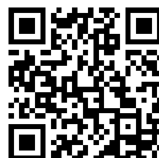
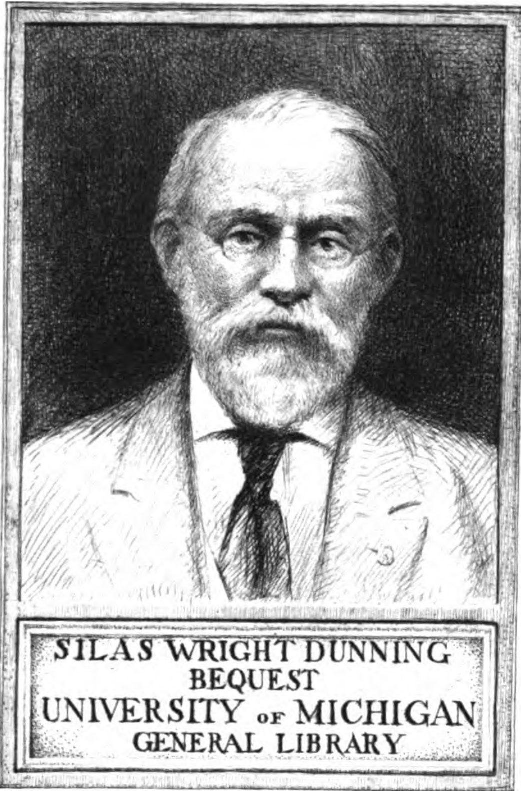



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE NATIONALE

DE CAEN

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DES

SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN



CAEN

HENRI DELESQUES. IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE

34, rue Demolombe, 34

—

1905

PARTIE SCIENTIFIQUE

ESSAI

DE

PSYCHOLOGIE ANIMALE

— LES BÊTES PARLENT-ELLES ? —

PAR

Emmanuel CHAUVET,

Professeur honoraire de la Faculté des Lettres de Caen,
Membre titulaire.

ESSAI

DE

PSYCHOLOGIE ANIMALE

LES BÊTES PARLENT-ELLES?

J'estime les hommes, mais je ne méprise pas les animaux. Inférieurs tant que vous voudrez, excellents encore. S'ils n'ont pas les hautes parties de la sensibilité, ils ont des tendresses amoureuses et familiales auxquelles il ne manque que d'être plus durables et moins matérielles (1). S'ils n'ont pas les facultés éminentes de l'intelligence, ils ont des sens même plus subtils que les nôtres, une mémoire plus ou moins fidèle, une sorte de raisonnement plus ou moins logique. S'ils n'ont pas la liberté, ils ont les spontanéités de l'instinct. S'ils n'ont pas la moralité, ils ont l'innocence: ils suivent sans dévier leur chemin, et vont droit au but, incapables de vice comme d'erreur. Braves bêtes! Il fait bon les

(1) Voir mon étude intitulée: *La famille chez les bêtes*, dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, 1880, p. 403-460.

pratiquer, et je n'ai jamais eu à me plaindre des heures que j'ai passées chez elles et avec elles.

C'est pourquoi, en ces mélancoliques années d'une vie finissante, n'ayant plus rien à demander à mes Semblables, qui n'ont plus rien à me donner, j'aime à me recueillir auprès de ces bons animaux dont la placidité repose des vains regrets. Il m'est calmant et sain de les regarder vivre, et, en étudiant leur existence, de m'y associer. Est-elle donc si éloignée de la nôtre? Cet animal domestique, que je vois mollement étendu au soleil, fermant les yeux avec volupté, faisant entendre un sourd murmure de satisfaction sensuelle, n'a-t-il pas son bonheur comme nous le nôtre? Ces grands bœufs, ces vaches aux mamelles nourricières, que j'aperçois là-bas dans un pré, lesquels, après s'être dispersés à la recherche de la pâture, rassasiés maintenant et fatigués, se rapprochent, se réunissent comme pour faire la sieste ensemble, n'ont-ils pas leur instinct social comme nous le nôtre? Ces gracieux habitants de l'air et des feuillages, ces oiseaux qui modulent des voix diverses avec un si joyeux entrain, comme s'ils s'appelaient, se félicitaient de se rencontrer, échangeaient des impressions et des sentiments, n'ont-ils pas leur langage comme nous le nôtre?... Je m'oublierais indéfiniment en ces méditations fantaisistes, où le temps s'écoule sans trop faire sentir ses atteintes. La dernière de celles que je viens d'indiquer, entre mille autres que je sous-entends, me séduit plus particulièrement par je ne sais quel mystérieux attrait, peut-

être plus de difficultés à vaincre, plus de satisfaction à allumer quelques lueurs dans une obscurité plus profonde. On croit les animaux muets, et moi-même combien de fois me suis-je apitoyé sur leur mutisme: Pauvres bêtes condamnées à une solitude infranchissable, emmurées sans terme dans une conscience sans issue! Ce mutisme est-il bien réel, ou ne serait-ce pas plutôt une apparence? Vous est-il démontré que les bêtes ne communiquent pas entre elles, comme nous entre nous, qu'elles n'ont pas leurs langues très élémentaires, mais pas plus que leurs vies elles-mêmes très élémentaires? Tel est le problème qui se pose devant moi, impérieux. Il me faut lui donner, ou du moins chercher la solution qu'il comporte. Et me voilà de nouveau, la plume à l'encrier, ajoutant à tant d'autres pages vaines, quelques pages plus vaines encore.

Les Bêtes parlent-elles? Oui et non. Je vais dire d'abord comment elles ne parlent pas, chose aisée; j'essaierai ensuite de dire comment elles parlent, chose ardue.

Le langage des animaux, aussi réel que le nôtre (on va le voir), en est à cent lieues, soit qu'on regarde au fond, c'est-à-dire à ce qui est exprimé, ou à la forme, c'est-à-dire à l'expression. Ce serait s'abuser étrangement, ou plutôt se jouer invraisemblablement, que de faire dire aux bêtes, étant donnée telle circonstance, ce que nous dirions dans cette circonstance-là. N'ayant ni la même sensibi-

lité, ni la même intelligence, les animaux ne peuvent manifester des sentiments et des pensées auxquels ils sont étrangers. Ne vivant pas de notre vie compliquée, ils ne peuvent racontrer des événements inconnus d'eux, incompréhensibles pour eux. Ainsi ces deux corbeaux que Le Sage met en scène dans *Gil Blas*, et qui avertissent si finement le grand visir Atalmuc, parlent fort bien la langue des hommes, mais pas du tout celle des corbeaux. Vous vous rappelez cette jolie fiction. Le secrétaire d'Atalmuc meurt de faim dans la familiarité de son maître, qui oublie de pourvoir à ses besoins. Ils sont dans une forêt. Sur un arbre deux corbeaux croassent à tue-tête. Oh! que je voudrais savoir ce qu'ils disent, s'écrie le maître. Soyez satisfait, répond le serviteur, un derviche m'a enseigné la langue des corbeaux. Il s'approche, prête l'oreille, et traduit. « L'un des corbeaux a dit: Le voilà, ce grand visir Atalmuc, cet aigle tutélaire qui couvre de ses ailes la Perse, comme son nid, et qui veille sans cesse à sa conservation. Pour se délasser de ses pénibles travaux, il chasse dans ce bois avec son fidèle Zéagir. Que ce secrétaire est heureux de servir un maître qui a mille bontés pour lui! — Doucement, a interrompu l'autre corbeau, doucement, ne vante pas le bonheur de ce cachemirien. Atalmuc, il est vrai, s'entretient familièrement avec lui, l'honore de sa confiance, et je ne doute pas même qu'il n'ait dessein de lui donner un emploi considérable, mais avant ce temps-là Zéagir mourra de faim. Ce pauvre diable est logé dans une petite

chambre garnie, où il manque des choses les plus nécessaires. En un mot, il mène une vie misérable, sans que personne s'en aperçoive à la cour. Le grand visir ne s'avise pas de s'informer s'il est bien ou mal dans ses affaires, et, content d'avoir pour lui de bons sentiments, il le laisse en proie à la pauvreté ». — Si les corbeaux ainsi interprétés comprenaient Zéagir comme il prétend les comprendre, nul doute qu'ils le désavoueraient. Ils auraient le droit de crier ou, littéralement, de croasser à l'imposture.

Le langage des bêtes ne diffère pas moins du nôtre par la forme que par le fond. Il ne se compose pas d'articulations, même chez les animaux qui articulent. Leurs articulations sont des sons, non des mots, malgré l'apparence. Un mot est un son qui a un sens dans la pensée de celui qui le dit, un son significatif, un signe. Les articulations du perroquet, et, en général, des animaux qui ont le gosier ainsi conformé, ne sont pas des signes, elles n'en ont que la partie matérielle. Des moules, mais vides; des enveloppes, mais qui n'enveloppent rien. L'oiseau qui prononce des mots français, si bien qu'il les prononce, qui lie des mots français en phrases, si bien qu'il les lie, ne parle pas français, par la raison très simple qu'il ne parle pas. Il n'y a rien de mental dans son cas, il se livre uniquement à un exercice physique, imité des personnes qui l'entourent. Quand il parle, car il parle avec ses semblables, il n'articule pas, et, quand il articule, il ne parle pas. C'est ce que ne paraissent avoir assez

compris ni le chevalier Temple, ni le prince Maurice de Nassau, qui offrent à notre crédulité un perroquet répondant très pertinemment en brésilien aux questions qu'on lui fait en brésilien, bref, parlant brésilien aussi bien qu'un indigène du Brésil. L'anecdote, racontée dans les *Mémoires* du chevalier Temple, est plaisante. Le prince Maurice, gouverneur du Brésil, a entendu vanter ce prodigieux oiseau. Il l'envoie chercher. Introduit dans la salle où se tient le prince, avec plusieurs hollandais près de lui, le perroquet s'écrie en langue brésilienne : Quelle compagnie d'hommes blancs est celle-ci ? On lui montre le prince, et on lui demande quel il est : Quelque général, répond-il. Le dialogue se poursuit : — D'où viens-tu ? — De San Marino. — A qui es-tu ? — A un portugais. — Que fais-tu ? — Je garde les poules. Et comme ce perroquet est un perroquet d'esprit, il insiste. — Oui, je garde les poules, et je sais fort bien faire *chuc chuc!* pour les appeler. Tout cela en parfait brésilien. Les assistants sont émerveillés. On le serait à moins. L'auteur de ce récit conclut : « Je laisse aux naturalistes le soin de raisonner sur cette aventure, et aux autres hommes la liberté d'en croire ce qu'il leur plaira ». J'use de cette liberté pour croire à l'extrême naïveté de l'écrivain.

Ainsi, lorsque les bêtes parlent, elles n'expriment pas ce que nous exprimons, et elles n'emploient pas les signes que nous employons. Mais alors que disent-elles, et comment le disent-elles ?

On sait les étroits rapports qui unissent la pensée et la parole chez les humains. Si l'homme ne pensait pas, il ne parlerait pas, car enfin nous ne parlons que pour formuler et communiquer nos pensées. L'intelligence est donc la condition du langage, en étant le principe. D'où il suit que, si l'intelligence est très élémentaire, nécessairement le langage sera très élémentaire. D'où il suit encore que les bêtes, même les mieux douées, n'ayant qu'une intelligence restreinte, ne peuvent avoir qu'un langage restreint dans la même mesure. Ce serait une grave erreur de se figurer que le langage des bêtes est une mine qui réserve de grandes et belles découvertes à ceux qui entreprendraient de l'exploiter. Il est peut-être des bêtes qui parlent beaucoup, mais c'est alors qu'elles se répètent beaucoup, comme il arrive chez nous aux bavards et aux bavardes. Lorsque le matin, à l'aurore, ou le soir, au tomber du jour, j'entends dans les grands arbres qui ombragent mon cabinet, un gazouillement prolongé d'oiseaux babillards, je serais tenté de croire à un copieux échange d'idées et de sentiments. Point du tout. Ce n'est que l'infinie répétition d'une idée, si idée il y a, toujours la même, d'un sentiment ou d'une sensation toujours les mêmes. Tout ce verbiage, traduit en notre langue, tiendrait en une ligne.

Donc les bêtes, qu'elles parlent peu ou prou, ont peu de choses à dire, et disent peu de choses. Mais enfin quoi?

Je n'ai pas l'outrecuidante prétention de lire dans

la conscience animale, pas plus que dans l'humaine. Toute conscience est un livre fermé, et si bien fermé que personne n'en saurait tourner les feuillets. Il n'est cependant pas impossible de soupçonner le contenu du langage animal par comparaison. Les choses, à n'en pas douter, se passent chez eux comme chez nous. Or, quand nous parlons, de quoi parlons-nous, je vous prie? De ce qui nous intéresse, de ce qui concerne notre vie. Et comme notre vie est très complexe, intérieure et extérieure, et celle-ci familiale, sociale, internationale, universelle, notre langage, qui la reproduit plus ou moins complètement, est très compliqué, très varié, très étendu. De là nos conversations intarissables, nos discours interminables, nos livres innombrables et nos bibliothèques incalculables. Il en est de même de l'animal qui parle: il parle de ce qui l'intéresse, de ce qui concerne sa vie. Mais sa vie intérieure est très simple, sa vie extérieure très simple, évoluant l'une et l'autre dans un cercle étroit de sensations sans diversité et d'événements sans variété. Et il résulte de là que le langage des bêtes est aussi pauvre que le nôtre est opulent. Borné comme l'intelligence animale, il l'est encore comme la vie animale. Ces limites qui l'enserrent lui sont infranchissables. Et, comme ni l'intelligence des animaux, ni leur vie ne connaissent ni le progrès, ni même le mouvement et le changement, leur langage est invariable, immobile. Tel il était dans l'Arche de Noé, tel il demeure dans les siècles des siècles.

On conçoit d'ailleurs sans que je le dise que ce langage si restreint, l'est plus ou moins suivant les règnes, et dans chaque règne suivant les espèces. Intelligence à peine existante chez les êtres inférieurs, langage à peine existant; intelligence réduite aux linéaments chez les êtres intermédiaires, langage réduit aux linéaments; intelligence rudimentaire chez les êtres supérieurs, langage rudimentaire. Et ce qui est vrai de l'intelligence l'est aussi du genre de vie. La vie des animaux va se rétrécissant, se simplifiant à mesure qu'on descend l'échelle, elle fournit donc moins de substance au langage, qui va s'appauvrissant de degré en degré. Il est à remarquer que la vie animale a plus d'étendue et de diversité chez les espèces industrieuses, qui vivent en société, et ont une sorte de police intérieure, tels que les castors et les singes, parmi les mammifères; telles que les abeilles, les fourmis, parmi les insectes. Toutefois, on aurait tort d'en conclure que le langage chez ces bêtes laborieuses soit *proportionnellement* plus alimenté et plus nourri. Chez les singes et même les castors l'instinct est très prédominant, chez les insectes il est presque exclusif. Or, l'instinct s'exerçant sans se connaître, s'exerce sans s'exprimer. Même chez les hommes, c'est l'intelligence qui parle, l'instinct ne dit mot. On ne risque guère de se tromper en affirmant que les bêtes, quand elles agissent instinctivement, agissent silencieusement.

Voilà à peu près tout ce qu'on peut savoir du langage des bêtes considéré en son intérieur. Sans doute, de ce qu'elles font on peut inférer leurs pensées et leurs sentiments, mais avec réserve, car, à la différence de beaucoup d'humains, elles agissent plus qu'elles ne parlent. Les personnes qui ont eu la curiosité et l'ambition de pénétrer dans le for intérieur des animaux n'ont pas toujours assez tenu compte de cette vérité incontestable.

Car il est des personnes qui ont eu cette ambition et cette curiosité. Je citerai à titre d'échantillons quelques-unes de leurs soi-disant découvertes dans ce champ peu exploré et encore moins explorable.

On sait les jolis livres de Michelet sur les oiseaux et les insectes. On sait aussi quelle charmante collaboratrice il s'adjoignit. Cette aimable femme eut l'aimable pensée, s'intéressant à l'existence précaire du rouge-gorge pendant les brumes de l'hiver, de traduire en vers français les impressions que dit, c'est-à-dire que chante ce gracieux petit oiseau.

Je suis le compagnon
Du pauvre bûcheron.

Je le suis en automne
Au vent des premiers froids,
Et c'est moi qui lui donne
Le dernier chant des bois.

Il est triste et je chante
Sous mon deuil mêlé d'or.

Dans la brume pesante
Je vois l'azur encor.

Que ce chant te relève
Et te garde l'espoir;
Qu'il te berce d'un rêve
Et te ramène au soir.

Mais quand vient la gelée,
Je frappe à ton carreau;
Il n'est plus de feuillée,
Prends pitié de l'oiseau.

C'est ton ami d'automne
Qui revient près de toi.....
Le ciel, tout m'abandonne,
Bûcheron, ouvre-moi.

Qu'en ce temps de disette,
Le petit voyageur,
Régalé d'une miette,
S'endorme à ta chaleur.

Je suis le compagnon
Du pauvre bûcheron.

Je ne saurais en vouloir à l'auteur de ces strophes d'avoir traduit sous cette forme ce qui se passe en ces jours sombres dans l'esprit du rouge-gorge; je suis même heureux d'en pouvoir illustrer ces pages moroses. Elle a dû penser que le chant de l'oiseau serait mieux rendu par le chant du poète. Mais je me demande si ces deux chants sont iden-

tiques quant au fond. Que le rouge-gorge ait froid et cherche la chaleur, ait faim et cherche la pâture; qu'ayant voltigé autour du bûcheron dans la saison riante, il vienne frapper à sa vitre dans la saison cruelle, tout cela est vraisemblable ou même vrai; mais qu'il se dise et dise ces choses; qu'il s'efforce d'apitoyer « son ami d'automne »; qu'il le caresse de sa voix et de ses vœux, afin d'en être caressé, il est permis de douter que ce charmant rouge-gorge ait tant d'esprit et de sentimentalité. Lorsque, dans l'interprétation du langage des animaux, on sort du vague pour entrer dans la précision, on risque fort de sortir de la vérité pour entrer dans la fantaisie.

Je sais un naturaliste amateur, et excentrique, qui prétendait entendre couramment le langage des bêtes (peut-être le parlait-il ?). Pour Dupont de Nemours (c'est lui que j'introduis de cette façon irrévérencieuse), le langage des rossignols, en particulier, n'avait pas de secrets. Et, par exemple, voici ce qu'un jour, c'est-à-dire une nuit, il entendit chanter à un rossignol de sa connaissance, et qu'il a fait à ses lecteurs la gracieuseté de traduire en français.

Dors, dors, dors, dors, dors, dors, ma douce amie,
Amie, amie,
Si belle et si chérie,
Dors en aimant,
Dors en couvant,
Ma belle amie,

Nos jolis, jolis, jolis, jolis, jolis,
Si jolis, si jolis, si jolis
Petits enfants.
Etc.

J'écris etc., car ce rossignol abuse de la redite : très bon époux, très bon père, il est moins inspiré que le rouge-gorge de Mme Michelet. Et je m'étonne que la gamme de ses sentiments soit si peu en rapport avec la gamme de ses trilles. Ce qui m'étonne encore plus en cette loquacité très harmonieuse, mais très vide, c'est qu'il adore à ce point sa « douce amie, amie, amie, si belle et si jolie », et qu'il admire à ce point ces « jolis, jolis, jolis, jolis, jolis, jolis, jolis, si jolis petits enfants ». Car enfin ces petits enfants-là sont peut-être encore dans l'œuf, ou, s'ils en sont sortis, ils en sont sortis sans plumes, et il ne me semble pas qu'un oiseau en cet état soit un miracle de beauté. Mais aux yeux d'un rossignol chantant sa jeune paternité??? Il n'y a que Dupont de Nemours qui pourrait éclaircir ce problème de sentimentalité rossignolesque.

Un Père Bonjean, à qui son couvent laissait des loisirs, a écrit un ouvrage qu'il a intitulé : *Amusement philosophique sur le langage des bêtes*. Livre médiocre, mais original. On y démontre que les bêtes ont des âmes, mais que ces âmes sont des démons qui se sont logés là, en attendant le jugement dernier, qui les enverra en enfer. Ce qui permet de dire sans métaphore que les bêtes ont le

diable au corps. Or, ce Père Bonjean se croit en mesure de nous apprendre ce que disent en leur langage ces bêtes diaboliques. Et, comme la pie est sans conteste le plus bavard des oiseaux, lesquels sont eux-mêmes les animaux les plus bavards de la création, il la prend comme exemple, et nous révèle ce qu'elle doit dire, donc ce qu'elle dit. Je cite :

« Si elle parle en mangeant avec beaucoup d'appétit, il n'est pas douteux que ce qu'elle dit alors, c'est ce que vous diriez vous-même en pareille circonstance : — « Voilà qui est bon, voilà qui me « fait du bien ». Si vous lui présentez quelque chose de mauvais, alors elle ne manquera pas de dire, comme vous diriez vous-même : — « Cela me « déplaît, cela ne vaut rien pour moi ». Placez-vous, en un mot, dans les diverses circonstances où peut être quelqu'un qui ne sait exprimer que ses besoins, et vous trouverez dans vos propres discours l'interprétation de ce que dit une pie dans les mêmes circonstances : — « Il n'y a plus rien à man-« ger ici, allons ailleurs. — Où allez-vous, ma com-« pagne ? — Je m'en vais, suivez-moi. — Venez « vite, accourez. — Voici de bonnes choses. — Où « êtes-vous ? — Me voici, ne m'entendez-vous pas ? « — Vous mangez tout, je vous battrai, etc. ». Je pourrais, dit le Père, allonger ce dictionnaire de beaucoup d'autres phrases semblables ».

Il faut remercier le bon Père de sa discrétion, car, en vérité, si sa pie n'a que cela à dire, elle ferait mieux de se taire. La méthode suivie par le Père est celle que j'ai indiquée, et la vraie. Mais

elle est d'un emploi assez délicat. Car, si les bêtes et les hommes peuvent se trouver placés dans des circonstances analogues, il y a toutefois la différence de l'intelligence des bêtes et de la nôtre, et il peut arriver qu'elles fassent en silence ce que nous ferions avec accompagnement de paroles et *vice versa,* ou que les mêmes conjonctures les inspirent autrement. Ainsi, on nous représente la pie mangeant avec appétit, et exprimant sa satisfaction si le festin est à son gré, sa déception dans le cas contraire; mais est-il bien sûr que la pie, et les oiseaux en général, parlent en mangeant, et se racontent à eux-mêmes leurs sensations? L'intelligence animale s'exerce en ligne droite, et ne comporte pas ce retour sur soi que nous appelons la réflexion. Et, comme l'intelligence des bêtes ne réfléchit pas, elle ne prévoit pas non plus. Si le passé lui est entr'ouvert, l'avenir lui est totalement fermé. La vie animale est un perpétuel présent. La pie ne dit pas, n'en déplaise au Père Bonjean : il n'y a plus rien à manger ici, allons ailleurs, elle y va sans le dire, et même sans le savoir, conduite par l'instinct. Les bêtes, en général, sont taciturnes; elles font quelquefois beaucoup de bruit, mais beaucoup de bruit pour rien.

En voilà assez, ou même trop, sur un sujet qui prête peu, vu son obscurité; et du contenu du langage animal, je passe au contenant, c'est-à-dire aux signes matériels, sensibles, par lesquels communiquent entre eux les animaux d'une même espèce,

ou même d'espèces différentes, ou même les animaux et nous.

Considérons le langage humain. Il comprend deux parties fort différentes de nature et d'origine, bien que sans cesse confondues. La plus apparente et la plus considérable, surtout dans une civilisation avancée comme la nôtre, est ce que nous appelons la *langue,* c'est-à-dire le français, en France, l'anglais, en Angleterre, l'allemand, en Allemagne.

La langue, c'est un système d'articulations, devenues les signes de nos idées, non parce qu'elles y ont quelque rapport, mais parce que, à l'origine, nous sommes tombés d'accord d'émettre telle articulation pour signifier telle idée. Et voilà ce qui fait que les différents peuples parlent différentes langues, et que ces différentes langues subissent des modifications suivant les âges des peuples. Voilà aussi ce qui fait que l'enfant, étranger en naissant aux conventions de ses ancêtres, est obligé d'apprendre petit à petit la langue maternelle, ni plus ni moins que celle des nations voisines, s'il veut s'entendre avec elles. Cette partie du langage est dite *langage articulé,* si l'on regarde à sa matière, et *langage artificiel,* si l'on regarde à son mode de formation.

Mais le langage humain est double. Outre la partie qui vient d'être signalée, il en comprend une autre qui n'a rien de conventionnel. Ce ne sont plus des articulations, mais des intonations, ou même ce ne sont plus des voix ni des sons, mais des gestes, des mouvements. Personne n'ignore com-

bien d'idées, et surtout de sentiments, on peut exprimer par la simple accentuation, le geste de la main, le mouvement de la tête, l'abaissement ou l'élévation des sourcils, les attitudes du corps. Voilà encore des signes. Mais ces signes sont fort différents des précédents. Ils portent leur signification avec eux; ils ne la reçoivent pas, elle leur est inhérente. C'est par elle-même que telle intonation exprime la colère, telle autre l'amour, telle autre la douleur. C'est par eux-mêmes que tel geste de la main exprime la menace, tel mouvement de la tête la négation, telle attitude du corps la prière ou le désespoir. Et voilà ce qui fait que cette partie du langage est la même pour tous les peuples, et se retrouve identiquement mêlée à toutes les langues, française, anglaise, allemande: de sorte que des individus de nations et de langues différentes s'entendent cependant en quelque mesure. Et voilà ce qui fait que l'enfant n'a pas besoin d'apprendre cette partie du langage, qu'il parle sans hésitation dès les premiers ans, et de plus en plus complètement selon qu'il a plus de besoins à déclarer, plus de sentiments à manifester, plus d'idées à traduire. Ce langage-là, primitif, car il nous est donné avec la vie, spontané, car nous le parlons comme nous respirons, est dit *naturel,* par opposition au langage artificiel, qu'il précède d'abord, qu'il accompagne et dramatise ensuite.

Trop remarquable pour n'être pas remarqué, les philosophes et les écrivains l'ont souvent constaté et décrit. Montaigne y a excellé dans un style qui,

sans cesser d'être le sien, fait penser à Rabelais et à ses interminables énumérations. « Les amoureux se courroucent, se réconcilient, se prient, se remercient, s'asseignent, se disent enfin toutes choses des yeux. Quoy des mains? Nous requerrons, promettons, appellons, congédions, menaceons, supplions, nions, refusons, interrogeons, admirons, nombrons, confessons, repentons, craignons, vergognons, doubtons, instruisons, commandons, incitons, encourageons, jurons, témoignons, accusons, condemnons, absolvons, injurions, mesprisons, desfions, despitons, flattons, applaudissons, bénissons, humilions, mocquons, réconcilions, recommandons, exaltons, festoyons, resjouissons, complaignons, attristons, desconfortons, désespérons, estonnons, escrions, taisons, et quoy non? d'une narration et multiplication à l'envy de la langue. De la teste, nous convions, nous renvoyons, advouons, désadvouons, desmentons, bienveignons, honorons, vénérons, desdaignons, demandons, esconduisons, esgayons, lamentons, caressons, tansons, soubmettons, bravons, exhortons, asseurons, enquérons. Quoy des sourcils? Il n'est mouvement qui ne parle, et un langage intelligible, sans discipline, et un langage publicque; qui faict, veoyant la variété et usage distingué des aultres, que cettuy-cy doit plustôt estre jugé le propre de l'humaine nature ».

Tel est le langage humain, mi-partie artificiel et naturel, en sa riche complexité. Et maintenant je demande: le langage animal a-t-il la même com-

plexité, est-il, lui aussi, en même temps qu'un don de la nature, un produit de l'art?

Évidemment, cette question n'en est pas une. Chez les animaux, il n'y a, à proprement parler, ni art ni industrie, quoiqu'on leur en attribue souvent. L'art suppose, comme conditions nécessaires, deux choses qui manquent totalement aux animaux: la liberté et la réflexion. L'animal, qui n'est pas libre, ne prémédite pas ce qu'il fait, ne veut pas ce qu'il fait. L'animal, qui ne réfléchit pas, ne raisonne pas sa conduite, il agit aveuglément. Ce n'est pas lui qui agit, c'est la nature. Où vous seriez tenté de voir de l'art, il n'y a que l'instinct. L'art du castor, c'est l'instinct du castor. L'art de l'abeille, c'est l'instinct de l'abeille.

Point d'art chez l'animal, donc point de langage artificiel. D'ailleurs, rien n'a jamais donné à penser que les animaux s'entretiennent artificiellement. S'ils s'entretenaient artificiellement, ils auraient dans une même espèce différentes manières de s'entretenir. La même espèce aurait une langue en Europe, une autre en Amérique. Dans chaque espèce les petits devraient apprendre à parler, comme les enfants chez nous. Mais à quoi bon insister? On ne démontre pas l'évidence, on n'éclaire pas la lumière.

Je prends donc comme incontestable cette affirmation absolue: le langage des bêtes est simple, exclusivement composé de signes naturels. J'examinerai tout à l'heure en quoi consistent ces signes,

de quoi ils sont faits. Mais je veux d'abord faire remarquer leur réalité, leur clarté, et combien est expressif le langage qu'ils constituent. Cela saute aux yeux chez les mammifères constructeurs. Cela saute aux yeux chez les oiseaux migrateurs. A un moment fixé d'avance, des hirondelles, qui se sont donné le mot pour s'assembler, s'assemblent, et discutent le jour et l'heure du départ. Michelet, étant à Nantes, assista de loin à une de ces réunions. « Vers quatre heures, d'infinies légions, à obscurcir le jour, vinrent se condenser sur l'église, avec mille voix, mille cris, des débats, des discussions. Sans savoir cette langue, nous devinions très bien qu'on n'était pas d'accord. Peut-être les jeunes, retenus par le souffle tiède de l'automne, auraient voulu rester encore. Mais les sages, les expérimentés, les voyageurs éprouvés, insistaient pour le départ. Ils prévalurent; la masse noire, s'ébranlant à la fois comme un immense nuage, s'envola vers le sud-est, probablement vers l'Italie ».

Un autre écrivain, un savant plutôt, l'auteur de *Force et matière*, a entendu d'autres hirondelles parler entre elles, sans les comprendre non plus, et a pu deviner l'objet de leurs délibérations, comme aussi la conclusion à laquelle elles s'arrêtèrent. Deux hirondelles bâtissaient un nid. D'autres hirondelles arrivent et vont trouver les travailleuses. On se réunit sur un toit, et là on jette les hauts cris, on gazouille à gorge que veux-tu. La discussion se prolonge, vive et animée. Puis deux hiron-

delles se détachent et vont inspecter le nid commencé. A leur retour, nouveaux cris, nouveau gazouillement, nouvelle discussion. Enfin, on se sépare, et le couple qui avait mis la patte et le bec à l'œuvre, s'en va porter ailleurs ses pénates.

Des cigognes ont donné au même auteur un spectacle bien plus extraordinaire. Sous ses yeux, elles ont tenu une cour d'assises, et rendu une sentence suivie aussitôt d'exécution. C'était aux environs d'une ferme, non loin de Magdebourg. Des cigognes s'assemblent gravement. Deux autres cigognes, la femme, soupçonnée d'adultère, et le mari, qui demande vengeance, comparaissent. Cris et gazouillements à n'en pas finir, de part et d'autre. Puis un silence. Puis, juges et accusateur se précipitent sur la coupable, la tuent à coups de bec, et la précipitent hors du nid dont elle n'a pas su respecter l'honneur. — Je me permettrai de remarquer, en passant, que ces oiseaux ont un code un peu draconien.

Mais ce ne sont pas seulement les animaux supérieurs qui parlent si évidemment et si bien le langage que la nature leur a départi. Les insectes ont aussi leur manière de s'entendre entre eux. Je n'en donnerai qu'une preuve qui m'est particulièrement intéressante, parce que je la trouve dans mes vieux souvenirs de professeur.

J'avais l'honneur d'appartenir à la Faculté des lettres de Rennes. La Faculté des sciences, ma voisine, comptait alors parmi ses membres un professeur jeune, mais déjà en vue, un naturaliste

qui avait voyagé et observé à travers le monde, et qui fût devenu une célébrité scientifique, si la mort, aussi imbécile qu'impitoyable, ne l'eût ravi à ses amis et à ses travaux. Dujardin, infatigable, toujours aux aguets, expérimentait chez lui comme aux extrémités de l'univers. Il nourrissait un grand nombre d'abeilles dans son jardin. Il les avait apprivoisées en leur donnant du sucre qu'il tenait à la main, et était ainsi parvenu à pouvoir les observer à son aise. Or, voulant savoir si elles communiquaient entre elles au moyen d'un langage à elles propre, il imagina l'expérience suivante. Je laisse parler Milne-Édouard, qui la raconte ainsi dans son *Rapport sur les progrès des sciences zoologiques:*

« Il cacha d'abord soigneusement, dans une niche couverte de feuillage et située assez loin des ruches, un vase contenant un liquide sucré qui n'exhalait aucune odeur, et pendant plusieurs jours il constata que les abeilles n'en avaient pas découvert la présence. Puis, approchant de l'entrée d'une de ses ruches l'extrémité d'une canne enduite de sirop, il y attira une abeille, la transporta doucement jusque dans l'intérieur de sa niche, la déposa près du sirop, et se plaça lui-même en observation pour voir ce qui arriverait. L'abeille se gorgea avidement de sucre, puis sortit, regarda bien attentivement la niche et retourna à sa demeure. Quelques instants après, les abeilles sortirent en foule de cette ruche, allèrent directement à la cachette contenant le sucre, et s'en abreuvèrent, tandis que les abeilles

des autres ruches restèrent, comme d'ordinaire, aux environs du logis, et n'essayèrent pas d'aller prendre part au butin. Il semble donc évident que l'abeille transportée par M. Dujardin jusque dans la cachette en question avait dû communiquer aux habitants de sa ruche la nouvelle de sa découverte, et que ceux-ci, profitant de l'information, avaient agi en conséquence, tandis que les abeilles des autres ruches, n'ayant reçu aucun avis, ne se mirent pas en course ».

Il n'est pas démontré, ni probable, mais possible, qu'aux derniers échelons de l'animalité il y ait encore quelques signes naturels et quelque langage. Le T. R. P. Bonjean, dans son *Amusement philosophique,* s'est amusé à affirmer que les poissons parlent entre eux, et les reptiles de même, et, enfin, tout ce qui a vie. Ne pouvant appuyer son affirmation sur l'observation, il lui donne un autre support: la constance des lois naturelles. « Avec des sens plus parfaits que les nôtres, dit-il, nous percevrions ce langage, si infime soit-il ». Il ne me déplaît pas de l'en croire.

Donc les bêtes parlent, plus ou moins, au moyen de signes naturels exclusivement. Resterait à décrire ces signes.

Il y a en cette question du langage en général, et du langage des bêtes en particulier, un certain nombre de préjugés contre lesquels on ne saurait être trop en garde. Les meilleurs esprits ne s'en sont pas toujours défendus. Tel Flourens raisonnant

ainsi : les bêtes ne parlent pas artificiellement, donc elles ne parlent pas. A quoi l'on peut répliquer : les bêtes parlent naturellement, donc elles parlent. Ce n'était qu'une distraction de la part du grand naturaliste. Il y a beaucoup d'autres distractions possibles, que je dois signaler.

Le langage qui relève du sens de l'ouïe, et que nous parlons, est souvent appelé le langage articulé. Articulé, il l'est, en effet, incontestablement; mais il ne faudrait pas croire que le langage articulé représente tout le langage auditif. Outre la voix articulée, la parole, qui est la voix par excellence, il y a la voix simple, le cri; outre la voix en général, il y a le son. Le cri est expressif, quelquefois au plus haut degré; le son l'est, ou peut l'être. Voilà, au sein du langage auditif, des espèces, plus ou moins considérables, mais dont on ne saurait contester la réalité.

Le langage auditif est celui que parlent les hommes, et même, en diverses mesures, les animaux supérieurs, mais il n'est pas le seul. On *n'entend pas* seulement par les oreilles, mais, si je puis ainsi dire, par les yeux, par tous les sens. Le langage visuel, comme le précédent, se présente même sous la double forme artificielle et naturelle. Il s'énonce par le geste : or le geste peut être expressif par lui-même, il peut l'être en vertu d'une convention. Tel est le langage si ingénieusement et si charitablement inventé au profit des sourds-muets, qui le parlent avec la même facilité, la même volubilité, la même clarté que nous le nôtre.

Je ne sais si ce langage est le même par toute l'Europe, ou s'il comprend des variétés, mais il en peut comprendre, et on conçoit que chaque peuple pourrait avoir sa langue gesticulée à l'usage de ses muets, comme il a sa langue articulée à l'usage de ceux qui, mieux doués, ont des oreilles pour entendre. Quant aux gestes naturellement expressifs, ils se mêlent plus ou moins à toutes les langues proprement dites, et on ne voit pas pourquoi ils ne constitueraient pas à eux seuls un langage plus ou moins étendu.

Le langage ne se produit-il qu'avec le concours de l'ouïe et de la vue; n'a-t-il pas d'autres instruments, dans un cas, que l'articulation, le cri ou le son; dans l'autre, le geste, expressif par nature ou par convention? J'ai bien l'air d'énoncer là une question naïve. Mais pas tant que ça! Tous les sens, même le toucher, l'odorat et le goût, ont leurs manifestations, et il n'y a pas de raison pour que ces manifestations ne puissent pas être des signes, soit naturels, soit artificiels. Je ne dirai pas que je craindrais de paraître ridicule en attribuant une valeur expressive, réelle ou simplement possible, aux deux derniers sens, — lorsque je crois être dans le vrai, je ne crains ni le ridicule ni autre chose, — mais je sortirais peut-être de la vraisemblance en supposant un langage formé de saveurs ou d'odeurs. Je n'insiste donc pas. Pour ce qui est du toucher, j'insiste au contraire. Des attouchements peuvent fort bien être ou devenir significatifs, et un langage tactile est si peu une chimère

qu'il est très vraisemblablement, comme on va le voir ci-après, une réalité.

J'avais besoin de mesurer dans toute son étendue le champ où le langage peut s'exercer, et dans toutes leurs variétés les signes qu'il peut employer, pour aborder utilement cette question, qui n'a qu'un intérêt de curiosité, mais qui l'a certainement : par quels signes divers, en quelles langues différentes les bêtes communiquent-elles entre elles, soit dans la même espèce, soit d'espèce à espèce ?

Le langage de l'ouïe, restreint à la partie qui s'exprime par la voix inarticulée, le cri et toutes ses modifications, ou par le son simplement, est celui que parlent les trois quarts des animaux. D'abord les mammifères. Le chien aboie, le cheval hennit, le taureau beugle, le lion rugit, le chat miaule, tel autre hurle, tel autre glapit, etc., et ces aboiements, ces hennissements, ces beuglements, ces hurlements, ces rugissements, ces miaulements, ces glapissements, etc., ont des variétés d'intonation, d'accentuation, d'intensité, qui répondent à la variété des sensations et des sentiments de ceux qui les font entendre. — Ensuite les oiseaux. Les uns n'ont qu'un cri uniforme, du moins pour nos oreilles ; les autres le cri diversifié ; les autres le cri modulé, le chant. Et par ce chant, ce cri diversifié, ce cri uniforme, ils traduisent au dehors ce qui se passe au dedans d'eux-mêmes. — Ensuite les reptiles. Le serpent, qui a perdu la parole depuis les temps paradisiaques, ne peut plus

nous tenter, mais il a un cri, un sifflement particulier pour s'entretenir avec ses semblables, et qui sert en même temps à avertir les habitants des pays qu'il infeste. — Enfin les insectes. Ceux à qui le cri, même le plus élémentaire, a été refusé, ont le son, un signe aussi, si imparfait qu'il soit, mais probablement pas plus imparfait que la vie qu'il manifeste. Telle la cigale, qui n'a jamais chanté que dans la fable de La Fontaine, mais qui, jouant de sa timbale, produit un son qui ne doit pas être indifférent à la femelle. — Je ne mentionne pas les poissons, ignorant absolument leur langage, que le Père Bonjean affirme sans le caractériser.

Le langage de la vue, dont le geste est l'instrument, est-il parlé exclusivement par certains animaux? Si j'avais l'honneur de posséder un ami naturaliste, je m'informerais; en attendant, j'avoue mon ignorance. Les singes sont de grands gesticulateurs, mais le geste n'est chez eux que l'accessoire. S'il n'existe pas d'animaux dont le langage soit uniquement gesticulé, il en est peu qui ne parlent pas plus ou moins aux yeux, en parlant surtout aux oreilles. Les aboiements du chien ont un éloquent commentaire dans les rapides battements de sa queue si mobile, comme aussi dans le regard de ses yeux, où brillent tour à tour le désir, la colère, l'amour, la reconnaissance. Le chat, qui met plus de réserve dans ses miaulements que le chien dans ses aboiements, les accompagne cependant de mouvements et frottements gracieux, par lesquels il sollicite l'attention ou réclame un service. Les

oiseaux les plus babillards n'ont guère pour animer leur chant qu'un sautillement de branche en branche, et, dans les moments passionnés, un demi-soulèvement de leurs ailes frémissantes. Mais il en est qui, joignant l'action à la voix, dramatisent la déclaration de leurs sentiments. Telle son excellence le pigeon. Telle sa gracieuseté la tourterelle. La tourterelle, dans la saison des tendresses, se comporte avec une délicatesse infinie. Admirez le mâle : il ne brusque rien ; il passe, au contraire, par mille préliminaires charmants. Il commence par saluer la femelle dix-huit ou vingt fois de suite ; il s'incline vivement et si bas que son bec touche à chaque fois la terre ou la branche ; il se relève avec la même vivacité, pour s'incliner de nouveau. Nos beaux messieurs dans les boudoirs de nos belles dames ne font pas mieux, il en est qui font moins bien. Moins gracieux que chez la tourterelle, l'amour l'est encore chez le pigeon. Il ne salue pas, comme tout à l'heure ; il est moins homme du monde ; mais il a les mêmes mouvements onduleux, les mêmes caresses tendres, les mêmes baisers timides ; il sait demander et obtenir, comme la femelle tour à tour refuser et accorder.

Le langage tactile, qui procède par attouchements, plus difficile à constater, doit être usité dans la classe des insectes. Il l'est vraisemblablement chez les abeilles. Si l'infortuné Dujardin, si tristement ravi à la science dans sa force, en eût eu le temps, il est probable qu'après avoir si bien démontré que ces intéressantes bestioles ont un

langage, il fût parvenu à en déterminer la nature. Ce qu'il n'a pu faire, personne, que je sache, ne l'a fait. Les abeilles ont un bourdonnement quelque peu monotone: est-ce ce bourdonnement qui leur sert à communiquer entre elles ? Ne serait-ce pas plutôt le frottement électrique de leurs antennes ? N'était ma radicale incompétence, je dirais que j'incline à le croire. En tout cas, ce langage *antennal,* comme l'a si bien nommé Huber, l'observateur autorisé des fourmis, est certainement celui que parlent ces insectes. Michelet, après Huber, l'a observé, et, si j'ose parler en mon nom, après ceux que je viens de citer, je me suis souvent *amusé* à m'en donner le spectacle. Si vous avez le bonheur et l'hygiène d'habiter une maison égayée et fleurie d'un jardin, vous aurez sans doute remarqué dans vos pelouses ou au bord de vos plates-bandes, de petits monticules formés d'une poussière fine, parcourus en tous sens par une multitude de fourmis, en un mouvement perpétuel, et, partant de là pour aller au loin ou revenant de loin pour arriver là, une longue colonne s'agitant fiévreusement. Ces monticules sont des fourmilières, cette colonne est une population en marche. Asseyez-vous, regardez, une loupe à l'œil, et vous verrez ce que j'ai vu. Ces fourmis se rencontrent: tantôt elles passent sans se rien dire, tantôt elles s'arrêtent pour une communication importante. Elles ont communiqué, car elles modifient leur direction, soit qu'elles se séparent, soit qu'elles fassent route ensemble. Comment ont-elles communiqué ? Par la voix : l'avez-

vous entendue? Par des attitudes: les avez-vous aperçues? Non. Évidemment par leurs antennes qu'elles ont entre-heurtées, ou dont elles se sont frappé la tête ou le corselet, tout comme un homme dont la main touche la vôtre vous atteste sa sympathie.

Mais cette manière d'étudier généralement et superficiellement le langage des animaux, qui peut paraître suffisante au commun des savants et des naturalistes, n'a pu satisfaire des esprits insatiablement curieux. Il s'est trouvé des linguistes d'une nouvelle sorte, qui se sont donné la tâche de disséquer la langue particulière de chaque espèce animale, et d'en rédiger, sinon la grammaire, au moins le dictionnaire. Je ne parle pas des Anciens cités par Montaigne: Mélampe, le devin Tirésias, Apollonius de Tyane, à qui on peut beaucoup pardonner en leur qualité d'Anciens. Non, je parle de Modernes, d'Américains, ce qui est fort, d'Allemands, ce qui est plus fort, et de Français, ce qui est trop fort.

Je suis même obligé d'en faire l'aveu: le premier en date parmi ces excentriques, c'est un des nôtres, ce Dupont de Nemours, déjà nommé. On a vu ci-dessus avec quelle science et quel esprit il traduisit en français et en lignes rimées le chant d'un certain rossignol de ses amis, mais il a fait infiniment mieux. Il a écrit un véritable dictionnaire, et quel dictionnaire! Celui de la langue-corbeau, « travail qui lui a coûté, dit-il, grand froid aux pieds et aux

mains ». Dans ce livre, plus original que compliqué, il a noté en cette langue, encore peu connue aujourd'hui malgré tous nos progrès, vingt-cinq mots, ni plus ni moins. Je me fais un devoir de les transcrire intégralement:

Cra, cre, cro, crou, crouca,
Gress, grass, gros, groun, grououn,
Crae, crea, croe, croue, grouess,
Crao, creo, croue, groe, grouau.
Craou, croo, crouo, greo, grouou.

Dupont de Nemours me paraît avoir oublié deux choses: de nous expliquer pourquoi ces vingt-cinq mots forment ainsi cinq groupes de cinq mots chacun; et, ce qui est beaucoup plus grave, d'en donner la signification. Savoir les mots d'une langue sans en savoir le sens, c'est vraiment insuffisant. Mais peut-être ce « grand froid aux pieds et aux mains », dont il se plaint si ingénument, ne lui a-t-il pas permis de pousser ses recherches si loin.

De nos jours, ces savantes études ont été reprises avec une noble émulation. Dupont de Nemours avait jugé bon de traduire en notre langue celle du rossignol, et puis il s'était ravisé, et avait reproduit *en propres termes* celle du corbeau; un profond allemand est venu qui a fait pour le rossignol ce que le français avait fait pour le corbeau. Il faut avouer que le mélodieux rossignol méritait cette réparation. Doué, faut-il croire, d'une oreille très fine et très patiente, ce perspicace allemand a

perçu des sons, des tons, des rythmes, qu'il a pu rendre par des monosyllabes et des polysyllabes assez étranges, et qui donneraient à penser à un grincheux que ce rossignol tudesque devait, en outre, être enrhumé. Voici les premières mesures de cette originale composition :

Tionou, tionou, tionou, tionou,
Schpa, tiou, tokoua,
Tio, tio, tio, tio,
Koussio, kououtiou, kouooutiou, kouooutiou,
Tikouo, tikouo, tikouo, tikouo,
Tsii, tsii, tsii, tsii, tsii, tsii, tsii, tsii, tsii,
Kouna, tiou, tikoua, pepits kouisi,
Tio, tio, tio, tio, tio, tio, tio, tio, tio, tio, tio, tio,
. . . .
Titatu, titatu, titatu, titatu, titatu, titatu, tsi,
Konino, trrrrrrrrrrrist,
Etc.

Je m'arrête. Je présume que le curieux qui éprouverait à lire ces lignes baroques le même ennui que moi à les copier, trouverait qu'en voilà bien assez. Cet allemand, qui s'appelait, je crois, Rechstein, assure qu'en sifflant ces *mots*, on reproduit parfaitement, paroles et musique, le chant rossignolesque. « C'est à s'y méprendre, dit-il, un rossignol s'y méprendrait ». Il est plus facile de le croire que de tenter l'épreuve. Cet allemand devait être un siffleur hors ligne.

D'autres langues animales ont été l'objet de recherches analogues, et même plus approfondies,

et même scientifiques. J'ai la chance d'en pouvoir citer deux, celle de la poule et celle du singe. On savait bien que la poule a un cri pour réunir sous ses ailes ses poussins en danger, un cri pour les appeler au partage de quelques grains de blé. On savait bien que le singe a un cri pour rassembler ses semblables dispersés dans la forêt, un cri pour signaler l'ennemi. On n'en savait pas davantage. Un français et un américain viennent de nous initier aux conversations familiales des poulaillers et aux discours politiques des sociétés simiesques.

Le français, pas aussi connu qu'il mériterait de l'être, s'appelle M. Prévôt du Haudray. Il s'étonna à bon droit que ses contemporains, si friands des œufs et de la chair des poules, le fussent si peu de leur caquetage. Que disent-elles entre elles et dans leurs rapports intimes avec le coq, le pacha de ce harem ? Comment se résigner à l'ignorer ! Il ne s'y résigna pas. Et comme il était de son siècle, siècle observateur et expérimentateur, il voulut procéder scientifiquement. Il s'offrit une riche basse-cour. Il y transporta un phonographe. Il enregistra avec un soin extrême les piaillements, les gloussements, les kokoricos de « son peuple ». Il rapporta l'instrument dans son cabinet. Il le fit jouer. Il compara entre elles toutes ces voix diverses. Il s'exerça à les reproduire lui-même, de sa propre voix. Il parvint à se faire entendre des poules. Enfin, en possession de leur langage, il le révéla aux humains. J'ai l'extrême regret de ne pouvoir vous le révéler à mon tour, n'ayant pu me procurer le précieux

ouvrage où il est consigné. Or, cet événement se passait en mars 1892. Deux ans plus tard (mai 1894), un américain, le Dr Hamerik, de Baltimore, prétendit de son côté avoir découvert ce même langage des poules; mais M. Prévôt du Haudray lui fit bien voir qu'il venait trop tard, et, par la voix des journaux, signifia à l'Amérique que l'Europe ne se laisserait pas plagier par elle.

Tandis que l'ancien et le nouveau monde se disputaient la découverte de la langue des poules, qui n'en avaient cure, et allaient à leurs petites affaires comme si de rien n'était, un homme surgissait par delà les mers, un linguiste animaliste, comme on n'en avait pas vu, comme on n'en verra plus. Saluez ! Toute la presse, française et étrangère, salua (1). C'est le Dr Gasner que j'ai l'honneur de vous présenter avec cet enthousiasme. L'inspiration lui vint d'un hasard : le hasard, comme on l'a remarqué, est à l'origine de toutes les grandes découvertes. Le Dr Gasner visitait le jardin zoologique de Cincinnati. Il fut frappé de voir les singes d'un compartiment, effrayés à la vue d'un mandrille, communiquer leurs impressions aux singes d'un compartiment voisin. Donc, ces singes parlaient; donc, ces singes avaient une langue; donc, les singes ont une langue; donc, il appartenait au Dr Gasner de découvrir cette langue.

(1) Voir les *Annales politiques et littéraires*, 21 juin 1891. 5 juillet 1891. Voir le journal *Le XIXe siècle*, 3 septembre 1893, 18 novembre 1893. Et tous les journaux américains, dont les français n'étaient que l'écho affaibli.

Cela devait avoir une extrême importance, tant il est vrai que des plus petites causes naissent les plus grands effets. Étant posé que messieurs les singes sont les premiers ancêtres de messieurs les hommes, il s'ensuit mathématiquement que le langage simiesque est le point de départ du langage humain. Ceux qui croient que tous les hommes procèdent d'un premier homme pensent conséquemment que toutes les langues procèdent d'une première langue. Cette première langue semblait perdue; que n'eût-on pas fait pour la retrouver? Eh bien, la voilà! Elle est parlée couramment dans toutes les ménageries, et plus couramment encore dans toutes les forêts vierges de l'Afrique et de l'Amérique. Et elle sera la conquête et l'honneur de l'homme assez entreprenant pour aller l'y chercher.

Le Dr Gasner se dit: je serai cet homme-là. Il fit ses premières observations dans un jardin zoologique, à Washington. Il voulait sans doute que la capitale de la jeune liberté américaine fût aussi celle de la nouvelle linguistique. Et, comme il n'était pas américain pour rien, que le phonographe venait d'être inventé par l'un de ses compatriotes, et mis en œuvre par un de ses compétiteurs dans une entreprise analogue à la sienne, (le savait-il), il eut recours au phonographe. On ne peut lui refuser d'avoir procédé avec une extrême ingéniosité. Jugez-en:

Deux sujets de sexe différent, à la suite d'une longue cohabitation dans la même cage, furent séparés dans des cages différentes. Après avoir

placé un phonographe près de la guenon, l'opérateur détermina chez elle diverses explosions de gaieté et de crainte, qui furent recueillies précieusement. Le phonographe, ainsi pourvu, fut transporté près du mâle, et mis en action. O surprise! O bonheur! O gloire! Tout ce qu'avait ressenti la femelle, celui-ci le ressentit à son tour. Il l'avait donc comprise! Ces sons, c'étaient des mots simiesques! En répétant et en variant cette expérience, on devait arriver à posséder la langue dans toute son étendue et sa beauté.

Gasner, qui avait eu une première inspiration, en eut une seconde. Dans une ménagerie ses observations étaient nécessairement circonscrites, limitées à un petit nombre d'individus. De plus, ces singes captifs pouvaient être des singes dégénérés. Ils avaient pu, n'entendant plus leurs congénères libres, contracter de mauvaises habitudes, employer des locutions vicieuses. Peut-être le simiesque qu'ils parlaient n'était pas le pur simiesque. Gasner résolut d'aller étudier la langue dans sa patrie, en pleine Afrique, en pleine forêt vierge.

Il eut une troisième inspiration, héroïque celle-là. Nos ancêtres les singes sont certainement, *en puissance*, mais en puissance seulement, des personnes fort distinguées; ils ont l'intelligence ouverte au progrès, puisque certains d'entre eux sont devenus Nous. Mais leurs passions sont un peu vives, et indisciplinées. Ils sont volontiers turbulents, indiscrets. Vivre chez eux, avec eux, est certainement un sort enviable, mais à une condition:

être protégé contre leurs amabilités trop empressées. Pour étudier, d'ailleurs, il faut ne pas être dérangé par trop de visites, ou trop prolongées. Il faut pouvoir fermer sa porte. Une porte suppose un domicile. Gasner s'en procure un, peu banal. A savoir : une cage, assez vaste pour s'y trouver à l'aise ; assez solide pour braver tous les assauts possibles ; susceptible de se monter et démonter, pour pouvoir être transportée de pan de forêt en pan de forêt. Il l'appela LE FORT GORILLA.

Ainsi *encagé* et *fortifié*, il vécut d'une vie toute simiesque, visitant les diverses nations des singes, observant jour et nuit leurs actions, écoutant leurs paroles, rapportant celles-ci à celles-là, déterminant ainsi à la fois les mots et leur signification, se mettant progressivement en possession du vocabulaire et de la syntaxe simiesques et, finalement, parlant la langue des singes comme un vrai singe.

Cette langue, je n'ai pas ouï dire qu'il nous l'ait encore révélée dans ses détails, mais il a condescendu à nous en donner comme un avant-goût, en la résumant ainsi : neuf sons principaux, que des modulations différentes portent au nombre de trente-cinq.

Comme on le voit, la langue des singes n'est pas excessivement compliquée, mais, instrument et organe de leur civilisation, elle devait en avoir la simplicité.

Pour conclure sérieusement et judicieusement, je m'arrête à ces propositions : les animaux en

général ont un langage ; — écho d'une vie modeste, il est, comme elle, modeste ; — don de la nature, il est spontané, sans rien d'artificiel ; — chaque espèce parlante a le sien, conforme à son organisation, approprié à ses besoins ; — ces langues, plus imparfaites à mesure qu'on descend, empruntent leurs éléments à trois sens : l'ouïe, la vue et le toucher, au toucher moins qu'à la vue, à la vue moins qu'à l'ouïe. L'ouïe est le sens linguistique par excellence, le fleuve dont les autres ne sont que les affluents.

Aux esprits généreux qui ambitionneraient d'en savoir davantage, mes vœux ; — aux esprits présomptueux qui se féliciteraient d'en savoir davantage, mes compliments ; — et au lecteur courageux qui m'aurait suivi jusqu'ici, mes grâces.

PARTIE LITTÉRAIRE

LA VIE DE L'ÉTUDIANT

A CAEN

AU XVIe SIÈCLE

PAR

M. Henri PRENTOUT,

Professeur à l'Université de Caen,
Secrétaire.

LA VIE DE L'ÉTUDIANT A CAEN

AU XVIe SIÈCLE (1)

Le quartier universitaire. — Si les Universités d'autrefois étaient avant tout « bâties en hommes », suivant une expression de Pasquier, il n'y en avait pas moins un quartier où se faisaient plus particulièrement les cours, et où habitaient les étudiants. La partie du grand bourg qui s'étendait sur les trois paroisses de Saint-Sauveur (du Marché), de Notre-Dame (de Froide Rue) et de Saint-Étienne (le Vieux) constitua ce que *de Bras appelait le quartier de l'Université*, ce que l'on peut appeler le quartier latin de Caen.

En effet, sans donner à l'Université un local dont elle fût propriétaire, (au moyen âge les Universités n'avaient guère de demeure fixe), Henri VI avait assigné tout d'abord aux facultés de Droit civil et de Droit canon, créées les premières, partie d'une maison de la rue des Cordeliers. Dans l'autre partie

(1) Pour les sources et la bibliographie de cet article, voir ma thèse latine : *Renovatio ac Reformatio in Universitate Cadomensi*. Caen, Jouan, 1901.

était installée la *Cohue,* c'est-à-dire les plès et juridictions du bailli de Caen. Le voisinage était bruyant. Quand les trois autres facultés, Théologie, Médecine et Arts, eurent été créées, l'Université, invoquant « les grands noises et clameurs que les advocas, procureurs et populaires y font très soubvent et comme continuelment », obtint pour les nouvelles facultés l'autre moitié de la maison qui constitua les *Grandes Écoles*.

Cette maison appartenait au duc d'Orléans. En mars 1476-77, Marie de Clèves, veuve de Charles d'Orléans, mère de Louis II d'Orléans, le futur Louis XII, femme instruite, encore qu'un peu légère, donnait par lettres patentes à l'Université la maison qui, du consentement du duc d'Orléans, avait été occupée par l'Université depuis le temps de la domination anglaise ; cette occupation l'avait préservée de la ruine ; des réparations pour l'établissement et l'agrandissement de la bibliothèque s'imposaient ; Jean Le Sens « amé et féal » conseiller de la duchesse (1), lui avait conseillé d'abandonner cette maison en mauvais état à l'Université. Le recteur et les docteurs d'une part, les bourgeois de l'autre, avaient écrit en ce sens à la duchesse, qui écouta leurs doléances et fit ce don à titre définitif. Le 22 août 1477, Jean Le Sens mettait l'Université en possession de la maison. En 1588, de Bras donne des bâtiments la description sui-

(1) Il appartenait à une riche famille caennaise dont les biens étaient situés dans la Froide Rue (La cour Le Sens).

vante, grandiloquente à son habitude : « lesquelles maisons ont esté faictes approprier pour l'usage des Docteurs, Régents et Escolliers, de façon que c'est un grand, magnifique et superbe bastiment, qui contient en longueur l'espace de cent cinquante marches et faict tout le costé d'une rue, car aussy en ce seul bastiment sont les escolles de Theologie, Droicts Canon et Civil, Médecine et les Arts où se font les lectures publiques et actes de chaque faculté ; et au mitan est posée une belle et singulière librarie, fournie d'une infinité de livres de toutes sciences. Et au haut de la vis d'icelle est posée une orloge et cadran afin que les Docteurs, Régents et escolliers soyent bien réglés en leurs destins ».

Comment les facultés s'étaient-elles distribué les locaux? Arts, Théologie et Médecine restèrent installés dans la partie de la maison occupée jadis par la Cohue, et les Droits dans l'autre partie qui leur avait été donnée dès les débuts de l'Université. Cette distribution existait encore à la fin du XVIIe siècle, lorsque, sous l'administration de Foucault, on reconstruisit l'Université. Un passage des *Recherches et Antiquitez* de de Bras nous montre que « les Escolles des arts » étaient en 1564 au-dessous des « Escolles de théologie ». Le Matrologe nous apprend que les arts avaient des salles larges et élevées (1). La faculté de Médecine

(1) Le procès-verbal de la visite faite par les experts en 1693 en fait un autre tableau plus détaillé et plus sombre :

« Nous avons visité la salle des arts qui a de longueur 9 toises,

était reléguée dans de petites salles au-dessus de la bibliothèque, ce que de Lesnauderie, le scribe de l'Université, greffier de la cour des privilèges et auteur du Matrologe, justifiait ironiquement par la nécessité pour les médecins qui y professaient d'étudier le cours des astres. Mais le Matrologe de cette faculté nous montre qu'elle ne cessa de se plaindre de l'incommodité, de l'étroitesse de ces locaux, devenus tellement insuffisants à la fin du XVIe siècle, qu'elle était obligée, pour tous les actes, pour tous les examens, d'emprunter les locaux des autres facultés (1).

Quant à l'Université, elle n'a point de siège propre, de local qui lui soit spécialement assigné; elle reçoit l'hospitalité des Cordeliers, c'est là que se tiennent ses assemblées générales; elles ont lieu parfois, par mesure tout à fait exceptionnelle, aux Jacobins, ou bien encore la peste la force à se réfugier au domicile particulier d'un professeur,

de large 4, à laquelle salle il y a deux entrées, l'une où il y a quatre marches à descendre, et à l'autre il y en a sept, et la dite salle est quatre pieds plus basse que le pavé de la rue, lesquelles marches sont entièrement ruinées par vetusté; cette salle est mal éclairée, de sorte que, quand on y entre, on diroit que ce seroit plutôt un cachot qu'une salle d'exercice où cependant il faut faire les actes publics ».

Le reste est à l'avenant: si, cent cinquante ans plus tôt, les bâtiments pouvaient être en meilleur état, ils n'ont jamais dû être bien confortables.

(1) Voir Henri Prentout: *La Faculté de Médecine de Caen au XVIe siècle* (Communication lue à la Société des Antiquaires de Normandie, le 27 janvier 1905).

chez Marin du Vicquet, par exemple, ou au collège du Cloutier. C'est également aux Cordeliers que se tient le parquet du conservateur des privilèges; c'est là qu'est le prétoire, la prison, c'est là que sont déposées les archives; c'est dans le réfectoire des moines qu'a lieu la reddition des comptes. La faculté du Droit canon y tient ses assemblées particulières, celle de médecine y fait célébrer une messe le jour de la Saint-Luc, et la nef même de l'église des Cordeliers sert quelquefois aux examens.

Logement des étudiants. — Comme les cours avaient lieu à une heure très matinale, les étudiants se trouvaient obligés de demeurer dans le quartier universitaire, dans la paroisse de Saint-Sauveur et dans celle de Notre-Dame de Froide Rue. La tentation était grande pour leurs hôtes de maintenir le loyer des chambres à un prix élevé. Ici comme dans toutes les villes d'Université, à Orléans notamment, la taxe était établie en commun par les représentants de l'Université et par ceux de la ville; c'étaient le recteur et un délégué de chaque faculté d'une part, le vicomte de Caen et quelques notables d'autre part, qui étaient chargés de ce soin. Le propriétaire devait accepter le prix fixé, et il ne pouvait renvoyer son locataire à moins de vouloir habiter lui-même le logement. Pas de fraude possible : si l'étudiant évincé s'apercevait que son propriétaire avait pris un autre locataire et augmenté le prix du loyer, il pouvait le poursuivre.

Tous les étudiants étant logés dans ce quartier, les habitants de ces paroisses se plaignirent parfois avec véhémence de voir retomber sur un petit nombre de bourgeois les taxes ou les exemptions dont jouissaient tous les suppôts de l'Université, maîtres, étudiants et officiers, etc.

Quelques étudiants pouvaient aussi bénéficier des bourses établies dans les collèges par de généreux fondateurs, deux au collège du Cloutier, sept au collège du Bois, etc.

Les collèges. — Au commencement du XVI[e] siècle l'Université semble encore avoir compté huit ou neuf de ces collèges. Les collèges Avoyne et de la Couronne, situés près de Saint-Jean, disparurent sans doute dès le début du siècle; celui de l'Oraille, près de la Fontaine aux Poissons, cessa d'exister, au témoignage même de l'annaliste caennais de Bras, vers 1522 ou 1523. Celui du Cloutier, dans la rue Neuve-Saint-Jean, prolongea son existence jusqu'au XVIII[e] siècle; ses revenus servirent alors à reconstituer la bibliothèque; il ne fut jamais florissant; en 1564, après les troubles des guerres de religion, ce n'était guère qu'une pédagogie où 25 et 30 jeunes enfants apprenaient les rudiments de grammaire et la syntaxe sous la direction du principal et d'un seul régent. Un passage du Matrologe nous montre que le collège Cingal existait encore à l'époque de sa rédaction, vers 1515.

Mais quatre de ces collèges eurent seuls une vie réellement intense, c'étaient ceux qui se trouvaient

dans le quartier de l'Université : le collège des Arts, propriété de cette faculté, en face les Grandes Écoles (c'est le bâtiment actuel de l'Académie); le collège Bouet dans la rue des Croisiers; le collège du Bois dans la grande rue Saint-Sauveur; le collège du Mont dans la rue Saint-Étienne, aujourd'hui rue de Caumont (1). Le collège Bouet, qui avait eu un instant de célébrité, que l'on appela le *trilingue collegium* parce qu'on y enseignait le latin, le grec et l'hébreu, disparut en 1544. Le collège des Arts faillit sombrer au temps des troubles religieux, celui du Mont, tombé en décadence, devint collège de l'Université avant d'être collège des Jésuites.

On sait que les collèges furent d'abord à Paris des établissements d'internat destinés à recevoir les étudiants pauvres; c'était la réaction contre les abus de l'externat, les misères et les désordres des étudiants qui les avait fait créer à Paris; mais ils devinrent bientôt, à Caen comme ailleurs, en même temps que des établissements d'enseignement secondaire, des centres d'études plus intéressants que l'Université même (2).

La vie journalière. — Le pulsator. — Tel était le quartier de l'Université. Voyons quelle vie y mène l'étudiant. A cinq heures du matin

(1) Ce sont les bâtiments occupés aujourd'hui par le Secrétaire général du Calvados, la Société des Antiquaires, l'Inspection académique.

(2) Voir ma thèse latine : *Renovatio ac Reformatio in Universitate Cadomensi*. Caen, Jouan, 1901.

en été, à six heures en hiver, la cloche de Saint-Sauveur, la paroisse la plus voisine, miseen branle par le *pulsator*, l'un des officiers de l'Université, appelle au cours les écoliers de la faculté des Arts; une heure après a lieu le même appel pour les quatre autres facultés dites supérieures.

L'étudiant doit donc se lever de très bon matin, les statuts lui ordonnent d'ailleurs de se coucher tôt, on ne doit pas le rencontrer dans les rues, il ne saurait « déambuler par les compites de l'urbe », pour parler le langage de l'écolier limousin et celui des statuts, après neuf heuresen hiver, dixheures en été. Il s'habille à la hâte sans doute, mais décemment; la toilette n'est aussi plus négligée qu'au moyen âge. On ne voit pas qu'on ait ordonné aux étudiants de Caen de rester coiffés pendant les cours, précaution qui fut longtemps regardée comme indispensable dans certains collèges de l'Université de Paris.

L'étudiant se précipite par les diverses rues qui mènent vers l'Université: rue aux Namps, garnie d'échoppes où se trouvent les revendeurs et les brocanteurs, mont-de-piété de l'époque, rue Formage, place Saint-Sauveur, rues des Croisiers et des Cordeliers. S'il entre (au moins en 1564) par les écoles de Théologie, il doit éviter de tomber dans les fumiers qui l'entourent.

Les locaux, les bedeaux. — S'il est en retard, il y a quelque chance qu'aucun professeur ni officier ne le constate: au début du siècle il n'y a pas

d'horloge et ce fut une grave affaire que de réunir les ressources nécessaires pour en faire construire une ; certains officiers durent renoncer aux repas de corps qui leur étaient chers ; en 1564, elle ne marchait déjà plus.

Plus heureux que l'étudiant de Paris qui, au moyen âge, s'asseyait sur des bottes de foin (d'où le nom de rue du Fouarre que porte une des rues du quartier latin), l'écolier trouve dans les salles des bancs ouverts. Le scribe Pierre de Lesnauderie, l'auteur du Matrologe, a pris soin d'en faire l'inventaire. « Nota que l'an mil Vcc XIIII à Noël, il y avoit aux escolles de lois xxvii couples de bancs et lieutrins. Item trois grans bancs à pommettes, l'ung vy à vy de la chaire doctrinale et les deux aultres des deux costez de lad. chaire. Item aux escolles de décret, xxii couples de bancs et lieutrins et trois bancs à pommettes comme aux escolles de lois ». Mais la faculté des Arts en avait-elle ? oui, puisqu'au XVIIe siècle, ils étaient pourris par l'humidité. En tout cas, tous les étudiants n'avaient pas le droit d'y prendre siège, car les plus jeunes d'entre eux, les « déterminants », doivent jurer de s'asseoir par terre : « Item audiendo vestras lectiones, se debitis super terram et non in sedibus elevatis a terra ».

Le professeur entre : il est enveloppé dans sa chape fermée, rayée et décente, telle qu'elle est en usage à Paris (1). Devant lui marche le bedeau.

(1) En 1564, on reprocha au recteur Noël Le Vallois, avec bien d'autres négligences, d'avoir : « robe fourrée à collet

C'est une situation recherchée que celle-là: les bourgeois les plus qualifiés de la ville la sollicitent (1). Étienne Duval de Mondrainville, le plus remarquable peut-être des caennais de ce temps par l'intelligence, l'activité commerciale et la connaissance des lettres, était bedeau de la faculté de Médecine, charge qu'il tenait de son père (2).

Le bedeau porte solennellement le livre devant le professeur: (notre faculté de Droit a conservé aujourd'hui encore cette tradition) *le livre,* non un livre choisi par les professeurs, mais le *livre* prescrit par les statuts.

L'enseignement : les lectures ordinaires et extraordinaires. — Aucune initiative n'est laissée par les statuts à l'enseignement du professeur: l'Université, on ne saurait l'oublier, est une corporation, et celle-ci, comme toutes les autres, veut tout réglementer. Rien ici qui ressemble à nos Universités modernes, à nos facultés des Lettres surtout, où nous faisons le programme de nos examens,

rabattu qui ne sembloit pas trop honneste, encores que la vertu et sçavoir ne consistast aux habits ».

(1) J'ai publié en appendice dans ma thèse latine, la requête de Noël Bellin, bourgeois de Caen, qui, en 1540, demanda la place de bedeau du collége des Droits, s'engageant, disait-il : » à prier Dieu pour la conservation de voz trés dignes humanitez ».

(2) Ce fait a échappé au biographe du créateur de l'hôtel de la Monnaie, M. Gustave Dupont. Sur les démêlés de Duval de Mondrainville avec la faculté de Médecine, voir mon travail : *La Faculté de Médecine de Caen au XVI[e] siècle.* 1905.

choisissons le sujet et les heures de nos cours, les auteurs à expliquer. Dans une faculté d'antan, le doyen n'avait pas besoin de conférer avec ses collègues pour s'entendre sur les heures et sujets des cours. Tout était arrêté par les statuts: les heures, les auteurs, la date même à laquelle on devait avoir fini chaque ouvrage, ou chaque livre de l'ouvrage.

S'il y avait primitivement une grande diversité dans l'organisation générale des Universités, les unes étant des Universités complètes de cinq facultés, comme la nôtre qui en tirait vanité, d'autres n'en ayant que quatre, ou qu'une, les unes plutôt dirigées par les maîtres, les autres par les étudiants, le programme des études se ressemblait absolument d'une faculté à l'autre.

On a tout dit sur les effets de la centralisation moderne dans l'enseignement. Tout le monde a entendu citer ce mot d'un ministre de l'instruction publique, tirant sa montre à deux heures de l'après-midi et disant: à cette heure, tous les élèves de tous les lycées et collèges de France composent en version latine. S'il y avait eu un ministre de l'instruction publique au moyen âge, et s'il s'était levé à cinq heures du matin, il aurait peut-être pu dire: à cette heure tous les élèves des facultés de Droit civil écoutent tel livre des *Leges*, et ès Décrets, tel livre des Décrétales.

Uniforme étant le sujet des cours, uniforme était la méthode de l'enseignement. Au moyen âge, la

pédagogie n'était pas compliquée, et c'est un des mérites du XVI[e] siècle d'en avoir retrouvé les principes aux sources antiques. Dans les facultés du moyen âge, la méthode d'enseignement était partout la même, le professeur lisait, les élèves écoutaient un livre.

Quels livres sont lus ?

Aristote tient à la faculté des Arts et même ailleurs la place prépondérante : Aristote découvert au XIII[e] siècle et connu par des traductions latines faites sur des ouvrages arabes par des savants espagnols. Les écrits d'Aristote sur la théorie générale de l'être et sur le mécanisme du raisonnement jouirent d'une vogue incomparable; ils eurent éclipsé bientôt tous les autres ouvrages de l'antiquité que l'on avait commencé à chercher au XII[e] siècle, et la faculté des Arts devint une faculté de Philosophie (nom qu'elle a gardé en Allemagne). « Voilà comment, dit spirituellement M. Ch.-V. Langlois, notre Occident a fait trois cents ans de philosophie avant de commencer sa rhétorique » (1).

Avec le XVI[e] siècle, l'Occident commença sa rhétorique, mais il la commença dans les collèges : à Caen, au collège des Arts, au collège Bouet, *trilingue collegium,* au collège du Bois.

L'enseignement des facultés ne lui laisse encore aucune place, on n'y fait rien pour développer le goût littéraire. Après Aristote, on lit les *Summulæ,*

(1) Ch.-V. Langlois : *Les Universités du moyen âge.* Revue de Paris. 1896.

manuels de Buridan, de Pierre d'Espagne, puis on revient à Aristote avec le *Pergamenius* et les *Topiques*. Cependant en 1491, une innovation remarquable avait eu lieu à Caen : Sénèque avait pris place dans l'enseignement de la Faculté avec ses tragédies.

A la faculté de Médecine on retrouve Aristote ; l'*Histoire des animaux* et les *Météores* sont ici accompagnés des *Aphorismes* d'Hippocrate, de l'*Art Médical* de Galien et de certains livres d'origine arabe, tels que le livre de Johannidès. La réforme de 1521 se borna à ne plus rendre obligatoires certains livres. A la faculté des Lois, le code Justinien, Inforciat, sont encore les auteurs imposés par la réforme de 1521. La méthode bartholiste s'y maintient, ce qui explique assez que notre faculté des Lois n'ait pris aucune part à la brillante renaissance des études de droit qui s'affirma au XVIe siècle dans les Universités françaises, à Bourges, à Orléans et ailleurs avec les Cujas, les Baudouin, les Duaren.

Les livres de théologie sont forcément partout les mêmes : la Bible, les épîtres de saint Paul, etc.

Dans les facultés les plus chargées, il y avait sans doute chaque jour trois cours ou trois lectures ordinaires. A la faculté des Lois il devait y avoir, d'après l'arrêt de réformation de 1521, trois lectures le matin, à partir de six heures en été et de sept heures en hiver, et deux l'après-midi, de deux heures à quatre heures. A la médecine, où on pensait dès ce temps que la pratique doit avoir

plus de place que la théorie, il n'y a, semble-t-il, d'après le même arrêt, qu'une lecture par jour, qui devait être faite alternativement par les deux régents nouvellement créés, mais il se peut qu'il y en ait eu davantage, quand le nombre des docteurs régents fut plus considérable.

Les matinées étaient plus spécialement réservées aux lectures ordinaires. Après le dîner avaient lieu, avec quelques lectures ordinaires, des lectures extraordinaires qui étaient prévues par les statuts. De Bras nous parle de celles qui, au XVI[e] siècle, étaient faites en chambre, en un moment de grande ferveur pour l'étude, par un docteur de Toulouse nommé de Parpas.

Les disputes. — Enfin il y avait les disputes.

Si la lecture d'un auteur est l'exercice habituel, la méthode d'enseignement des maîtres, la dispute est l'exercice habituel, la manière de se développer de l'étudiant et l'unique épreuve des examens.

Aux Arts, le carême est consacré à cet exercice. A la faculté de Médecine, les disputes étaient obligatoires pour le bachelier depuis le début de l'année scolaire, ou *l'ordinaire* jusqu'aux jours gras. Disputes aussi aux Décrets, disputes aux Lois pour les licenciés, disputes à la théologie.

On ne saurait douter que ces prescriptions statutaires fussent encore en vigueur au XVI[e] siècle, à Caen comme dans les autres universités. Le Matrologe contient, au nombre des serments exigés des étudiants, celui-ci. « Item jurabitis quod incipietis

disputare infra diem mercurii just Brandones inclusive (après la Chandeleur) et disputabitis per magnam partem quadragesimæ, tam præsidendo quam respondendo vicibus alternativis ». On doit avoir pour cet exercice un costume spécial, un habit décent, une toge rayée, et le capuchon ouvert sur la tête, sans nœuds ni agrafes.

De Bras avait conservé un souvenir précis de ces disputes de carême. « Il y avoit pour lors un si grand nombre de Doctes Regens et escolliers en ceste Université qu'au temps des graduations qui se faisoyent des maistres aux Arts la sepmaine de la Passion, après que les dicts Escolliers avoyent estudié aux sommes (comme les appelloit) par un an pour se former argumens tant en Barbaram, Celaram, Darii, Baralithon et autres sciences bien nécessaires, en la Logique par autre cas, en la Fisique d'Aristote autre année, ils recouvroyent ce qu'ils avoyent veu, faisans certains actes publiques en temps d'hiver, que l'on appelloit déterminantisses ».

Toutle monde d'ailleurs n'était pas aussi convaincu que le bon de Bras de la nécessité de toute cette logique. Les humanistes en combattaient l'abus. Vivès écrivait en 1531 : « On dispute avant le dîner, on dispute pendant le dîner, on dispute après dîner, on dispute en public, en particulier, en tout temps, en tout lieu ». Les Normands devaient échapper moins que tous autres aux défauts que peut développer ce genre d'exercices, le goût des subtilités, l'amour de la chicane et finalement la propension

aux querelles. Déjà les statuts de la Médecine recommandaient d'observer pendant les disputes la paix, la tranquillité et la manière d'argumenter prescrite par la faculté.

Le Matrologe insiste sur la manière dont doivent disputer les déterminants: « Nec insolentias aut murmurra facietis, nisi tantum arguendo ». Il faut que vous répondiez avec bienveillance aux moqueries et que vous vous mettiez à la disposition de tous ceux qui voudront argumenter avec vous. On ne veut pas que les étudiants apportent à cet exercice trop d'ardeur ou un esprit de désordre; on ne veut pas non plus cependant qu'ils s'en désintéressent; ils doivent s'y livrer aux heures fixées en public, et non sous le manteau de la cheminée ou dans quelque coin et comme par acquit.

En un temps qui ne connaissait pas les compositions écrites, la dispute était à peu près l'unique épreuve des examens.

Examens. — Suivons la filière des examens; ils jalonnent la longue carrière de l'étudiant qui commence de bonne heure. Il nous faut de toute nécessité commencer par la faculté des Arts; on l'a comparée à tort aux facultés modernes des Sciences et des Lettres, avec lesquelles elle ne saurait avoir aucune ressemblance : la faculté des Arts est la faculté préparatoire; elle mène aux quatre autres dites supérieures. L'écolier qui a appris la grammaire, la métrique, les éléments de la langue latine dans quelque pédagogie ou dans quelque

collège peut commencer à suivre les cours de la faculté des Arts. L'annaliste caennais de Bras fut mis d'abord par ses parents, vers l'âge de onze ans, dans une pédagogie qui se trouvait près de Saint-Étienne-le-Vieux ; il passa ensuite trois ans, de douze à quinze ans, au collège du Mont, avant de suivre les cours de la faculté des Arts. Les Statuts permettaient même de passer à quatorze ans le premier examen de cette faculté, la *déterminance ;* venaient ensuite le baccalauréat, la licence et la maîtrise. La maîtrise n'est d'ailleurs, à proprement parler, que la cérémonie qui met fin au stage dans cette faculté ; il suffit pour y être admis d'être licencié et d'avoir dix-neuf ans.

Mais la licence ou maîtrise ès arts a, dans la vie de l'étudiant de cette époque, la même importance que le baccalauréat ès lettres de nos jours ; elle ouvre l'accès des facultés supérieures et partant la carrière des fonctions et offices pour l'obtention desquels on s'y qualifie. On l'obtient un peu plus tard que notre baccalauréat, et il faut espérer qu'elle prouvait à certains égards des études un peu plus fortes.

Dans les facultés supérieures, l'assiduité est le grand point, la condition essentielle pour monter les degrés ; à la Médecine, il faut trente-six mois de présence réelle aux lectures, c'est-à-dire quatre ans pour être admis au baccalauréat ; pour la licence, il faut en tout cinquante-six mois. Quant au doctorat, ce n'est ici, comme la maîtrise, qu'une cérémonie. On pourra donc être docteur

après six ans d'étude, à vingt-cinq ans au minimum.

Aux Droits, il faut environ trois ans pour se présenter au baccalauréat, et encore autant pour la licence; les conditions sont les mêmes, qu'il s'agisse des lois ou du droit canon. Mais les deux facultés forment un collège et la licence obtenue dans l'une dispense de la moitié du temps d'étude, si on veut obtenir le baccalauréat de l'autre.

Les études théologiques sont encore plus longues: il faut passer sept ans à la faculté avant de se présenter au baccalauréat, et le bachelier se prépare à la licence, qui n'est ici qu'une formalité, en lisant une épître de Saint-Paul, une canonique (il est alors *cursor*); puis la Bible pendant deux ans (il est alors dit *biblicus*); puis les sentences pendant quatre ans (il est alors *sententiarius*) ; à la fin de tous ces stages, il est *formatus ;* il doit soutenir trois thèses avant de recevoir la licence, deux autres épreuves mènent au doctorat: ce sont les *vespéries* subies avant la remise du bonnet, l'*aulique* qui la suit. On voit que le bachelier de théologie *lit :* il ne faut pas croire que ceci lui soit particulier; *lisent* également le bachelier en médecine et le bachelier en droit. Il n'y a point de barrière absolue qui sépare l'étudiant des docteurs régents inscrits à l'album du recteur au début de chaque ordinaire.

Plusieurs de ces examens ont lieu d'une manière collective: nous l'avons vu pour les déterminances; il en était de même pour les maîtres ès arts: « Puis estoient, dit de Bras, tels Escolliers que l'on appel-

loit Intraus, passez maistres aux Arts, ès Escolles publiques où l'on présentoit les bonnets, comme estant les dicts Escolliers faicts Docteurs et maistres aux Arts. J'en ay veu faire en ce temps là en divers jours cinquante ou soixante et jusques à quatre-vingt pour un an. Et quant aux actes des autres facultés, ils ont tousiours esté fort honnorables. Et ne se faisoyent licences aux Droicts, que de deux ans en deux ans au mois de may. Et estoyent bon nombre de licenciez ».

Cet examen des licences en droit avait lieu au mois de mai, il donnait lieu à une fête que de Bras nous a racontée avec son pittoresque habituel : « Et ne se faisoyent licences aux Droits que de deux ans en deux ans au mois de may. Et estoyent bon nombre de licenciez. Apres qu'ils avoyent fait repetitions ou lectures, estoyent conduits par les instruments, tabourins, rebecs et flustes d'Allemand, des Escolles en la Court de l'Eglise, ayant des chapeaux de fleurs sur leurs bonnets pour ce qu'ils se faisoyent communement au mois de may. Et audict lieu le sieur vice-chancelier leur conférait le degré, et après l'on donnoit des dragées aux supposts, officiers et gens notables, lesquels y assistoyent, comme l'on feroit à unes fiansailles ».

Heureux temps où la licence pouvait être comparée aux fiançailles ! Nous avons changé tout cela.

Tous ces examens étaient autant de cérémonies solennelles auxquelles étaient conviés tous les dignitaires de l'Université, de la ville, les notabi-

lités, comme nous dirions, de la région. « Les sieurs recteur, docteurs, les gentilshommes parens desdicts gradués et autres notables officiers et gouverneurs de la ville » assistaient aux déterminances.

Aux archives communales, dans les cartons de l'Hôtel de Ville, on trouve de fréquentes invitations à assister aux doctorandes adressées par l'Université au corps de ville. Un personnage célèbre est-il de passage à Caen au moment de cet examen, on l'y invite. Quentin Taffin, de Tournai, ambassadeur des Provinces-Unies auprès du Roi, étant de passage à Caen pendant la Ligue, est invité, ainsi que le Parlement, à assister à la réception de Me Nicolas Michel au doctorat en médecine (1).

Le doctorat est avant tout une cérémonie ; il est cependant précédé parfois d'une dispute solennelle, à la Médecine par exemple.

En théologie, l'examen est un peu plus sérieux, puisqu'il y a des thèses à présenter : les vespéries et l'aulique, dont les positions doivent être écrites (2).

Le candidat y est en outre soumis à quelques épreuves traditionnelles : après que son éloge a été prononcé par le président, il doit subir patiemment les plaisanteries, les pointes qui lui sont adressées, pour la plus grande joie de l'assistance.

(1) Voir ma communication faite à la séance solennelle des Antiquaires de Normandie le 26 janvier 1905 : *La Faculté de Médecine au XVIe siècle.*

(2) Elles furent plus tard imprimées. On en trouvera quelques-unes à la Bibliothèque de la ville.

...« Et est actus solemnis, quia post expectatoriam magistrorum questionem, post diffusam terminorum expositionum titulorum elicionem et alia multa dicta laude digna per presidentem et alios doctores theologie tunc presentes, presidens tentando patientiam doctorizandi sibi multa vel puerilia facta, dicta, gesta ridiculosa dicit et in medium propalat, quibus assistentes in risum provocat, et cum hoc fecerit, revertitur presidens ad bene gesta et acta, hoc critutes doctorizandi, et his sic dictis, que durant sirciter per quatuor horas... » (1).

C'est à la cérémonie de doctorat que le nouveau docteur reçoit les signes distinctifs, soit de l'un des docteurs, soit de l'évêque de Bayeux ou de son représentant, selon les facultés. « Et ès quatre facultez des Droits canon, civil, Médecine et des Arts, l'un des docteurs crée le docteur; mais à la théologie, c'est le sieur Evesque de Bayeux, ou son vice-chancelier. Et ausdites facultez les docteurs catedrans qui créent le docteur... les décorent et donnent la robe de escarlatte, le livre, le signet, la ceinture et le bonnet et le bayser ».

Le Matrologe de l'Université nous a conservé le cérémonial d'une réception de docteur en droit

(1) Si l'on songe que nos doctorats modernes paraissent quelque peu dérivés du doctorat de théologie, qui seul alors comportait des thèses écrites, on s'expliquera peut-être que jadis (mais cette tradition est depuis longtemps abandonnée) on ait éprouvé, non seulement la science, mais la patience du candidat par des critiques acérées, des pointes, des traits d'esprit destinés aussi à mettre en joie l'assistance.

canon : « Lorsque des licenciés veulent parvenir au grade de docteur, ils peuvent supplier (adresser une demande au doyen) pour le doctorat; le jour fixé, les invitations faites, les écoles sont préparées, et ornées de tentures et tapis; le recteur et les maîtres de l'Université étant présents, le plus ancien docteur appelle les doctorants (doctorandos) qui sont assis en arrière des fauteuils où siègent les docteurs régents, et leur remet les insignes; il prononce un discours à la louange de la science; ceci fait, il adresse une petite allocution (oratiunculam) à chacun des doctorisants (doctorizandorum) en invoquant la Vierge Marie ou un autre saint à sa dévotion, afin qu'il l'assiste; puis, après cette prière, ils se lèvent et montent à la chaire doctorale avec le docteur président, et là suivant leur ordre, il leur remet les insignes de docteur, c'est-à-dire, l'anneau, le livre, la chaire, la ceinture, le bonnet, avec le baiser de paix, et le plus souvent, telle est la formule : Et d'abord, la chaire : Asseyez-vous ici, hommes vertueux, dans cette chaire non de pestilence et de vices, mais de science et de vertus. Car ne sont point les imitateurs des docteurs, ceux qui tiennent leur place, mais bien ceux qui remplissent leurs œuvres. Ce n'est pas la chaire qui fait le docteur, mais le docteur qui fonde la chaire sur les principes de la vertu et de la science ». Il y a des variantes possibles à ce formulaire, et de Lesnauderie a pris soin de les indiquer ; on cite des canons, des sentences, par exemple celle-ci : « Les docteurs bien

méritants doivent arriver à la chaire peu à peu, par leurs vertus et avec une grande peine, « magno sudore ». Sans doute, cette formule était une consolation pour ceux qui avaient longtemps peiné avant d'y arriver... »

— Secondement, le bonnet, « de birro » : « Recevez ce bonnet rond en forme de couronne (1), signe de sainteté et de vérité et de science, afin d'être tels en esprit que vous l'avez été dans vos paroles, et ne cessez point d'enseigner, parce que nul ne sera couronné au royaume des cieux, qui n'aura point lutté légitimement ; la couronne est posée sur la tête en prenant le pouvoir, parce que la couronne est le signe de la perfection, puisqu'une figure sphérique dépourvue d'angles est l'indice de l'absence de toute tache, où il y a angle, il y a tache ».

— Troisièmement, la ceinture : « Recevez cette ceinture dorée et ceignez vos reins d'une foi singulière, pour que votre corps soit orné extérieurement et se tienne plus parfait devant Dieu et les hommes..... »

(1) Ce texte semble contredire formellement la définition que donne M. Rashdall dans son excellent ouvrage : *The Universities of Europe in the middle ages*. Oxford, 2 vol. in-8°, 1895. « En général, dit-il (vol. II, part. II, p. 641, n. 3), le terme « biretta » semble être employé pour désigner un bonnet carré, « pileum » un bonnet rond ». Le plus singulier, c'est que dans la même note, M. Rashdall cite, d'après Fournier : *Les Universités françaises*, III, n° 1718, ce passage du Matrologe que je traduis ici. Je ne m'explique donc point la définition de M. Rashdall ou, à tout le moins, l'usage qu'il en fait ici, pour appuyer sa définition, du texte de Caen.

— Quatrièmement, l'anneau : « Passe cet anneau, car de même qu'entre le mari et la femme, il y a mariage entre la science et le docteur. Celui qui possède une telle épouse, possède la demeure du Saint-Esprit.... » « L'anneau, en signe d'amour entre les conjoints, doit être placé au quatrième doigt, parce que suivant les médecins il y a une veine qui mène le sang jusqu'au cœur. Cependant les docteurs mettent l'anneau au pouce, afin qu'ils puissent plus facilement s'en servir pour apposer leur seing ».

— Cinquièmement, le livre : « Recevez le livre de la sagesse et de la science de Dieu, afin qu'envoyé par le Christ, vous sachiez enseigner et interpréter la science du droit et attribuer à chacun son droit. Le livre, en effet, est proprement la tunique intérieure, la partie de l'écorce qui défend le bois, parce qu'avant l'usage des parchemins, les volumes étaient faits du *liber* des arbres ».

— Sixièmement : « Recevez le baiser de paix afin que vous conserviez à perpétuité le pacte de paix dans les facultés des Droits. Heureux, en effet, les pacifiques, car ils seront appelés les fils de Dieu ». Suit une kyrielle de citations sur la concorde, empruntées à l'antiquité et aux chrétiens.

Puis, on distribue des bonnets aux assistants. Enfin, le cortège, précédé de musiciens, se rend à un festin solennel dans un endroit convenable, on y joue la comédie et autres choses de ce genre. Les candidats au doctorat dépensent au moins 300 livres tournois. On voit que le doctorat, même

sans la thèse, était, comme de nos jours, chose coûteuse.

Frais d'examen. Bourse. — Ce n'étaient point seulement les repas plantureux et les distributions de dragées aux assistants qui rendaient onéreux les examens; chaque examen comportait encore des distributions de gants aux professeurs, le paiement d'une *bourse* aux bedeaux; il fallait aussi acquitter une *bourse* entre les mains du doyen ou des examinateurs.

Qu'est-ce que cette bourse? Il y avait une grande diversité dans les ressources des étudiants des anciennes Universités; ce serait une grande erreur de croire qu'elles n'étaient fréquentées que par des jeunes gens pauvres: la bourgeoisie et les familles nobles y envoyaient aussi leurs enfants. Si quelques-uns pouvaient se livrer à des dépenses journalières élevées, d'autres mendiaient leur pain: « Pour gagner de quoi vivre et étudier, dit M. Thurot, des écoliers écrivaient des livres, balayaient, ramassaient les ordures. Ils se mettaient souvent au service d'un collège, d'un étudiant riche ou d'un professeur ». Il en était encore ainsi au XVIe siècle.

Des maîtres illustres avaient ainsi fait leurs études: tels les Postel, les Ramus. Le règlement du Parlement de 1586 pour l'Université de Caen consacra cet usage. « Est deffendu ausdits principaux ne permettre que aucunes femmes ne demeurent dans les collèges sous pretexte de service ne autrement,

ains se fera tout le service ordinaire et necessaire par pauvres enfants, lesquels par ce moyen pourront faire quelque prouffit aux lettres ».

Il en est encore de même dans les Universités les plus modernes, dans les Universités américaines, où des étudiants sont conducteurs de tramways, décrotteurs.....

En présence de ces différences sociales, la corporation universitaire parisienne qui, *mutatis mutandis*, a servi de modèle à presque toutes les autres, à celle de Caen notamment, avait trouvé un moyen ingénieux de proportionner les frais d'examen aux ressources des écoliers. La dépense hebdomadaire de chaque étudiant était calculée, d'après ses déclarations mêmes, par les autorités universitaires, qui établissaient alors la quotité de leur contribution vis-à-vis de la faculté. C'était cette *bourse* qui servait d'unité, quand l'étudiant avait à payer les frais d'examen : par exemple, tous les déterminants avaient à payer quatre bourses; cela n'implique pas qu'ils payaient la même somme, mais une somme quatre fois équivalente pour chacun d'eux, à sa dépense hebdomadaire, déduction faite du loyer de sa chambre. L'impôt sur le revenu, proportionnel aux facultés du contribuable et fondé sur la déclaration, a donc été inventé par la démocratie universitaire du moyen âge.

Il ne faudrait point généraliser : dans beaucoup de cas, la taxe à payer, soit au bedeau, soit aux professeurs, était fixe.

L'étudiant avait d'ailleurs à acquitter non seule-

ment des frais d'examen, mais aussi les certificats d'assiduité ou *testimoniales;* à la Médecine, il en coûte 21 deniers pour le scel de chaque billet, il fallait aussi payer aux maîtres le prix de leurs leçons: aux Arts, le règlement de compte avait lieu avant que la maîtrise fût conférée; il arrivait que des étudiants ne missent pas d'empressement à solder cette dette.

Enfin, en 1457, l'Université avait imposé à chacun de ses membres une cotisation par tête, *bursa capitalis,* établie d'après les mêmes éléments d'appréciation que les bourses d'examen: les comptes des receveurs de l'Université montrent qu'elle continua d'être perçue au XVIe siècle. Par exemple, Pierre le Dô, receveur de l'Université, reçoit en 1514 de Charles de Bourgueville, 5 sous, de Léon Sabine, curé de la Haye-Piquenot, au diocèse de Bayeux, 10 sous, de maître Jean Richard, prieur de Saint-Fromond, au diocèse de Coutances, 20 sous, etc.

Bibliothèque. — Les *lectures* et les examens absorbaient la plus grande partie de l'activité intellectuelle de l'étudiant. Avait-il quelques loisirs, il pouvait aller travailler à la bibliothèque. Le gardien, qui est en même temps le *claviger scholarum,* doit l'ouvrir à tous ceux qui y viennent étudier. En dépit de l'inspection semestrielle du recteur et des anathèmes du scribe Lesnauderie, la bibliothèque semble avoir été fort mal tenue. Un procès-verbal de 1514 constate de nombreux dommages subis par

les livres : feuillets coupés, lettres d'or ôtées, écussons d'or arrachés, et les feuillets suivants incisés. Encore recevait-elle, comme le montre le catalogue de 1515, de nombreux dons. Le scribe de l'Université en tenait registre. Cette indifférence à l'égard de la bibliothèque persévérait encore au XVIIe siècle, puisque les professeurs, pour récompenser l'intendant Foucault des services rendus à l'Université, lui livrèrent les manuscrits et les incunables, richesses de la bibliothèque ; cet ardent bibliophile ne se fit pas faute d'y puiser à pleines mains.

Pour les étudiants de la faculté de Médecine, l'herborisation constituait sans doute une distraction appréciée : ils s'en allaient chaque année dans les forêts voisines, à Troarn ou vers Fontaine-Étoupefour, et trouvaient bonne réception et bon repas chez les abbés d'abbayes affiliées à l'Université, ou chez quelque riche bourgeois (1).

Vacances. — Telles sont les occupations intellectuelles de l'étudiant aux jours de cours. Mais les vacances sont nombreuses dans la corporation universitaire comme dans toutes les autres.

Et Monsieur le Curé
De quelque nouveau saint charge toujours son prône,

disait-on jadis dans les métiers ; il en était de même à l'Université. La bibliothèque municipale possède

(1) Voir : *La Faculté de Médecine de Caen au XVIe siècle.*

un ancien calendrier de l'Université indiquant les jours où on lit et ceux où on ne lit pas. Ceux-ci sont fort nombreux. Ce sont les jours de fête, les jours des patrons des étudiants, Sainte-Catherine et Saint-Nicolas; ceux des patrons des facultés : Saint-Luc à la Médecine et Saint-Yves au Droit, les jours d'obit de quelque donateur de l'Université. Il y a tel mois, comme celui de janvier, où, sans tenir compte des dimanches, les jours où il n'y a pas de cours sont encore en majorité. On chôme le dimanche et on chôme aussi le jeudi, quand, par exception, il n'y a pas eu dans la semaine d'autre jour férié ou demi-férié. Il est vrai que les grandes vacances n'avaient pas la durée qu'elles ont aujourd'hui. Encore commencent-elles aux Arts à la Saint-Pierre et Saint-Paul, 29 juin, pour finir à la Saint-Louis, 25 août; au collège des Droits la veille de la Saint-Germain, 30 juillet, pour finir le lendemain de la Saint-Denis, 10 octobre. Pour les facultés supérieures, c'est ce jour-là que s'ouvre l'année scolaire, l'*ordinarium,* comme on disait alors.

Les jours de fête, d'obit, l'étudiant, sans doute, va à la messe. Mais ce serait une grande erreur que de se représenter les étudiants de ce temps-là comme des clercs adonnés aux exercices religieux. Ceux-ci avaient peu de place dans les Universités. Ce n'est qu'à la fin du XVIe siècle, après la contre-réformation catholique, que l'arrêt de 1586 fit une obligation de la messe journalière aux élèves des collèges.

Avant cette date, et à part ce détail, la vie de l'Université n'a rien de plus religieux que celle de toute autre corporation.

Processions. — Cependant, comme les membres de tous les métiers de la ville, l'étudiant peut avoir le plaisir d'assister aux processions solennelles de sa corporation. Seulement si, pour les métiers, ces processions sont annuelles, à l'Université, elles sont extrêmement rares. « Elles n'ont lieu, dit Lesnauderie, qu'en l'honneur du pape ou du roi ou pour quelque cause importante ». Le scribe nous en a soigneusement conservé l'ordre et la marche : « A la procession l'ordre de marche est le suivant : viennent d'abord les Frères mineurs porteurs de la croix (les Ordres religieux ayant des maisons à Caen étaient affiliés à l'Université), puis les enfants des écoles de grammaire, puis les élèves de dialectique, logique, physique et les intrants de chaque collège, deux par deux, les régents des Arts avec la chape ouverte que suit immédiatement le doyen des Arts, recouvert de sa chape décanale, les bedeaux précèdent le doyen avec les deux masses d'argent. Ensuite s'avancent les étudiants gradués des Arts, mais non ceux qui sont gradués dans les facultés supérieures ; puis les bacheliers en Médecine, les bacheliers en droit, les licenciés de ces trois facultés ; puis les docteurs en médecine avec leurs chapes doctorales, suivis de leur doyen précédé du bedeau tenant la verge d'argent ; puis les docteurs en droit par rang d'ancienneté, leur doyen, leurs

bedeaux avec les masses; puis, les docteurs en théologie, les séculiers d'abord, les réguliers ensuite ; enfin le recteur de l'Université, à côté duquel marche le doyen de la théologie, chacun précédé de son bedeau: si l'évêque est à Caen, il marche à côté du recteur; derrière eux viennent les officiers de l'Université, le scribe général, celui du conservateur des privilèges, les deux avocats, les deux procureurs, les autres officiers habitant la ville, sauf les messagers (c'étaient les officiers qui portaient la correspondance des étudiants à leurs parents): munis de grands bâtons, ils précèdent les élèves de grammaire ».

Lorsque la procession est arrivée à l'église, chacun prend la place qui lui est assignée. Mais il y a dès ce temps des querelles de préséance entre le vice-chancelier (représentant de l'évêque), le vice-conservateur et le doyen de la faculté de Théologie, qui ont tous trois la prétention de marcher à côté du recteur. On finit par les contenter en leur donnant à tous ce droit: ils marcheront sur la même ligne. Le bon Lesnauderie s'en indigne : le recteur chef de la corporation aurait dû marcher seul, et les trois autres devant lui.

L'Université paraît également en corps lors de l'arrivée et entrée solennelle des grands personnages. De Bras a tracé un tableau très vivant de l'arrivée du roi François Ier et du rôle qu'y joua l'Université.

« Lesquels supposts au jour de ladicte entrée, qui fut le mercredy tiers jour d'avril audict an (1532),

il s'acheminèrent après le corps ecclésiastique en l'ordre qui ensuit; assavoir: douze bedeaux portant leurs verges et masses d'argent, vestus de couleur viollet. Consequemment marchoit en modeste et très honnorable gravité le recteur, vestu d'escarlatte rouge, avec sa grande chappe rectorale fourrée d'ermines, précédé de son bedeau avec sa masse d'argent. Et deux jeunes enfans vestus de satin, des couleurs de ladicte Université, rouge et bleu, portans haut eslevé deux chapeaux de triumphe aux armes d'icelle. Puis suyvoient quatre docteurs de théologie vestus de noir, ceux de droit et de médecine d'escarlatte rouge. Et les principaux et régents des arts, tous avec leurs chappes doctoralles et magistralles, fourrées de menuver, suyvis d'un grand nombre d'escolliers en accoustremens scholastiques: tout ce quel corps de l'Université posa entre les deux ponts de la porte Millet, attendant Sa Majesté. A laquelle ledit sieur recteur, maistre Jean Roger, docteur en médecine, luy fist une élégante oraison et harengue françoise, dont Sa dicte Majesté se contenta fort et tous les seigneurs de sa suitte ».

Ce fut même pour l'Université une occasion de plaider d'ingénieuse façon une cause qui lui tenait à cœur. On se figurerait bien à tort que les étudiants des Universités de ce temps étaient uniquement guidés par l'amour de la science et la poursuite du savoir. Comme ceux de nos Universités modernes, ils s'y qualifiaient pour rechercher ensuite les fonctions publiques, et en parti-

culier les bénéfices ecclésiastiques. Or, l'Université était depuis longtemps en guerre avec les prélats de Normandie, qui ne voulaient point accorder aux gradués de l'Université la moitié des bénéfices vacants que leur avait octroyée Henri VI. Il y avait depuis 1528, procès engagé devant le Parlement d'abord, puis devant le Grand Conseil (1). L'Université eut recours aux allégories et aux tableaux parlants, alors à la mode, pour faire entendre son procès au Roi, et les étudiants jouèrent leur rôle dans cette figuration.

Le Roi trouva « près l'église Sainct Jean un autre magnifique spectacle et théastre sur lequel estoit représenté un beau et plaisant jardin, au mitan duquel estoit eslevée une somptueuse fontaine, qui continuellement jettoit eaüe contremont par cinq tuyaux argentez qui servoyent pour arroser ce jardin; de sorte que par la liqueur d'icelle croissoient et fructifioient de beaux petits arbres, portans plusieurs espèces de fruicts, à l'aide d'une belle fille vestue de damas changeant, représentant Pallas ou Minerve, laquelle lorsque le Roy jetta sa veue sur ce spectacle elle luy monstra un bon nombre d'estudiants qui se délectoyent à cultiver ce verger, soubs espoir d'en avoir le fruict: à quoy ils estoyent empeschez par aucuns Prélats. Lequel théastre avoit esté dressé pour montrer à Sa Majesté qu'en sa dicte ville de Caen y avoit Université bien dottée de privillèges et de cinq facultés

(1) Voir ma thèse latine, p. 34-41.

représentées par lesdicts cinq tuyaux de la fontaine. Toutesfois et que les estudians y profittent, ils n'en pouvoyent avoir le fruict sans son moyen et authorité, y estant empeschez par les prélats de Normandie. Et en la platte bande d'iceluy théastre estoit escript:

Fons vitæ conditio possidentis. Proverb. 16

Pegaseis arbor rimis madefacta Minervæ,
Poma tua profert nobis donanda favore.

Et en un autre tableau:

L'arbre arrousé par Minerve au conduict
Du clair ruisseau de source Cabaline,
En vertu croist soubs ta majesté digne
Laquelle seule en peut donner le fruict ».

L'éminent docteur en théologie Guillaume le Rat, orateur de grande éloquence, qui avait déjà prêché à la Cour devant la Reine, parla au Roi dans la grande salle de l'Abbaye aux Hommes et prêcha devant lui à Saint-Georges-du-Château. Ses harangues eurent peut-être autant d'effet sur l'esprit du Roi que les « théastres » des écoliers: le 26 mars 1533 un arrêt du Grand Conseil donna satisfaction à l'Université.

Il y eut encore procession solennelle de l'Université lors d'un Chapitre général des Cordeliers, qui fut tenu à Caen en 1556; à Saint-Pierre, près des

Jacobins, près des Carmes, se dressaient aussi des « théastres où estoient représentez plusieurs personnages avecques belles histoires ».

En 1563, malgré les troubles, l'Université prend encore part à la réception du roi Charles IX, qui fut suivie d'une nouvelle confirmation des privilèges. En 1576, l'Université fait visite à M. de Montpensier, aux Cordeliers.

Ces solennités, qui mettaient en liesse toute la ville en même temps que les étudiants, étaient rares.

Mais annuellement, à partir de 1527 jusqu'en 1550, puis de 1558 à 1576, avait lieu le Palinod, concours de poésie en l'honneur de la Vierge. L'Université en corps allait chercher le Prince du Palinod, c'est-à-dire son fondateur, l'avocat Jean le Mercier, plus tard Étienne Duval de Mondrainville.

Plaisirs et fêtes. — Qui ne connaît le chapitre si piquant en sa brièveté, où Rabelais promène Pantagruel à travers les Universités françaises, criblant chacune d'elles au passage de ses traits acérés. Le fils de Gargantua visita successivement Poitiers où les « escoliers estoyent aulcunes fois de loysir », Bordeaux « ou quel lieu ne trouva grand exercice », Montpellier, que sa vieille réputation ne préserve pas des quolibets de l'auteur: à la faculté des Lois « n'estoient que troys teigneux et un pelé de legistes ». D'Avignon, terre papale, son pédagogue doit l'emmener au plus vite, à cause de la licence des mœurs; à Valence, les écoliers sont journelle-

ment aux prises avec les habitants. Mais ailleurs Pantagruel s'initiera aux jeux familiers des étudiants. A Toulouse, il « apprînt très bien à danser et à jouer de l'épée à deux mains » ; à Orléans, à jouer de la « paulme, si bien qu'il en estoit passé maistre. Car les estudiants dudict lieu en font bel exercice et le menoyent aulcunes fois es isles pour s'esbatre au jeu du poussavant ». C'est un jeu de boules, originaire du Dauphiné.

Rabelais a oublié de faire figurer Caen dans cette revue satirique des Universités et de leurs plaisirs. A Caen, comme à Orléans, le lieu de rendez-vous des étudiants et des habitants était les îles, ou, comme on disait, les prairies. Il faut entendre par là, non la grande prairie et les cours qui l'entourent et qui datent du XVII[e] siècle, mais l'île des Prés, comprise entre l'Odon et la Petite Orne. Les Grands Prés y étaient séparés des Petits Prés par la chaussée Saint-Jacques, qui allait de la Porte des Prés aux Jacobins; les Petits Prés s'étendaient au pied des Petits Murs, dont le pinceau de M. Tesnières nous a conservé le souvenir; les Grands Prés, au pied des fortifications, à peu près jusqu'à l'Abbaye aux Hommes; l'île de la Cercle touchait aux Jacobins. De Bras décrit avec un véritable charme les plaisirs qu'y prenaient les bourgeois et étudiants de son temps. « Les habitans et jeunesse se promènent, prennent plaisir à la saison du printemps et de l'esté, mesmes les escoliers de l'Université, les uns à sauter, lutter, courir, jouer aux barres, nager en la rivière qui les

enclost, tirer de l'arc, et prendre toutes honnestes récréations, comme aussy font les damoiselles, dames et bourgeoises, à y estendre et sécher leur beau linge, duquel les dictes prairies sont aucunes fois si couvertes qu'elles semblent plutost blanches que vertes ».

La musique, si fort en honneur en France au XVI[e] siècle, semble avoir été goûtée des habitués de ces réunions. « Mais encores, dit de Bras, le plus grand plaisir qui se tienne en telles assemblées, c'est qu'en ce beau printemps vernal, l'on y oit le chant et ramage mélodieux des rossignols qui fleuretissent, fredonnent et dégoissent, dedans ceste cercle et jardins prochains..... lesquels rossignols se raniment davantage sur les arbres de ceste cercle en l'armonie des cornets, fleustes, violons, luts, quiternes (1), mandores (2), chants de musique, et taborins qu'ils y oyent par intervalle sur la rivière, dedans aucunes petites barques et gondoles qui y flotent pour le plaisir des jeunes hommes, qui jettent des fusées en l'air ainsy que la nuict approche, et des feux artificiels, pour donner récréation plus grande à ceste multitude de sieurs officiers, dames, damoiselles, et du peuple qui se pourmènent en ces prairies, chaussées et ponts ». Le bon de Bras, comme le rossignol, s'anime à ses propres descriptions et son enthousiasme devient lyrique.

(1) Instrument à cordes pincées dérivé de la cithare et de la rote.

(2) Sorte de luth dont les cordes étaient de laiton.

« Et j'ose dire et asseurer que les plus excellents peintres, encores qu'en leurs traits, ils imitassent Zenzis et Appelles, ne pourroyent rapporter en tableaux de plus plaisans et agréables paisages (quelques faints qu'ils les peussent pourtraire), que le naturel qui se voit et apperçoit, tant par ces prairies que de dessus cette ample et longue chaussée, et pont Saint Jacques ; car aussy il se faut bien persuader et croire que, aux festes de ce beau printemps et saison d'esté, les dames, damoiselles, bourgeoises et jeunes hommes n'oublient rien de ce qui est propre pour bien se parer et montrer ».

En hiver, les étudiants fêtaient, soit les saints qui protègent plus spécialement la jeunesse : sainte Catherine, le 23 novembre, saint Nicolas, le 6 décembre, soit les autres fêtes religieuses et populaires, telles que le 1er janvier et les Rois.

« Audict temps, dit de Bras, à un premier jour de l'an que les anciens Romains appelloyent Janus à deux visages, comme ce mois auquel l'an prend son commencement et sa fin, et qu'ils donnoyent des présents les uns aux autres que l'on appelle estrennes..... aucuns jeunes hommes et escolliers alloyent masquez par les rues et présentoient des petits escriteaux aux damoiselles, dames ou leurs filles, les uns un carcan d'or, brasselets, patenostres pour estrennes, le tout en peinture, et se faisoyent telles récréations aux jours des festes jusques aux Octaves des Roys ».

On recommençait en effet aux Rois. « L'on faisoit des danses aux collèges que l'on appeloit

choreas, là où l'on jouoit des farces et des comédies. Et s'appelloyent telles danses qui avoyent cours par tout ce Royaume, basses danses qui consistoyent en révérences simples, doubles reprinses, bransles. Puis à la fin l'on dansoit le tordion, au lieu duquel est succédé le bal ou la gaillarde. Et se dansoient au tabourin et longue flûte à trois trous et un rebec ».

Il ne paraît pas que ces danses aient eu le moins du monde un caractère licencieux, les basses danses dont il est question dans le texte de de Bras, ce sont les « danses régulières et communes, telles que celles des honnêtes gens ». Antoine de Arena leur consacra un traité en vers élégiaques macaroniques. Alain Chartier les décrit ainsi en les comparant aux démarches de l'Amour dans son livre des *Quatre Dames*.

Amours compasse
Ses faiz comme la danse basse
Puis va avant, et puis repasse
Puis retourne, puis oultrepasse (1).

Pourtant l'arrêt de réformation de 1521 interdit les danses et choreas dans l'Université de Caen. Je suppose que cette condamnation fut entraînée par le mouvement de réprobation qui s'élevait alors contre les danses licencieuses ou les exercices dangereux, tels que le *saut* en honneur à Montpel-

(1) V. J. Carlez: *Les chansonniers de Jacques Mangeant. Mém. de l'Académie de Caen*, 1902.

lier, sorte de brimade imposée aux nouveaux étudiants, aux *béjaunes*, institution que n'ont pas connue les étudiants caennais. Il n'y eut là qu'une mesure générale prise par les Parlements pour réformer les mœurs universitaires, et en certaines villes ce n'était point inutile (1).

Il en est de même vraisemblablement des raisons qui motivèrent la suppression des *farces*, dont de Bras nous parle en ces termes: « De chacun college la veille des Roys, aucuns regens et escolliers jouoyent aux carrefours de la ville des farces dans des charrettes et sur des chevaux: qui servoyent de semonces et invitations pour aller voir jouer le jour des Roys des moralitez et farces joyeuses auxdits collèges l'après disner.

« Le jour des Roys, au matin, se faisoyent des monstres, que l'on appelloit marolles, des jeunes enfants des meilleures maisons. Lesquels accompagnoyent l'un d'eux qui avoit esté Roy de la febve, et alloyent ouyr la messe, les uns à Sainct Pierre, autres à Sainct Jean, la Maison Dieu, et le Sépulchre, estans bien montez et accoustrez bravement suyvis d'une infinité de peuples et chacun de ces Roys pour sa plus grande offrande, portoit la febve trouvée au gasteau qui l'avoit eslevé en telle dignité ».

De Bras ne peut dissimuler qu'il regrette que la

(1) Voir mon article: *Une réforme parlementaire à l'Université de Caen.* Caen, 1903 (Extrait du Bulletin de la Société des Antiquaires, t. XXII).

Cour ait supprimé ces honnêtes récréations. L'arrêt de 1521, qui supprimait les *choreas*, renfermait, en effet, la farce à l'intérieur des collèges. Peut-être faudrait-il voir là un contre-coup, assez lointain d'ailleurs, des désordres qui avaient troublé l'Université à la fin du XV[e] siècle et au début du XVI[e] ?

La Farce. Les Pattes Ouaintes. — La *farce*, chère aux étudiants, avait joué son rôle dans un conflit entre l'Université et les commissaires chargés de lever le décime en Normandie.

Les guerres d'Italie avaient eu, en effet, chose étrange, leur contre-coup dans l'histoire de notre Université.

L'année même où commença l'expédition de Charles VIII en Italie, en 1492, le Souverain Pontife, du consentement du Roi, imposa un décime à toute l'Église de France, deux parts d'ailleurs en étaient réservées au Roi. Le cardinal-archevêque de Lyon et l'évêque d'Albi étaient chargés de lever ce décime; ils déléguèrent leurs pouvoirs, dans la province ecclésiastique de Rouen, à l'archevêque de cette ville et au doyen de son chapitre, M[e] Jean Masselin. Le Roi, pour les aider à briser les résistances, par un mandement adressé au grand sénéchal de Normandie, aux baillis de Rouen, du pays de Caux, Évreux, Gisors, Caen et de Cotentin, ordonna à ceux-ci d'aider les commissaires et l'évêque de Châlons subdélégué. L'Université, invoquant ses privilèges, se refusa à acquitter le décime et entra en lutte avec l'évêque de Châlons et avec le lieute-

nant du bailli de Caen, Girard Bureau (1). Celui-ci était, par sa charge même, conservateur royal des privilèges de l'Université. Pris entre les ordres du Roi et sa situation de défenseur de l'Université, il n'hésita pas et obéit aux ordres de Charles VIII.

Une lutte homérique s'engagea alors entre les commissaires du Roi et l'Université. Comme les belligérants de part et d'autre étaient d'église, on eut recours aux armes ecclésiastiques.

Dès le mois de janvier 1493, Messieurs de l'Université protestaient contre la levée du décime. Aux protestations solennelles venaient bientôt se joindre les manifestations individuelles. Guillaume de la Marc, un des maîtres les plus distingués de l'Université, humaniste délicat, ami de Le Fèvre d'Étaples et de Fauste Andrelin, composa des vers latins contre l'impie, le parricide, le persécuteur de l'Université (2), et il se trouva quelqu'un pour les placarder aux portes de l'église Saint-Pierre. On afficha ensuite aux portes des églises les *inhibitions* du conservateur ecclésiastique (3) pour protéger

(1) Les Bureau furent, depuis Charles VII, baillis de Caen, de père en fils ; la belle maison de la rue Écuyère (n° 42) leur appartenait.

(2) Cette pièce se trouve au Matrologe de l'Université ainsi qu'une autre pièce de vers latins de Regnouf: l'une et l'autre sont pleines de réminiscences classiques, mais ne contiennent aucune allusion précise ou au moins aucun renseignement nouveau sur cette affaire.

(3) Il s'agit du représentant des conservateurs des privilèges de l'Université, créés par la bulle du pape Eugène IV, c'est-à-

les biens des écoliers contre les saisies ordonnées par Bureau.

L'évêque de Châlons cependant usait de l'excommunication contre ceux qui ne voulaient pas payer le décime. Mais le conservateur était d'église lui aussi. On excommunia Girard Bureau. Plus de cent écoliers se chargèrent, « viron une heure après midi », d'apposer les « lettres d'excommenge » sur toutes les portes des églises de Caen et « mesmes à la maison » du lieutenant du bailli. Les excommunications frappent ensuite le scelleur de Caen, Pierre Regnault, et Thomas Lyon, l'un des acolytes de Bureau.

Les évêques de Coutances et de Lisieux firent également publier des « excommenges » dans leurs diocèses contre l'évêque de Châlons et contre les sergents qui avaient saisi les biens des étudiants.

Tels furent les épisodes de la lutte en février. En mars, eut lieu une mobilisation générale de l'Université. Une procession générale partit des Cordeliers et alla par le carrefour Saint-Pierre aux Jacobins, « auxquelles il y avoit trois mille écoliers ou viron ». Je soupçonne ici de Lesnauderie, qui a conservé dans le Matrologe le récit de tous ces faits, de quelque exagération. Sans doute, il compte tous les écoliers des collèges et encore aussi les

dire les évêques de Lisieux et de Coutances. Pierre de Lesnauderie était le greffier de la Cour des privilèges, dont le conservateur, Le Héricy, était le chef.

déchargeurs des quais, francs brements, francs porteurs de sel et autres.

Cependant, un retour offensif de l'ennemi se dessine. Bureau s'en prend au conservateur des privilèges, Jean Le Héricy, et le fait citer à la Cohue (1), c'est-à-dire au tribunal du bailli, mais cinq cents écoliers se rendent devant Saint-Pierre pour protéger le conservateur. « Ledit Bureau fut tout troublé et cuidoit estre mort ». Bureau s'attaque également à l'autre vice-gérant représentant des évêques, Ursin Cauvin, qu'il s'efforce de faire prendre par corps, le jour même où celui-ci est élu recteur. Pierre de Lesnauderie lui-même est arrêté, mais il est dégagé par les étudiants et les sergents sont battus devant les Grandes Écoles. Le lieutenant du bailli obtient en même temps « absoulte » de l'excommunication lancée contre lui et ses acolytes.

A la bataille des excommunications succède celle des procédures; c'est une épopée digne des Sagas, dont les héros sont des sergents. L'Université en a appelé à l'Échiquier de Normandie (2); Bureau en appelle au Grand Conseil, qui ne le veut entendre. Les sergents sont sur les dents; l'un d'eux étant allé signifier au lieutenant du bailli une doléance de l'Université, Bureau le fait retenir et enfermer « jusquez à temps qu'il eust ses sergents de la ville

(1) Délogée du bâtiment des Grandes Écoles, elle avait été transportée rue de Geôle.

(2) Une lacune dans les registres de l'Échiquier de Normandie, de 1490 à 1497, ne permet pas d'y suivre cette affaire.

pour le mener en prison, et eux venus, comme ilz le menoient en passant par le carrefour de Froiderue, vindrent aux secours dudit sergent plusieurs escolliers, entre lesquels estoient Guillaume de Creullet et maistre Pierre de Lesnauderie, l'épée toute nue en la main, voulant amener avec eux ledit sergent, mes il respondit que il ne allait seullement que chieux les tabellions bailler copie par quoy le lesserent aller ». Bureau cependant s'était rendu à la Cohue et il essayait d'entraîner dans la lutte contre l'Université tous les officiers du Roi; il voulait les décider à faire jeter en prison ce sergent, mais ils s'y refusèrent. Bureau essaya, « tant par menaces que autrement, faire renoncer led. sergent à son exploit, mais il tint tousjours ferme ».

Cette grandeur d'âme d'un huissier ne nous surprendra pas. Nous ne sommes pas davantage surpris en constatant qu'il y eut ensuite une véritable grève de sergents; quand il s'agit de porter de nouveaux exploits, chacun se déroba en s'excusant de son mieux, par crainte de Bureau, dit Lesnauderie, et aussi sans doute par crainte naturelle des coups. Menacés d'être jetés en prison par le lieutenant du bailli ou battus par les étudiants, les sergents s'abstenaient.

Au cours de cette querelle, non contente d'épuiser les moyens juridiques ou de lancer les foudres ecclésiastiques, l'Université usa de la farce en honneur dans les collèges, pour faire la satire de ses adversaires. « Au Karesme prenant la farce des Pattes Ouaintes, dont Pierre de Lesnauderie était

l'auteur, fut jouée aux carrefours par les étudiants éclairés de douze torches et deux faloz ardens en cordes goudronnées, sous les autres faloz à chandelles » et y avoit plus de cent escoliers armés et à bastons à la conduire, et fut jouée devant Bureau qui était nommé en icelle Pattes Ouaintes ». Ainsi s'exprime Pierre de Lesnauderie qui tenait lui-même le rôle de Pattes Ouaintes, « et estoit abillez comme Bureau et si le contrefaisoit de parole et mesmes en sa présence ».

Pierre de Lesnauderie a pris soin de transcrire son œuvre dans le Matrologe. Tout peut en être cité; on serait tenté de dire que rien ne vaut la peine de l'être (1). La farce des Pattes Ouaintes est, en somme, quelque chose de bien inoffensif, et on ne rangera pas l'honnête scribe de l'Université de Caen au nombre des auteurs comiques oubliés, ses plaisanteries sont des plus froides; il manque à cette pièce la *vis comica,* elle ne dut sans doute son succès auprès des étudiants qu'aux talents de pitre de l'auteur.

De Lesnauderie amusait les écoliers, c'était le fou de l'Université. On ne saurait nier d'ailleurs, et c'est le côté sympathique du personnage, qu'il avait la passion des intérêts universitaires, encore qu'il eût fait preuve d'une intelligence bien étroite, d'un

(1) Parmi les sept personnages, *Lâche emmanché,* — *Va-t'en quitte,* — *Qui ne le peult souffrir,* — *Escoute s'il pleut,* représentent les officiers, les fils de l'Université, de *la Mere,* qui, au lieu de la soutenir, l'ont abandonnée. Leurs surnoms symbo-

état d'esprit bien étrange, le jour où un patriotisme excessif et par trop haineux le poussait à vouloir détruire les chartes de Henri VI pour faire disparaître les preuves des origines anglaises du *Studium generale*. Mais il représenta et défendit avec vigueur les intérêts de l'Université aban-

lisent et ridiculisent leur lâcheté. Quant aux deux adversaires, ils s'appellent ici *Ribonribaine*, c'est l'évêque de Châlons, et *Pattes ouaintes*.

Voici le début de la pièce, c'est la complainte de la Mère :

« La dame des gens salutaire
Est faicte veufve et tributaire
Princesse des pays désolée
Sans estre des siens consolée
Cette offense n'est pas à taire ».

Ceci revient en forme de refrain.

Escoute s'il pleut se définit ainsi :

« Moy je suis Escoute s'il pleut
En ce point sui-je batizé
Pour cause que je suis ruze
De bien nager entre deux eaux ».

Et Pattes Ouaintes s'annonce en ces termes :

« Je ne fineray huy de sentir
Et d'escouter s'il vendra gent
Qui me oignist la pate d'argent
Pour l'ordre de droit subvertir ».

Voici son refrain :

« Pour néant on me flate
Si on ne me oint la patte
D'or et d'argent plaine
On y pert sa payne ».

Vraiment, en simple prose, il ne manquerait pas d'universitaires qui seraient plus méchants aujourd'hui.

donnés par ceux-là même, comme il arrive quelquefois, qui auraient dû le mieux les défendre, et ce fut là le secret de sa popularité.

L'hérésie. — Il serait sans doute beaucoup plus intéressant pour l'historien de connaître une farce qui fut jouée en 1544 et qui était remplie d'allusions au penchant pour la Réforme de la plupart des professeurs de l'Université (1). Cette farce fut dénoncée à une assemblée générale par M. Pierre Barate, procureur, il se plaignait du scandale commis par cette farce allégorique où l'*hérésie* était représentée comme élevant ses deux fils, l'*Université* et l'*Église*, dans le vice. Maître Élie du Mont, professeur au collège du Mont, ancien précepteur de de Bras, dut s'en reconnaître l'auteur et désigner comme son collaborateur le doyen de la faculté de Théologie, Jean Verger. Voilà une pièce qui aurait son intérêt pour l'histoire de la Réforme.

Après la contre-réforme catholique, le théâtre fut encore cultivé dans l'Université de Caen, mais sous une forme plus anodine : on passa des satires politiques aux imitations des pièces classiques pour l'éducation des élèves des collèges. Le célèbre médecin, Jacques de Cahaignes, composa des adaptations de Plaute qui figurent encore dans son manuscrit (2).

(1) Je prépare un article sur la Réforme et l'Université où je donnerai la liste des professeurs qui figurent sur les registres des pasteurs.

(2) Manuscrit de la collection Mancel. Voir sur ces points P. de Longuemare : *Le théâtre à Caen*. Paris, in-12, 1895.

C'étaient là des passe-temps inoffensifs; les pièces du même genre composées par les jésuites pour leur collège qui avait remplacé le collège du Mont, reprirent au XVIIIe siècle la tradition d'antan, elles contenaient de violentes attaques contre les adversaires.

Les plaisirs défendus. — Ainsi des scandales troublèrent quelquefois la vie de l'Université, les étudiants se livrèrent de loin en loin, au XVe siècle, à quelques désordres nocturnes (1); mais d'émeutes point. Si la ville de Caen en a connu et de fort graves, elles sont antérieures (2) ou postérieures à l'existence de son Université; elles datent du moyen âge ou de la Révolution. Jamais il n'y eut dans notre ville de ces grandes batailles de bourgeois et d'étudiants comme celles qui ensanglantèrent Paris, Orléans ou Toulouse.

Ce que les *Conclusions* reprochent quelquefois à la jeunesse universitaire, ce sont les promenades et les séjours un peu trop prolongés au bord de la mer. Les statuts, d'ailleurs, défendent les promenades nocturnes, si quelque étudiant est rencontré par les rues, sans lumière, après neuf heures en hiver, dix heures en été, et qu'il ne puisse donner une explication raisonnable de sa conduite, il est mené à la prison universitaire et jugé par le tribunal du recteur. Il lui est défendu de porter des

(1) Par exemple en 1457, 1461.

(2) J'ai raconté celles du moyen âge dans mon cours public sur l'histoire de Caen.

armes quelles qu'elles soient: épée, arc, casque, cuirasse. Nous avons vu Pierre de Lesnauderie enfreindre ce statut.

On interdit aux étudiants la fréquentation des jeux de paume, des jeux de dés et autres qui les peuvent détourner de l'étude. Les statuts ne sont pas favorables aux jeux scolaires. Louons-les de ne pas l'être davantage aux cabaretiers; on engage les étudiants, surtout les clercs étudiants en théologie et en droit canon, à ne pas fréquenter les tavernes sous peine d'amende (Statuts de 1439, art. 26, 27, 28). On sait que le Parlement, par son arrêt de 1521, flétrit les beuveries par trop encouragées, il faut bien le dire, par les statuts relatifs aux repas de doctorat.

Ces statuts, cet arrêt de réformation semblent avoir été respectés. La vie de l'étudiant au XVI[e] siècle, en dehors des troubles religieux, paraît avoir été paisible. Le cadre ne se prêtait point aux émeutes. L'Université de Caen naquit d'ailleurs au moment où se créaient un peu partout de nouveaux centres d'études (1), qui jamais n'eu-

(1) Voici la liste des Universités françaises créées au XV[e] siècle: Aix, 1409; Dôle, 1422; Poitiers, 1431; Bordeaux, 1441; Valence, 1459; Nantes, 1460; Bourges, 1464; Besançon, 1485. J'ai dressé cette liste d'après l'ouvrage et l'excellente carte de Rasdhall, t. I, part. II: *The Universities of Europe in the middle ages*. Les créations furent également très nombreuses en ce siècle en Allemagne, dont les Universités sont d'ailleurs de création relativement récente, en Espagne, en Italie, dans les pays scandinaves; c'est de ce siècle que datent également

rent la vie intense des vieilles Universités médiévales, véritables *studia generalia,* appelant des étudiants de toutes les parties du monde.

Caractère de l'Université de Caen : étudiants étrangers. — Caen appartient à un autre type, c'est une Université locale, régionale, qui se recrute surtout en Normandie et aussi dans le Maine, province que lui dispute Angers. Pourtant, au XVIe siècle, la vieille habitude d'aller étudier d'Université en Université n'a pas encore disparu. De Bras lui-même, l'annaliste si attaché à sa cité, est allé étudier à Orléans et à Bourges, qui étaient alors, bien plus que Caen, les centres de l'étude du droit. Quelques étudiants, d'autre part, venaient à Caen des provinces voisines ou d'Angleterre. C'est à la fin du XVIe siècle surtout, dans un effort vigoureux secondé par la ville, dirigé par le Parlement de Rouen et encouragé par la monarchie, que l'Université s'efforça d'attirer des professeurs renommés, français ou étrangers, et des étudiants (1). Gouverneurs, échevins, docteurs, régents, parlementaires, reprenaient ainsi *mutatis mutandis* une idée des hommes de la Réforme, de de Bèze notamment (2). Une délibération du conseil de ville

les Universités écossaises. La liste donnée par Thurot, dans son ouvrage classique et d'ailleurs si remarquable : *De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris au moyen âge,* Paris, 1850, p. 206, est bien incomplète et contient quelques inexactitudes.

(1) Voir ma thèse latine, p. 71-98.

(2) Voir : Henri Prentout : *Genève et Caen; de Bèze* : *Antoine*

de 1580 décide qu'on entretiendra et gagera des lecteurs publics, « tant aux lettres grecques et hébraïcques que mesme aux mathématiques » (1). Ils voulaient en faire une Université prospère, sortant du cadre régional où elle était depuis ses origines trop étroitement enfermée. Ils appelèrent en vain Cujas et Roaldès, ils n'obtinrent qu'un des fils d'Hotman. Notons aussi deux savants écossais, Bruce et Wauchoppe, un savant des Pays-Bas, plus connu que ceux-ci, Dominique Baudius ou Baudier. Ils virent venir nombre d'étudiants étrangers, anglais, allemands, polonais, silésiens : on en trouve notamment à la faculté de Médecine ; ce mouvement devait persévérer au XVII[e] siècle. Ce fut là un des moments les plus intéressants de l'histoire de l'Université, et l'exemple pourrait nous servir. Nous ne devrions pas oublier que le *Studium* caennais a eu des liens avec les pays du nord et du centre de l'Europe.

Mais, à vrai dire, l'Université a été, par son recrutement en étudiants et partant en maîtres, essentiellement normande et même caennaise. Comment alors y aurait-il conflits entre l'Université et la ville ? Sans doute les privilèges des suppôts en matière d'impôts avaient été assez vifs au début, mais ils furent réglés une première fois en 1507, une seconde fois en 1540-41 par des arrêts (2).

le Chevallier et l'Université de Caen, Revue de la Renaissance, 1903, t. IV (3e année), p. 228-243.

(1) Publiée dans ma thèse latine, p. 108.

(2) J'ai publié le texte du dernier dans ma thèse latine, p. 107.

Valeur de l'éducation universitaire, amour de l'étude. — On aimerait à savoir si cette jeunesse pacifique fut studieuse. Malheureusement nous n'avons et ne pouvons avoir sur ce point que des témoignages indirects: ce que l'on peut sentir, c'est la fleur d'humanisme qui s'exhale de tous les écrits des universitaires caennais du XVIe siècle. Le naïf de Bras lui-même parle avec un réel enthousiasme du spectacle qu'offrait l'Université aux premières années de sa jeunesse. C'est ce sentiment de passion pour les lettres qui se dégage de toutes les épîtres liminaires écrites par de jeunes professeurs caennais, régents de collèges encore sur les bancs des facultés, maîtres et étudiants comme on l'était alors, tels que le botaniste Guillaume Gueroult, les grammairiens David Jorre et Jean du Drosay, André-Firmin Cheffreville, le jurisconsulte Tannegui Sorin, le théologien Guillaume le Rat, Jean Le Villain, qui forment la génération du temps de Louis XII et de François Ier (1); et plus tard, Gilles de Housteville, Jacques de Cahaignes, Jean

(1) Voir Léopold Delisle : *Catalogue des livres imprimés ou publiés à Caen avant le milieu du XVIe siècle, suivi de recherches sur les imprimeurs et les libraires de la même ville.* Caen, Paris, 2 vol. in-8°, 1903-1904 (t. XXIII et XXIV du *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*). L'œuvre est précieuse non seulement pour l'histoire de l'imprimerie, mais pour celles de l'humanisme et de l'Université. Je me propose aussi de tracer dans un prochain article un tableau de la Renaissance à l'Université de Caen, où je reprendrai le chapitre que je lui ai consacré dans ma thèse latine.

Rouxel, Vauquelin de la Fresnaye, qui furent, ces trois derniers surtout, à la tête du mouvement de relèvement de l'Université sous Henri III.

A côté des formules surannées de la scolastique, un enseignement nouveau était né; les collèges, l'imprimerie, avaient fait naître au XVIe siècle un goût des plus vifs pour les lettres, que partagèrent les étudiants et les maîtres de toutes les facultés. Toutes d'ailleurs, la nourricière et sacrée Théologie *(alma sacra)*, la très salubre *(saluberrima)* Médecine, les deux facultés de Droit, celle des Lois *(præclara)*, celle de Droit canon *(consultissima)*, toutes étaient recrutées dans l'humble faculté des Arts, qui se disait modestement *populosa*. Chez elle, ou plus exactement dans ses collèges, maîtres et étudiants s'étaient formés à la discipline des trois langues : latin, grec, hébreu. C'est cet amour des lettres qui fit sans doute la réputation de l'Université et aussi celle de l'Athènes normande.

Je ne me dissimule point que bon nombre de traits qui servent à peindre la vie de l'étudiant caennais au XVIe siècle, conviendraient aussi bien, soit à d'autres époques, soit à d'autres Universités. Tel usage est commun à toutes les Universités médiévales, qui ont été si peu nationales, parce que d'Église, et partant si peu douées, au moins au début, d'une physionomie distincte. Ce qui les différencie aujourd'hui, n'est-ce pas l'éloignement plus ou moins grand où elles sont des anciennes Universités, le plus ou moins de tradi-

tions qu'elles en ont conservées, plutôt encore que le caractère particulier qu'elles tirent du milieu national ou de leur cadre propre ? Jadis il était tel statut qui se retrouvait partout, en quelque pays de l'Europe que fût située l'Université, et c'est ce qui a permis à M. Rashdall de tracer un tableau d'ensemble de la vie de l'étudiant au moyen âge (1). Telle formule d'examen que j'ai citée d'après le Matrologe de Lesnauderie était prononcée, à peu de chose près, par les docteurs de Salamanque (2).

J'ai essayé, notamment dans les derniers paragraphes de ce travail, de saisir ce qui caractérise plus spécialement la physionomie de l'étudiant caennais au XVIᵉ siècle ; il m'est apparu sous les traits d'un bon provincial partageant les plaisirs délicats ou naïfs de ses concitoyens, au moins aux époques de tranquillité, pendant la première moitié et la fin du siècle, et aimant les livres. Pour paisible qu'elle fût, il ne faudrait pas croire que l'Université eût été éteinte. Sous cette cendre ont couvé les feux qui éclairèrent la ville et la province au temps de la Renaissance, l'embrasèrent au temps de la Réforme.

(1) Rashdall : *op. cit.* The student life, t. II, part. II.

(2) Gustave Reynier : *La vie universitaire dans l'ancienne Espagne*. Paris et Toulouse, 1902, in-8°.

Les Relations Anglo-Françaises au temps de Louis-Philippe.

L'ÉLECTION
DU
ROI DES BELGES

NOVEMBRE 1830 – JUILLET 1831

PAR

M. Jules TESSIER,

Professeur d'Histoire à l'Université de Caen.
Doyen honoraire de la Faculté des Lettres.
Membre titulaire.

L'ÉLECTION DU ROI DES BELGES

NOVEMBRE 1830 - JUILLET 1831

Dès 1899, dans une première étude (1) sur les relations anglo-françaises de 1830, j'essayais de prouver que, si l'entente cordiale d'alors n'avait pas été plus solide et durable, ce n'était vraiment ni la faute de l'Angleterre, ni celle de Palmerston.

C'est un grand tort, en effet, de le considérer comme ayant été toute sa vie l'ennemi acharné de la France, quand, en réalité, de 1830 à 1834 au moins, il s'est efforcé d'établir et de maintenir entre les deux pays les relations les plus cordiales, les plus loyales.

Mais l'éternelle et incurable gallophobie de Palmerston est devenue chez nous presque légendaire.

Or, je sais trop, pour l'avoir expérimenté à pro-

(1) *L'entente anglo-française à l'avènement de Louis-Philippe.* Caen, H. Delesques. 1899. Extrait des *Mémoires de l'Académie de Caen.*

pos d'Étienne Marcel, quel est l'invincible attrait des légendes, quel est aussi, même sur les esprits les plus droits et les plus vigoureux, l'empire des idées préconçues, des formules toutes faites, qui deviennent, à force d'être universellement répétées, de véritables articles de foi historique.

Je ne saurais en trouver de preuve meilleure que dans l'étude consacrée par le regretté duc de Broglie à la révolution belge de 1830, et publiée dans la *Revue des Deux Mondes*, de décembre 1899 à novembre 1900 (1).

Je ne crois pas que personne ait jamais mieux jugé et apprécié le bienfait que fut, pour l'Europe en général, pour la France en particulier, la proclamation *de la neutralité belge*.

M. de Broglie n'hésite pas à la saluer « comme l'acte le plus bienfaisant, le plus digne de reconnaissance et de mémoire, dont s'honore devant la postérité le siècle qui vient de finir ».

Il semble que c'eût été l'occasion toute naturelle de rendre justice et à la politique anglaise et au ministère Grey-Palmerston.

Avant la publication des *Mémoires* de Talleyrand, l'oubli eût été excusable. Il ne l'est plus guère aujourd'hui, surtout chez le duc de Broglie.

L'Angleterre, en effet, a eu le très rare mérite de reconnaître et d'avouer, en août 1830, la lourde bévue qu'elle avait commise en 1814, lorsqu'elle

(1) *Le dernier bienfait de la monarchie*. Décembre 1899 : janvier, juillet et novembre 1900.

rêvait *d'amalgamer* deux peuples si différents de caractère, d'intérêts, de langue et de religion.

Mérite plus rare encore, une fois la sottise reconnue, elle tint à honneur de la réparer, et le ministère Grey-Palmerston s'y employa de son mieux.

Sans doute, si la Conférence de Londres consentit, bien qu'à contre-cœur, à reconnaître l'indépendance et la neutralité de la Belgique, le mérite en revient pour une très large part au prince de Talleyrand.

Il est pourtant indiscutable que, si Palmerston ne lui avait prêté, en la circonstance, le concours le plus actif, le plus énergique, notre ambassadeur eût piteusement échoué devant l'hostilité non douteuse des trois autres puissances.

Or, je ne sache pas que M. de Broglie ait fait la moindre allusion à ce concours, précieux entre tous, si hautement avoué par Talleyrand lui-même. N'y a-t-il pas là quelque injustice, dénotant un peu de parti pris ?

En même temps que l'éminent académicien veut ignorer tout ce qui pourrait être à l'honneur de Palmerston, il ne veut rien connaître non plus des agissements secrets de Louis-Philippe ou de Sébastiani, qui ont à mainte reprise contrarié, entravé l'œuvre de notre ambassadeur à Londres, et plus d'une fois excité les justes défiances du ministre anglais.

En tout ce qui concerne notamment l'élection du roi des Belges, il semble que le duc de Broglie s'en

tient encore au jugement rendu par le premier en date des historiens orléanistes, M. de Nouvion :

« Jusqu'à la dernière heure, le gouvernement français se montra invariablement fidèle à sa parole, et maintint loyalement la politique généreuse et désintéressée qu'il avait adoptée dès les premiers jours. Il y a d'autant plus lieu de signaler cette conduite qu'elle contraste d'une manière plus frappante avec la marche tortueuse du gouvernement anglais » (1).

A son tour, le duc de Broglie ne manque pas de constater chez Palmerston la même jalousie haineuse toujours en éveil, chez Louis-Philippe la même fidélité à suivre la ligne politique, nette et franche, adoptée sans hésitation dès le début (2). D'où conclusion logique et conséquence fatale, inévitable : La *loyauté française* victime de la *déloyauté britannique*.

Faut-il donc tenir pour avéré, que nous ne saurions avoir de relations avec nos voisins les Anglais, sans être trompés, dupés par eux ?

Il serait vraiment à désirer que nous en arrivions à une plus juste et plus saine appréciation des choses. Nous aurions sans contredit tout à y gagner de part et d'autre; car si le métier habituel de dupeurs est en somme assez peu honorable, il faut

(1) V. de Nouvion : *Histoire du règne de Louis-Philippe*. Paris, Didier, 1858, t. II, p. 287.

(2) *Revue des Deux Mondes* du 15 novembre 1900, p. 245, 253, 255.

convenir que l'éternel rôle de dupes n'a rien de très flatteur ni de très séduisant.

Tâchons donc, si possible, de voir où est la vérité vraie dans la double élection du duc de Nemours et du prince Léopold, et quel rôle y ont joué les deux gouvernements.

Le meilleur moyen, le plus sûr, me paraît être encore de multiplier les citations, afin de laisser la parole aux textes.

Il est vrai que chacun les interprète à sa façon, suivant la couleur de ses idées ou de ses préjugés, d'où la grosse difficulté de s'entendre.

Le duc de Broglie, qui n'a pas abusé des citations, au contraire, n'a eu besoin que de deux lignes de Palmerston pour dresser contre lui un nouvel acte d'accusation, auquel personne n'avait, je crois, songé jusqu'à ce jour.

Dans une lettre à lord Granville, du 21 janvier 1831, le chef du *Foreing Office* s'étant permis de dire que notre ambassadeur s'était *battu comme un dragon*, afin d'obtenir de la Conférence l'extension de la neutralité belge au grand duché de Luxembourg, l'historien orléaniste reproche amèrement à Palmerston de nous avoir changé le Talleyrand que nous connaissons, le Talleyrand de l'histoire.

Comment reconnaître dans *ce dragon* (1), *le*

(1) Le duc de Broglie, pour trouver au mot anglais l'allure *cavalière* qui l'a tant choqué, a sans doute lu *dragoon*. Le véritable mot employé est *dragon*, et la phrase pourrait à la rigueur se traduire tout simplement ainsi : s'est battu comme *un beau diable*.

diplomate consommé dont la renommée proverbiale était un calme impassible et un imperturbable sang-froid?

Et voilà Palmerston accusé et convaincu d'avoir voulu nous tracer, avec préméditation, le portrait d'un Talleyrand *agité, inquiet, aventureux*, bref, d'un Talleyrand travesti et défiguré !

N'est-ce pas, en vérité, aller un peu loin ? D'autant que, dans la même lettre, le correspondant de lord Granville nous prouve combien peu il a pris au tragique l'expression dont il s'est servi, laquelle n'avait certes dans sa pensée rien de désobligeant. Il ajoute, en effet, qu'entre neuf et dix heures du soir, Talleyrand s'est rallié aux propositions de la Conférence, et « au fond, sans nul doute, *secrètement ravi* d'avoir obtenu sa neutralité belge ! »

Non, le Talleyrand de 1831, celui de Palmerston, n'est pas un *agité;* mais, en dépit, ou plutôt, à cause de ses soixante-seize ans, il a tenu à déployer, dès son arrivée à Londres, une activité, une ardeur *juvénile*, qui a fait l'étonnement et l'admiration de tous ceux qui l'approchèrent alors.

« Cet ambassadeur, écrivait d'Aglié, le ministre sarde, étonne par son activité, la présence et la clarté de son esprit, à un âge si avancé ».

Le plus *étonné* de tous dut être sans contredit Palmerston, lui qui, lors de son voyage de 1829, à Paris, avait vu Talleyrand si vieilli, *affaissé, ne disant mot*, et qui le retrouvait un an après si plein d'activité et de vie.

C'est qu'en 1829 le vieux diplomate considérait,

non sans tristesse, son rôle comme à jamais fini. Puis, voilà que tout à coup la révolution de 1830 l'avait remis en pleine lumière, aux prises avec des difficultés inouïes, qui allaient lui permettre de montrer au monde tout ce qui lui restait encore d'inépuisables ressources et de merveilleuse souplesse d'esprit.

De là, un véritable regain de jeunesse et d'activité, qui dut frapper Palmerston plus que tout autre. Aussi m'apparaît-il dans sa correspondance, non pas défiguré et travesti, mais bien plutôt rajeuni et, je serais tenté de dire, vraiment tout transformé. C'est même pour cette raison que le portrait doit être tout à fait ressemblant.

Est-ce l'éminent académicien qui s'est laissé, une fois de plus, égarer par ses vieilles rancunes contre le ministre anglais ? Est-ce moi qui m'abuse ? Le lecteur en jugera.

Je n'ai pas la prétention de croire que cette nouvelle étude fera, sur la question soulevée, la lumière complète.

Mais, de l'ensemble des témoignages recueillis et cités, surtout des lettres de Talleyrand et de Palmerston, se contrôlant les unes les autres, peut-être se dégagera-t-il une impression générale, qui modifiera quelque peu, je l'espère du moins, les opinions généralement admises sur le caractère et la nature des relations anglo-françaises au début du règne de Louis-Philippe.

*
* *

Le Congrès national de Belgique, réuni le 10 novembre 1830, avait tenu d'abord à renouveler la déclaration d'indépendance, promulguée le 4 octobre précédent par le gouvernement provisoire.

Le 18, à l'unanimité des 188 membres présents, il proclamait donc à nouveau que les provinces belges, détachées de la Hollande, formeraient désormais un État indépendant, sous réserve des relations à établir entre le Luxembourg et la Confédération germanique.

Puis, après trois jours de discussion sur la forme du gouvernement à adopter, il se prononçait, par 174 voix sur 187, pour la monarchie constitutionnelle représentative, sous un roi héréditaire.

Le plus difficile allait être de trouver un roi.

Outre les divisions à prévoir au sein même du Congrès, les Belges avaient à compter avec la Conférence de Londres, avec les exigences de l'équilibre européen, qui ne permirent pas à Louis-Philippe d'accepter pour son fils la couronne qui lui fut offerte le 3 février 1831.

La question ne devait être tranchée définitivement que le 21 juillet suivant, jour où le prince Léopold, élu au lieu et place du duc de Nemours, fit son entrée solennelle à Bruxelles.

Elle l'eût été beaucoup plus vite à coup sûr si la Conférence avait pu se dispenser de consulter la Belgique sur le choix de son souverain.

Auquel cas, il est certain que le roi des Belges n'eût été ni le duc de Nemours, ni le prince Léopold, mais bien le prince d'Orange, fils aîné du roi des Pays-Bas.

La Sainte-Alliance y voyait le précieux avantage de concilier, dans la mesure du possible, avec le Droit révolutionnaire, le principe de la Légitimité.

L'Angleterre espérait que le règlement des frontières en deviendrait plus facile. La Conférence désirait laisser à la Hollande le Luxembourg, que la Belgique comptait bien garder : « Pourquoi dès lors ne pas s'entendre, disait un jour Palmerston à Talleyrand. Puisque le roi des Pays-Bas désire pour son fils la couronne de Belgique, et que les Belges veulent le Luxembourg, pourquoi le roi Guillaume ne donnerait-il pas le Luxembourg à son fils, à condition que les Belges l'élisent comme roi ? » (1).

La combinaison était ingénieuse à coup sûr. Le seul malheur est que les Belges refusèrent absolument de s'y prêter.

Non que le prince d'Orange fût détesté comme le roi, son père, ou son frère le prince Frédéric. Son libéralisme lui avait même valu de nombreuses sympathies, et il garda longtemps encore dans le pays des partisans dévoués.

Mais la grande majorité de la nation étant décidée

(1) *The Life of Viscount Palmerston*, by sir Lytton Bullwer, 3e édit. Londres, 1871, t. II, p. 27.

à rompre sans retour avec la dynastie régnante, le Congrès national déclara, au nom du peuple belge, dès le 24 novembre 1830, que les membres de la famille d'Orange-Nassau étaient à perpétuité exclus de tout pouvoir en Belgique.

La Conférence de Londres ne se tint pas pour battue.

« On convint de laisser le champ ouvert aux tentatives que faisaient les partisans de la maison de Nassau pour ramener l'opinion du Congrès en faveur du Prince » (1).

Dans le désir peut-être de seconder leurs efforts, la Conférence devait attendre près de deux mois avant d'adjuger, lors du premier règlement des frontières, le Luxembourg à la Hollande.

Inutile de dire que le Congrès se hâta de protester contre ce protocole du 20 janvier, qui eût encore augmenté, si possible, l'impopularité de la maison d'Orange-Nassau. Vers qui allait se porter le choix des Belges ?

On comprend que la question étant pour nous d'une importance exceptionnelle, le roi Louis-Philippe s'en soit montré fort préoccupé dès les premiers jours.

Avant même que le Congrès national de Bruxelles ne se fût prononcé sur la forme du gouvernement, Louis-Philippe avait rédigé un long *memorandum,* en date du 11 novembre 1830, adressé au maréchal Maison, alors ministre des affaires

(1) Talleyrand : *Mémoires,* t. III, p. 409.

étrangères, mais destiné en réalité *à éclairer un peu M. de Talleyrand sur l'état actuel de la Belgique* (1).

« Le point le plus important est de savoir si le prince d'Orange peut encore devenir le souverain de la Belgique, ou s'il ne le peut plus. S'il le peut encore, nul doute qu'il doit être préféré; mais s'il ne le peut plus, il faut tâcher de s'accorder sur le choix de celui qui lui sera substitué ». Et le roi passe alors en revue la liste des candidats étrangers possibles.

Est-ce parce que le rejet de la candidature Orange lui paraissait certain qu'il l'avait trouvée si incontestablement préférable à toute autre ? On serait presque tenté de le supposer, tant il a de peine à en découvrir une convenable.

Il est vrai qu'il exclut en bloc tous les candidats protestants, ce qui lui permet de passer sous silence le nom du prince Léopold.

Quant au duc de Leuchtenberg, dont *il a été question à Bruxelles*, « M. de Talleyrand nous apprend que cette suggestion n'a pas été même écoutée à Londres. Il est désirable qu'elle ne le soit nulle part ».

Des deux seuls candidats catholiques auxquels le gouvernement français parut songer un instant, l'un, Othon de Bavière, était un enfant de quatorze ans, dont Talleyrand écrivait, le 6 janvier, « qu'il n'aurait l'assentiment de personne » (2).

(1) Talleyrand, t. III, p. 380.
(2) Id., t. IV, p. 8.

L'autre était un prince napolitain, sur le compte duquel le *memorandum* du 11 novembre s'exprime en ces termes : « Il ne faut pas se dissimuler que l'impopularité de la famille de Naples laisse peu d'espoir que le choix des Belges puisse tomber sur le prince Charles de Naples, qui a dix-neuf ans et dont on dit du bien » (1).

On voit que Louis-Philippe était ou semblait fondé à trouver le résultat de son examen *peu satisfaisant*.

En dehors des candidats étrangers, un nom pourtant s'était rencontré, comme par hasard, sous sa plume, mais qu'il s'empressait de rejeter par-dessus bord, avec une désinvolture quelque peu suspecte :

« On croit que les Belges seraient assez disposés à demander un de mes fils (le duc de Nemours) ; mais cette idée doit être écartée, et il ne faut pas même la discuter, puisque, dans l'état actuel de l'Europe, cette discussion serait dangereuse et ne présenterait aucune chance de succès » (2).

Sincère ou non, une telle appréciation était incontestablement très juste, très raisonnable ; et Talleyrand, heureux d'en prendre acte, écrivait à Mme Adélaïde, avec une sincérité sans doute de même aloi :

« J'ai lu et relu l'exposé de la question belge, tracé par une main auguste, et je suis resté frappé

(1) Talleyrand, t. III, p. 387.
(2) Id., t. III, p. 386.

de la haute raison et de la science profonde de la chose, dont il est empreint ».

Ce dont il se félicitait surtout, c'était de voir « le choix de M. le duc de Nemours, mis *entièrement, et avec beaucoup de sagesse,* hors de la question » (1).

*
* *

Talleyrand poursuivait à ce moment, en novembre 1830, une œuvre singulièrement délicate et difficile. Grâce aux bons offices du gouvernement anglais, il ne désespérait pas d'amener l'Europe à reconnaître le nouvel état belge, c'est-à-dire à sanctionner la destruction de ce royaume des Pays-Bas, créé quinze ans plus tôt, en haine de la France.

Ce résultat prochain, qu'il envisageait déjà et avec raison, croyons-nous, comme un véritable triomphe de la politique française, il ne fallait pas le compromettre par des velléités d'ambition dangereuse et irraisonnée.

Or, pouvions-nous, en conscience, attendre de la Conférence de Londres qu'elle détachât la Belgique de la Hollande, pour en faire cadeau à la France ou à un prince français ?

Voilà pourtant ce que rêvaient les *patriotes* de 1830. Ou plutôt, considérant la Conférence de Lon-

(1) Talleyrand, t. III, p. 388. L'éditeur des *Mémoires* donne en note, à cette lettre, la date du *15 octobre 1830.* Elle doit être postérieure au *15 novembre.*

dres comme une quantité négligeable, ils trouvaient tout naturel, très légitime, de mettre le feu aux quatre coins de l'Europe, et de soulever *contre leurs tyrans* les peuples opprimés.

Puis, mettant à profit le bouleversement révolutionnaire européen, nous nous serions tranquillement annexé la Belgique, qui ne songeait, d'après eux, qu'à se donner à nous.

Quels reproches sanglants l'Opposition n'a-t-elle pas adressés à Louis-Philippe, pour avoir négligé une si belle occasion de nous rendre tout ou partie de nos frontières naturelles !

Notons que cette même Opposition eût, à bon droit, jeté feu et flammes, si la Sainte-Alliance, se mêlant de ce qui ne la regardait pas, se fût avisée, en juillet 1830, de vouloir nous imposer ou nous ramener Charles X.

De quel droit, dès lors, nous mêler de ce qui se passait à Vienne, à Saint-Pétersbourg ou à Berlin ?

Que la conduite de Louis-Philippe ait été dictée par un sentiment de justice et de raison, ou par amour immodéré de la paix, peu importe. Nous ne saurions trop lui savoir gré d'avoir résisté à des emballements révolutionnaires, qui auraient jeté notre pays dans une série de guerres peut-être interminables, dans tous les cas aussi injustifiées que dangereuses.

Sa grande erreur, par exemple, fut de croire, lui aussi, avec son entourage, que la Belgique voulait sa réunion à la France, ou tout au moins un prince français comme roi.

« Ce qu'elle veut, écrivait Mme Adélaïde le 3 janvier 1831, c'est Nemours, ou d'être réunie à la France » (1).

Erreur complète, elle ne voulait, en réalité, ni l'un ni l'autre, surtout pas de réunion, à aucun prix.

Sans doute, si elle n'avait eu d'autre alternative que de rester liée à la Hollande ou de se donner à nous, elle n'eût pas hésité.

Mais du premier jour de sa révolution, elle avait affirmé sa volonté ferme, inébranlable, de constituer désormais un État autonome, indépendant. Lasse et honteuse d'avoir passé si longtemps de main en main, d'avoir subi tant de dominations diverses, elle n'aspirait plus qu'à disposer d'elle-même, à vivre de sa vie propre, à demeurer *belge* enfin, rien que belge.

Ce fut le premier cri de son gouvernement provisoire, la première déclaration unanime de son Congrès national; et le Congrès se maintint unanime sur ce point.

Un jour, un des membres du Congrès, M. Jottrand, analysant les débats qui avaient eu lieu les 27 et 28 janvier à la Chambre française, s'étonnait d'y trouver cette pensée dominante, que la grande majorité des Belges désirait la réunion de leur pays à la France; et il se demandait qui avait pu mettre dans l'esprit de nos orateurs une pensée aussi fausse.

M. Gendebien, qui avait rempli trois missions

(1) Talleyrand, IV, 481-482.

à Paris au nom du Congrès, et qui se crut visé par son collègue, se leva pour protester avec la dernière énergie.

S'il y avait jamais eu quelque intempérance de langage commise à ce sujet, on vit en la circonstance que nul n'osait en assumer la responsabilité; et il ressortit du débat combien le Congrès était jaloux de sauvegarder la nationalité belge (1).

S'il est, par conséquent, permis d'affirmer qu'il ne s'y trouvait pas un seul membre osant s'avouer partisan déclaré de la réunion à la France, il est indiscutable, d'autre part, que la candidature Nemours y rencontrait d'ardentes sympathies. Mais assez rares pourtant, beaucoup moins nombreuses que notre amour-propre national ne s'est plu à l'imaginer.

N'oublions pas que la révolution belge, bien que fille de la nôtre, ne lui ressemblait en rien.

La France de 1830, anticléricale, même antireligieuse, s'était soulevée contre un souverain trop ami des prêtres, trop soumis au clergé. Ce fut, au contraire, en Belgique, le clergé qui prépara, qui dirigea le soulèvement national contre la Hollande. Au début de la révolution, les prêtres des campagnes belges menaient leurs bandes de paysans au secours de Bruxelles, assiégé par le prince Frédéric.

L'influence du clergé au Congrès ne pouvait donc

(1) Théodore Juste : *Histoire du Congrès national de Belgique*, nouvelle édition, 1861. Bruxelles, t. I, p. 216-217.

manquer d'être considérable. Louis-Philippe estimait lui-même que les ecclésiastiques y figuraient pour « plus d'un quart » (1).

Ce n'était guère de nature à favoriser l'élection d'un de ses fils, malgré l'intérêt politique, incontestable pour les Belges, d'une pareille élection. Talleyrand, qui ne tenait guère, et pour cause, à encourager les illusions du roi, assurait, le 15 novembre, que la question religieuse passerait « avant celle même du principe et de la forme du gouvernement ».

C'était là sans doute une exagération évidente, mais qui dut frapper pourtant M[me] Adélaïde, si portée qu'elle fût à s'exagérer, d'autre part, les chances de son neveu.

Dans sa lettre du 3 janvier, déjà citée, elle constate avec un grand bon sens un autre obstacle encore, un autre sujet d'inquiétude, l'âge même de Nemours. Songeons qu'il n'avait guère que 16 ans!

« Il faudrait nommer une régence: comment et par qui la composer? Qui envoyer avec cet enfant? Cet avenir pour lui effraye son père,..... qui n'y voit qu'embarras, obstacles et difficultés, sans avantages certains..... Le roi ne sait vraiment où donner de la tête, dans cette malheureuse affaire qui le désole, parce qu'il lui est impossible de voir quel parti il y a à prendre » (2).

Il n'y en avait qu'un pourtant, le seul raison-

(1) Talleyrand, III, 384.
(2) Id., IV, 482.

nable, celui auquel il avait semblé s'arrêter tout d'abord, celui dont Talleyrand l'avait si hautement félicité.

Mais il est facile de voir que le *memorandum* du 11 novembre cachait une arrière-pensée, qu'il n'y avait pas là une résolution nette, franche, un parti pris arrêté de refuser la couronne pour son fils.

La lettre même de M[me] Adélaïde suffirait à le prouver, puisque le roi cherche déjà quel régent il pourrait mettre à côté de Nemours.

Elle prouve surtout l'incertitude, l'indécision au milieu de laquelle il se débat, et dont il n'essaiera malheureusement de sortir qu'en se laissant entraîner à de misérables intrigues diplomatico-électorales, où les vrais intérêts de la France, comme la dignité même de son gouvernement, se trouvèrent un instant gravement compromis.

*
* *

Dès la fin de novembre 1830, d'après Talleyrand, M. de Flahaut serait venu de Paris à Londres, chargé près de lui d'une mission secrète, tout à fait confidentielle. Il ne s'agissait de rien moins que d'amener la Conférence à un partage de la Belgique, dont la meilleure part, cela va sans dire, eût été réservée à la France.

Devons-nous en croire Talleyrand sur parole ? M. Raymond Guyot, dans un excellent article de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine,* ne le

pense pas; et il donne de ses doutes à cet égard les raisons les plus sérieuses. Je ne puis mieux faire que d'y renvoyer le lecteur (1).

Que ce premier projet de partage ait été soumis ou non à Talleyrand, il est notoire qu'il n'aurait eu, à pareille date du moins, aucune chance de succès et qu'il n'y fut donné aucune suite.

Notre ambassadeur savait trop le prix de l'alliance anglaise pour risquer de la compromettre, en laissant soupçonner que la France conservait le moindre espoir de s'étendre et de s'agrandir du côté de la Belgique.

Il est vrai qu'il se risqua, de lui-même, à mettre un jour la question sur le tapis, à propos du Luxembourg. Mais c'était le jour même où Palmerston lui exposait sa fameuse combinaison, qui permettrait au prince d'Orange d'apporter le duché aux Belges, en don de joyeux avénement.

Notons que nous sommes aux premiers jours de janvier, et que la question n'est pas encore tranchée de savoir à qui l'on donnera le Luxembourg : à la Belgique ou à la Hollande ? Et Talleyrand de dire alors : « Pourquoi ne pas trouver moyen de le donner à la France ? »

La phrase lancée ainsi, à brûle-pourpoint, a bien l'air d'une sorte de boutade, mi-plaisante, mi-sérieuse, à laquelle Talleyrand n'attachait pas,

(1) *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1900-1901, t. II, p. 573-594, et t. III, p. 237-281; v. notamment, p. 238-240.

sans doute, grande importance, ne pouvant se faire aucune illusion.

Peut-être Palmerston n'y en eût-il pas attaché davantage, si, par une coïncidence fâcheuse, on ne fût venu, presque à l'heure même, lui faire sur notre ambassadeur les rapports ou les *racontars* les plus alarmants.

« Il aurait demandé (probablement à son collègue prussien) si la Prusse serait disposée à céder à la France ses provinces rhénanes, au cas où la Saxe passerait à la Prusse, le roi de Saxe devenant roi des Belges ! »

Il me paraît difficile d'admettre que Talleyrand ait jamais rêvé une pareille combinaison, qui rappelle au contraire étrangement les élucubrations de Sébastiani. de 1829 (1).

C'eût été une raison, à elle seule suffisante, pour que notre ambassadeur la trouvât déplorable. On sait qu'il n'aimait guère à chausser les souliers de son ministre, très jaloux d'avoir sa politique à lui, Talleyrand, qu'il défendait au besoin contre tous (2).

Je sais bien qu'il existe de lui certaine lettre à Mme Adélaïde, dont nous parlerons tout à l'heure, et où il signale l'importance exceptionnelle de la frontière rhénane.

Mais, je sais aussi, et j'espère le démontrer plus

(1) *L'entente anglo-française à l'avènement de Louis-Philippe*, p. 37-38.

(2) C'est ce que M. J. Darcy a très bien mis en lumière dans son article du *Correspondant* du 10 décembre 1891.

loin, que depuis un mois environ, il avait son candidat au trône belge tout trouvé, le prince Léopold, épousant une princesse française.

Or, au moment même où il lançait son ballon d'essai du Luxembourg, il cherchait à savoir de Palmerston, dans le cas où la France se rallierait à cette candidature, quel profit elle en pourrait espérer, au point de vue de la rectification de sa frontière belge.

Et il aurait poursuivi, d'autre part, juste à la même heure, l'idée fantastique de transporter le roi de Saxe à Bruxelles, dans l'espoir plus fantastique encore que la Prusse, agrandie de la Saxe, nous rendrait notre frontière du Rhin !

Qu'une telle idée ait traversé un moment l'esprit de Sébastiani, il n'est guère permis d'en douter, après ses étranges confidences à Palmerston, le soir du 22 janvier 1829.

Devenu ministre des affaires étrangères, y avait-il renoncé, y rêvait-il encore? Les ouvertures à la Prusse, mises sur le compte de Talleyrand, venaient-elles directement de lui ou de ses agents? J'avoue n'avoir aucune espèce de renseignement à cet égard.

Ce qui me paraît invraisemblable et tout à fait inadmissible, c'est que Talleyrand s'y soit trouvé mêlé en rien.

Il n'en est pas moins vrai qu'il en demeura quelque peu compromis aux yeux de Palmerston.

La lettre de ce dernier à lord Granville, en date du 7 janvier, mentionne la *surprise considérable* que

lui a causée la proposition relative au Luxembourg, rapprochée surtout de l'intrigue franco-saxonne. La lettre, qui témoigne d'ailleurs plus de surprise et de regret que d'irritation, se termine ainsi :

« Je n'aime pas tout cela. Il semble que la France n'a renoncé en rien à son système d'agrandissement, ce qui diminue notre confiance dans sa sincérité et sa bonne foi, confiance que sa conduite nous avait inspirée jusqu'à ce jour. *Il serait bon peut-être de mettre à profit toute occasion convenable pour rappeler que si nous sommes très désireux d'entretenir les meilleures relations avec la France, de vivre avec elle dans les termes de la plus étroite amitié, c'est à la seule condition pourtant qu'elle se contente de son propre territoire, le plus beau de l'Europe, et qu'elle ne songe pas à ouvrir un nouveau chapitre d'accroissement et de conquêtes* » (1).

A supposer que les ouvertures à la Prusse aient émané directement de Sébastiani, elles devaient dater de quelque temps déjà; car, vers la mi-janvier, notre ministre des affaires étrangères s'était arrêté à une combinaison nouvelle, dont l'article déjà cité de M. Raymond Guyot a très nettement établi le véritable caractère (2).

Officiellement, la lettre ministérielle du 21 janvier renouvelait à la Conférence l'assurance for-

(1) *Life of Palmerston*, t. II, p. 28-29.

(2) *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, déjà citée, p. 240-245.

melle que, si le duc de Nemours était élu, son élection ne serait pas reconnue par le roi son père, et que le gouvernement français repoussait toute idée de réunion de la Belgique à la France.

Elle ajoutait, il est vrai, que bientôt peut-être il deviendrait *impossible d'empêcher cette réunion, également désirée des Belges et des Français.*

La phrase à l'adresse de Talleyrand n'était là que pour le préparer aux confidences de M. de Flahaut, renvoyé de nouveau à Londres.

« Notre situation est telle que le roi et son conseil n'ont pas cru qu'elle pût vous être fidèlement représentée par des dépêches. M. de Flahaut vous dira tout ce qu'il vous importe de savoir ».

En réalité, il s'agissait non plus d'un partage à quatre, mais d'un partage à deux, ou plutôt d'une véritable annexion de la Belgique à la France, avec l'assentiment, ou pour mieux dire la complicité de l'Angleterre, liée à nous par un traité d'alliance offensive et défensive, et qui recevrait pour sa part Anvers avec les bouches de l'Escaut.

*
* *

L'espoir que cet appât grossier déciderait le gouvernement britannique à faire le jeu de la France, en le détachant des trois autres puissances, était encore plus chimérique et plus fou que l'idée du partage à quatre. D'ailleurs, quand M. de Fla-

haut arriva à Londres, le 23 janvier, la neutralité belge était depuis trois jours déjà solennellement reconnue et proclamée, ainsi que *l'intégrité et l'inviolabilité de son territoire,* dans les limites fixées par le protocole du 20 janvier.

Talleyrand aurait pu se borner à constater que la combinaison arrivait trop tard; mais il tenait à dire ce qu'il en pensait. Aussi, le 24, il écrivit d'abord à Mme Adélaïde, insistant sur le grave danger d'établir l'Angleterre à Anvers:

« Ce serait lui donner au nord un nouveau Gibraltar... Un semblable expédient sacrifierait d'une manière trop dangereuse l'avenir au présent et nous coûterait un prix qu'on pourrait tout au plus accorder à dix batailles perdues... Si la France avait besoin de s'étendre, c'est *vers la ligne du Rhin* qu'elle devrait porter ses regards... ».

Voilà, je crois, le seul argument que pourraient invoquer ceux qui seraient tentés d'attribuer à Talleyrand l'initiative du projet *saxon.* Argument bien faible en somme, car le partage avec la Prusse eût entraîné une guerre générale plus sûrement encore que le partage avec l'Angleterre; et nul doute qu'alors Talleyrand ne l'eût combattu et repoussé avec la même énergie.

La fin de la même lettre le prouve jusqu'à l'évidence. Après avoir, en effet, déclaré que les *utiles frontières à acquérir* se trouvent sur le Rhin, il se hâte d'ajouter:

« Mais, aujourd'hui, la paix vaut, de beaucoup, mieux que tout cela; la Belgique nous apporterait

plus d'embarras que d'avantages, et les avantages, la neutralité nous les assure presque tous » (1).

La *neutralité belge*, voilà l'œuvre personnelle de Talleyrand, et il n'admet pas que rien ni personne, fût-ce le roi, vienne la compromettre.

Avec Mme Adélaïde, il lui a bien fallu, bon gré mal gré, garder quelque mesure. Mais aussi, comme il se rattrape avec Sébastiani :

« ... Je n'aurais jamais voulu que le nom du roi et le vôtre se trouvassent liés à une clause, qui, à mon sens, aurait placé notre gouvernement sur la ligne de ceux qui ne pensent pas aux jugements de l'avenir.

« L'histoire est là pour témoigner des difficultés que traîna à sa suite l'occupation de Calais par les Anglais, et elle est là aussi pour rappeler la faveur qui entoura les Guises lorsqu'ils eurent délivré la France de cette honte...

« Je suis convaincu, M. le Comte, que si vous étiez plénipotentiaire, vous ne mettriez jamais votre nom à un acte que les guerres les plus longues et les plus meurtrières ne pourraient pas même justifier » (2).

Pour un diplomate, qu'on a si souvent accusé d'avoir, lors de son ambassade à Londres, sacrifié les intérêts de la France à ceux de l'Angleterre, il faut convenir que la réponse est belle.

Elle suffirait au besoin à la complète justification de Talleyrand.

(1) Talleyrand, t. IV, p. 489.
(2) Id., p. 31-32.

Elle semblerait même témoigner chez lui d'une susceptibilité patriotique, d'une noble et généreuse indignation, qu'on n'eût guère attendue de son scepticisme habituel.

Peut-être, il est vrai, a-t-il voulu simplement forcer un peu la note, heureux de cette excellente occasion de donner une verte leçon à Sébastiani qu'il n'aimait guère, comme à M. de Flahaut qu'il aimait moins encore, ayant flairé en lui un successeur éventuel possible.

Toujours est-il qu'il ne souffla mot à Palmerston de la question d'Anvers, se contentant de communiquer à la Conférence la double renonciation *officielle* du gouvernement français à toute idée d'obtenir pour Nemours la couronne de Belgique, pour la France l'annexion du pays belge.

Double déclaration que Palmerston s'empressa d'enregistrer avec une notable satisfaction.

Cela ne faisait pas du tout l'affaire du gouvernement français, qui n'entendait renoncer à la couronne belge que pour mieux préparer l'annexion du pays, avec l'aide de l'Angleterre.

Devant l'opposition décidée de Talleyrand, nous risquions fort de tout perdre à la fois, c'était dur. Il fallut s'efforcer de remettre à flot la barque de Nemours, dont les chances, à cette heure, étaient gravement compromises.

Le candidat favori du peuple belge était sans contredit alors le duc de Leuchtenberg, un fils d'Eugène de Beauharnais. On se disputait ses portraits On couronna même, un soir, son buste au

théâtre de Bruxelles. De nombreuses pétitions adressées au Congrès lui donnaient 3.695 voix contre 644 au duc de Nemours (1).

Malgré l'extrême réserve avec laquelle il convient d'accueillir toujours les renseignements de ce genre, un tel écart était significatif et n'avait pu manquer de causer à Paris quelque irritation.

Aussi la même lettre de Sébastiani, du 21 janvier, qui semblait abandonner la candidature Nemours, annonçait que M. Bresson avait reçu l'ordre de déclarer à Bruxelles que, si le duc de Leuchtenberg était élu, *la France ne le reconnaîtrait pas.*

Mesure de précaution peut-être, autant que de dépit, la présence d'un Bonaparte sur le trône de Belgique pouvant. à la rigueur, être considérée comme une menace permanente pour la monarchie de juillet.

Si l'on songe pourtant combien, à cette époque, le danger bonapartiste paraissait peu sérieux au gouvernement français, qui se figurait, bien à tort, n'avoir à redouter que le péril légitimiste, surtout le péril républicain, une telle déclaration ne pouvait guère manquer de paraître suspecte. N'était-elle pas une simple manœuvre électorale, destinée à assurer l'élection de Nemours, en écartant son concurrent le plus sérieux? Il est hors de doute que la pensée se présenta à l'esprit des membres de la Conférence.

Ils avaient déjà, dans leur protocole du 20 janvier,

(1) Théodore Juste, t. I, p. 199, 201.

à propos des frontières hollando-belges, trouvé bon d'affirmer la résolution des cinq puissances « de ne chercher, dans les arrangements relatifs à la Belgique, aucune augmentation de territoire, aucune influence exclusive, aucun avantage isolé, et de donner à ce pays lui-même, ainsi qu'à tous les États qui l'environnent, les meilleures garanties de repos et de sécurité » (1).

C'était une première réponse évidente à nos visées ambitieuses, qui avaient si fort ému Palmerston, le 7 janvier. La lettre de Sébastiani, du 21, en réclamait une autre.

Aussi, le nouveau protocole du 27 janvier, qui laissait à la charge des Belges les 16/31 de la dette commune aux deux pays, contenait-il ce dernier paragraphe significatif :

« Sans préjuger d'autres questions graves, *sans rien décider sur celles de la souveraineté de la Belgique,* il appartient (aux cinq puissances) de déclarer qu'à leurs yeux *le souverain de ce pays* doit nécessairement répondre aux principes d'existence du pays lui-même et satisfaire, par sa position personnelle, à la sûreté des États voisins » (2).

Sous cette forme discrète et générale, nul doute pourtant que le paragraphe ci-dessus ne visât directement la France. Talleyrand, soit de sa propre

(1) De Clercq : *Recueil des traités de la France.* Paris, Amyot, 1864, t. IV, p. 5.
(2) *Id.*, p. 9.

inspiration, soit sur les ordres de sa Cour, voulut en avoir le cœur net.

Le 1er février, il *sondait* Palmerston sur la question de savoir s'il agréerait la nomination de Nemours comme roi des Belges. Étant donnés le caractère de Palmerston et sa franchise parfois brutale, il est aisé de deviner quelle fut sa réponse :

« Je lui dis, écrit-il à Granville, que ce serait l'union de la Belgique à la France, rien autre chose, et qu'il appartenait à la France de considérer *toutes* les conséquences qu'entraînerait nécessairement pour elle une pareille rupture de tous ses engagements,... que les trois autres puissances étaient, sur ce point, tout à fait unanimes,... qu'il n'y avait pour lui, homme d'État, comme pour le roi, son maître, qu'une conduite honorable à suivre, sans violation de la foi publique, et que je me refusais à croire qu'ils voudraient s'en départir » (1).

Ce même jour, 1er février, la Conférence se réunissait à nouveau, et le représentant de S. M. B. lui proposait « de déclarer par un protocole, qu'en cas que la souveraineté de la Belgique fût offerte à un des princes qui règnent en Autriche, en France, dans la Grande-Bretagne, en Prusse et en Russie, cette offre serait invariablement rejetée » (2).

Ce protocole du 1er février rappelait d'ailleurs que pareille décision avait été prise, relativement à la

(1) *Life of Palmerston*, t. II, p. 35-36.
(2) De Clercq, t. IV, p. 12.

couronne de Grèce, par les Cours de France, de Grande-Bretagne et de Russie.

En dépit du précédent invoqué, destiné à ménager les susceptibilités françaises, Talleyrand n'osa joindre sa signature à celles de ses collègues, sans en référer à sa Cour, dont il soupçonnait sans nul doute les secrètes espérances. Mais il ignorait absolument les dernières machinations combinées entre Paris et Bruxelles, pour faire échec à la candidature du duc de Leuchtenberg.

En soi, la seule déclaration du 21 janvier eût été une pure maladresse; elle risquait fort d'aller droit contre son but et d'augmenter les chances du duc, en exaspérant les Belges.

La Cour de France s'efforça de parer au danger, et elle y parvint, grâce à des moyens d'une loyauté douteuse, il faut le reconnaître, mais d'une incontestable habileté.

Tandis qu'elle renouvelait ses déclarations officielles que, si Nemours était élu, l'élection ne serait pas acceptée, les partisans de la France au Congrès de Bruxelles se prétendaient en mesure d'affirmer le contraire.

Voici comment s'expliquait entre autres M. Van de Weyer, le président du Comité diplomatique, lors de la discussion préparatoire à l'élection, qui dura du 29 janvier au 3 février. Sommé d'expliquer certaines paroles ambiguës prononcées par lui à ce sujet, il répondait:

« Je n'ai pas dit que j'étais certain de l'accepta-
« tion, car, pour tenir un pareil langage, il aurait

« fallu que j'en eusse la preuve officielle, et, dans « ce cas, j'aurais cru pouvoir et devoir trancher la « question. En mettant sous vos yeux la pièce pro- « bante, je vous aurais dit: Messieurs, je viens de « recevoir la preuve de l'acceptation du duc de « Nemours; je puis donc annoncer que son élec- « tion ne sera pas faite en vain. — Il m'est impos- « sible de parler ainsi, *mais je n'en ai pas moins la « conviction que la couronne sera acceptée par le « duc de Nemours*. Les éléments de cette convic- « tion, je les puise ailleurs que dans des communi- « cations officielles ».

Tous les membres du gouvernement provisoire et du comité diplomatique, entraînés par les assurances *officieuses* qui leur avaient été données, partageaient d'ailleurs la conviction sincère de M. Van de Weyer et le déclarèrent à la tribune (1).

De qui leur venaient ces assurances officieuses? Surtout du comte Bresson, sans aucun doute possible.

*
* *

Commissaire de la Conférence de Londres à Bruxelles, le comte Bresson n'avait pas cessé de soutenir énergiquement, sous main, la candidature

(1) Théodore Juste, t. I, p. 221-222. C'est sans doute à des agissements de ce genre que M. Debidour, avec sa sûreté de critique habituelle, a voulu faire allusion dans son *Histoire diplomatique de l'Europe*, t. I, p. 289.

Nemours. Le 28 janvier, voyant la candidature perdue et « n'y pouvant tenir, dit M. de Broglie, il se décida à faire une course rapide à Paris ».

S'y était-il décidé de lui-même, ou y fut-il appelé? Le point n'est pas éclairci. Mais, puisqu'il a fait *plusieurs fois* au duc de Broglie *le récit de l'entrevue curieuse qu'il eut avec le roi,* le matin du 29 janvier, acceptons le récit du duc:

« Le roi le reçut,... l'écouta très attentivement sans ouvrir la bouche. Puis, quand enfin il fallut partir: — Que puis-je vous dire, mon cher Bresson, vous connaissez mes engagements; la situation vous est aussi connue, mieux qu'à personne. Je m'en fie à votre zèle et à votre intelligence; ce que vous ferez sera bien fait. — Il n'y eut pas moyen de tirer une parole de plus; et, comme M. Bresson insistait pour avoir un commentaire d'une instruction si peu claire: — Le temps vous presse, reprit le roi,... partez donc. — Et en parlant, il le poussait doucement vers la porte, puis, le suivant de quelques pas, il ne le perdit pas de vue qu'il ne l'eût vu descendre l'escalier, au pied duquel l'attendait sa voiture attelée » (1).

A cette entrevue, curieuse en effet, nous savons, par le témoignage de M. Bresson lui-même, que Sébastiani assistait en tiers (2). Se montra-t-il aussi prudent, aussi discret que le roi? La chose est

(1) *Revue des Deux Mondes* du 15 novembre 1900, p. 269-270.

(2) Guizot: *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps.* Paris, Michel Lévy, 1873, t. VIII, p. 206.

assez probable, bien que non certaine. Il devait, du moins, à bref délai, lui envoyer les documents nécessaires, pour lui permettre de jouer le rôle qu'on attendait de lui.

Nous allons voir comment il s'en tira, je n'ose pas dire à son honneur, mais, à coup sûr, au gré du roi et du ministre des affaires étrangères, qui ne lui avaient nullement interdit de se compromettre, s'ils tenaient fort à ne pas se compromettre eux-mêmes.

Le comte Bresson repartit sans tarder pour Bruxelles, et il y arriva juste pour l'ouverture de la discussion sur le choix du souverain, laquelle dura trois jours.

Or, voici la petite comédie qui se joua le matin du 3 février, jour de l'élection. Le bruit ayant couru que le Comité diplomatique avait reçu des nouvelles de Paris, le Congrès demanda qu'il lui en fût donné connaissance.

« M. Van de Weyer commença par s'excuser sur ce qu'il y avait peut-être de contraire aux convenances dans la communication d'une lettre qui n'avait pas un caractère officiel ».

Toutefois, sur les instances de ses collègues, il pria M. Bresson de vouloir bien lui communiquer la dépêche qu'il venait de recevoir du comte Sébastiani. Le ministre y déclarait que son gouvernement refusait d'approuver le protocole du 27 janvier, comme celui d'ailleurs du 20 janvier précédent.

« Dans la question des dettes, comme dans celle de la fixation de l'étendue et des limites des terri-

toires belge et hollandais, nous avons entendu, disait-il, que le concours et le consentement libre des deux États étaient nécessaires » (1).

Si l'on songe que la Belgique se trouvait justement lésée d'avoir à payer, malgré l'infériorité numérique de sa population, plus de la moitié de la dette commune, si l'on songe surtout combien elle était indignée que la Conférence songeât à lui enlever le Luxembourg, on comprend avec quel enthousiasme fut accueillie la communication de Sébastiani.

Cette manœuvre électorale de la dernière heure était bien, à coup sûr, la plus ingénieuse qui se pût imaginer. Elle mettait les atouts dans la main de Nemours, outre qu'elle lui assurait, au Congrès, toutes les voix des territoires contestés, qui réclamaient, eux aussi, leur incorporation à la Belgique.

Naïf ou cynique, l'aveu s'en trouve dans une lettre de Bresson à Talleyrand, du 5 février, deux jours après le vote : « Je l'avais communiquée (la lettre Sébastiani) à M. Van de Weyer, *parce que je savais qu'elle nous donnerait les voix dissidentes du Limbourg et du Luxembourg;* il l'a montrée; et puis, il se l'est laissé arracher, et elle a été lue à la tribune, et imprimée » (2).

L'affaire, pourtant, si bien menée qu'elle fût, n'alla pas toute seule. Au premier tour de scrutin,

(1) Théodore Juste, t. I, p. 224-225.
(2) Talleyrand, t. IV, p. 52.

35 voix s'étant égarées sur l'archiduc Charles d'Autriche, il n'y eut pas de majorité acquise.

Force fut de procéder à un second vote. Sur 192 votants, 97 se prononcèrent pour le duc de Nemours, c'est-à-dire la moitié plus un, juste la majorité stricte.

Résultat peu brillant, on le voit, et qui prouve que sans la combinaison Sébastiani-Bresson, le candidat français courait à un échec certain.

Comme il suffit, à la rigueur, d'une voix pour fonder une république ou une monarchie, on garda quelque temps à Bruxelles, ainsi qu'à Paris, l'illusion que Nemours resterait roi des Belges, bien qu'on ne fût pas au fond tout à fait sans inquiétude.

Mme Adélaïde écrivait à Talleyrand, le 5 février:

« ... Voilà Nemours élu, malgré le refus soutenu du roi et de son gouvernement; le courrier, persistant et réitérant ce refus, et le portant de nouveau à M. Bresson, est parti *hier* pour Bruxelles, quatre heures avant que la nouvelle de l'élection de Nemours, par dépêche télégraphique, nous soit parvenue. Nous sommes, par conséquent, franc et loyal, mon cher prince; nous avons le droit de notre côté; vous en ferez bon et habile usage, et j'ai la ferme confiance que nous en sortirons bien, et avec honneur et gloire; nous ne voulons, ne souhaitons, et cela bien sincèrement, que le véritable bien de tous et sans intérêt personnel. La vérité triomphera de la ruse et de l'intrigue, et vous aurez la gloire et la satisfaction d'y contri-

buer puissamment par votre talent et tous vos moyens... » (1).

On reste, en vérité, confondu à la lecture d'une pareille lettre, véritable chef-d'œuvre d'inconsciente rouerie.

M[me] Adélaïde ne s'aperçoit pas qu'à force de vouloir trop prouver la parfaite loyauté du gouvernement français, elle prouve précisément tout le contraire. Que signifie cette ridicule histoire de courrier envoyé à Bruxelles *le lendemain du scrutin,* quatre heures avant d'en avoir connu le résultat ?

C'est la veille, le matin même du 3 février, que le comte Bresson aurait dû, par ordre exprès, renouveler *le refus de l'acceptation,* si l'on tenait tant à ce que les électeurs fussent *loyalement* avertis et renseignés.

Dira-t-on que, renouvelé après coup, il prouve mieux, par cela même qu'il est inutile, combien il a été persistant, et, par suite, *toujours franc et loyal?*

Mais alors, pourquoi M[me] Adélaïde se montre-t-elle si empressée, si ardente à escompter le profit de cette prétendue franchise et loyauté? Pourquoi recommande-t-elle, avec tant de chaleur, à Talleyrand d'en tirer le meilleur parti possible, c'est-à-dire l'acquiescement de la Conférence au vote du 3 février?

N'est-ce pas donner maladroitement à penser que

(1) Talleyrand, t. IV, p. 49.

cette prétendue franchise et loyauté a été un simple calcul, destiné à mieux tromper l'Europe, en la rassurant, en lui cachant les visées ambitieuses de la France ?

Comment Mme Adélaïde a-t-elle pu supposer un instant que la Conférence de Londres serait jamais dupe d'une pareille comédie?

Il est vrai que le comte Bresson, dans sa lettre du 5 février, déjà citée, se vantait d'avoir imaginé une combinaison merveilleuse, qui arrangerait toutes choses au mieux. Il disait à Talleyrand :

« ... Une pensée m'est venue, qui, si elle est accueillie par vous, peut porter quelque fruit. Le prince d'Orange (1) peut, en quelque sorte, se considérer comme dépossédé par nous. Si nous lui trouvons quelque dédommagement dont la paix et l'équilibre de l'Europe s'arrangent,... nous faciliterons la solution de toutes les questions compliquées qui vont sortir de l'élection de M. le duc de Nemours, et nous adoucirons plus d'une irritation qu'elle va produire.

« Le prince d'Orange est beau-frère de l'empereur de Russie ; il est agréable à l'Angleterre... La Pologne demande un roi... ».

On devine la suite, dont je fais grâce aux lecteurs, et qui inspirait à Talleyrand cette réflexion si juste :

« J'ignore si la belle conception politique, exposée dans cette lettre, sortait uniquement du cerveau

(1) On voit que M. Bresson fait bon marché du duc de Leuchtenberg, sachant que la Conférence ne s'y intéresse guère.

de M. Bresson; mais l'aplomb avec lequel il la faisait valoir doit me faire supposer qu'il se sentait appuyé quelque part. Quoi qu'il en fût, je ne me donnai pas la peine de répondre à de pareilles absurdités » (1).

Sur la lettre de M[me] Adélaïde et l'impression qu'elle causa à Talleyrand, voici le seul renseignement discret que nous fournissent ses *Mémoires:*

« J'ai la certitude que M[me] Adélaïde, en écrivant cette lettre, et le roi qui la dictait, étaient parfaitement sincères dans leurs déclarations; mais que devais-je penser en recevant le même jour et de la même date cette lettre » (de Bresson)? (2).

Plus à l'aise avec Sébastiani pour lui dire ce qu'il pensait de ses agissements louches à Bruxelles, comme de la situation créée par l'élection du 3 février, il écrivit au ministre, le 6, que la communication de M. Bresson au Congrès avait produit « le plus fâcheux effet » à Londres :

« On s'étonne avec raison, ce me semble, que le cabinet français, qui voulait manifester sa désapprobation des derniers protocoles, ne se soit pas adressé uniquement à la Conférence... Une telle démarche, je ne dois pas vous le dissimuler, M. le Comte, a excité ici les plaintes les plus amères et a rendu ma position extrêmement difficile...

« Je suis convaincu que sans aucun retard le roi

(1) Talleyrand, t. IV, p. 50-53.
(2) Id., p. 50.

refusera la couronne qui est offerte à M. le duc de Nemours. Vous devez bien vous persuader que toutes les mesures qui tendraient à consulter les puissances seront regardées comme dilatoires, et qu'un refus net, spontané, pourra seul retenir l'Angleterre, dont l'alliance est sur le point de nous échapper » (1).

Le lendemain, nouvelle lettre plus pressante, annonçant qu'après le conseil de cabinet tenu le 6 au *Foreign Office,* tous les ministres étaient « tombés d'accord, en cas de reconnaissance de l'élection par la France, sur la nécessité d'une guerre immédiate » (2).

Il est probable que Talleyrand exagérait un peu, bien que la question de guerre eût été sérieusement envisagée dès le 2 février, ainsi que le constate une lettre de Palmerston à Granville.

Mais, à la date du 7, Palmerston devait avoir reçu de son ambassadeur à Paris, la dépêche très rassurante du 4, ainsi conçue :

« Mon cher Palmerston,

« Jamais il n'y eut changement de ton, de carac-
« tère, de langage, plus subit que le changement
« constaté aujourd'hui chez Sébastiani. A une
« heure, il était tout bouillant, belliqueux, monté
« sur ses grands chevaux. A cinq heures et demie,
« il venait chez moi m'annoncer la nouvelle de

(1) Talleyrand, t. IV, p. 53-55.
(2) Id., p. 56.

« l'élection du duc de Nemours, reçue par télé-
« graphe, et m'informer, *le plus amicalement du*
« *monde,* du refus positif du roi... » (1).

Si l'on se rappelle que le même jour, à la même heure, le fameux courrier de Mme Adélaïde portait le même refus à Bruxelles, si l'on songe en outre que M. de Flahaut avait déjà, à tout hasard, soulevé la question d'alliance offensive et défensive entre la France et l'Angleterre, tout s'explique et s'éclaire.

Il s'agit simplement d'amortir le premier choc, inévitable à Londres, il s'agit de gagner du temps. Après quoi, l'on verra s'il est possible quelque jour de refuser ou d'accepter définitivement.

Voilà pourquoi Talleyrand, qui a vu clair dans le jeu du ministre, n'est qu'à demi rassuré. Il le presse de déclarer que le gouvernement du roi abandonne à la Conférence le soin « de régler les affaires de Belgique d'une manière propre à concilier les intérêts de toutes les puissances », seul moyen pour lui de sortir de la situation fausse où l'a mis la conduite de son agent à Bruxelles (2).

Mais, en attendant cette satisfaction qu'il n'est pas près d'obtenir, il a communiqué à qui de droit une déclaration ministérielle du 4, confirmant le refus annoncé à lord Granville ; et, comme au fond personne ne veut la guerre, tout le monde s'en contentera.

Palmerston, tout en essayant de faire comprendre

(1) *Life of Palmerston,* t. II, p. 38, en note.

(2) Talleyrand, t. IV, p. 59-60. Lettre du 8 février.

à Flahaut que son alliance offensive et défensive est impossible, ces sortes d'alliances étant mal vues en Angleterre, s'est empressé de lui fournir les explications les plus rassurantes :

« *Si la France était injustement attaquée, elle trouverait sûrement l'Angleterre à ses côtés;* notre situation présente, telle que je la conçois, consiste à rester médiateurs impartiaux entre la France, d'une part, et les trois puissances de l'autre; aussi longtemps que les deux parties resteront tranquilles, nous resterons, aussi, amies de l'une comme de l'autre; mais *celle des deux qui rompra la paix, quelle qu'elle soit, nous trouvera contre elle...* ».

Et il assurait son interlocuteur que « le vœu, comme l'intérêt de l'Angleterre, tant que la France n'essaierait pas de ramener le système d'agrandissements et d'agressions bonapartistes, serait de cultiver avec elle la plus étroite amitié » (1).

En conscience, nous ne pouvions exiger davantage. La Conférence de Londres, d'ailleurs, nous prouvait en ce moment même, mieux que par des paroles, sa volonté formelle d'écarter tout sujet, tout prétexte de conflit entre elle et nous.

Elle déclarait, par son protocole du 7 février, que « si la souveraineté de la Belgique était offerte par le Congrès de Bruxelles au duc de Leuchtenberg, et si ce Prince l'acceptait, il ne serait reconnu par aucune des cinq Cours » (2).

(1) *Life of Palmerston*, t. II, p. 39.
(2) De Clercq, t. IV, p. 13.

Or, Mme Adélaïde n'avait pas craint d'alléguer les manœuvres et intrigues anglaises en faveur du duc de Leuchtenberg pour justifier à ses propres yeux la conduite plus que louche des siens dans les derniers jours de la campagne électorale belge.

C'est ainsi qu'elle écrivait à Talleyrand, le 29 janvier :

« P.-S. Nous apprenons qu'il ne reste plus à Bruxelles d'alternative possible qu'entre Nemours et Leuchtenberg. Croirait-on qu'ainsi placé lord Ponsonby donne une préférence décidée à Leuchtenberg. En vérité, cela passe toute croyance. C'est pourtant certain. Ce qui l'est moins, mais ce qu'on dit, et ce que le langage de lord Ponsonby ne rend que trop probable, c'est que M. Van de Weyer a apporté de Londres l'assurance que l'Angleterre reconnaîtrait Leuchtenberg, s'il était élu » (1).

Sans doute, lord Ponsonby et le comte Bresson, délégués tous deux de la Conférence auprès du Congrès, auraient mieux fait de ne prendre aucune part à la lutte électorale. Mais, est-ce que dans les circonstances présentes, le délégué français pouvait garder une neutralité absolue ? Nous savons trop à quoi nous en tenir sur ce point.

En admettant donc que lord Ponsonby ait combattu la candidature Nemours, l'indignation de Mme Adélaïde serait au moins excessive et assez peu justifiée. Quant aux sentiments qu'elle prête à l'Angleterre relativement au duc de Leuchtenberg, on voit

(1) Talleyrand, t. IV, p. 490.

combien l'accusation était mal fondée. Le protocole du 7 février montre au contraire à quel point les quatre autres puissances tenaient à ménager les susceptibilités françaises.

Elles devaient croire, dès lors, que la France, en retour, se résignerait plus volontiers à l'abandon du trône de Belgique, suivant d'ailleurs les promesses faites et si souvent renouvelées.

***

On comprend quel dut être l'étonnement de Talleyrand, lorsque, le 12, Palmerston lui communiqua une lettre de lord Ponsonby, constatant que M. Bresson avait « refusé de présenter au comité diplomatique le protocole du 7 février ».

C'est que ledit protocole, en dehors de la phrase relative à Leuchtenberg, rappelait les déclarations antérieures du roi des Français, de ne pas accepter l'élection de Nemours.

Voilà l'explication, la seule plausible, du refus étrange de M. Bresson, refus de nature, sans contredit, à réveiller, à justifier toutes les défiances de la Conférence.

Que pensait, que voulait au juste le gouvernement français? Il fallait, de toute nécessité, que la question fût tirée au clair. Talleyrand s'en explique nettement avec Sébastiani :

Après avoir rappelé que M. Bresson, chargé des pouvoirs de la Conférence, avait tout à coup cessé

sa correspondance avec elle et même « agi en opposition directe à ses ordres », il ajoutait :

« Une pareille conduite doit paraître inexplicable... Chacun répète ici qu'il est évident que M. Bresson n'a pu, de son propre mouvement, protester d'abord contre le protocole du 27 janvier et refuser ensuite de présenter celui du 7 février. On attribue sa conduite à des ordres venus du gouvernement français, et comme ces ordres seraient en opposition directe avec les communications que vous m'avez chargé de faire ici, cela répand sur la politique de notre cabinet une défiance qu'un gouvernement nouveau doit, par-dessus tout, chercher à éviter...

« J'ai besoin... d'une explication franche et nette de tout ce qui s'est passé entre Paris et Bruxelles. Ce n'est qu'avec cette explication que je pourrai reprendre près du cabinet anglais et de la Conférence, une position utile au service du roi » (1).

Malgré cette mise en demeure, cette menace même de démission à peine déguisée, Talleyrand ne put encore obtenir l'explication *franche et nette* qu'il réclamait avec tant d'insistance.

Toutefois, une lettre désolée du comte Bresson, en date du 11 février, ne lui laissait plus de doute sur le désaveu infligé à son agent de Bruxelles. C'était quelque chose.

Sachant que notre ambassadeur avait demandé son prompt départ de Bruxelles et son renvoi à

(1) Talleyrand, t. IV, p. 65-66.

Londres, Bresson cherchait d'abord à s'excuser du rôle joué par lui au Congrès. Il laissait clairement entendre à Talleyrand que, si des maladresses avaient été commises au sujet des communications adressées audit Congrès, il était peut-être injuste de l'en rendre responsable:

« Le gouvernement belge n'a gardé à cet égard aucune mesure. Pour tout ce qui se rapporte au choix du chef de l'État, je croirais imprudent de confier des détails au papier. Je vous les donnerai tous verbalement, lorsque j'aurai le bonheur de vous revoir, et peut-être alors, quand vous connaîtrez surtout ceux de mon voyage à Paris, serez-vous plus porté à me plaindre qu'à me blâmer...

« Le chagrin est au fond de mon cœur... J'ai passé par de cruelles épreuves et je n'en recueillerai probablement que des reproches. Il est si commode de sacrifier un pauvre diable !! ».

« *Le pauvre diable*, nous apprend Talleyrand, n'eut pas autant à se plaindre qu'il le redoutait. On ne voulut pas le renvoyer près de moi, de peur qu'il ne me donnât des renseignements trop précis sur ce qui s'était passé entre lui et Paris ; mais, à quelques semaines de là, on lui donna le poste de ministre plénipotentiaire à Hanovre, et peu de mois après, à Berlin » (1).

Nous le retrouverons plus tard à Madrid, lors de l'affaire des mariages espagnols. Preuve que le gouvernement français n'avait point oublié les ser-

(1) Talleyrand, t. IV, p. 67-69.

vices rendus par lui dans une première conjoncture de ce genre, particulièrement délicate.

La lettre ci-dessus de Bresson achève, j'imagine, de mettre en son véritable jour le caractère de la politique suivie par le gouvernement français dans les dernières négociations relatives à l'élection du duc de Nemours.

Comment Louis-Philippe, si intelligent en somme, n'avait-il pas compris le discrédit que jetteraient sur les débuts de son règne de pareils agissements?

C'est qu'il redoutait par dessus tout les attaques quotidiennes de la presse, les clameurs de la tribune, les criailleries de la rue.

L'Opposition, injuste comme le sont toujours toutes les Oppositions, ne lui savait pas le moindre gré d'avoir, grâce à l'alliance anglaise, dénoué pacifiquement la question des Pays-Bas, si grosse de complications et de dangers. Elle se refusait à reconnaître quels avantages, quelle sécurité nous donnait, sur notre frontière du nord, la création du nouvel état belge, reconnu état neutre.

S'imaginant à tort que la Belgique voulait à tout prix sa réunion à la France, elle reprochait au gouvernement de ne pas opérer, proclamer sans retard cette réunion, malgré l'Angleterre, malgré l'Europe, fût-ce au prix d'une guerre générale, dont nul ne songeait à calculer les conséquences, ni à prévoir l'issue.

Et, si résolu que fût Louis-Philippe à ne pas se laisser *embarbouiller* dans une guerre européenne, suivant l'énergique expression de Mme Adélaïde, il

n'osait braver en face l'opinion publique, dont il déplorait plus que personne le stupide aveuglement. Comme il avait pris la déplorable habitude de la flatter, de la caresser, au lieu de lui tenir tête, de là, dans la malheureuse affaire belge, ses atermoiements, ses hésitations et tout ce réseau d'inextricables intrigues, dont il ne savait plus comment sortir.

Peut-être, d'ailleurs, n'était-il pas éloigné de s'y complaire. Très habile ou très retors, très porté surtout à se croire plus retors et plus habile que personne, il n'éprouvait nulle aversion pour la politique tortueuse, où il se flattait de *rouler* tout le monde.

On y risque, il est vrai, le plus souvent, de compromettre avec ses intérêts sa dignité, et de s'aliéner même ses meilleurs partisans et alliés.

C'est ce qui faillit arriver au roi Louis-Philippe en février 1831.

Le 17, Palmerston écrivait à Granville :

« Personnellement, je fais grand cas de Sébastiani et je le crois réellement ami de l'Angleterre; mais quelle confiance placer dans un gouvernement qui poursuit une aussi misérable intrigue que celle du cabinet français à propos de la Belgique, disant une chose ici, la démentant là, *acceptant* avec Bresson, *refusant* avec Talleyrand, variant ses opinions, ses déclarations, ses principes à chaque perspective changeante d'un avantage momentané » (1).

(1) *Life of Palmerston*, t. II, p. 44.

Plus encore que l'Angleterre peut-être, la Belgique s'énervait de ne pouvoir obtenir une réponse définitive.

Nemours élu, le Congrès s'était empressé de nommer une députation de dix membres, chargée de porter à Louis-Philippe le résultat du vote.

Arrivés à Paris le 6, les députés y reçurent le meilleur, le plus gracieux accueil, logés aux frais de l'État, servis par des personnes attachées à la maison du Roi; mais ils ne purent obtenir leur première audience officielle que le 8, et ce fut Sébastiani qui les reçut.

Ils se bornèrent donc à prier le ministre de solliciter pour eux une audience solennelle du roi, en exprimant le très vif désir que le jour de cette audience fût le plus rapproché possible.

Depuis bientôt trois mois que la Belgique cherchait un roi, maintenant qu'elle l'avait élu, elle était pressée de le voir et de l'avoir.

Huit jours pourtant devaient passer encore, avant que satisfaction fût donnée à sa légitime impatience. Peut-être même eût-elle attendu plus longtemps, sans un incident fortuit, au premier abord tout à fait étranger à la question belge, mais qui n'en hâta pas moins la solution.

On sait les scènes scandaleuses qui se déroulèrent dans Paris les 14 et 15 février, l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois dévastée, l'Archevêché mis à sac, sous les yeux de la police indifférente, et sans le moindre effort du gouvernement pour mettre un terme au scandale.

De ce déchaînement inouï contre la religion et le clergé, l'abbé Boucqueau de Villeraie, un des délégués belges, faillit être victime.

Il passait rue du Bac, revêtu de son costume ecclésiastique. Il n'en fallut pas davantage pour le désigner aux insultes, aux violences de la populace. Il n'y échappa qu'en s'écriant qu'il était belge et en montrant sa cocarde de député. Sur quoi, très confus de sa méprise, le peuple, qui l'eût volontiers écharpé à titre de prêtre français, lui prodigua, avec force excuses, les plus vives marques de respect.

Ces lamentables journées n'en eurent pas moins un retentissement immense en Belgique, comme il était naturel, et comme nous l'apprend l'historien du *Congrès* :

« Elles augmentèrent les anxiétés de ce grand nombre de catholiques, qui considéraient presque comme une calamité pour leur religion l'avénement du prince français ; elles détruisirent aussi les dernières espérances du comité diplomatique » (1).

Elles contribuèrent enfin, sans nul doute, à vaincre les dernières hésitations de Louis-Philippe. Elles lui firent comprendre que la cause de son fils, condamnée devant l'Europe, risquait fort d'être à jamais compromise aux yeux mêmes de ses futurs sujets.

Décidé, dès lors, à refuser pour lui la couronne qui lui était offerte, il fixa au 17 février, l'audience solennelle où il donnerait aux députés belges notification de son refus.

(1) Théodore Juste, t. I, p. 236.

Ce jour dit, la députation, reçue au Palais Royal, fut introduite dans la salle du Trône et présentée au roi par le ministre des affaires étrangères. M. Surlet de Chokier, président de la députation, ainsi que du Congrès, pria Louis-Philippe, comme tuteur et roi du duc de Nemours, de vouloir bien accepter la couronne déférée à son fils par l'élection du 3 février.

On se figure sans peine quelle dut être l'émotion de Louis-Philippe, comme père et comme roi, obligé de rejeter une offre si flatteuse.

Ce fut, paraît-il, *d'une voix altérée, en s'arrêtant à plusieurs reprises,* qu'il adressa aux députés ses remerciements, ses vœux de bonheur pour la Belgique, pour son union de plus en plus étroite avec la France, et surtout ces paroles, les plus saillantes du discours, où ne perçaient que trop ses plus intimes sentiments :

« Si je n'écoutais que le penchant de mon cœur et ma disposition bien sincère de déférer aux vœux d'un peuple dont la paix et la prospérité sont également chères et importantes à la France, je m'y rendrais avec empressement. Mais, quels que soient mes regrets, quelle que soit l'amertume que j'éprouve à vous refuser mon fils, la rigidité des devoirs que j'ai à remplir m'en impose la pénible obligation, et je dois déclarer que je n'accepte pas pour lui la couronne que vous êtes chargés de lui offrir.

« Mon premier devoir est de consulter avant tout les intérêts de la France, et par conséquent de ne

point compromettre cette paix que j'espère conserver pour son bonheur, pour celui de la Belgique et pour celui de tous les autres états de l'Europe, auxquels elle est si précieuse et si nécessaire » (1).

C'était, en effet, un douloureux sacrifice auquel Louis-Philippe avait dû se résigner, sacrifice dont l'Europe de la Sainte-Alliance ne lui a pas été aussi reconnaissante qu'elle aurait dû l'être.

L'Angleterre, au moins, comprenait combien longtemps encore son entente avec nous serait indispensable au maintien de la paix européenne.

Lord Grey, à qui Talleyrand s'empressa de communiquer le discours royal, lui écrivait aussitôt:

« Cher prince Talleyrand,

« Agréez mes meilleurs remerciements pour « m'avoir envoyé la réponse de votre roi aux « députés belges. Je pense qu'elle sera probable« ment critiquée comme indiquant, sous l'expres« sion de regret, trop de désir pour la couronne « qu'on a refusée; mais, en ne regardant qu'au « fond, j'en suis pleinement satisfait.

« J'ajouterai seulement mon vœu sincère et « ardent que rien ne survienne pour tromper nos « efforts à maintenir la paix » (2).

(1) Théodore Juste, t. I, p. 238-239 et Guizot: *Mémoires*, t. II, p. 424.

(2) Talleyrand, t. IV, p. 88-89.



La question belge, en effet, n'était guère plus avancée que le premier jour, moins encore.

La Belgique se trouvait en lutte presque ouverte avec la Conférence de Londres; la France en désaccord avec les quatre autres puissances, au sujet des derniers protocoles; et, chose plus grave, entre l'Angleterre et nous l'entente cordiale du début semblait grandement compromise.

Si la politique française ne justifiait que trop les défiances de Palmerston, notre gouvernement se croyait en droit de lui reprocher son opposition rigoureuse, inflexible à toute extension ou rectification de notre frontière, son veto absolu à l'élection de Nemours.

Que ces reproches nous paraissent encore fondés, à nous autres Français, rien de plus naturel à vrai dire, tant nous avons peine à comprendre aujourd'hui qu'on ait jamais pu prêter sérieusement à Louis-Philippe des idées d'ambition et de conquête.

Pour être justes pourtant, n'oublions pas que nous étions au lendemain des guerres de la Révolution et de l'Empire. A supposer que le nouveau roi fût le plus pacifique des hommes, ne pouvait-il être entraîné, malgré lui, par le parti violent qui rêvait une conflagration européenne?

Il y avait d'autant plus lieu de le craindre que son gouvernement faisait preuve d'une déplorable

faiblesse à l'intérieur, ou plutôt d'une complète impuissance devant l'émeute, qui régnait en souveraine dans la rue.

La situation, aussi peu rassurante que possible pour nos voisins, autorisait donc de leur part toutes les craintes, comme toutes les précautions.

Heureusement, la chute du ministère Lafitte et l'avénement de Casimir Périer allaient amener une détente heureuse dans nos relations extérieures.

Nulle part la joie ne fut plus vive qu'à Londres.

Dès le 23 février, Palmerston se réjouissait d'apprendre qu'il était question de Casimir Périer comme ministre de l'intérieur, au lieu d'Odilon Barrot, ainsi qu'on l'avait supposé tout d'abord: « Si c'est vrai, c'est bien » (1).

Le 13 mars, ce fut mieux encore, Périer prenait, avec l'intérieur, la présidence du Conseil, et Palmerston écrivait à Granville, le 15:

« Nous sommes ravis de l'avénement de Casimir Périer..., cultivez-le, je vous prie; faites-lui comprendre que le gouvernement anglais met grande confiance en lui, et considère son arrivée aux affaires comme le plus sûr gage de sécurité et de paix » (2).

Nouvelle lettre au même, du 12 avril, quand Palmerston a vu déjà le nouveau ministère à l'œuvre:

(1) *Life of Palmerston*, t. II, p. 45.
(2) *Id.*, t. II, p. 51.

« Prière de faire savoir à Périer combien nous sommes tous sensibles au changement de ton, et de direction imprimée par lui au gouvernement français » (1).

Et un peu plus tard : « Dites-lui que vous m'avez communiqué... son désir de vivre en bons termes avec l'Angleterre. Assurez-le que le gouvernement anglais, et moi en particulier, comme son organe officiel, je partage entièrement ses sentiments sur ce point. Nous sentons vivement combien une cordiale bonne entente, une étroite amitié entre l'Angleterre et la France peut contribuer à assurer la paix du monde, avec les libertés et le bonheur des nations. *Nous sommes profondément convaincus du très grand intérêt qu'il y a pour la France et l'Angleterre à ce que cette amitié soit intime et inébranlable. Mais la véritable amitié ne peut exister sans une parfaite confiance des deux côtés. Chacun doit être convaincu que l'autre n'a point de secrets desseins, d'intérêts égoïstes à poursuivre à son détriment. Soupçon et défiance sont fatals à la véritable amitié* » (2).

De ces dernières phrases soulignées dans le texte, il est aisé de conclure que les vieilles défiances n'ont pas encore tout à fait disparu.

C'est que, dans le ministère du 11 mars, Sébastiani a conservé le portefeuille des affaires étrangères. En dehors même, et au-dessus du ministère,

(1) *Life of Palmerston*, t. II. p. 63.
(2) *Id.*, t. II, p. 82.

il y a quelqu'un aussi, qui n'inspire pas la même confiance que le Président du Conseil :

« Périer est honnête ; mais il est dans la nature humaine qu'il se laisse un jour ou l'autre influencer par l'ambition déshonnête de Sébastiani, et aussi, je le crains, par l'absence de principes fixes chez le roi » (1).

Ce gros souci de Palmerston venait toujours de la question belge.

En attendant l'élection d'un autre roi pour remplacer le duc de Nemours, le Congrès avait décidé l'établissement d'une régence.

Or le régent, solennellement installé le 25 février, était M. Surlet de Chokier, président du Congrès, connu pour son attachement à la France.

Il n'en faut pas davantage pour éveiller l'ombrageuse susceptibilité de Palmerston, qui voudrait bien savoir ce que signifie ce titre de régent, et « s'il implique Nemours comme roi » (2).

L'accueil fait à Paris à l'envoyé du régent, M. Ch. Lehon, n'avait pas été de nature à calmer les appréhensions du cabinet anglais. Il fut reçu, le 19 mars, en audience particulière par le roi Louis-Philippe, avec tout le cérémonial usité à l'égard des envoyés des puissances étrangères.

C'était, en fait, la reconnaissance de la Belgique par la France, quand la Belgique venait de protester, plus hautement que jamais, contre les décisions

(1) *Life of Palmerston*, t. II, p. 75-76.
(2) *Id.*, t. II, p. 50.

de la Conférence, surtout contre le protocole du 19 février, qui déclarait *irrévocable* la cession du Luxembourg à la Hollande.

Cette reconnaissance quasi-officielle et les égards témoignés à l'envoyé de la régence n'étaient-ils pas autant d'encouragements précieux pour les Belges à persister dans leurs revendications ? Surtout ne cachaient-ils pas encore quelque arrière-pensée secrète de la France? Voilà ce que Palmerston était fondé à se demander.

D'autant plus que son attitude avait été tout autre vis-à-vis du comte d'Arschott, délégué du régent à Londres. Voici comment, le 25 mars, il résumait à Granville les deux conversations qu'il venait d'avoir avec lui :

« Tant que les Belges continueront à traiter la Conférence d'une manière si inconvenante, tant que leurs prétentions les mettront en état de guerre, sinon effectif et matériel, du moins moral, avec les quatre puissances, comme avec l'Allemagne entière, il pourra garder dans sa poche les lettres qu'il apporte au roi de la part du régent... Bien que je sois heureux de recevoir M. d'Arschott chez moi, comme simple particulier,... je ne puis avoir avec lui aucune relation à titre officiel, car je ne lui en reconnais aucun » (1).

Même quand l'envoyé du régent essaya d'amener la conversation sur le choix d'un roi, Palmerston répondit sèchement que, dans les circonstances

(1) *Life of Palmerston*, t. II, p. 57-59.

présentes, ce serait du temps perdu d'aborder un pareil sujet.

Le ministre n'ignorait pourtant pas que d'Arschott venait lui proposer la candidature du prince Léopold.

Il n'en persista pas moins à lui tenir rigueur, si bien que le gouvernement de la régence, humilié de la situation faite à son envoyé, se décida à le rappeler de Londres le 17 avril.

Comme il fallait pourtant en finir avec la question du roi, on chargea alors quatre membres du Congrès d'aller, à titre officieux, en dehors de toute relation avec le cabinet britannique, pressentir les dispositions du prince Léopold, pour le cas où le suffrage libre du Congrès l'appellerait au trône de Belgique.

Je ne prétends certes pas que le cabinet anglais soit resté, comme il a affecté de le dire, indifférent à une pareille candidature. Qu'on l'ait même longtemps soupçonné d'avoir écarté Nemours et Leuchtenberg, afin de pousser habilement son candidat à leur place, rien de plus vraisemblable au premier abord. Mais les révélations des *Mémoires* de Talleyrand ne permettent plus, ce me semble, de lui prêter un pareil machiavélisme.

En réalité, la candidature Léopold n'avait nul besoin d'être poussée ou patronnée par personne. Elle se posait ou plutôt s'imposait d'elle-même ; et elle eût triomphé dès le premier jour, si elle n'avait été résolument écartée, aussi bien par la formelle opposition de l'Angleterre que par les calculs intéressés de la France.

*
* *

Le duc Léopold de Saxe-Cobourg, né en 1790, avait juste quarante ans au moment où éclata la révolution belge. En mai 1816, il épousait la princesse Charlotte, héritière du trône d'Angleterre. L'avenir s'ouvrait donc devant lui sous les plus brillants auspices, lorsque sa jeune femme mourut en novembre 1817, après avoir accouché d'un enfant mort.

La sympathie universelle lui prodigua les consolations et les honneurs. Déjà citoyen anglais et bourgeois de Londres, il devint feld-maréchal et membre du conseil privé, avec autorisation de prendre le blason d'Angleterre. Malgré son origine allemande, on pouvait donc le considérer comme un véritable anglais.

Appelé au trône de Grèce, en février 1830, par les plénipotentiaires de Russie, de Grande-Bretagne et de France, il déclarait noblement n'accepter l'offre des puissances que si elle était ratifiée par le suffrage presque unanime des Grecs. Il y mettait cette autre condition que le nouveau royaume serait constitué dans des conditions meilleures, avec des limites plus favorables à sa sécurité.

N'ayant pu obtenir la double satisfaction qu'il espérait, il renonça au trône, le 21 mai 1830; et l'acte de notification adressé par lui aux représentants des trois Cours témoignait, sans contredit, d'une rare élévation de sentiments et de caractère:

« ... Lorsque le soussigné prévoyait qu'il deviendrait souverain de la Grèce, c'était dans l'espoir *d'être reconnu librement et unanimement par la nation grecque*, et d'être accueilli par elle comme l'ami qui récompenserait sa longue et héroïque lutte, *par la sûreté de son territoire et l'établissement de son indépendance sur des bases permanentes et honorables*. C'est avec le plus profond regret qu'il voit ces espérances déçues... En conséquence, il remet formellement entre les mains des plénipotentiaires un dépôt dont les circonstances ne lui permettent plus de se charger avec honneur pour lui-même, et avec avantage pour les Grecs ou les intérêts généraux de l'Europe » (1).

S'il avait été possible, le 21 mai 1830, de prévoir la révolution de Belgique, on serait presque tenté de prendre une telle déclaration pour un programme de candidat, rédigé d'avance, en vue d'attirer sur son auteur l'attention et les sympathies des Belges.

Sans doute, Léopold était protestant; mais, si sa religion risquait d'éloigner de lui les plus ardents des catholiques, les considérations politiques qui militaient en sa faveur étaient telles qu'elles devaient lui rallier sans hésitation tout ce qu'il y avait d'esprits clairvoyants dans le pays.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que le comité diplomatique du Congrès belge ait pensé à lui tout d'abord, voyant ainsi du premier coup d'œil la

(1) Théodore Juste, t. II, p. 116-117.

vraie combinaison à adopter, celle qui devait à la longue aboutir, parce qu'elle était en somme la plus sage, la plus raisonnable de toutes: l'élection de Léopold, épousant une fille du roi Louis-Philippe. N'était-ce pas, en effet, le meilleur moyen d'assurer à la Belgique l'appui si nécessaire des deux grandes puissances d'Occident?

Talleyrand a revendiqué hautement, dans ses *Mémoires,* la paternité de l'idée. S'il ne l'a pas eue le premier, il est incontestable qu'il l'a faite sienne très vite, du jour où elle lui a été suggérée.

Il est probable que le mérite en revient au Congrès belge lui-même, du moins à son comité diplomatique.

Voici, en effet, la lettre que M. Bresson adressait à Sébastiani, le 2 décembre 1830, et dont il envoyait, ce même jour, copie à Talleyrand:

« ... Je sais de science certaine que M. Van de Weyer partira dans quelques jours pour Paris; qu'il y soumettra à Votre Excellence un projet de nature à concilier les intérêts *français et anglais* (le prince Léopold et une princesse française), ou quelque autre combinaison analogue; qu'après avoir pris vos idées, il ira s'adresser à la Conférence de Londres... Je vous adresserai directement M. Van de Weyer, ainsi qu'à M. le prince de Talleyrand, afin qu'il ne tombe pas en compagnie qui ne demanderait pas mieux que de l'égarer » (1).

On voit que M. Van de Weyer, très français,

(1) Talleyrand, t. III, p. 463-464.

devait, avant de se rendre à Londres, passer par Paris, prendre *les idées* de la Cour de France. La combinaison ne fut pas du goût de Louis-Philippe. Mme Adélaïde se chargea d'en prévenir Talleyrand :

« ... Vous connaissez toute notre amitié pour le prince de Cobourg, et certainement il serait celui qui conviendrait le mieux au roi, sous tous les rapports ; mais, malheureusement, on ne voit ici en lui qu'un agent anglais... S'il arrivait au trône de Belgique en épousant une de nos petites, on regarderait cela comme une vente faite de ce pays à l'Angleterre, et le roi ne peut ni ne veut s'exposer à cette chance, qui pourrait lui faire perdre toute sa popularité ici » (1).

Que l'opinion publique en France fût disposée à envisager les choses de la sorte, rien de plus exact en effet. Mais une autre raison, que le roi ne donnait pas, la vraie, est qu'il préférait de beaucoup voir, au lieu d'une de ses filles, un de ses fils arriver au trône de Belgique. La preuve en est que Louis-Philippe, après le refus obligé du 17 février, se hâtait de revenir au projet de mariage. Lord Granville écrivait en effet, dès le 24, à Palmerston :

« Je veux vous apprendre sans retard que... le Roi et Sébastiani en sont venus (ou revenus, *have recurred*) à l'idée du prince Léopold, élu roi des Belges et marié à une princesse d'Orléans » (2).

Mais en décembre 1830, comme on travaillait

(1) Talleyrand, t. IV, p. 481.
(2) *Life of Palmerston*, t. II, p. 43, note.

sous main à l'élection de Nemours, il fallait écarter d'abord le prince Léopold. La leçon fut faite immédiatement en ce sens et à M. Van de Weyer et à M. Bresson.

Impossible, en effet, de s'expliquer autrement l'étrange lettre de ce dernier à Talleyrand, en date du 25 décembre, et qui se trouve en contradiction flagrante avec la lettre du 2, citée plus haut:

« ... A Paris, M. Van de Weyer a abordé la question du prince (à élire). *Il a demandé le duc de Nemours. On ne lui a rien dit du prince Léopold!!* » (1).

En bon français, cela voulait dire: *On a prié M. Van de Weyer de demander pour roi le duc de Nemours, surtout de ne pas parler du prince Léopold.* Nul doute que Talleyrand n'ait traduit ainsi la lettre Bresson. Avant d'avoir reçu celle de Mme Adélaïde, il était déjà fixé.

Si bon courtisan qu'il fût pourtant, il n'hésita pas à soulever à Londres la question de la candidature Léopold, avec l'espoir d'en tirer pour la France quelque profit, qui pourrait la rendre plus acceptable à Paris.

C'était le 7 janvier, le jour même où Palmerston lui exposait les avantages qu'offrirait pour le règlement des frontières belges la candidature Orange-Nassau.

(1) Talleyrand, t. III, p. 468. Il est certain que M. Gendebien ayant posé à Louis-Philippe la question du mariage Léopold, le roi l'avait nettement écartée. Voir *Denkwürdigkeiten aus den Papieren* des Friedrich von Stockmar. Braunschweig, 1872, p. 162.

Talleyrand, s'imaginant peut-être que le chef du *Foreign Office* cherchait simplement à jouer au plus fin avec lui, ne voulut pas être en reste.

Soupçonnant, à tort ou à raison, qu'il y avait de par le monde un autre candidat, plus cher encore aux cœurs anglais que le prince d'Orange, il demanda tout à coup si Philippeville et Marienbourg pourraient être donnés à la France, au cas où, grâce à l'influence française, le duc Léopold serait élu roi des Belges.

On se rappelle l'impression produite sur Palmerston par une pareille demande, coïncidant avec les ouvertures faites au ministre prussien, et de quel ton il avait écrit à Granville: « *Je n'aime pas tout cela...* ».

Il semble, en vérité, que l'allusion au prince Léopold l'avait laissé assez froid.

Il est très vrai que lord Grey et lui étaient allés, le mois précédent, « passer deux jours à Claremont chez le prince; et Talleyrand, qui épiait avec soin ses faits et gestes, était à bon droit convaincu que, *dans ce petit voyage..., annoncé comme besoin de se reposer*, il avait été fort question *du futur souverain de Belgique*.

Il est vraisemblable, en effet, que les deux ministres en avaient longuement entretenu leur hôte, mais pour lui affirmer qu'à leurs yeux une seule candidature était possible et désirable, celle du prince d'Orange.

Il est certain que le cabinet anglais était décidé alors à le soutenir énergiquement, à l'exclusion de

tout autre ; et le prince en était d'ailleurs si convaincu qu'après le vote du Congrès, contre lui et les siens, il vint se fixer à Londres, afin d'y mieux surveiller les intérêts de sa candidature.

Le 16 janvier 1831, Sébastiani se plaignait à Talleyrand que *les tentatives anglaises en faveur du prince d'Orange compromissent la paix de l'Europe* (1).

Le même jour, Talleyrand envoyait à Mme Adélaïde une circulaire du Prince à ses partisans de Belgique, avec la mention ci-jointe :

« J'envoie à Mademoiselle une pièce qui l'intéressera, et dont, hors le roi et elle, personne ne doit avoir connaissance. Faite au nom du prince d'Orange, c'est lord Grey qui en est le véritable auteur. Il y met un tel prix et un intérêt tel que nous n'avons pas pu nous opposer à ce que cette nouvelle tentative fût essayée .. Si elle manque son effet, nous aurons le champ plus libre pour tout ce que nous croirons bon et utile de proposer et d'obtenir » (2).

Inutile de dire que la circulaire était ce que sont toutes les circulaires de prétendants. Il ne paraît pas qu'elle ait produit grand effet dans le pays ; mais le ministère britannique n'en continua pas moins à soutenir, même après le 3 février, une candidature qui, si elle n'avait pu rallier une seule voix dans le Congrès, comptait encore dans plus

(1) Talleyrand, t. IV, p. 22.
(2) Id., t. IV, p. 486-487.

d'une ville de Belgique des partisans déterminés.

Ce ne fut guère que vers la fin de février que lord Palmerston transmit « des ordres à lord Ponsonby pour continuer à observer les dispositions des esprits, *sans se mêler en aucune manière des intérêts de M. le prince d'Orange...* ; il ne croit plus à son succès » (1).

D'autres pourtant s'obstinaient à y croire encore, ou à le redouter. La preuve en est dans ce fait qu'une vaste *Association nationale belge* se forma le 23 mars pour assurer l'indépendance du pays et *l'exclusion perpétuelle des Nassau;...* les associés s'engageant sur l'honneur... *à combattre les Nassau, à ne jamais transiger avec eux* (2).

D'autres preuves, plus décisives encore, furent les scènes de désordre provoquées par l'acte même de l'Association, qui avait surexcité les passions populaires. Du 27 mars au 4 avril, à Bruxelles, à Anvers, à Liège, à Gand, la foule saccagea les bureaux des journaux orangistes et les maisons des personnes suspectes de sympathie pour la dynastie déchue.

Il était vraiment temps qu'un gouvernement régulier s'établît enfin, qui mît ordre à un pareil état de choses.

(1) Talleyrand, t. IV, p. 77.
(2) Théodore Juste, t. II, p. 65.

* * *

L'anarchie belge, d'ailleurs, ne pouvait guère manquer de réveiller les espérances, les convoitises de certains ministres français, moins scrupuleux que le Président du Conseil, et qui seraient peut-être tentés d'agir en dehors de lui et sans lui.

Dans les premiers jours d'avril, un membre des communes, M. Maberly, avertissait Palmerston qu'un agent secret de Soult était venu le trouver, dans le but de détacher l'Angleterre des trois autres puissances: *Si elle voulait s'entendre avec la France, on lui donnerait pour sa part Anvers et Ostende*. C'était, on le voit, la reprise du projet, si énergiquement repoussé naguère par Talleyrand. Aussi, comme on n'avait nulle confiance en lui, il devait être tenu à l'écart de la négociation; mais, si elle avait chance d'aboutir, Soult enverrait un homme sûr pour traiter de l'affaire.

Et Palmerston recommandait à Granville d'en parler à Casimir Périer, *non à Sébastiani:* « Il est bon, je pense, que Périer sache de quels collègues il est entouré, et quelle défiance ils inspirent en la sincérité du gouvernement français » (1).

La confidence de Maberly méritait-elle d'être prise au sérieux, il semble bien que le ministre anglais en doutait un peu.

Il est certain toutefois que, le 30 mars, Talley-

(1) *Life of Palmerston*, t. II, p. 66-67.

rand avait lu à Palmerston une dépêche de Sébastiani, disant que la France aiderait volontiers le prince Léopold, et qu'en retour du service rendu, l'Angleterre seconderait sans doute les vues de la France touchant Bouillon, Luxembourg, etc.

Talleyrand, qui se rappelait avoir fait deux mois auparavant pareille ouverture, n'avait aucune illusion sur le résultat de la mission dont il était chargé. Il l'avoua franchement au ministre anglais, qui en écrivit aussitôt à Granville :

« Je lui répondis qu'il avait tout à fait raison. et que..., dans le cas même où l'Angleterre attacherait un grand intérêt à l'élection de Léopold, nous resterions encore *liés par nos engagements vis-à-vis des autres puissances*, et qu'il nous fallait *sauvegarder notre bonne foi avant de consulter nos intérêts particuliers*; que, par conséquent, l'élection de Léopold ne changerait rien à nos opinions et à nos résolutions... J'ajoutai que notre raison de souhaiter Léopold, à défaut d'un membre de la famille d'Orange, tenait à notre conviction qu'il serait un bon *roi belge*, pas plus anglais que français, ne consultant que son intérêt propre et celui du royaume qu'il aurait à gouverner » (1).

Nous ne sommes pas absolument obligés de croire ici Palmerston sur parole. Nous trouvons, au contraire, très naturel que l'Angleterre ait vivement désiré l'élection d'un prince qu'elle savait lui être profondément attaché et dévoué.

(1) *The Life of Palmerston*, t. II, p. 61-62.

Je ne vois pas, par exemple, qu'on puisse lui reprocher aucune mesquine ou misérable intrigue, destinée à assurer son élection.

Les quatre députés, envoyés par la régence, se croisèrent en route avec le comte d'Arschott, qui revenait à Bruxelles, après sa mission inutile. On conviendra au moins que le gouvernement anglais n'avait rien fait, en la circonstance, pour ménager à son candidat les bonnes grâces ni les sympathies de ses futurs sujets.

La première entrevue entre les députés et le prince Léopold eut lieu le 22 avril. Le prince se montra tout disposé à se rendre aux vœux des Belges. Mais il déclara, de la façon la plus nette, comme on devait s'y attendre, qu'il se refusait à rien promettre, tant que le Congrès ne se serait pas mis d'accord avec la Conférence sur la question des frontières (1).

L'entente était devenue d'autant plus nécessaire que la France, au grand mécontentement de la Belgique, venait de donner, le 17 avril, son adhésion au protocole du 20 janvier.

Malgré leur isolement désormais complet, malgré les instances de lord Ponsonby et du général Belliard, délégué du gouvernement français à Bruxelles, les Belges s'obstinèrent à ne rien abandonner de leurs prétentions.

Très désireux de mettre un terme au conflit et

(1) Voir sur toute cette question : *Denkwürdigkeiten*..., Stockmar, p. 163-176.

croyant avoir trouvé un moyen de conciliation, lord Ponsonby se rendit à Londres pour le recommander lui-même à la Conférence.

Sur ses instances, par le protocole du 21 mai, les cinq puissances promettaient « d'entamer avec le roi des Pays-Bas une négociation, dont le but serait d'assurer, si possible, à la Belgique, moyennant de fortes compensations, la possession du grand duché de Luxembourg, qui conserverait ses rapports actuels avec la Confédération germanique ».

Mais ladite négociation ne devait s'ouvrir que « lorsque le gouvernement belge aurait donné son adhésion aux bases de séparation ».

Le cinquième et dernier article du protocole exigeait enfin que cette adhésion fût donnée au plus tard « le 1er juin » (1).

Cette première concession de la Conférence, qui semblait en présager d'autres, fut insuffisante à arracher au gouvernement belge l'adhésion demandée; et lord Ponsonby, comme le général Belliard, reçurent l'ordre de quitter Bruxelles.

C'était à décourager au dehors les plus fermes partisans de l'indépendance belge.

Talleyrand écrivait à Sébastiani, le 22 juin:

« Si les Belges persévèrent dans cette marche, il sera impossible de négocier avec eux, et d'arriver à un arrangement. Après avoir épuisé tous les moyens de persuasion et de condescendance;... je crois qu'il faudra peut-être en venir à l'idée d'opé-

(1) De Clercq, t. IV, p. 104-105.

rer une division de la Belgique, dans laquelle la France trouverait sans doute la part qui lui conviendrait le mieux » (1).

Il s'empressait, il est vrai, d'ajouter qu'il ne désespérait pas d'arranger les choses.

C'était là, en effet, une mesure extrême qui eût vraiment un peu trop rappelé les partages de la Pologne. Heureusement, il n'y eut pas besoin d'y recourir.

Du protocole du 21 mai, le gouvernement belge avait au moins retenu l'article 2, lequel déclarait *le choix d'un nouveau souverain... indispensable pour arriver à des arrangements définitifs.*

Aussi, le 4 juin, moins il est vrai pour déférer au désir de la Conférence que pour décourager les menées du parti républicain, le Congrès réuni avait nommé roi des Belges le prince Léopold de Saxe-Cobourg, par 152 voix sur 196 votants.

La députation, chargée de porter au Prince le résultat du vote, arriva à Londres le 7 juin, le lendemain du jour où la Conférence donnait à lord Ponsonby l'ordre de quitter Bruxelles, avec prière d'en donner avis au général Belliard.

Tous deux, en effet, partirent le 11 juin.

Car, le nouveau souverain étant bien décidé à

(1) Talleyrand, t. IV, p. 227-229. C'est la première fois que Talleyrand émettait l'idée de *partager* la Belgique ; encore était-ce plutôt pour en « *menacer* » et effrayer les Belges. Je ne comprends donc pas, je l'avoue, comment il aurait pu dire ou écrire, en juin 1831, que telle avait été toujours *son idée favorite*. Voir la note annexe, p. 76.

n'aller prendre possession de sa couronne qu'après entente parfaite de la Conférence et du Congrès, restait toujours à trouver la vraie base de conciliation.

Les puissances, « *mues par le désir de ne point mettre en péril la paix générale et, par conséquent, les plus graves intérêts de leurs Cours et de l'Europe entière* », rédigèrent alors le protocole du 26 juin, dit *des 18 articles,* qui fut adopté par le Congrès belge, le 10 juillet seulement (1). Il devait plus tard servir de base à l'arrangement définitif qui partagea entre la Belgique et la Hollande le Limbourg et le Luxembourg.

C'est Talleyrand, s'il faut du moins l'en croire, qui aurait contribué, pour la plus large part, à aplanir les dernières difficultés. Il écrivait, le 24 juin :

« Quoique malade depuis six jours, je n'ai pas cessé un moment de voir le prince Léopold, les membres de la Conférence et ceux de la députation belge ; depuis quarante heures, nous sommes en conférence...

« Une conférence a eu lieu aujourd'hui chez le prince Léopold ; elle a fini à huit heures ; elle se continuera ce soir chez moi et se prolongera probablement dans la nuit » (2).

Le surlendemain, il communiquait à Sébastiani le texte des articles convenus et, en lui annonçant

(1) De Clercq, t. IV, p. 108-111.
(2) Talleyrand, t. IV, p. 230.

le départ des députés pour Bruxelles, la nuit même du 26, il ajoutait :

« Je pense que lorsque le Congrès aura approuvé les articles, la France pourra immédiatement reconnaître le prince Léopold comme roi de Belgique ; les autres puissances le reconnaîtront un peu plus tard, mais il ne résultera aucun inconvénient de ce délai » (1).

Que Talleyrand ait exagéré quelque peu l'importance de son rôle dans le règlement définitif de la question belge, il n'y aurait à cela rien d'invraisemblable.

Mais que ce soit lui ou Palmerston qui ait été le véritable inspirateur du protocole du 26 juin, il paraît indiscutable que ce protocole a été au moins aussi avantageux pour la France que pour la Belgique elle-même.

L'anarchie belge, depuis quatre mois, n'avait eu, ne pouvait avoir d'autre résultat que d'encourager, d'exalter chez nous le parti du *mouvement*, qui rêvait le bouleversement européen.

L'avénement de Léopold coupa court, de ce côté du moins, à l'agitation révolutionnaire : et, comme il devait être, à bref délai, suivi de son mariage avec une princesse française, il y aurait, en vérité, mauvaise grâce à le considérer comme un échec pour la France, dû à la jalousie ou aux rancunes de l'Angleterre et de la Sainte-Alliance, coalisées contre nous.

(1) Talleyrand, t. IV, p. 231.

Si l'on songe même que la candidature Cobourg, posée dès le premier jour par Talleyrand, n'a jamais cessé d'être énergiquement soutenue, patronnée par lui, peut-être serait-il plus juste de reconnaître que le prétendu candidat de l'Angleterre a été, avant tout et surtout, le candidat de l'ambassadeur français.

Il reste, il est vrai, la ressource de prétendre que Talleyrand se serait alors laissé jouer indignement par son collègue d'Angleterre. C'est en effet le reproche que l'Opposition lui a plus d'une fois adressé.

Mais, outre que notre ambassadeur à Londres n'a jamais, que je sache, passé pour un naïf, n'oublions pas que, dans le même temps, l'Opposition anglaise, avec aussi peu de raison, reprochait à Palmerston de se laisser jouer par Talleyrand.

La vérité sans doute est qu'ils ont, l'un et l'autre, dans les circonstances difficiles où se trouvait l'Europe, servi le mieux possible, avec les intérêts de leurs pays respectifs, l'intérêt général européen.

Si, en effet, le règlement *pacifique* de la question belge, de novembre 1830 à juillet 1831, fut, quoi qu'on en ait dit, un réel *bienfait* pour la France, comme pour l'Europe entière, nous en sommes redevables surtout à la bonne entente anglo-française, dont Palmerston et Talleyrand furent, à cette époque, les partisans convaincus.

NOTE ANNEXE

J'ai dû n'effleurer qu'en passant la question *des projets de partage.* Il faudrait, pour la traiter à fond, discuter aussi les *remaniements* apportés au texte de Talleyrand, soit par l'auteur, soit par les éditeurs des *Mémoires,* et de plus, aborder au moins l'historique de la crise d'août 1831. Ce qui m'eût entraîné hors des limites de mon sujet.

Il est pourtant *un projet* de Talleyrand, dont il me paraît indispensable de dire quelques mots, le projet exposé dans la lettre du 16 janvier, qui, citée par M. Pallain, ne figure pas dans l'édition des *Mémoires* (1).

A pareille date déjà, Talleyrand voyait très nettement les difficultés de toute sorte que le choix du roi ne manquerait pas de soulever entre la Conférence et la Belgique, entre la Belgique et la France, entre la France et l'Angleterre.

De là, *à force de chercher et d'essayer de tout,* son idée d'établir en Belgique *un gouvernement fédéral analogue à celui de la Suisse, en faisant d'Anvers et d'Ostende deux villes hanséatiques.*

Il faut convenir que cette idée d'une nouvelle *république* à créer était originale et hardie. Aussi, pour ne pas faire pousser les hauts cris à Sébastiani, dont il connaissait les rêves d'agrandissement et d'annexion, Talleyrand eut soin d'ajouter qu'avec cette combinaison, « en regardant *dans*

(1) *Ambassade de Talleyrand à Londres, 1830-1834.* Paris, 1891, p. 173.

l'avenir, si on est amené à quelque guerre, la Belgique serait plus près de se réunir à nous que dans tout autre système » (?).

De cette phrase, très vraisemblablement destinée *à dorer la pilule républicaine,* M. Raymond Guyot semble avoir conclu que Talleyrand avait toujours rêvé le partage de la Belgique. Ce serait là une singulière exagération.

Comment, en outre, M. Raymond Guyot, qui a si nettement déterminé le vrai caractère de la seconde mission Flahaut, a-t-il pu découvrir le moindre lien entre le projet de Talleyrand et celui que M. de Flahaut était chargé de lui soumettre ?

Le premier réclamait et entraînait la *neutralité belge,* tandis que le second, sans parler du danger *anglais,* supprimait jusqu'à *l'indépendance* de la Belgique, déjà reconnue par le protocole du 20 décembre 1830. Il n'y a donc aucun rapport entre l'un et l'autre.

Je crois, du reste, que ni l'un ni l'autre n'avait la moindre chance d'être adopté en 1831, et que Talleyrand ne se faisait guère d'illusion à cet égard.

Il est seulement regrettable que son idée, à lui, n'ait pas été discutée et réalisée plus tôt, en 1814.

—

ERRATUM

Lire ainsi le premier paragraphe ci-dessus :

De cette phrase, très vraisemblablement destinée *à dorer la pilule républicaine,* mais rapprochée notamment de la lettre du 22 juin, M....

ÉPREUVES ET CHATIMENTS DE L'AUTRE VIE

D'APRÈS LES

MEXICAINS ET LES BOUDDHISTES

PAR

M. le Comte de CHARENCEY,

Membre correspondant.

Épreuves et Châtiments de l'autre vie

D'APRÈS LES

MEXICAINS ET LES BOUDDHISTES

Une différence bien tranchée existe, sans doute, entre les croyances des Brahmanistes et Bouddhistes, d'une part, et celles des peuples de la Nouvelle Espagne, concernant le sort des âmes après la mort. Ces derniers se faisaient de l'Hades, du Séjour des Ombres, une idée assez analogue à celle que nous retrouvons en vigueur chez les Orecs de l'époque Homérique, c'est-à-dire qu'on ne rencontre point encore chez eux la notion bien précise d'une rémunération des bonnes ou mauvaises actions commises pendant la vie terrestre. Tout au plus remarque-t-on parmi les Mexicains et habitants du Guatémala, tout aussi bien que parmi les Peaux-Rouges du Canada, une certaine préoccupation des épreuves que l'esprit du défunt aurait à affronter avant de prendre possession de son séjour définitif (1).

(1) *Le folk-lore dans les deux mondes*, ch. VII, p. 290 (t. XXIII des *Actes de la Société philologique*. Paris, 1894).

Au contraire, les élèves des Brahmas, aussi bien que ceux de Çakyamouni, se sont livrés aux plus grands efforts d'imagination dans la description par eux faite des lieux où les gens vertueux reçoivent leur récompense, et les méchants, le châtiment de leurs crimes.

Toutefois, comme nous allons le voir tout à l'heure, ces opinions si divergentes semblent offrir entre elles quelques points de contact qui peut-être ne sont pas dus au seul hasard. Le lecteur jugera s'il ne conviendrait pas de voir là un indice, quelque peu effacé, à la vérité, de relations ayant jadis existé entre les deux mondes.

Quoi qu'il en soit, voici ce que Torquemada rapporte au sujet des cérémonies funèbres dans l'ancien Mexique. Elles renferment, pour la plupart, une allusion, aussi directe que possible, aux épreuves dont nous venons de parler :

« Sitôt, nous dit-il, qu'un citoyen de Ténochtitlan avait rendu le dernier soupir, on se hâtait d'appeler certains vieillards qui jouaient le rôle de maîtres des cérémonies. Leur premier soin, après avoir mis dans la bouche du défunt une sorte de pierre verte, était de couper diverses figures de papier dont ils ornaient le corps. Ensuite, ils l'arrosaient d'eau lustrale en lui disant : « C'est cette eau que tu as reçue en venant au monde ». Une cruche en était remplie, que l'on mettait entre les jambes du mort, et les vieillards ajoutaient : « Celle-ci te servira pour faire ton voyage ». Réunissant ensuite une partie des morceaux de papier qu'ils venaient

de découper, ces derniers ajoutaient: « Ceux-ci t'aideront à passer entre les deux montagnes qui cherchent sans cesse à se rapprocher et à se choquer l'une contre l'autre ». Puis, lui remettant les autres, les maîtres de cérémonies reprenaient: « Avec ceux-ci, tu peux, sans crainte, prendre le chemin où se trouve le grand serpent, gardien du passage. Avec ceux-ci, tu atteindras le lieu où l'on voit le caïman appelé *Xochitonal,* litt.: « Comput de la fleur ». En voilà qui te protégeront dans les huit déserts par où circule la route. Quant aux derniers, ils te permettront d'éviter le tranchant des couteaux d'obsidienne que le vent fait mouvoir dans l'Itzéhéyacan » (1).

Peut-être y aurait-il sur ce point une ressemblance à signaler entre la donnée des nations de l'Anahuac et ce que les légendes des peuples de races Algiques racontent au sujet du fabuleux Glootskap. Effectivement, le mur de la mort que le magicien doit longer après avoir pris le chemin que gardaient deux horribles têtes de serpents dardant leurs langues sur les voyageurs, ne rappelle-t-il pas un peu les deux montagnes cherchant à se choquer l'une contre l'autre et qui menacent d'écraser les passants? On sait que la muraille en question, inclinée sur la plaine et ressemblant à un gros nuage, s'abaissait et se relevait tour à

(1) Torquemada: *Monarq. Indiana*, lib. XIII, p. 47. — Abbé Brasseur de Bourbourg: *Hist. des nat. civil.*, t. III, ch. III, p. 569-570 (Paris, 1858).

tour, au moment où l'on s'y attendait le moins. Malheur à l'imprudent qui se trouvait là à l'instant fatal. Il était aussitôt jeté à terre et broyé (1).

En tout cas, des épreuves que l'âme doit subir d'après la tradition mexicaine, deux spécialement paraissent se distinguer par leur caractère, en quelque sorte, un peu cherché. Nous voulons parler de ces montagnes qui se réunissent et du vent, lequel met en mouvement des lames de pierre. Ne dirait-on pas que cette dernière a été imaginée par des peuples connaissant l'usage de la roue du rémouleur?

Précisément, elles figurent encore, mais à titre de châtiments, dans la description que font les Indous et les Indo-Chinois de leurs enfers.

D'après les habitants de Siam, nous dit Mgr Pallegoix, dans le troisième des enfers complémentaires, appelé *Alipata-vara-narok*, existe une forêt d'arbres dont les feuilles consistent en glaives à double tranchant. Dès qu'un certain vent se met à souffler avec violence, les feuilles tombent sur les damnés et les coupent en morceaux (2). Voilà qui nous fait songer aux lames d'obsidienne de l'Itzéhéyacan.

Rappelons d'ailleurs que, d'après le *Markandeya-Purâna*, dans le sixième des enfers se trouve une

(1) *Le folk-lore dans les deux mondes (le mythe de Biché en Amérique)*, p. 297 du t. XXIII des *Actes de la Soc. philol.*

(2) Mgr Pallegoix: *Description du royaume Thaï ou Siam*, t. I, ch. xv, p. 461 et suiv. (Paris, 1854).

forêt appelée *Asipatravana,* et dont le nom rappelle peut-être un peu celui du troisième enfer complémentaire des Siamois. Les feuilles des arbres qui la composent consistent également en instruments contondants. Le souffle du vent les projette sur les coupables, qu'elles mettent en pièces (1).

Un mot maintenant au sujet des montagnes destinées à broyer les coupables.

Les Siamois donnent le nom de *Maha-Daphanarok* au septième de leurs enfers, où le feu est très violent. Les démons, armés de barres de fer rouge, y donnent la chasse aux coupables, les forçant à passer entre deux montagnes, lesquelles se rapprochent l'une de l'autre et les écrasent.

D'autre part, d'après l'ouvrage sanscrit intitulé *Pançâ-guti,* le troisième enfer, ou *Sanghata,* se trouve réservé à ceux qui ont mis des animaux à mort. Ces meurtriers sont broyés et réduits en bouillie par ce que l'auteur indou appelle « les montagnes comprimées ».

Ce qui nous semble le plus naturel d'admettre, c'est qu'ici, comme dans la tradition Algonkine du pont des âmes, qui offre tant d'analogie avec celui des Persans (2), il y a eu influence des données

(1) M. L. Feer: *L'enfer indien,* p. 185 et suiv. du *Journal Asiatique,* sept.-oct. 1892, et p. 112 et suiv. du même, janv.-févr. 1893.

(2) Nicolas Perret: *Mémoires sur les mœurs, etc., des sauvages de l'Amérique Septentrionale.* Paris, 1864, ch. IX, p. 41. — *Le folk-lore dans les deux mondes,* ch. VII, p. 287 et 290.

asiatiques sur les croyances des peuples de l'Amérique. D'autre part, on n'en saurait guère douter, Brahmanistes et Bouddhistes ont dû puiser à des sources bien distinctes la description des supplices divers infligés aux coupables dans chacun de leurs nombreux enfers. Sans doute, il faut tenir compte des tendances de l'imagination orientale. Les lettrés des rives du Gange comme du Mékong se sont plu à inventer les détails les plus horribles concernant ces lieux de tourments. Mais force est, en même temps, de reconnaître qu'ils ont dû, en bien des circonstances, s'inspirer de traditions populaires. Tel pourrait être, par exemple, le cas en ce qui concerne le choc des montagnes et le vent qui met en mouvement des instruments tranchants. Sans doute même, à l'origine, il ne s'agissait que d'épreuves auxquelles devait être soumise l'âme séparée du corps, indépendamment de toute idée de rétribution ou d'expiation. Plus tard seulement, en raison de ce qu'on pourrait appeler le développement de la morale et du système religieux, on les aura transformées en châtiments. A cet égard, comme à bien d'autres d'ailleurs, la tradition Américaine aurait conservé un caractère bien plus primitif, bien plus archaïque que la tradition asiatique dont, cependant, elle dérive du moins pour une bonne part.

Un dernier point resterait à examiner. Le *Popol vuh,* ou livre sacré des peuples du Centre-Amérique, renferme-t-il, comme l'a pensé l'abbé Brasseur, une allusion aux destinées d'outre-tombe dans

deux passages d'un caractère assez mystérieux? Nous voulons parler de ceux qui racontent les épreuves infligées par les princes de Xibalba ou Xicalanco aux chefs mythiques du Guatémala, accusés de rébellion. L'étude de cette intéressante question nous entraînerait trop loin pour aujourd'hui. Remettons-la à plus tard.

LE

COLLÈGE ROYAL DE CAEN

SOUS

l'Administration de l'abbé Daniel

— 1827-1839 —

PAR

M. C. POUTHAS,

Proviseur du Lycée Malherbe.

LE COLLÈGE ROYAL DE CAEN

Sous l'Administration de l'abbé Daniel

1827-1839

PREMIÈRE PÉRIODE

LA RESTAURATION (1827-1880)

L'abbé Daniel. Ses origines. Son caractère.

L'abbé Daniel n'était pas comme son prédécesseur (1), un nouveau venu dans l'Université. Né à Contrières (Manche) en 1794, il avait fait ses études au collège de Coutances et y avait été successivement maître d'études, professeur de philosophie et principal. Il dirigeait cet établissement avec le plus grand succès, lorsqu'il fut appelé au Collège royal de Caen en qualité de proviseur (mars 1827).

L'abbé Daniel était d'une origine des plus modestes : on dit qu'il avait été amené à Coutances, comme petit domestique, par le curé de sa paroisse,

(1) L'abbé Royer, d'abord vicaire de la paroisse Saint-Pierre et plus tard curé de Saint-Étienne de Caen.

nommé principal du collège, et qu'avant de s'asseoir sur les bancs, il avait commencé par balayer les classes. Son extérieur n'avait rien d'imposant. C'était « un gros homme, qui n'avait pas de cou et qui rougissait dès qu'il se sentait regardé ». On l'aurait pris pour un curé de campagne; mais il commandait l'attention par son air d'autorité et il la retenait par la pénétration et la sûreté de son jugement, comme par la décision de son caractère.

Ce n'était pas, à proprement parler, un savant, bien qu'il eût des connaissances étendues et nous ait laissé nombre de traités ou dissertations sur les sujets les plus divers: ni ses thèses de doctorat sur l'immortalité de l'âme et sur les qualités de l'orateur sacré, ni sa *Dissertation analytique sur la physique*, ni son *Abrégé chronologique d'histoire universelle* ne constituent des œuvres vraiment originales. Ce n'était pas davantage un brillant orateur ni un grand écrivain ; sa parole, dit M. Chauvet, était lourde et son style sans distinction, mais il possédait à un degré éminent les qualités de l'administrateur et de l'homme d'action: l'esprit d'initiative, la netteté et la suite dans les idées, une volonté forte, beaucoup d'activité et d'adresse dans le maniement des hommes. Il semblait, d'ailleurs, vouloir se peindre lui-même, quand il vantait chez ses compatriotes de Coutances « cette intelligence active, cette raison calme, ce bon sens positif, cet esprit d'ordre qui caractérisent éminemment la race normande ». Ambitieux, sans doute, et par nature assez autoritaire, il se montrait courtois

dans ses rapports avec les fonctionnaires, ferme sans rudesse avec les élèves et jouissait au plus haut degré de la confiance des familles. Aussi son autorité était-elle grande au Collège royal et au dehors. Sa robe de prêtre n'étonnait personne dans un établissement qui avait vu déjà deux proviseurs ecclésiastiques et à une époque où l'Académie de Caen, sur deux cents fonctionnaires, en comptait quatre-vingts appartenant au clergé; elle ajoutait au contraire à sa considération. Dans ce pays où l'Église n'a jamais cessé d'inspirer le respect et dans un temps où le Gouvernement s'appuyait sur elle comme sur le plus sûr et le plus puissant des alliés, c'était une force pour un chef d'établissement que d'être revêtu d'un caractère sacré. Les plus méfiants parmi les ultras ne pouvaient incriminer ni la pureté de sa foi, ni la sincérité de son royalisme, et les libéraux savaient gré à ce prêtre éclairé, nullement fanatique, des sentiments de tolérance dont il était animé. Un de ses premiers actes avait été de rouvrir aux élèves protestants les portes du Collège royal et il ne cachait pas son désir de les y voir revenir en nombre. « Je voudrais, disait-il, que le Gouvernement m'envoyât un boursier protestant, je serais fort alors! »

Personnel du Collège royal en 1827.

Au moment où commence une administration qui devait porter si haut la prospérité du Collège royal, il est juste de rappeler les noms des fonc-

tionnaires qui allaient être les collaborateurs de l'abbé Daniel. Plusieurs étaient des hommes de haute valeur, tous apportaient au service de l'œuvre commune cette dignité de vie, cette conscience professionnelle et ce profond sentiment du devoir qui, depuis un siècle, distinguent le personnel de l'Université.

Le censeur titulaire était *M. Ribard,* ancien bénédictin, âgé de 74 ans, qui, admis à la retraite en 1825, avait cependant obtenu de demeurer dans cette maison où il était entré plus de 50 ans auparavant et où il devait mourir quelques mois plus tard (1).

Les fonctions de censeur étaient occupées à titre provisoire par *M. Edom,* professeur titulaire de 3e, homme instruit et écrivain agréable qui devint, en 1830, proviseur à Angers et revint peu après à Caen, en qualité d'Inspecteur d'académie (2). A cette époque, ceux de ses adversaires politiques qui s'étonnaient de la rapidité avec laquelle il parcourait sa carrière, déclaraient que « ce qu'on lui reprochait ce n'était pas de manquer de talent ».

(1) C'est cet ancien sous-prieur de l'abbaye de Saint-Étienne que M. Edom met en scène dans la brochure publiée un peu plus tard sous le titre de : *Une visite au Collège royal.*

(2) On sait qu'il y avait dans chaque académie, deux Inspecteurs qui, à cette époque où l'enseignement primaire n'était pas encore organisé, n'avaient guère à s'occuper, comme les Recteurs eux-mêmes, dont ils étaient, en quelque sorte, les lieutenants, que des collèges royaux ou communaux du ressort.

M. Edom devint plus tard recteur de l'Académie de Grenoble.

L'aumônier, l'*abbé Croquet,* entretenait avec les autres fonctionnaires du Collège royal, des relations difficiles. Sans doute, il ne se sentait pas à sa place au milieu de ces universitaires de tendances plus ou moins libérales, dont les règlements le faisaient le commensal à la table commune. Il ne tarda pas à rentrer dans le clergé paroissial.

L'économe, *M. Roger,* jouissait au contraire des sympathies de tous. Les divers proviseurs qui l'avaient vu à l'œuvre depuis une douzaine d'années, s'étaient plu à reconnaître la dignité de son caractère, sa probité, son activité; il eût pu prétendre à une situation plus en vue, si la modération de ses goûts et le souci de conserver l'indépendance que lui assurait une belle situation de fortune, ne lui eussent fait préférer les fonctions qu'il occupait au Collège royal.

La chaire de philosophie avait pour titulaire l'*abbé Viel,* qui professait à la Faculté des lettres. Bien qu'il ne fît plus de cours au Collège royal, l'abbé Viel continuait d'y toucher son traitement, de sorte que le Collège royal avait à payer à la fois deux professeurs de philosophie. Il était suppléé par l'*abbé Grouet,* plus tard aumônier, et, à partir de 1828, par un agrégé, *M. Ladévi-Roche,* ancien élève de l'École normale, qui devint par la suite professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux. M. Ladévi n'était pas prêtre. La nomination d'un simple laïque comme professeur de philosophie

était une de ces mesures par lesquelles le ministère Martignac, qui venait de publier les ordonnances du 16 juin 1828 contre les Jésuites, affirmait son indépendance à l'égard de la Congrégation. Elle fit sensation.

« Quel que soit le mérite de M. Ladévi, écrivait l'abbé Daniel, il n'inspire pas confiance au clergé. Des dix élèves ecclésiastiques qui étaient l'année dernière en rhétorique, deux seulement suivent cette année la philosophie au Collège royal et j'ai appris que s'ils n'eussent été retenus par des considérations particulières, ils auraient fait aussi leur philosophie à la Faculté avec l'abbé Viel ». Le proviseur craignait que cet exemple ne fût suivi par les élèves laïques, car, ajoutait-il, « dans notre académie, la religion a conservé plus d'empire que dans d'autres parties de la France ». Il fallut attendre la mort de l'abbé Viel, pour que le professeur de philosophie du Collège royal reçût le titre et le traitement des fonctions qu'il remplissait d'ailleurs d'une manière très distinguée.

L'*abbé Duchemin*, doyen de la Faculté des sciences, continuait également de recevoir un traitement du Collège royal en sa qualité d'ancien professeur de mathématiques transcendantes, mais l'enseignement était donné dans la classe de mathématiques spéciales par *M. Bonnaire* père, professeur d'un mérite reconnu (1).

(1) L'élève le plus brillant de la classe de mathématiques spéciales, à cette époque, fut le jeune *Le Verrier*, externe, qui

Le professeur de mathématiques élémentaires était *M. Cassin*, bientôt remplacé par *M. Badelle*, ancien professeur à la Faculté des sciences de Metz, qui avait été supprimée. M. Badelle, en dépit de sa valeur scientifique, ne parvenait pas à se faire écouter des élèves et surtout de ceux de seconde. Un jour, découragé, il alla jusqu'à donner sa

obtint à la distribution des prix de 1829 le 1er prix de mathématiques et le 1er prix de physique et chimie. Né à Saint-Lô en 1811, Le Verrier avait fait ses premières études dans sa ville natale et était venu au Collège royal pour se préparer à l'École polytechnique où il entra cette année même. A sa sortie il se consacra tout spécialement à l'étude des questions de hautes mathématiques et fit en 1846 la découverte la plus considérable du siècle en astronomie, celle de la planète Neptune, dont il avait deviné l'existence d'après les perturbations observées dans la marche d'Uranus. Après en avoir, par une série de calculs, déterminé la situation, il annonça au monde savant l'existence de cette planète, que ni lui ni personne n'avait encore aperçue. Trois mois après, l'astre nouveau était reconnu par un astronome de Berlin. « Les astronomes, disait à ce propos Arago, ont quelquefois trouvé un point mobile, une planète, dans le champ de leur télescope : M. Le Verrier aperçut le nouvel astre sans avoir besoin de jeter un seul regard sur le ciel ; il le vit *au bout de sa plume*. Il avait déterminé, par la seule puissance du calcul, la place et la grandeur d'un corps situé bien au delà des limites jusqu'ici connues de notre système planétaire, d'un corps dont la distance au soleil dépasse 1.200 millions de lieues et qui, dans nos plus puissantes lunettes, offre à peine un disque visible ». En 1847, à la demande de l'assemblée des professeurs, le buste en bronze du célèbre astronome, don du ministre de l'Instruction publique, fut placé au parloir du Collège royal où il se trouve encore aujourd'hui.

démission, qu'il retira du reste aussitôt. Après 1830, on en fit un recteur de l'Académie de Rouen (1).

Le professeur de physique, *M. Bonnaire fils*, ancien élève du Collège royal, sorti de l'École polytechnique, jouissait d'une réputation méritée de science et de talent. Il devait passer un peu plus tard à la Faculté des sciences.

Le professeur de rhétorique, *M. Dupont*, fort estimé, mourut bientôt et fut remplacé par *M. Bertrand*, alors suppléant de 3e. M. Bertrand, né à Valognes en 1797, a joué un rôle considérable dans la ville de Caen. Professeur brillant et très aimé des élèves, il obtint bientôt sa nomination de professeur titulaire de rhétorique, passa du Collège royal à la Faculté des lettres et devint maire de la ville. Son nom donné à l'un des cours ou boulevards qu'il avait fait construire témoigne des souvenirs honorables qu'a laissés son administration.

En seconde, *M. Turgot* professait avec moins d'éclat, mais il s'acquittait de ses fonctions de la manière la plus honorable. Il en était de même de *M. Maisonneuve*, professeur de 4e, un peu fatigué par l'âge ; de *M. Gaussard*, professeur de 5e, qui était malade, et de *M. Trébutien*, professeur de 6e, maître consciencieux, mais dont le caractère, dépourvu de fermeté, s'accommodait mal des classes nombreuses. Par la suite, l'effectif des élèves grandissant avec la

(1) Lors de la création de l'Université, les ressorts des académiciens furent calqués sur ceux des Cours d'appel. L'Académie de Caen ne comprit donc, jusqu'à 1850, que les départements de la Basse-Normandie (Calvados, Manche et Orne).

prospérité du Collège royal, la direction de sa classe parut dépasser ses forces et la discipline, comme les études, en souffrit. Après de pénibles incidents, il fut réduit à demander sa mise à la retraite, en 1838.

Les professeurs et maîtres élémentaires (1) des classes de 7e et 8e, les maîtres d'études étaient

(1) Les *maîtres élémentaires*, à cette époque et longtemps encore après, étaient des fonctionnaires d'un caractère mixte, chargés d'une classe comme les professeurs, astreints à certains services de surveillance comme les maîtres d'études. C'étaient, en effet, d'anciens maîtres d'études qui, ayant reçu la direction d'une classe, restaient en même temps chargés de certains services intérieurs, tels que la surveillance d'un réfectoire, la direction de la bibliothèque, etc. Ils logeaient au lycée et y prenaient leurs repas. Souvent ils n'avaient que le titre et les appointements de maîtres d'études. Comme ils tenaient leur situation du proviseur seul, on les accusait parfois d'être ses créatures. La vérité c'est qu'ils étaient surtout les hommes de la maison où ils avaient si longtemps vécu et à laquelle ils ne ménageaient pas les preuves de leur dévouement. Beaucoup étaient de bons professeurs et des éducateurs excellents. Tout le monde, parmi ceux qui ont passé au lycée de Caen dans les 30 ou 40 dernières années, connaît les noms des Soret, des Thézeloup, des Nicolas, pour ne citer que ceux qui nous ont quittés. Tous conservaient les anciennes traditions d'ordre et de discipline. Ces modestes fonctionnaires ont rendu aux lycées de précieux services à l'époque où le personnel chargé de la surveillance était si mobile et souvent si mal préparé à ses délicates et pénibles fonctions. De nos jours on a très légitimement amélioré la situation des maîtres élémentaires. Ils sont externés comme les autres professeurs et jouissent des mêmes garanties d'indépendance ; ils sont, par suite, devenus étrangers à la vie intérieure de l'établissement ; mais les administrations collégiales ont perdu le concours très utile de leur expérience disciplinaire et de leur dévouement.

également des fonctionnaires dignes de toute confiance. Parmi ces derniers, nous en citerons deux, de culture et d'habitudes d'esprit fort différentes, qui représentaient les deux types traditionnels du maître d'études de l'ancienne Université: *M. Amiot* et *M. Orange*. M. Amiot, instruit et laborieux, se préparait alors au concours d'admission à l'École préparatoire (ancienne École normale); il devait, après avoir obtenu le titre d'agrégé, revenir au Collège royal, pour y enseigner les mathématiques, et de là passer à Paris, où il devint professeur de mathématiques spéciales au lycée Charlemagne. M. Orange ne pouvait nourrir de si hautes ambitions. M. Decauville-Lachênée, qui l'a connu sous-censeur ou surveillant général, a rappelé avec humour, dans son ouvrage sur *Le lycée et l'abbaye de Saint-Étienne*, des traits qui attestent l'impopularité de ce « disciplinaire » de la vieille école, maudit sous le nom de *citron* ou de *pron*, par de nombreuses générations d'écoliers. Dès l'époque de la Restauration, M. Orange avait suscité contre lui des haines plus bruyantes sans doute que dangereuses; car, lors d'un voyage qu'il projetait de faire à Cherbourg, en 1823, les élèves de Bayeux et de Carentan se portaient chaque jour au passage de la diligence, armés de bâtons et décidés à lui faire un mauvais parti. Le complot avorta; mais le témoignage de M. Decauville-Lachênée nous montre qu'un quart de siècle n'avait pas suffi à améliorer les relations de M. Orange et des pensionnaires soumis à son ombrageuse surveillance.

Améliorations matérielles. — Construction du Bâtiment des Classes.

L'abbé Daniel trouvait les finances du Collège royal dans un état florissant, puisqu'en dehors d'une rente de 12.000 fr. sur l'État, l'actif dépassait 80.000 fr., mais la situation matérielle était misérable. Depuis l'ouverture du lycée, en 1804, rien n'avait été fait pour l'entretien des bâtiments ou l'amélioration des divers services: la maison présentait un aspect de délabrement et presque de ruine. Dès 1817, le devis dressé par l'architecte de la ville pour l'exécution des réparations les plus urgentes atteignait le chiffre de 27.000 fr. Mais, en outre des grosses réparations incombant à la ville et systématiquement refusées par elle, beaucoup d'autres travaux d'entretien et de propreté réclamés par l'hygiène, l'intérêt des études ou les exigences du service, restaient en souffrance par suite de l'extrême parcimonie dont le Conseil royal faisait preuve dans l'administration des ressources de l'établissement. Il n'existait pas un préau couvert où les élèves pussent se mettre à l'abri des intempéries et, pendant les récréations, quand les cours devenaient impraticables, on en était réduit à les entasser sous les cloîtres, dans le vestibule de la salle de distribution ou même dans le parloir: On peut difficilement se faire une idée des dégradations qu'avaient dû subir en un quart de siècle

les carrelages, les sculptures des cloîtres et les boiseries du parloir pendant qu'ils servaient ainsi de théâtre aux ébats des enfants; d'autre part, les marches des escaliers étaient usées, les murs des couloirs et des études encrassés par la poussière et la fumée; les parois des cellules des dortoirs n'avaient jamais été repeintes; les couchettes en bois blanc et les paillasses de 1804 étaient presque entièrement hors de service. Enfin, le bâtiment des classes, aménagé par le préfet Caffarelli dans la salle des gardes, avait toujours été très incommode. Il était devenu insuffisant pour le nombre des élèves et les planchers menaçaient ruine.

Les plaintes des proviseurs étaient restées jusque-là sans écho. Mais l'abbé Daniel n'était pas homme à s'effrayer des obstacles qui avaient arrêté ses prédécesseurs: « il faut, disait-il, que le Collège royal cesse de présenter l'aspect d'une maison en ruines. Il faut que la propreté y règne, il faut que la tenue matérielle y soit excellente ». La ville se refusait à exécuter des travaux qui légalement étaient à sa charge, jusqu'à ce qu'on lui remboursât les frais de premier établissement du lycée, et le Conseil royal refusait d'autoriser le Collège à se charger de dépenses qui revenaient à la ville. Avec une habileté consommée et une indomptable ténacité, le nouveau proviseur s'appliqua à concilier les prétentions des deux parties et y réussit. Les travaux devaient être effectués aux frais du Collège royal et par ses soins, sous la condition que la ville lui en paierait le prix, si la question du rembourse-

ment des sommes qu'elle réclamait venait à être définitivement jugée à son désavantage; dans le cas contraire, il devait être considéré comme un remboursement partiel ou total. Et alors commença une série de réparations de toute sorte, d'aménagements et d'embellissements qui absorbèrent en douze ans plus de 300.000 fr. provenant uniquement des ressources du Collège royal.

Il serait trop long d'énumérer en détail les améliorations de tout genre que le Collège royal dut à l'abbé Daniel et qui en modifièrent complètement l'aspect. Dès la première année, il substitua des lampes à huile aux chandelles dont on se servait jusque-là pour l'éclairage des études: la propreté y gagna et aussi la discipline. Car dans les moments d'effervescence les enfants n'avaient plus comme auparavant le moyen de priver brusquement de lumière une salle d'étude et, à la faveur de l'obscurité, de se livrer impunément à des manifestations désordonnées, cris d'animaux, lancement de dictionnaires ou autres projectiles, par lesquelles ils avaient plus d'une fois protesté contre les exigences d'un surveillant. De même les couloirs, les escaliers, le parloir et les réfectoires furent éclairés par des lampes suspendues remplaçant les vieux quinquets fumeux qui salissaient les murs et donnaient peu de lumière. Les cellules des dortoirs furent peintes à l'huile, les couchettes de bois peu à peu remplacées par des lits de fer; les tables de bois du réfectoire par des tables de marbre et l'antique cheminée de la cuisine par un fourneau

chauffé à la houille. Mais la plus considérable des entreprises de l'abbé Daniel, celle dont il était le plus fier et qui lui fit le plus d'honneur auprès des contemporains, fut la construction du bâtiment des classes.

L'emplacement qui fut choisi était un vaste terrain situé au nord du « parterre » de l'abbaye, devenu la grande cour de récréation, et s'étendant de l'église Saint-Étienne à la place du « Parc ». Il était jusqu'alors planté de grands arbres et restait sans emploi : la municipalité, au commencement de la Restauration, avait proposé d'y établir soit un presbytère pour la paroisse, soit un petit séminaire. Les nouvelles classes allaient se trouver bien éloignées des études et masquer la magnifique abside de Saint-Étienne ; mais aucun emplacement n'était plus rapproché des locaux de l'internat, et, d'ailleurs, l'abside était déjà complètement cachée par les arbres, enfin, l'entrée des externes, désormais aussi rapprochée que possible de la ville, se trouvait dès lors sur une place largement ouverte à la circulation.

L'abbé Daniel était fier de son œuvre : « Il n'en existe nulle part, écrivait-il, qui soit aussi parfaitement appropriée à sa destination,... l'architecture en a été mise en parfaite harmonie avec celle de la grande façade de l'établissement, dont elle forme pour ainsi dire une aile ». C'était en réalité une sœur, assez modeste de l'édifice construit par Guillaume de la Tremblaye, et les modernes auraient peine à souscrire à ce jugement avantageux porté

sur l'architecture du bâtiment nouveau, mais tel était le goût du temps et, après avoir vu construire le petit lycée, digne pendant du bâtiment des classes, sommes-nous en droit de critiquer trop sévèrement l'œuvre de la Restauration?

Le bâtiment, long de 78 mètres sur 20 aux extrémités et 13 dans la partie centrale, n'avait pas tout à fait, à l'origine, l'aspect que nous lui voyons aujourd'hui. Il comprenait seulement treize salles, dont dix étaient disposées en amphithéâtre et avaient vue sur la grande cour, tandis que les trois autres, situées au nord, s'ouvraient sur des cours fermées. Ce n'est que plus tard qu'on s'avisa d'élever un étage pour les classes, cabinets et laboratoire de physique et d'histoire naturelle, et de compléter la série des classes du nord, d'une construction si défectueuse et si contraire à toutes les lois de l'hygiène.

La première pierre du bâtiment des classes avait été posée par l'abbé Daniel, le 1er juillet 1828; il fut définitivement livré au service le 23 février 1830.

Le crédit primitivement ouvert était de 57.504 fr.; il fut largement dépassé: les fondations qui avaient été prévues pour 2.200 fr. en coûtèrent près de 10.000. On avait cru trouver le sol résistant à 1 mètre. Or, à 10 pieds, le terrain était encore sans consistance: on était, en effet, sur l'emplacement des anciens fossés de la ville. La dépense pouvait être énorme si on cherchait le fonds solide; on se contenta d'établir une sorte de grillage formé de grosses pièces de bois enchainées. La dépense

totale fut d'environ 88.000 fr. (1). Plus tard, cette construction fut complétée par une galerie qui permit aux élèves de se rendre à couvert des locaux de l'internat à ceux des classes et servit de préau à la grande cour de récréation.

L'ancien bâtiment des classes ne fut pas abandonné. Après qu'on y eut effectué les travaux de consolidation nécessaires, on y établit, au premier étage, les classes de physique, chimie et histoire naturelle avec leurs cabinets et laboratoires. Le second étage fut utilisé pour les classes de dessin et d'écriture.

Administration intérieure. — Impulsion donnée aux Études.

En sa qualité de prêtre, l'abbé Daniel ne pouvait manquer d'accorder à l'enseignement religieux une importance considérable. Sous son administration, un aumônier, qui était à la fois un homme fort instruit et un professeur habile, l'*abbé Roger,* faisait aux élèves des classes supérieures, des conférences suivies avec intérêt par la plupart d'entre eux; les prix d'instruction religieuse qu'il fit instituer ne furent pas moins vivement disputés que les autres, et la lecture de certaines compositions,

(1) Exactement 87.775 fr., savoir : maçonnerie, 52.688 fr. ; charpente, 10.200 fr.; couverture, 5.862 fr.; menuiserie, 4.402 fr.; ameublement des classes, 3.574 fr. L'architecte était M. Guy, architecte de la Ville.

qui furent alors imprimées et qui nous ont été conservées, prouve que les bons élèves, au moins, ne se trouvaient pas plus embarrassés pour traiter un point d'histoire ecclésiastique ou de doctrine religieuse que pour développer un lien commun de morale ou discuter une question de philosophie.

C'était, en effet, un des moyens imaginés par l'abbé Daniel pour exciter l'émulation des élèves que de faire imprimer, à la fin de l'année scolaire, quelques-unes des compositions qui avaient remporté les prix. « Idée géniale ! », dit M. Chauvet, alors élève, plus tard professeur au lycée et à la Faculté des lettres. « Je ne saurais dire les efforts que nous faisions pour obtenir l'honneur d'être imprimés en la fleur de notre adolescence. La brochure du lycée avait pour nous d'irrésistibles séductions près desquelles pâlissait l'inscription, même plusieurs fois répétée au palmarès. Ce petit in-8°, sans couverture, sur papier médiocre, en caractères plus que médiocres, était pour nous le livre des livres » (1).

(1) Le plus ancien recueil de ce genre que nous possédions porte la date de 1829. Il comprend, pour la philosophie, une dissertation française sur la maxime : « Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu » et une dissertation latine : « Réfutation de la morale d'Helvétius ». L'auteur de la première était le jeune Martin, de Caen, élève ecclésiastique ; l'auteur de la seconde, le jeune Jules Lecavelier, de Caen. Pour la rhétorique, les deux compositions qui obtinrent cette année les honneurs de l'impression furent une pièce de vers latins : « Annibal au passage des Alpes », de Charles Daguenet, de Granville, et un « Discours d'un compagnon de Jeanne d'Arc à Charles VII et

Une autre récompense, moins rare, quoique réservée aux seuls pensionnaires, excitait aussi l'ambition des bons élèves. Chaque semaine, ceux qui avaient obtenu la première place dans les compositions étaient invités à la table du proviseur. Le régal n'avait rien d'extraordinaire: l'abbé Daniel ne faisait pas de cuisine dans son appartement et se contentait, avec l'aumônier et un professeur âgé, du régime de la table commune; ses repas étaient servis dans une pièce voisine du petit réfectoire. Le samedi soir, en l'honneur des lauréats, on ajoutait au menu du repas du soir (qui pour le proviseur avait lieu à 5 heures) un entremets et un dessert. L'honneur d'y être invité constituait une distinction très recherchée et dont se souviennent encore, après trois-quarts de siècle, ceux qui l'ont obtenue jadis. L'usage disparut sous le successeur de l'abbé Daniel qui vivait en famille et n'a pas été repris par les divers proviseurs qui se sont succédé depuis. Il ne pouvait guère subsister que sous un proviseur prêtre et avec l'institution de la table commune (1).

aux courtisans pour leur faire honte de leur inertie ». Fait à signaler, l'auteur de cette dernière composition était un Anglais, Pierre Burke, de Londres, de la famille du grand orateur; ainsi que son frère Bernard, le futur roi d'armes d'Irlande, dont le portrait est encore au parloir, c'était un des meilleurs élèves du Collège royal.

(1) C'était encore en vue d'exciter l'émulation entre les diverses catégories d'élèves que l'abbé Daniel faisait imprimer à la fin du palmarès un tableau récapitulatif des récompenses

Parmi les enseignements qui reçurent de l'abbé Daniel la plus utile impulsion, il faut citer la musique, la récitation, l'histoire et la géographie. La *musique vocale* et la *musique instrumentale* connurent alors, sous la direction d'un artiste qui était en même temps un professeur de mérite, *M. de Saint-Germain,* une vogue qu'elles n'ont jamais retrouvée depuis. Les sorties alors très rares (1) laissaient beaucoup de temps libre pour les répétitions. Celles-ci constituaient pour les nombreux élèves qui ne quittaient le Collège qu'aux vacances une distraction très appréciée. Les offices du dimanche, les processions de la Fête-Dieu, le con-

obtenues par chacune d'elles. Celui de 1837 que nous avons sous les yeux nous montre de quels éléments se composait alors la population du Collège royal et quelle en était l'importance respective:

Le Collège royal, sur 240 élèves internes, obtint cette année:

	Élèves	Prix	Acces.	Nomin.
		99	251	350
La pension Quillou	28	9	39	48
— Mutel	18	10	21	31
— Bérard	18	5	15	20
— Lechevalier	4	2	4	6
— Dupaigre et Simon	5	»	1	1
Externes libres	209	28	146	174

(1) Les réglements relatifs aux sorties des internes avaient conservé une grande rigueur : les pensionnaires dont la famille était domiciliée à Caen ne sortaient ni pour la 1re communion ni pour le mariage même de leur sœur. Seulement, dans ce dernier cas, quand les familles insistaient vivement, on les faisait conduire à l'office par un domestique chargé de les ramener aussitôt.

cert de la fin de l'année, offraient aux jeunes artistes l'occasion de faire valoir leurs talents et de mériter des applaudissements dont ils étaient fiers.

Les exercices de *récitation* avaient été fort négligés depuis la fondation de l'Université. Selon la remarque de l'abbé Daniel, les élèves s'en acquittaient généralement mal: parfois ils avaient une prononciation vicieuse et conservaient un accent de pays particulièrement fâcheux quand ils se destinaient au barreau ou à certaines fonctions publiques: bien peu étaient capables de lire avec goût et de manière à se faire écouter avec intérêt. L'abbé Daniel fit approuver par le Conseil académique l'institution de prix spéciaux de récitation, décernés dans chaque classe par une commission de trois membres désignés par le recteur: les résultats espérés ne se firent pas attendre. Jaloux d'obtenir ces prix, les élèves s'appliquèrent à cultiver leur mémoire avec plus de soin et à débiter convenablement ce qu'ils avaient appris. « Les professeurs, dit le rapport du proviseur, ne bornèrent plus leurs efforts à obtenir que l'élève récitât ses leçons à peu près sans faute, ils s'occupèrent, ce qui se faisait rarement auparavant, de la manière dont il les récitait ». L'abbé Daniel composa lui-même un recueil de prose et de vers: le *Choix de lectures*, qui devait rester longtemps en usage dans les lycées et collèges de l'Académie.

L'enseignement de *l'histoire et de la géographie* ne prit quelque développement qu'après la Révolution de 1830. L'abbé Daniel, qui avait d'abord com-

battu l'institution de professeurs spéciaux par mesure d'économie, à ce qu'il semble, ne tarda pas à s'y rallier et, pour faciliter leur tâche, eut l'idée de faire peindre sur les murs des cartes géographiques et des tableaux d'histoire. « C'est une vérité d'expérience, écrivait-il en 1832, que ce qui frappe nos regards dans l'enfance ne s'oublie presque jamais. On n'a pas, jusqu'à ce jour, tiré assez de parti pour l'instruction de la jeunesse de ce fait qui peut être considéré comme une loi de notre nature: pourquoi les murs de nos classes et de nos salles d'étude, au lieu de ne présenter aux yeux des élèves qu'une surface triste et nue, ne leur offriraient-ils pas des descriptions de quelques parties du globe, des dates historiques, des noms de personnages fameux et même des nomenclatures scientifiques? » La classe de 7e fut la première pourvue d'une carte de France de 64 pieds. Par la suite, plusieurs autres eurent aussi leurs grandes cartes peintes en couleur et leurs tableaux des grands faits historiques, avec les dates les plus importantes, depuis la création du monde jusqu'aux temps modernes. Plus tard, lorsqu'il était déjà recteur, un cours d'histoire universelle, rédigé par l'abbé Daniel et continué par un professeur du Collège royal, M. Marie, fut mis entre les mains des élèves. On y retrouvait les qualités qui étaient celles de l'abbé Daniel, la clarté, la mesure, le souci de l'utilité pratique sans préoccupation de style ou d'érudition.

Création des Cours spéciaux.

On pouvait à bon droit reprocher à l'ancienne Université l'étroitesse et l'inflexibilité de ses programmes. Elle s'obstinait à imposer à tous les enfants indifféremment une même culture, sans tenir aucun compte, dans la direction de leurs études, ni de leurs aptitudes ni de leurs besoins. Il était pourtant de toute évidence que beaucoup d'entre eux, rebelles à l'étude du latin ou des mathématiques, auraient tiré grand profit d'un enseignement moins abstrait et plus approprié à la profession qu'ils devaient adopter. L'abbé Daniel, dès son arrivée au Collège royal, entreprit de créer des cours spéciaux pour cette catégorie d'élèves qui ne se destinaient point aux carrières libérales. Ses plans, adoptés par le Conseil académique, furent enfin approuvés par le Conseil royal en août 1829.

Dans le prospectus rédigé à cette occasion, l'abbé Daniel faisait remarquer que « l'homme ne pouvant réunir toutes les connaissances doit s'attacher de préférence à celles qui sont le plus appropriées à la carrière qu'il veut parcourir ». — « Toute profession, ajoutait-il, n'exige pas une étude approfondie des langues anciennes ou des hautes parties des mathématiques: la connaissance des éléments des sciences et de quelques-unes des langues vivantes suffit à ceux qui se destinent aux profes-

sions commerciales et industrielles. Les conduire plus directement au but qu'ils se proposent d'atteindre, c'est leur ménager un temps précieux, c'est épargner aux parents des dépenses considérables, en un mot, c'est rendre service à la société ».

Les cours spéciaux s'ouvrirent en janvier 1830. L'enseignement réparti en deux années comprenait, outre la langue française, l'histoire et la géographie, l'anglais, les mathématiques élémentaires, la physique et la chimie, l'histoire naturelle, l'écriture et le dessin; les cours les plus importants étaient confiés à des professeurs du Collège royal ou de la Faculté des sciences, tels que M. Bertrand, professeur de rhétorique; Bonnaire fils et Deslongchamps, professeurs à la Faculté des sciences.

Plus tard, le nombre des années d'enseignement fut porté à 3 et même à 4, et, lorsque la loi Guizot de 1833 eut organisé l'enseignement primaire supérieur, la ville de Caen, pour se conformer aux prescriptions de la loi, n'eut qu'à demander au Collège royal d'ouvrir ses cours spéciaux aux meilleurs élèves des écoles primaires. En vertu d'une convention devenue définitive en 1840, les élèves externes furent admis à suivre les cours de l'école primaire supérieure du Collège royal, moyennant une rétribution fort inférieure à celle qui était demandée aux internes: certains y étaient même reçus gratuitement. En revanche, la ville versait annuellement à la caisse du lycée une somme de 2.500 fr. Après la disparition de l'école primaire supérieure, les élèves suivant les cours de l'ensei-

gnement spécial organisé par Duruy en 1864 et, plus tard, ceux de l'enseignement moderne, ont bénéficié du même régime de faveur. Tout récemment (1), la ville de Caen, ayant à son tour créé une école primaire supérieure, a dénoncé la convention de 1840.

Les Règlements universitaires et la Situation matérielle des Professeurs.

L'organisation des cours spéciaux en 1830 ne manqua pas d'ailleurs de soulever d'assez grosses difficultés. C'était une nouveauté, et l'Université royale répugnait aux nouveautés. Si elle admettait encore que des élèves renonçant au baccalauréat fréquentassent les seuls cours qui leur fussent utiles, elle n'en exigeait pas moins de tous indistinctement le droit universitaire destiné à faire face aux besoins généraux des collèges royaux. D'autre part, les cours nouveaux devaient se suffire à eux-mêmes : il fallait donc exiger des élèves qui les suivaient une rétribution supplémentaire destinée à indemniser les professeurs. Quant à augmenter le nombre de ces derniers, on n'y pouvait songer. La création de chaires nouvelles n'aurait pas été seulement une charge pour la caisse du Collège, elle eût causé un préjudice aux professeurs eux-mêmes. Le traitement de ceux-ci étant constitué en partie par le

(1) En 1905.

produit de la rétribution scolaire, on ne pouvait augmenter le nombre des copartageants sans diminuer d'autant la part de chacun. Aussi les professeurs voyaient-ils d'un fort mauvais œil créer des chaires spéciales d'histoire ou de langues vivantes et se plaignaient-ils lorsque le nombre trop grand des élèves dans une classe forçait d'y former deux divisions. C'était, en effet, une conséquence assez imprévue de la prospérité de l'établissement que de léser parfois les intérêts des professeurs qui l'assuraient par leur mérite professionnel et leur dévouement.

En vue d'améliorer la situation des fonctionnaires professeurs, l'abbé Daniel proposa à diverses reprises l'élévation du Collège royal à la 1re classe. Il faisait valoir à l'appui de sa proposition des considérations qui n'étaient pas sans valeur : la cherté de la vie à Caen, la prospérité croissante de l'établissement, dont l'internat devenait le plus nombreux qu'il y eût dans les collèges royaux des départements, l'intérêt qu'il y avait à retenir au Collège par un avancement mérité des professeurs distingués. Il ne put triompher des hésitations du Conseil royal et le Collège de Caen resta rangé dans la 2e classe.

Sous le ministère libéral de M. de Martignac, le ministre de l'Instruction publique, M. de Vatimesnil, en même temps qu'il donnait à l'enseignement de l'histoire « le degré d'importance qu'il doit avoir », entreprit d'accorder quelques satisfactions aux vœux des professeurs, dont les appointements n'avaient pas varié depuis 1804. « La modicité des

traitements des professeurs, disait-il dans le préambule de l'ordonnance du 26 mars 1829, a été fréquemment signalée. Elle contraste avec la dignité et l'utilité de leurs fonctions, avec le mérite, le zèle et la bonne conduite par lesquels (j'éprouve du bonheur à le dire) ils se distinguent généralement. La raison et la justice indiquent qu'une part dans les bénéfices des collèges doit leur être attribuée ».

Ces vues louables se traduisirent par une mesure qui ne laissa pas de soulever de légitimes réclamations. Il fut ordonné, en effet, que le tiers de l'excédent ordinaire des recettes de chaque collège royal serait partagé entre les professeurs exerçant depuis cinq ans au moins dans l'établissement. En même temps, « pour ajouter à la considération et aux avantages de l'estimable profession des maîtres d'études », le traitement de ces fonctionnaires fut augmenté de 200 fr. au bout de six ans, de 300 fr. au bout de huit ans et de 400 fr. au-dessus de dix ans.

Au Collège royal, en vertu de cette ordonnance, cinq professeurs furent admis à bénéficier d'un supplément de traitement de 500 fr. Or, à l'exception d'un seul, c'étaient les moins bons de l'établissement. Aussi l'abbé Daniel fit-il observer que les fonctionnaires qui avaient le plus contribué à la prospérité du lycée étaient exclus du bénéfice de cette augmentation. Atteindrait-on ainsi le but qu'on s'était proposé de les attacher plus étroitement à l'établissement? « Le grand mal des collèges

royaux, ajoutait-il, c'est le peu d'harmonie qui règne entre les fonctionnaires. La mesure qui va opposer leurs intérêts est-elle favorable à cette harmonie ? Les fonctionnaires qui administrent n'auront pas de part à ce boni et, cependant, s'il ne dépend pas toujours d'eux d'avoir des bonis, il dépend toujours d'eux de n'en pas avoir. Montreront-ils autant de zèle pour accroître le profit de collègues qui seront leurs contrôleurs intéressés? » Il proposait donc, et le Conseil académique adopta son avis, que les bénéfices fussent répartis également entre tous les fonctionnaires, mais la décision du Conseil royal ne fut pas réformée.

Depuis cette époque, à diverses reprises, l'administration universitaire a essayé d'organiser dans des conditions équitables l'avancement des professeurs: la question est complexe, car elle comporte des éléments très divers, tels que l'ancienneté des services, les titres professionnels des fonctionnaires, la difficulté de leur tâche plus ou moins grande selon l'importance des établissements, la cherté de la vie ou les avantages accessoires qui varient d'une ville à l'autre. En dépit des bonnes volontés qui s'y sont exercées, elle attend encore, après un siècle, une solution entièrement satisfaisante.

Dernières manifestations royalistes au Collège royal.

Pour comprendre les manifestations royalistes auxquelles donnaient lieu les solennités de tout

genre à l'époque de la Restauration, il faut se rappeler quelle était alors la vivacité de la foi monarchique dans le monde officiel et, on peut le dire, en général dans les rangs de la bourgeoisie. Après dix années de paix intérieure et de prospérité croissante, surtout depuis la guerre d'Espagne qui avait montré l'armée réconciliée et fidèle, la royauté restaurée semblait inébranlable. Personne, même parmi les libéraux, n'envisageait sérieusement la possibilité d'une révolution nouvelle; le monde officiel pouvait se livrer, sans soulever de protestations, aux démonstrations les plus bruyantes et parfois les plus étranges (1), et celles-ci revêtaient souvent un caractère de sincérité et de

(1) Dans les manuels d'histoire mis entre les mains des élèves du Collège royal, le règne de Louis XVIII commençait en 1795, à la mort du fils de Louis XVI, et comme il était difficile de passer entièrement sous silence l'histoire de Napoléon, on y rappelait que les premières années de ce règne avaient été occupées par la révolte « d'un chef militaire qui, abusant de la gloire que quelques succès lui avaient acquise, mit l'Europe en feu ». La Restauration, loin d'avoir été imposée à la France vaincue, vint de ce que « cette nation coupable ouvrit enfin les yeux, condamna ses erreurs et se souvint qu'elle avait un roi. Elle invoqua son nom.....».

Le milliard des émigrés devenait dès lors le paiement d'une dette: « Les émigrés, qui n'avaient perdu leurs biens qu'en se dévouant à la défense du trône, reçurent des indemnités dues à leurs sacrifices et virent cesser leur situation déplorable ». *Abrégé de l'Histoire de France à l'usage de l'ancienne école militaire* par l'abbé Millot, continuée par Aug. Caillot. Cet ouvrage était encore entre les mains des pensionnaires du Collège royal en 1831.

généralité que la France moderne, qui a perdu la foi monarchique, aurait peine à comprendre. Au mois d'août 1827, l'annonce du prochain passage de la duchesse d'Angoulême, « Mme la Dauphine », fournit aux royalistes de Caen l'occasion de se livrer à des effusions qui, à distance, nous font sourire: « Est-il un pays plus heureux que le nôtre? écrivait gravement le *Journal du Calvados*. Nous jouissons des douceurs de la paix, grâce à la légitimité: Charles X règne, la France se repose dans l'amour des princes que Dieu lui a rendus, et bientôt l'auguste fille de nos rois sera au milieu de nous! » — « Son Altesse Royale, Mme la Dauphine, héritière de tant de rois, va bientôt être dans nos murs, disait la proclamation du préfet, que mille cris d'allégresse retentissent sur ses pas! » Les fêtes furent, en effet, magnifiques et l'une des places de la ville reçut, en souvenir de ce passage mémorable, le nom de place Dauphine. De nos jours, on lui a donné le nom du czar Alexandre III, témoignage de la reconnaissance populaire envers un souverain allié de la France. Puisse-t-elle le garder plus longtemps que celui de la fille de Louis XVI!

Le voyage de la duchesse d'Angoulême ayant eu lieu pendant les vacances, les élèves n'avaient pu s'associer aux manifestations de l'enthousiasme officiel. On leur devait un dédommagement et l'occasion s'en offrit très peu de temps après la rentrée des classes, par l'inauguration d'un buste de Charles X, qui fut placé au parloir. Un ancien

inspecteur de l'Académie, M. de Chantepie, s'est fait l'historien de cette cérémonie et le récit qu'il nous en a laissé nous semble assez bien caractériser le style du temps; aussi croyons-nous devoir en citer quelques passages, pris parmi les plus importants: « Jamais, écrit-il, la salle de réception du Collège royal n'avait retenti de vivats plus répétés que samedi dernier. M. l'abbé Daniel, proviseur, qui ne perd aucune occasion d'inspirer à la jeunesse les sentiments dont il est lui-même pénétré pour le roi et pour l'auguste famille des Bourbons, avait eu l'heureuse idée de faire l'inauguration du buste de Sa Majesté, la veille de la Saint-Charles. Ce fut vraiment une fête de famille.

« Quand les personnes qui, par leurs fonctions ou leurs titres, tiennent de plus près à cette intéressante famille, eurent été placées, l'air chéri de Henri IV se fit entendre et bientôt on vit paraître, élevée sur un brancard, l'image du prince dont les vertus font revivre la mémoire du bon roi. C'était aux aînés qu'appartenait l'honneur de porter le buste au-dessus duquel flottaient deux drapeaux blancs, emblèmes de la fidélité. En même temps qu'ils le posèrent solennellement dans le lieu destiné, les mêmes voix chantèrent et tous répétèrent à l'unisson les couplets suivants:

Quelle image chérie
Vient orner ce séjour?
Enfants de la patrie,
Offrons-lui notre amour.

D'une douce espérance,
Pleins comme moi,
Chantez: Gloire à la France!
Gloire à son roi!

Quelques élèves de seconde, de rhétorique et de philosophie lurent ensuite des pièces de leur composition, en prose ou en vers. « Il y a, dit l'auteur de la narration, dans ces productions du jeune âge, un ton de candeur qui les fait goûter avec un charme tout particulier. Et qui n'applaudirait pas à l'expression naïve de la reconnaissance dans ces aimables élèves?... Nous croyons qu'on lira avec plaisir l'inscription mise au bas du buste de Charles X. Elle est de M. Delalande, élève de philosophie:

Protecteur des beaux-arts, père de la patrie,
Son image embellit ce tranquille séjour.
En contemplant ces traits, chacun de nous s'écrie:
Qu'il vive autant que notre amour!

« La séance qui avait été ouverte par M. Edom, censeur, a été terminée par une allocution paternelle de M. le Proviseur dans laquelle, après avoir remercié tous les élèves en son nom et au nom de l'assemblée de l'enthousiasme avec lequel ils avaient répondu à l'appel fait à leurs sentiments généreux, il les a exhortés à se montrer de plus en plus dignes des bienfaits d'un monarque qui joint, à tant d'autres titres de gloire, celui de père des sciences et des lettres ».

Deux ans plus tard, lors de la distribution des

prix de 1829, les beaux jours de la Restauration étaient passés. En se séparant d'un ministère libéral pour donner le pouvoir à M. de Polignac et à ses collègues, Charles X venait d'engager la lutte contre les idées libérales qui étaient celles de l'immense majorité du pays. Les principes mêmes de la Révolution semblaient menacés par ce retour offensif de l'Ancien Régime et les esprits les moins clairvoyants se sentaient à la veille d'événements formidables: « Une teinte sombre régnait sur presque toute l'assemblée, dit un récit, il est vrai, postérieur à la Révolution de Juillet; quelques hommes seulement manifestaient une joie de funeste augure: leur sourire annonçait une calamité publique. Le roi venait de faire le premier pas dans la route qui devait le conduire à l'exil... ».

Le professeur de 3e, M. Desmoulins, avait été chargé de prononcer le discours d'usage. Le sujet choisi par lui avait de quoi étonner, même à cette époque, et n'était pas de nature à donner une haute opinion de son esprit critique et de son indépendance. Il prétendait, en effet, démontrer que sous une monarchie, les lettres prospéraient plus que sous un gouvernement démocratique. Il dut naturellement, pour soutenir cette thèse imprévue, recourir à des arguments qui n'étaient pas tous d'une grande portée. « Si dans quelques républiques anciennes, disait-il, la poésie a obtenu de grands succès, cette gloire tient à un climat fertile en inspirations et à l'esprit des peuples de la Grèce, qui ne commencèrent à se livrer à l'étude des

sciences et de la philosophie que lorsque leur forme de gouvernement fut en quelque sorte devenue monarchique ».

Après ce discours, dit le *Journal du Calvados*, M. le Proviseur adressa aux élèves une allocution touchante « dans laquelle, dispensant aux uns des félicitations, aux autres de légers reproches d'encouragement, il a su plaire à tous ».

Au milieu même de la lutte terrible où devait périr la royauté restaurée, le gouvernement des Bourbons cherchait encore à se concilier les sympathies de la jeunesse universitaire. Une circulaire ministérielle, en date du 16 juillet 1830, apporta aux élèves du Collège royal la bonne nouvelle d'un jour de congé: « Son Altesse Royale, Mgr le duc de Bordeaux, disait-elle, a bien voulu exprimer le désir qu'à l'occasion de sa fête, il fût fait remise aux élèves des pensums et autres punitions qu'ils auraient encourues et qu'il leur fût accordé un jour de congé extraordinaire avec sortie. Je m'empresse de porter à votre connaissance les intentions manifestées par le noble descendant de Henri IV pour les jeunes Français de son âge. Ce prince aimable, qui se prépare à remplir dignement ses hautes destinées en s'appliquant comme eux à l'étude, a voulu les associer autant que possible aux réjouissances qui ont lieu pour sa fête ».

Quelques jours plus tard, la Révolution éclatait et les Bourbons traversaient Caen en fugitifs, sans oser s'y faire voir, pour s'embarquer à Cherbourg et chercher un asile en Angleterre.

DEUXIÈME PÉRIODE

LA MONARCHIE DE JUILLET (1830-1839)

—

L'Université après la Révolution de 1830.

L'Université vit sans regret la chute des Bourbons. Tenue en suspicion depuis 1815 par le parti légitimiste et soumise à la tutelle ombrageuse du clergé, elle accueillit avec joie le gouvernement issu de la Révolution de Juillet; la charte revisée lui semblait, comme à la France de 1830, concilier dans une sage mesure les nécessités de l'ordre public avec les droits de la liberté. Le serment de fidélité au régime nouveau, exigé des fonctionnaires, fut prêté sans difficulté par ceux du Collège royal, un seul excepté: l'abbé Grouet, aumônier, allégua que « ses fonctions étaient purement ecclésiastiques et que le serment n'était pas exigé des membres du clergé paroissial ». Il fut considéré comme démissionnaire et rentra dans le clergé diocésain. Le recteur de l'Académie, l'abbé Jamet, avait donné sa démission dès le 5 août; remplacé par M. Marc, auquel il avait lui-même succédé huit ans auparavant, il se consacra désormais à ses fonctions de directeur du Bon-Sauveur et à l'éducation des sourds-muets.

Le régime nouveau, témoignant à l'Université

une confiance dont elle devait se montrer digne, lui assurait une indépendance relative et une sécurité qu'elle n'avait jamais connue jusque-là. Les ministres, parmi lesquels plusieurs ont laissé des noms justement honorés dans l'histoire de l'instruction publique, Guizot, Villemain, Cousin, Salvandy y voyaient, non sans raison, un des plus fermes soutiens de la monarchie constitutionnelle et la défendaient avec constance contre les entreprises du parti clérical. Ils réussirent, non sans peine, à sauvegarder ses privilèges et son existence même, attaqués au nom de la charte de 1830. Celle-ci avait, en effet, proclamé le principe de la liberté de l'enseignement secondaire; mais la bourgeoisie libérale craignait à bon droit de remettre l'éducation d'une importante partie de la jeunesse aux mains des ennemis jurés de la Révolution. Elle voyait avec défiance cet amour de la liberté dont se paraient soudainement ses anciens adversaires. « Il y avait, dit Guizot, dans leurs attaques beaucoup d'injustice et quelque ingratitude. Le gouverneur de l'Université, grand maître du Conseil royal, ministre ou président, avait toujours usé de son pouvoir avec une grande modération: il avait surveillé les établissements d'enseignement secondaire sans jalousie et sans rigueur, les autorisant partout où ils avaient des chances de légitime succès et ne portant jamais sans de puissants motifs atteinte à leur stabilité et à leur liberté. C'était, au milieu du despotisme général et dans une institution despotique elle-même, une admi-

nistration juste et libérale ». Les deux partis comptaient dans leurs rangs des orateurs et des polémistes de haute valeur: dans le Parlement, Montalembert; dans la chaire, Mgr Parisis, le P. de Ravignan, l'abbé Dupanloup, plus tard évêque d'Orléans; dans la presse, L. Veuillot, rédacteur de *l'Univers*, *l'Ami de la Raison*, la *Gazette de France* dénonçaient les abus du monopole universitaire, réclamaient au nom du droit des pères de famille la liberté de l'enseignement. D'autre part, l'Université trouvait des défenseurs auxquels ne manquaient ni l'ardeur ni le talent: Dupin, Thiers, Guizot, Cousin, dans le Parlement; Michelet et Quinet, au Collège de France; le *Journal des Débats* et le *Constitutionnel*, dans la presse. Aussi, les projets de loi organisant la liberté de l'enseignement secondaire déposés en 1836 par Guizot, en 1841 et 1844 par Villemain, ne réussirent-ils qu'à provoquer les plus violentes polémiques, sans donner satisfaction aux partis opposés: les uns voyaient dans la liberté parcimonieusement mesurée un leurre et un piège, les autres repoussaient l'idée même d'une concession accordée aux ennemis de la société moderne. Aucun de ces projets ne fut voté et le monopole universitaire ne disparut qu'en 1850, emporté par le torrent de réaction qui avait pris naissance aux barricades des Journées de Juin.

La Distribution des Prix en 1830.

La distribution des prix, ajournée à cause des événements de Juillet, eut lieu à la rentrée des classes, le 5 octobre 1830.

Le compte rendu qui nous en est parvenu met en parallèle la joyeuse animation de cette cérémonie et la tristesse de la précédente distribution des prix, assombrie par la crainte d'un coup d'État absolutiste. « Le roi venait de faire les premiers pas dans la route qui l'a conduit à l'exil ; la composition du ministère du 8 août était annoncée ».

Il montre « le mérite et la probité politique représentés dans l'assemblée et par des hommes qu'on est heureux d'y voir encore, et par des hommes qu'on eût voulu y voir plus tôt : une partie de l'état-major de notre garde nationale y figurait dignement ».

M. Marc, rappelé aux fonctions de recteur, présidait la cérémonie.

M. Bertrand, professeur de rhétorique, prononça sur l'émulation qui naît des concours un discours « brillant de style et de pensées, qui se termina par un éloge chaleureux de la France et un appel aux éducateurs chargés de diriger la jeunesse tout entière vers ce qui est grand, ce qui est beau, ce qui est propre à relever l'homme à ses propres yeux et à consolider la prospérité de la patrie ».

Le proviseur présenta ensuite des considérations sur le système des études et fit ressortir par des rapprochements historiques la nécessité pour tous

les citoyens de se réunir, dans l'intérêt commun, sous une même bannière.

Enfin, M. Marc, recteur, exprima le bonheur qu'il éprouvait de se retrouver au milieu de ceux qu'il n'avait quittés qu'avec regret, et protesta de sa ferme résolution de faire tous ses efforts « pour mettre en harmonie avec les besoins du pays le système de l'instruction ».

Il fut ensuite procédé à la remise des prix aux lauréats.

La musique de la garde nationale, en faisant entendre « ces airs patriotiques qui trouvent tant d'échos », avait contribué à donner plus d'éclat à cette fête.

Le Collège royal et le Clergé.

Au lendemain de la Révolution de Juillet, « le parti du mouvement », qui voulait développer les conséquences de la Révolution de Juillet, réclamait de grandes réformes dans l'organisation de l'enseignement secondaire comme dans les autres services publics. *Le Pilote du Calvados*, qui défendait ces idées à Caen, déclarait le moment venu « de faire disparaître toutes les entraves introduites dans l'Université par la Restauration ». « Le son de la cloche, plus propre à former des cafards qu'à donner à la jeunesse de généreuses inspirations, ajoutait-il, va se taire devant le roulement du tambour: la charte apprise par cœur contribuera plus à former des citoyens que les évangiles selon saint

Luc ou saint Mathieu. Le maniement des armes et les manœuvres militaires seront, en outre, une sorte de gymnastique profitable à la santé des élèves ». Et il ajoutait que les élèves eux-mêmes, dès le mois d'octobre, avaient réclamé le bonnet de police, qu'ils avaient fait remettre une lettre au général La Fayette pour le prier « de s'intéresser à ce que les collèges royaux fussent organisés sur le pied militaire ». Le Gouvernement fit droit à quelques-unes de ces demandes: les élèves apprirent l'exercice sous la conduite d'un officier instructeur et de sous-officiers pris dans leurs rangs, et la cloche fut remplacée par le tambour pour les divers mouvements, mais ils ne reçurent pas le bonnet de police et conservèrent, jusqu'à 1848, l'habit à la française et le chapeau haut de forme. Il n'y eut d'ailleurs rien de changé dans le régime intérieur, si ce n'est que les exercices religieux y devinrent un peu moins nombreux que par le passé.

Le clergé avait été si étroitement mêlé aux actes les plus impopulaires de la Restauration qu'il devait paraître suspect aux défenseurs du régime nouveau. Au Collège royal, grâce à la prudence de l'abbé Daniel et à sa grande autorité personnelle, grâce aussi, sans doute, à l'esprit de modération qui dominait dans le pays, on n'eut à regretter ni désordres à l'intérieur, ni polémiques au dehors. *Le Pilote du Calvados*, il est vrai, tout en rendant hommage au mérite du proviseur, « homme éclairé et administrateur habile », n'hésitait pas à critiquer ce qu'il considérait comme des manifestations

d'un zèle excessif; tantôt on reprochait à l'administration du Collège royal de forcer les élèves à chanter aux offices ou à répondre la messe; tantôt on s'indignait qu'à l'occasion d'une prétendue mission prêchée au Collège, les élèves fussent distraits de l'étude et que certaines classes même fussent supprimées. (Il s'agissait d'un jubilé commun à toute l'Église catholique, non d'une mission comparable à celles de la Restauration.) Le proviseur, ayant rétabli les faits dans leur simplicité, n'eut pas de peine à montrer qu'il n'était résulté de ces quelques exercices religieux supplémentaires aucun préjudice pour le travail des élèves, et qu'en se conformant aux vœux de l'immense majorité des familles plutôt qu'à ceux de « quelques jeunes professeurs sans expérience », il avait bien servi les intérêts du Collège royal (1833).

A la même époque, le passage de Louis-Philippe à Caen et les manifestations regrettables auxquelles il donna lieu de la part des légitimistes montrèrent quelle âpreté les vaincus de 1830 apportaient dans la lutte contre la monarchie de Juillet. *L'Ami de la Vérité*, organe des « carlistes », publia à cette occasion des articles injurieux, et une partie du clergé ne craignit pas de s'associer parfois publiquement à cette hostilité envers l'élu de la Révolution. Le roi, après avoir visité le Collège royal, ayant manifesté le désir de revoir le tombeau de Guillaume-le-Conquérant, qu'il avait visité dans sa jeunesse, fut conduit à l'église Saint-Étienne par le proviseur, que suivaient les fonctionnaires et les

élèves, et salué au passage par les acclamations d'un nombreux public.

Aucun membre du clergé ne se présenta pour le recevoir aux portes de l'église, et, quand le cortège arriva à la grille du chœur, celle-ci se trouva fermée. Quelques personnes parlaient déjà de la forcer; le roi déclara qu'il préférait se retirer. A la fin, la clef fut apportée par un sacristain. On sait que le curé de Saint-Étienne était alors M. l'abbé Royer, ancien proviseur du Collège royal.

La même mésaventure arriva à la reine Amélie, qui, passant à côté de Saint-Pierre, après avoir visité l'Hôtel-Dieu, exprima le désir de visiter l'église. Elle dut y renoncer: les portes étaient fermées et il ne se trouva personne pour les lui ouvrir.

La presse libérale ne manquait pas de signaler avec indignation des faits de ce genre et, à son tour, s'élevait contre la violation des règlements universitaires méconnus dans les établissements ecclésiastiques. *Le Pilote du Calvados* dénonçait le petit séminaire de Villiers comme un véritable collège où les élèves pouvaient, à leur gré, recevoir une éducation toute profane et se livrer à des exercices qui n'avaient rien de canonique: « S'il n'était destiné qu'à former des ecclésiastiques, disait-il, que serait-il besoin de maîtres de danse ou d'escrime? La danse est interdite aux prêtres et chaque jour ils lancent l'anathème sur les bals et même sur les simples danses villageoises ».

L'abbé Daniel lui-même dut plus d'une fois défendre les droits de l'Université contre les mani-

festations déplacées de certains membres du clergé. En 1834, la distribution des prix ayant été troublée par les élèves du séminaire, qui avaient accueilli par des sifflets certaines nominations, il exigea qu'un châtiment fût infligé au directeur qui, par son attitude, avait semblé approuver ce désordre, et l'évêque n'osa lui refuser satisfaction. Le directeur fut relevé de ses fonctions.

Au reste, l'abbé Daniel attachait beaucoup de prix à la fréquentation des classes supérieures du Collège royal par les élèves les plus distingués du séminaire. Il voyait dans cette pénétration réciproque de l'Université et du clergé une circonstance également avantageuse pour les deux parties. « Au Collège royal, disait-il, les élèves ecclésiastiques reçoivent une instruction scientifique et littéraire plus forte et plus variée: formés à la même école que l'élite de leurs jeunes contemporains qui se destinent à d'autres carrières, ils les connaissent, et cette bonne harmonie, cette sorte de fraternité que le Collège fait naître ne peut manquer de tourner plus tard au bénéfice de la religion et de la société. D'autre part, l'excellente conduite de ces jeunes gens, leur exactitude remarquable à remplir tous leurs devoirs excitent dans nos classes une salutaire émulation ».

Situation du Personnel enseignant. La Garde nationale.

La Révolution de Juillet n'avait en rien modifié la situation matérielle des professeurs; leurs traite-

ments restaient déterminés par l'importance de leur chaire, et le montant de l'éventuel variait lui-même d'année en année avec les effectifs. Il n'y avait pas pour eux de classes personnelles, par conséquent pas d'avancement régulier à attendre, à moins de changer d'établissement; toutefois, depuis 1829, une augmentation de 500 fr. était attribuée aux professeurs ayant accompli six ans de présence au Collège royal. Contre cette prime, accordée à l'ancienneté et indépendante de tout autre mérite, l'abbé Daniel n'avait cessé de protester au nom des professeurs les plus méritants, et il réclamait l'élévation du Collège à la 1re classe: en dépit de la prospérité de l'établissement, cette satisfaction ne devait être accordée que sous l'administration de son successeur.

A défaut d'argent, la Révolution de Juillet avait donné aux professeurs l'honneur de porter les armes. Bon gré mal gré, ils durent endosser l'uniforme de la milice citoyenne, apprendre l'exercice, figurer aux revues, monter des gardes. Le service était obligatoire pour tous et constituait, surtout dans les premières années qui suivirent la Révolution, une charge assez pénible. A cette époque, les troupes de ligne, jusque-là casernées à Caen, ayant été portées à la frontière, c'était la garde nationale qui faisait le service de la place, aussi le tour de garde des professeurs revenait-il souvent: trois ou quatre fois par mois. Dès lors, il leur arrivait parfois de se présenter au Collège — sous les regards tantôt respectueux, tantôt narquois des élèves — en uniforme,

le shako sur la tête et le fusil sur l'épaule, pour faire leur classe, en attendant l'exercice. Ce spectacle un peu inattendu devint surtout familier aux élèves de 1848 et de 1870. Naturellement, l'administration du lycée se plaignait du trouble que les devoirs militaires des professeurs apportaient à la régularité du travail. En juin 1831, le proviseur suppliait le conseil de recensement de la garde nationale de ne pas porter les maîtres d'études sur les contrôles. « Leur présence est constamment nécessaire, disait-il; la plupart d'entre eux n'ont que deux heures de liberté par jour et les autres n'en ont que quatre: les jeudis et les dimanches, ils ne peuvent disposer d'un seul instant. D'ailleurs, ils n'auraient pas le moyen de s'habiller ». En octobre de la même année, il se plaint que quatre professeurs à la fois soient commandés pour le service de la garde nationale. « Il est impossible de les faire remplacer dans leur classe, ajoutait-il; ne serait-il pas possible de se contenter de deux? » Il finit par demander l'institution d'un maître d'étude chargé de suppléer les absents. « Il n'y a pas de jours, écrivait-il en décembre 1832, qu'il ne faille remplacer quelqu'un dans les classes. Les maîtres d'études ne peuvent être chargés de la suppléance qui retombe sur le proviseur et le censeur. Or, le proviseur a déjà beaucoup à faire et la santé du censeur laisse beaucoup à désirer ». Quant aux professeurs, ils jugeaient diversement l'institution de la garde nationale selon leur caractère, leurs opinions politiques ou leurs avantages naturels.

J. Simon avait gardé de son passage à la légion de Caen des souvenirs sans amertume. « J'ai fait, dit-il dans ses *Premières années*, ma première campagne dans la garde nationale de Caen. Nous avions pour colonel un conseiller à la Cour royale, qui était sphérique : il avait un mètre dans tous les sens. Il présidait debout la Cour d'assises à cause de l'impossibilité de s'asseoir, et il commandait à pied la légion de Caen à cause de l'impossibilité de se maintenir sur une selle. Ses ordres passaient parmi les éleveurs de Caen pour des modèles d'éloquence.

« Tous les hommes de 20 à 60 ans faisaient partie de la légion. La mairie vous envoyait une sommation pour comparaître devant le conseil de recensement. Vous comparaissiez. On s'assurait que vous n'étiez ni borgne, ni aveugle, ni bancroche. On écoutait les raisons que vous aviez à faire valoir pour être dispensé. On n'y faisait pas attention et quinze jours après vous receviez votre billet de garde.

« Le billet de garde revenait à peu près quatre fois par an. On passait 24 heures au corps de garde avec permission d'aller chez soi pour prendre ses repas en famille. La nuit, on s'étendait sur le lit de camp. On faisait ses 2 heures de faction et une patrouille de nuit quand on était jeune. La patrouille arrêtait quelquefois un ivrogne ou un vagabond. Il était toujours relâché, tant les sergents étaient débonnaires... Mais, si les légitimistes d'un côté ou les républicains de l'autre avaient

tenté de pousser le peuple de Caen à la révolte, le colonel et ses soldats n'auraient pas ménagé leur sang pour la défense de nos glorieuses institutions. Quand mon capitaine lisait ce passage de l'ordre du jour, il avait peine à retenir ses larmes! »

Quels que fussent les sentiments qu'inspirait aux fonctionnaires du Collège royal leur enrôlement dans la milice citoyenne, ils étaient unanimes à protester contre les conséquences onéreuses de ce service. C'est qu'en outre du dérangement de leurs habitudes et du trouble apporté dans leur enseignement, le billet de garde, qui leur faisait perdre un jour de classe, leur imposait un sacrifice pécuniaire. C'est sur leur traitement qu'était prélevée l'indemnité payée au suppléant. En vain faisaient-ils observer qu'ils n'avaient aucun moyen de se soustraire à un service commandé, on leur répondait qu'en vertu de l'arrêté du 2 mars 1810, les recteurs ne pouvaient accorder une indemnité qu'aux professeurs absents pour cause de maladie, et quand il était constaté que la maladie avait duré plus de huit jours. La même règle était appliquée dans le cas où un professeur était appelé à siéger au jury: « Le service du jury comme celui de la garde nationale est imposé par la loi, écrivait le ministre en 1832, et chaque citoyen doit supporter les charges que cette décision entraîne ». Et nous voyons à cette époque un professeur appelé à siéger au jury de la Cour d'assises du Calvados pendant dix-sept jours subir une retenue de 34 fr. sur son traitement, pour indemniser

le maître d'étude qui l'a remplacé. Les fonctionnaires d'aujourd'hui, qui se plaignent volontiers de la rigueur des règlements, ignorent combien leur sort eût paru enviable aux professeurs de l'ancienne Université.

L'Age d'Or du Collège royal. Les Grands Professeurs.

Les dernières années de l'abbé Daniel marquent l'apogée, et on peut dire l'âge d'or du Collège royal. L'établissement atteint alors un degré de prospérité qu'il n'avait jamais connu auparavant et qu'il n'a pas retrouvé depuis. Non seulement ses effectifs s'élèvent, ses bâtiments se complètent et s'embellissent, sa fortune s'accroît d'année en année, mais, de l'aveu des inspecteurs généraux, il se place à côté des collèges les plus renommés par la force des études (1). Enfin, par un heureux

(1) En 1837, trois élèves furent reçus à l'École normale: le jeune Damien (depuis professeur à la Faculté des lettres de Clermont), les jeunes Boissée et Beuron (qui devinrent, le premier, professeur de mathématiques au Puy, le second, professeur de mathématiques au Havre). Le journal, rendant compte de ce triple succès, ajoutait: « Depuis peu d'années, le Collège royal a fourni onze sujets à cette école qui n'en reçoit que 25 par an, choisis après des épreuves difficiles parmi des concurrents dont le nombre s'élève, dit-on, à près de 200.

« L'année dernière, il était après celui de Lyon le Collège royal de province qui comptait le plus d'élèves internes. Il est probable qu'il conserve le même avantage cette année. Il a aujourd'hui 300 externes et plus de 260 internes.

concours de circonstances, on y voit se succéder dans les hautes classes une série de professeurs éminents, telle qu'on en trouverait difficilement à aucune époque dans un lycée de Paris. Le personnel enseignant des classes élémentaires et de la division de grammaire restait composé de fonctionnaires dévoués, d'un mérite professionnel solide, mais sans éclat, que l'abbé Daniel tirait généralement de la Manche, comme ses maîtres d'études; mais les principales chaires, et surtout celle de philosophie, furent occupées de 1835 à 1840 par une brillante phalange de jeunes normaliens destinés à la plus honorable notoriété dans les sciences et les lettres, parfois même dans la politique: on y trouve de futurs recteurs ou inspecteurs généraux de l'Instruction publique, de futurs professeurs de la Sorbonne ou membres de l'Institut: l'un d'eux joindra aux titres académiques les plus éclatants ceux de sénateur, ministre de l'Instruction publique et président du Conseil des ministres. Nous rappellerons seulement les noms de M. Vieille, professeur de mathématiques (1836-1837), qui fut plus tard recteur de l'Académie de Dijon et inspecteur général; de M. Paul Desains, professeur de physique, dont les travaux sur la chaleur rayonnante et l'optique ont fait autorité et qui devint professeur à la Sorbonne et membre de l'Académie des sciences; de M. T.-H Martin, professeur de seconde, et de M. Berger, professeur de rhétorique. M. T.-H. Martin, plus tard doyen de la Faculté des lettres de Rennes et

membre libre de l'Institut, était le type du professeur érudit et consciencieux, et l'on raconte que J. Simon, devenu ministre, lui ayant offert la direction de l'École normale supérieure, il la refusa parce qu'il n'aurait pas pu disposer des 14 heures par jour que réclamaient ses travaux personnels (1). M. Berger, au contraire, « homme d'infiniment d'esprit », qui mourut professeur à la Sorbonne, était un professeur des plus séduisants, passé maître dans l'art de captiver l'attention des élèves et d'exciter leur émulation, esprit libre dont les audaces effrayaient parfois l'abbé Roger, aumônier, et même le proviseur, fort disposé cependant à l'indulgence à cause des succès de son enseignement. Ceux-ci étaient éclatants: « Dans la seule année 1838, dit M. Chauvet, nous fûmes deux reçus à l'École normale. Un autre, classé le 28e, eût certainement été admis, s'il avait été admissible, car il était admirablement préparé, et eût gagné des rangs à l'oral. Et cependant nous n'avions ni respiré l'air de Paris ni redoublé notre rhétorique. Mais y avait-il lieu de redoubler sa rhétorique avec cet incomparable Berger ? (2) » Mais ce fut surtout

(1) Outre sa thèse sur le *Timée* de Platon (2 vol.),M. T.-H. Martin a surtout étudié les questions se rapportant à l'histoire des mathématiques dans l'antiquité grecque. « Ne le confondez pas avec Henri Martin l'historien, dit J. Simon. Celui de Caen a toujours été désolé de cette homonymie. Il semblait à tout le monde qu'il portait le nom d'un autre ».

(2) M. Adolphe Berger, né en 1810, professeur de rhétorique au Collège royal en 1834 (en remplacement de M. Bertrand, passé à la Faculté des lettres), composa à Caen ses thèses sur la

la chaire de philosophie du Collège royal qui jeta un grand éclat de 1835 à 1840, grâce au passage de trois professeurs d'un mérite supérieur: Vacherot, J. Simon et Saisset.

Les Grands Professeurs de Philosophie.

ÉTIENNE VACHEROT (1835-1836) (1).

Pour retracer l'histoire de la chaire de philosophie de 1835 à 1840 nous avons l'heureuse fortune de posséder le témoignage d'un ancien élève du Collège royal, M. Emmanuel Chauvet, qui fut plus tard professeur de philosophie au Lycée et à la Faculté des lettres, et qui conserve dans un âge très avancé la charmante lucidité de son esprit jointe à la spirituelle vivacité de sa parole. M. Chauvet a d'ailleurs fixé lui-même ses souvenirs d'élève et de professeur dans une brochure très intéressante intitulée: *La philosophie au Lycée et à la Faculté des lettres depuis 1830*. A l'aide de ces précieux

rhétorique selon Platon et sur Proclus. Il donna plus tard des éditions très estimées des principales tragédies de Sophocle et exerça sur les études latines et grecques une influence considérable. Son cours à la Sorbonne sur l'histoire de l'éloquence latine jusqu'à Cicéron a été recueilli et publié par un de ses anciens élèves, M. Cucheval. Il mourut jeune encore, en 1869.

(1) M. Vacherot succédait à M. Cassin, qui devenait censeur. M. Cassin conserva ces fonctions jusqu'en 1843, époque où il fut nommé inspecteur d'académie à Grenoble. Sa fille, personne fort distinguée, épousa par la suite M. Caro, professeur de philosophie à la Sorbonne.

souvenirs tant oraux qu'imprimés et aussi de ceux que J. Simon a consignés dans ses *Premières années,* enfin de la correspondance administrative de l'abbé Daniel, nous essaierons de donner une idée aussi exacte que possible de l'impression que laissa au Collège royal, le passage de ces esprits d'élite et de ces professeurs éminents, M. Vacherot, M. J. Simon, M. Émile Saisset.

« Si j'avais à définir ces deux hommes (Vacherot et J. Simon), dit M. Chauvet, je dirais de l'un un penseur, de l'autre un charmeur, sans avoir besoin d'ajouter que le penseur savait charmer aussi et que le charmeur savait penser également. L'aspect plus grave de M. Vacherot, plus âgé de quelques années, sa mise plus sévère, sa démarche plus lente et irrégulière, son regard en dedans, tout annonçait la réflexion, la contention d'esprit. M. J. Simon, au contraire, plus jeune, plus élancé, plus élégant, avec les cheveux longs qui étaient alors à la mode, était l'image de la spontanéité et de la grâce.

« En ce temps-là, chaque après-midi, vers une heure, on pouvait rencontrer trois personnes cheminant et devisant ensemble dans la campagne, une dame et deux messieurs. C'étaient M. et Mme Berger et M. Vacherot, l'ami de toute leur vie. A un certain moment, l'un d'eux se détachait du groupe, marchait seul, la tête baissée et les mains croisées derrière le dos. C'était M. Vacherot qui préparait sa leçon du soir. Le chemin qu'il suivait ainsi sans le voir aboutissait à un petit hameau appelé la Folie, et les personnes qui se croyaient de

l'esprit aimaient à dire, voyant passer ce méditatif : « Voici la Sagesse sur le chemin de la Folie ».

« L'enseignement philosophique de M. Vacherot à Caen, tel qu'on peut se le figurer d'après les rédactions faites par un de ses meilleurs élèves, était la philosophie de son maître Cousin, mais avec des modifications qui étaient comme les premiers linéaments de la doctrine personnelle que M. Vacherot devait exposer dans des ouvrages aujourd'hui connus de tout le monde..... Dans la *philosophie morale,* dont l'homme est l'objet, il distinguait celle qui se rapporte à l'individu et celle qui se rapporte à la collectivité, préludant ainsi à la science légitime mais un peu orgueilleuse qui s'est baptisée elle-même du nom barbare de *sociologie*..... En *psychologie,* il déterminait et approfondissait la notion de la conscience. Il montrait que la conscience n'est pas seulement la connaissance des phénomènes internes, mais la perception directe et intime de leur commun objet, germe fécond qui devait s'épanouir dans le beau livre *Science* et *Conscience*. En *théodicée,* il était encore plus hardiment novateur. Il exposait l'existence de Dieu à sa manière, faisant bon marché de démonstrations qui ne démontrent pas et mettant à la place cette simple constatation : en même temps que nous concevons le phénomène, le relatif et le fini, nous concevons l'être, l'absolu et l'infini, et de même que nous croyons au phénomène, au relatif et au fini parce que nous les percevons, ainsi nous croyons à l'être, à l'absolu, à l'infini, parce que

nous les concevons. C'est la simple et solide base de la croyance populaire à la Divinité..... Il avait aussi sa façon de comprendre ou plutôt de ne pas comprendre l'origine du monde qu'on n'explique d'une manière satisfaisante ni par la matière éternelle qui limiterait Dieu, ni par l'émanation qui en ferait un être successif et changeant, ni par la création qui est purement inintelligible. Il s'inclinait devant l'éternelle antinomie de Dieu et du monde. Il simplifiait l'idée de la providence qui n'est que l'empire de lois générales et immuables. Il renouvelait la preuve de l'immortalité de l'âme. L'âme obéit à sa fin qui est celle de l'unité, comme le corps obéit à sa loi qui est celle de la variété et se dissout conséquemment..... Tel était, au sein du Cousinisme, le ruisseau qui, à quelques années de là, allait devenir fleuve et couler à pleins bords dans le lit profond que lui ont creusé ces œuvres magistrales: *L'histoire de l'école d'Alexandrie, La métaphysique et la science, Le nouveau spiritualisme.*

Le recteur, M. Marc, dans ses notes confidentielles, appréciait très favorablement, quoique d'une façon un peu superficielle, le jeune professeur de philosophie « qui se faisait remarquer par la méthode et la clarté de son enseignement et était goûté des élèves », mais des juges plus sévères et mieux informés ne pouvaient manquer de relever les hardiesses de cette philosophie affranchie de toute préoccupation d'orthodoxie religieuse, et de les signaler comme une atteinte portée à la pureté de la foi. Nous trouvons l'écho de ces critiques

dans les *Souvenirs* de J. Simon. « Le clergé de Caen m'a bien accueilli, écrit-il à un de ses amis, mais je ne puis m'empêcher de trouver odieuse la conduite qu'il a tenue envers mon prédécesseur. Non seulement ils l'ont dénoncé, mais ils l'ont lâchement calomnié sans une ombre de raison ».

Le proviseur trouvait, dans sa double qualité de prêtre et de chef d'établissement soucieux de ne pas mécontenter une partie très importante de sa clientèle, des motifs très forts pour protester contre un enseignement qui lui semblait contraire à la religion. Au cours des vacances, il écrivit à M. Vacherot une longue lettre où sont exposées ses critiques contre le système du professeur et les inquiétudes qu'il lui a inspirées. Nous croyons intéressant d'en donner ici l'analyse; elle permettra de fixer plus complètement l'idée qu'on doit se former et de la philosophie enseignée par M. Vacherot et du caractère de l'abbé Daniel.

« Pendant le courant de l'année, dit ce dernier, il a reconnu que l'enseignement de M. Vacherot, pour la logique et la psychologie, n'était pas irréprochable, mais il y avait des passages plus satisfaisants. Après la distribution, il a pris connaissance de la théodicée et de la morale et il a dû reconnaître que les plaintes dont il a été assailli par des pères de famille, magistrats et maîtres de pension, n'étaient que trop fondées. Quelques-uns de ses meilleurs élèves, excellents jeunes gens et fort religieux, il y a un an, se plaignent hautement que

le résultat de son enseignement ait été de ne leur laisser que des doutes sur l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme.

« Il ne relèvera que les plus graves erreurs dont il trouvera l'expression dans les rédactions de plusieurs élèves, sans tenir compte des notes qui lui ont été remises sur des explications orales qui seraient encore plus répréhensibles.

« M. Vacherot nie qu'on puisse prouver Dieu. Il nie la création comme contradictoire aux règles de la raison. Il ne donne qu'une preuve psychologique de l'immortalité de l'âme.

« Il fait la morale indépendante de Dieu, soit comme principe, soit comme fin et n'admet pas qu'une action puisse être morale, si elle a pour but de mériter une récompense. D'autre part il soutient qu'une action nuisible matériellement est morale du moment que l'agent s'est proposé la réalisation du bien absolu. Il ne fait consister l'acte moral que dans l'intention. Mais alors il faudrait absoudre tous les crimes inspirés par le fanatisme religieux et politique !

« Le professeur dit : Il détruirait, il altérerait la morale celui qui dirait : « Fais le bien, afin que tu sois récompensé ! » Or le christianisme le dit. Est-ce donc qu'il altère et détruit la morale ?

« M. Vacherot avait cependant formellement promis que ses leçons ne blesseraient en rien la religion. Le proviseur est profondément affligé de voir qu'il n'en a pas été ainsi. « Il faut, ajoute-t-il pour conclure, que le mal ne se reproduise pas.

C'est l'intérêt de l'Université, c'est celui du Collège royal. Ce serait d'ailleurs violer la loi de l'Université que d'enseigner des doctrines que la religion condamne comme incompatibles avec ses dogmes et sa morale.

« Si l'enseignement philosophique devait être celui qui a été donné dans la deuxième partie de l'année, c'en serait fait de la prospérité de ce beau Collège. L'Évêque de Bayeux, en retirant ses élèves qui se destinent à l'état ecclésiastique, nous donnerait une improbation qui nous serait fatale ». Le devoir du proviseur et son honneur lui interdisent de tromper les familles. Il désire savoir le plus tôt possible d'une manière nette et précise ce que sera, l'année prochaine, le caractère de son enseignement sur tous les points signalés et en général sur tous ceux qui seraient en opposition plus ou moins directe avec la religion. Si la réponse n'était pas telle qu'elle pût être communiquée aux familles, comme il entend agir en toute franchise et loyauté, il se hâte de le prévenir, il réclamerait le changement de cet enseignement avec courage et persévérance. Ce serait une tâche bien pénible à remplir, mais il serait soutenu par le sentiment de son devoir, l'approbation de l'immense majorité du pays et sa confiance dans la justice et la sagesse de l'administration supérieure » (18 août 1836).

Quelle eût été la réponse de M. Vacherot à cette mise en demeure? Le doute n'est pas possible pour quiconque a vu de près cette haute et ferme conscience, aussi incapable d'une concession qui eût

ressemblé à une bassesse que d'un démenti donné à ses principes. Le philosophe austère qui devait à quelques années de là sacrifier à ses convictions sa situation de directeur del'École normale et braver la pauvreté pour rester fidèle à ses principes, n'était pas homme à payer d'une capitulation de conscience la conservation de sa chaire au Collège royal. Nous n'avons pas sa réponse à l'abbé Daniel et celle-ci sans doute ne fut jamais écrite. Cousin, alors grand maître de la philosophie, tout en admettant la légitimité des plaintes d'un proviseur pour lequel il professait une estime particulière, avait à cœur de ménager l'indépendance de son ancien élève, dont la cause était un peu celle de la philosophie ; et justement un moyen s'offrait à lui de donner satisfaction aux deux parties : c'était d'attribuer un poste plus agréable au professeur dont il appréciait le mérite tout en regrettant son imprudence. La chaire de philosophie du collège de Rouen se trouvait vacante ; il y fit nommer M. Vacherot et, le 5 septembre, c'est-à-dire moins de trois semaines après la lettre de l'abbé Daniel, celui-ci était avisé de la nomination provisoire de M. Simon-Suisse, élève de l'École normale, agrégé de philosophie (1).

(1) Principaux ouvrages de M. Vacherot : *Théorie des premiers principes selon Aristote. Histoire critique de l'école d'Alexandrie* (3 vol.). *La métaphysique et la science* (2 vol.). *La science et la conscience.*

JULES SIMON (Octobre 1836 2 janvier 1838).

Le nouveau professeur de philosophie, que la confiance de M. Cousin appelait à diriger la classe la plus importante du Collège royal, avait à peine 21 ans. Dans un de ses derniers ouvrages intitulé : *Premières années*, il nous a retracé avec autant d'esprit que d'enjouement les débuts de sa carrière de professeur : nous ne pouvons mieux faire que d'emprunter à ce livre, d'une entière bonne foi, les passages les plus intéressants qui se rapportent à notre sujet. Il commença par prendre le logement et la pension de M. Vacherot, « qui, avoue-t-il, n'était pas un guide infaillible en ces matières » (1), et renoua connaissance avec quelques jeunes professeurs : Vieille, comme lui élève sortant de l'École normale, Berger, « un homme d'infiniment d'esprit », Colin, « un parisien du Marais, très fier de ses succès mondains et grand voyageur ».

Le brillant élève de Cousin manquait naturellement d'expérience ; il faillit de plus, si on l'en croit, compromettre son succès par excès de modestie. Au moment d'aborder la chaire qui lui était désormais confiée, devant un auditoire de jeunes gens

(1) Ce logement était situé à l'angle de la place Fontette et de la rue Guillaume-le-Conquérant (que J. Simon appelle par erreur rue Saint-Guillaume), dans la maison aujourd'hui occupée par M. Lanier, imprimeur.

dont la plupart semblaient plus âgés que lui et dont beaucoup l'étaient en réalité, la pensée lui vint tout à coup qu'il était assez mal préparé à des fonctions aussi délicates et en fut effrayé.

« L'idée qu'un aussi grand philosophe que je croyais être serait peut-être embarrassé pour faire la leçon à une quarantaine de jeunes citoyens de la Vallée d'Auge ne m'était pas venue, tandis que je voyageais dans la rotonde de la diligence à la découverte de la Normandie..... Mais quand je vis le programme qui nous était imposé, je me dis que l'École normale nous avait préparés parfaitement à argumenter sur Platon et Aristote et ne nous avait pas du tout préparés à enseigner la philosophie.

« Il fallait commencer par la psychologie et aussitôt on se trouvait en présence de deux grands problèmes: comment le *moi* pouvait affirmer le *non moi* et comment l'immatériel agissait sur le matériel, le secret de la pensée et celui de la création.

« J'étais surveillé de près par M. Roger, l'aumônier du Collège, et par le proviseur qui était prêtre. La ville de Caen était fort attentive aux questions religieuses, partagée entre deux camps comme toutes les villes et ayant de chaque côté des champions très exercés à cause de sa cour royale, de sa faculté de droit et de son barreau très nombreux et très lettré.

« M. Charma, professeur à la Faculté des lettres, passait parmi les indépendants pour un philosophe

de premier ordre. On s'étonnait que sa renommée fût à peu près circonscrite dans la ville de Caen, mais à Caen elle était immense. Il avait été le fidèle ami et le protecteur de M. Vacherot. Il ne montra pas d'hostilité contre moi, mais il laissa voir qu'il ne me regardait pas comme un philosophe. Ma situation en devenait embarrassée et difficile ».

Une lettre écrite par J. Simon à son ami Frelaut en date du 9 novembre 1836, c'est-à-dire après quelques semaines de séjour à Caen, nous montre le jeune professeur en présence des difficultés qui avaient rebuté son prédécesseur et déjà en voie de les surmonter. « Ma classe, écrit-il, se compose de 50 élèves, dont 30 laïques. Le clergé de Caen m'a bien accueilli, mais je suis obligé de me tenir en garde, et, ce qui passe l'imagination, c'est que chacun de ceux qui viennent me voir m'avertit de me défier des autres..... Comme je suis catholique et que je m'en fais gloire, j'espère n'avoir rien à craindre du clergé.

« J'ai quelques bons élèves, mais je n'en ai point de très bons et, quoique tout le monde travaille, je crois que mon enseignement mériterait d'être suivi avec un peu plus d'entraînement. Les gens de ce pays-ci sont d'une nature apathique ».

Un peu plus tard, J. Simon ayant été nommé à Versailles rendait plus de justice à ses élèves normands: il déclarait regretter sa classe de Caen, « plus nombreuse et plus laborieuse ».

« On peut juger de l'esprit de son cours et de l'orientation de sa doctrine, dit M. Chauvet, par les

charmants ouvrages où il l'a écrite plus tard en partie : le devoir, la religion naturelle, comme aussi le substantiel précis de l'histoire de la philosophie qui est sa contribution au manuel de philosophie composé en collaboration avec Amédée Jacques et Émile Saisset.

« Ce qu'il enseignait au lycée de Caen avec des détails et une éloquence à lui, c'est la pure doctrine de Cousin, inspirée de Descartes et des grands philosophes chrétiens du XVII[e] siècle, avec des emprunts judicieux aux deux écoles florissantes alors d'outre-Manche et d'outre-Rhin.

« ... L'enseignement de J. Simon devait se trouver en conformité avec l'esprit de ce pays de *sapience,* qui n'accepte la philosophie que sous bénéfice d'inventaire, c'est-à-dire à condition qu'elle ne choque pas le bon sens et ne froisse pas les croyances religieuses auxquelles il est resté fidèle envers et contre tous ».

Le succès du jeune professeur, tous les témoignages s'accordent à le reconnaître, fut aussi brillant que rapide. « M. Simon-Suisse est une très bonne acquisition pour le Collège royal, écrivait le recteur, M. Marc. Il professe avec un talent remarquable ». Des contemporains, que nous avons pu interroger, parlent encore avec admiration des séances données au parloir où, sous la direction de leur éloquent professeur, les meilleurs élèves de la classe de philosophie argumentaient successivement aux applaudissements des hauts fonctionnaires et des personnes les plus distinguées de la

ville (1). Enfin, lorsqu'au bout de quinze mois, une décision soudaine l'eut appelé à Versailles, le proviseur n'hésita pas à exprimer, dans les termes les plus flatteurs pour le jeune professeur, les regrets que lui causait son départ: « Le départ de cet habile et estimable professeur, écrivait-il, laisse un vide difficile à combler ». En même temps, il suppliait le ministre de donner le plus tôt un professeur capable de succéder à M. Simon-Suisse. « Il n'y a peut-être pas de ville où l'on soit autant qu'à Caen exigeant sur la nature de l'enseignement philosophique. Cinquante élèves suivent le cours de M. Simon-Suisse. Plus de la moitié ne tarderait pas

(1) Nous avons pu retrouver, dans un journal du temps, le compte-rendu d'une de ces séances donnée le jour même de la première communion au Collège royal. « L'après-midi, un exercice entre les élèves de philosophie avait attiré dans la grande salle un public nombreux, parmi lequel on remarquait M. le Préfet du département, Mgr l'Évêque, M. le Recteur de l'Académie, les chefs de la magistrature, M. le Maire, les professeurs des diverses facultés, etc. Six élèves se sont présentés successivement et ont parlé chacun pendant un quart d'heure environ sur une question tirée au sort et sans préparation. Tous ont montré dans cette espèce de concours de l'aplomb, une élocution facile et un esprit familiarisé avec les matières les plus ardues de la logique et de la psychologie. L'élève appelé à traiter la 21e question, l'immortalité de l'âme, qui, à la vérité, prêtait plus que les autres aux développements propres à intéresser l'auditoire, s'en est acquitté à notre avis d'une manière tout à fait satisfaisante. Mais tous, nous le répétons, ont fait preuve de travail et d'heureuses dispositions pour répondre au zèle de leur jeune professeur, M. Simon-Suisse ».
(*Mémorial du Calvados*, 27 mai 1837).

à disparaître si le cours cessait de donner, sous le rapport religieux, toutes les garanties désirables... En perdant la confiance de Mgr l'Évêque, nous perdrions celle de beaucoup de familles » (1).

(1) Parmi les Caennais dont J. Simon s'était concilié l'amitié était M. Pierre-Aimé Lair, dont le nom mérite de figurer dans cette étude, car il a fondé une médaille destinée à récompenser l'élève qui obtient le 1er prix de composition française en rhétorique. C'était un esprit éclairé et un caractère des plus sympathiques. J. Simon, dans ses *Premières années*, nous a retracé non sans quelque malice le portrait de cet excellent homme, à propos d'un dîner auquel il assistait. « Il était conseiller de préfecture. Il aurait pu être préfet, s'il l'avait voulu, mais il aurait fallu quitter sa ville natale, ce qui était tout à fait impossible. Il habitait entre le Pont-Saint-Jacques et la place Royale une petite maison qui lui appartenait de père en fils. Elle n'avait rien de remarquable. C'était une des curiosités de la ville; on la montrait aux étrangers et aux nouveaux venus.

« Pierre-Aimé Lair était le patriote par excellence: il avait le patriotisme de la France, celui de la Normandie et celui de Caen, qui était le plus enraciné dans son âme. Il avait fait tirer à plusieurs milliers d'exemplaires une médaille de plâtre portant d'un côté le nom de Malherbe, le lieu et la date de sa naissance, et de l'autre le vers fameux qui a immortalisé Boileau:

« Enfin Malherbe vint..... ».

Il avait donné le nom d'un caennais célèbre à chacune des pièces de sa maison, mangeait dans de la porcelaine de Bayeux, bien qu'il eût de fort belles faïences de Rouen qui lui venaient de son arrière-grand-père, car, disait-il, comme un homme qui confesse une faute, « mon arrière-grand-père s'était marié à l'étranger, ma bisaïeule était de Rouen ». Il se servait de linge fabriqué à Caen, préférait les draps grossiers de Vire à ceux d'Elbeuf, parce qu'ils étaient du département, et avait dépensé

Il désignait, comme capable d'occuper cette chaire difficile, Émile Saisset, l'ami le plus intime de J. Simon, à ce moment professeur à Cahors. « M. Saisset, écrivait-il, ne blesserait point la foi religieuse du pays. Je sais qu'il a les mêmes idées et qu'il suit le même plan et la même méthode que M. Simon-Suisse. Avec lui, le départ de ce professeur, si regrettable, deviendrait moins préjudiciable aux élèves », et il insistait pour que la nomination se fît sans retard. Son vœu fut exaucé; quelques semaines plus tard, Émile Saisset arrivait au Collège royal (février 1838).

Émile SAISSET (1838-1840).

J. Simon, en désignant lui-même son ancien émule de l'École normale comme le professeur le plus capable de le remplacer, avait rendu au Collège royal un dernier et signalé service. Le succès d'Émile Saisset fut complet. « Le Collège royal, disait quelques mois après M. Marc, recteur, a été

des sommes considérables pour créer à Caen une vigne, unique dans le pays, d'où il tirait au prix de soins infinis un vin que J. Simon trouvait exécrable. « Il n'a que douze ans de bouteille, disait-il pour se consoler. Je pense qu'il sera tout à fait potable quand il approchera de sa 20e année ». M. Lair, membre très actif et très généreux de toutes les Sociétés savantes du pays, était de plus un des meilleurs amis de l'abbé Daniel. Il avait réuni les diverses brochures et plaquettes publiées par ce dernier en un volume qui se trouve aujourd'hui à la bibliothèque de la ville.

heureux de trouver dans M. Saisset, un digne successeur de M. Simon. Il a pleinement justifié ce qu'on attendait de lui ». Un autre témoignage, plus explicite et plus précieux, nous est fourni par M. Chauvet, qui fut le plus brillant et le plus cher des élèves du jeune professeur au lycée de Caen avant de devenir l'un de ses amis les plus intimes. Nous nous bornerons à reproduire les traits les plus caractéristiques de cette sorte de panégyrique aussi honorable pour celui qui l'a écrit que pour celui qui en a été l'objet. « Je le vois encore, dit M. Chauvet, petit, mince, bronzé par le soleil, actif jusqu'à la pétulance, inclinant la tête d'une épaule à l'autre, méridional de la tête à la pointe des pieds, sauf l'accent. Il arrivait vivement, montait vivement les degrés de la chaire, faisait vivement recueillir les rédactions, puis commençait la leçon dont il dictait d'abord le programme. Ce programme lui était un guide comme à nous; il ne s'en éloignait pas d'un iota, mais sa verve n'en était ni gênée ni refroidie. Sa parole était facile sans être fluide, abondante sans redondance, colorée, imagée à l'occasion, mais surtout et toujours d'une clarté absolue..... Admirable professeur, admirable classe! Nous étions là une cinquantaine d'élèves, dont dix au moins formaient une tête de classe fort honorable. Nous n'étions pas inertes. La leçon faite, le professeur chargeait un élève parmi les bons, quelquefois parmi les médiocres, de la reproduire le lendemain de vive voix, ce qui avait le double avantage d'apprendre aux élèves à

parler et d'avertir le professeur des endroits qui pouvaient réclamer quelque développement nouveau.....

« L'enseignement d'Émile Saisset ne différait pas quant au fond de celui de J. Simon. C'était le même esprit et c'étaient les mêmes solutions. Le matérialisme qui nie l'esprit, l'idéalisme qui nie la matière, le fatalisme qui nie la liberté, le sensualisme qui nie le devoir, le scepticisme qui nie la certitude, le panthéisme qui nie la personnalité divine, toutes ces négations étaient attaquées de front, battues et contraintes de céder la place aux consolantes vérités qui sont la grande tradition philosophique depuis Platon.....

« Le panthéisme était la préoccupation, je dirais presque l'épouvantail du moment..... Saisset, le futur traducteur, commentateur et réfutateur de Spinoza, le combattait de toute son âme. On peut dire qu'il avait le culte du Dieu personnel, sans lequel, à proprement parler, il n'y a pas de Dieu.....

Ni Vacherot, ni J. Simon n'avaient fait leurs thèses à Caen. Émile Saisset y fit les siennes. Sa thèse latine avait pour sujet le fameux argument de saint Anselme, repris par Descartes, amendé par Leibniz, discuté par Kant. Émile Saisset en faisait l'histoire et dépensait à le défendre infiniment d'esprit, d'ingéniosité et de subtilité. Sa thèse française avait pour objet Œnésidème, le grand sceptique de l'antiquité..... La soutenance fut digne du livre. Qu'on se figure le jury d'alors : un Villemain, un Cousin, un Jouffroy, un Damiron, un

Saint-Marc-Girardin et à leur tête, Victor Leclerc, puis en face d'eux, un homme jeune, possédant à fond son sujet, absolument maître de sa parole. Ce fut un superbe tournoi, et s'il n'y eut pas de vaincus (il ne pouvait pas y en avoir), il y eut cependant un vainqueur. Ceci se passait au mois de juin 1840: la même année, à la rentrée des classes, le jeune et brillant professeur montait à la chaire de philosophie du lycée Henri IV ».

Fin de l'Administration de l'abbé Daniel (1839). Ses résultats.

Les améliorations matérielles du Collège royal, sous l'administration de l'abbé Daniel, marchaient de pair avec le progrès des études (1), et, chaque année, des sommes considérables étaient consacrées à améliorer les conditions du travail ou à développer le bien-être des élèves: de nouvelles classes rendues nécessaires par l'augmentation des

(1) Au concours général institué en 1838 entre les classes de philosophie et de rhétorique des collèges royaux des départements, le Collège de Caen obtint:
en philosophie: un prix et un accessit;
en rhétorique : le prix d'honneur de discours latin et une mention honorable;
en version grecque: un accessit.
Le lauréat de rhétorique était M. Victor Le Gentil, qui devait, l'année suivante, entrer avec son camarade, M. Emmanuel Chauvet, à l'École normale supérieure. M. Le Gentil a fini sa carrière comme professeur au lycée de Caen.

effectifs furent créées, les cabinets de physique et d'histoire naturelle et de la bibliothèque des professeurs furent enrichis en même temps que s'exécutaient des travaux réclamés par l'hygiène ou la commodité du service, tels que la création d'un bassin de natation, la construction d'une galerie couverte reliant les locaux de l'internat au nouveau bâtiment des classes, l'agrandissement de l'infirmerie, l'acquisition de tables et de chaises pour les cellules des dortoirs et la création de nouvelles cellules. Enfin, l'abbé Daniel poursuivait avec persévérance les négociations entamées avec l'administration militaire, la ville et le département, en vue d'acquérir les bâtiments occupés dans l'enceinte de l'ancienne abbaye par les services de la manutention des vivres et le magasin à fourrages. Après de longs délais, le contrat de vente fut enfin signé en janvier 1839. Le Collège royal acquérait au prix de 62.000 fr. le moulin resté la propriété des hospices, ainsi que les terrains et locaux occupés par l'administration des subsistances militaires, à la condition d'en céder une partie au département pour y établir une école normale d'instituteurs. Sur le prix d'achat, une somme de 12.000 fr. fut versée par l'État comme subvention au titre de l'enseignement primaire. Dès lors, on pouvait agrandir la cour des moyens, devenue trop exiguë, compléter l'aile occidentale restée inachevée depuis l'expulsion des religieux, et ainsi se procurer des locaux nouveaux pour les services de l'internat.

Ces travaux et ces acquisitions avaient été soldés par les ressources propres du Collège royal sans que sa situation financière en eût été à aucun moment embarrassée ni sa prospérité compromise. L'abbé Daniel faisait observer avec une légitime satisfaction qu'après avoir dépensé en 12 ans environ 305.000 fr. en constructions, réparations, achats divers, et bien que la subvention de l'État eût été progressivement réduite de 26.000 fr. à 18.400 fr. (chiffre inférieur à celui de tous les collèges royaux, sauf celui de Metz, qui avait la même subvention), il laissait le Collège royal dans un état financier plus florissant encore qu'il ne l'avait trouvé. En effet, indépendamment d'une rente de 12.000 fr. sur l'État, soigneusement conservée, l'actif de l'établissement, qui était, au 31 décembre 1826, en argent, créances et denrées en magasin de 87.491 fr. 73 s'élevait, au 31 décembre 1838, au chiffre de 109.528 fr. 50. Ce dernier chiffre comprenait, il est vrai, une créance de 27.587 fr. pour travaux de réparations exécutées au compte de la ville, dont le recouvrement restait problématique. Pendant ce temps, le chiffre des élèves avait passé de 350 à 630 et celui des internes de 130 à 250 (1).

Cette habile et heureuse administration, qui faisait à l'abbé Daniel une situation à part dans le

(1) Le petit tableau suivant, qui donne la répartition des 250 pensionnaires d'après leur pays d'origine, montre bien le caractère régional du Collège royal de Caen à cette époque, caractère que l'établissement perdit en grande partie après la

personnel de l'enseignement secondaire, le désignait à la confiance de l'Université pour des fonctions plus élevées (1). Lorsque le poste de recteur devint vacant, au commencement de 1839, par la mort de M. Marc, il fut désigné pour lui succéder et quitta l'administration du Collège royal pour celle de l'Académie, qu'il devait garder jusqu'en 1848.

Démissionnaire à cette époque à la suite de dissentiments d'ordre politique avec M. Hippolyte Carnot, alors ministre de l'Instruction publique, il

fondation des lycées d'Alençon, de Coutances, du Hâvre et de Cherbourg:

Caen et les environs.	70
Autres arrondissements du Calvados. . . .	68
Manche	59
Orne	18
Seine-Inférieure	16
Autres départements, colonies (Antilles) et étranger (Anglais)	Une vingtaine.

(1) Pendant l'année scolaire 1837-1838, on avait parlé de l'élévation probable de l'abbé Daniel, à la dignité épiscopale. Le *Mémorial du Calvados* s'était même cru obligé de rassurer « les nombreux chefs de famille qui auraient pu craindre un instant de ne plus trouver au Collège royal le guide auquel ils aimaient à confier leurs enfants ». Après avoir parlé des brillantes propositions qui ont été faites à l'abbé Daniel à la condition de quitter l'établissement, le journal ajoutait que rien n'avait pu décider l'abbé Daniel à se dérober au bien qu'il faisait et qui lui restait encore à faire... « car, disait-il, l'homme qui sait se dévouer à ses semblables aime mieux rester partout où il est utile aux autres que d'aller partout où il serait utile à lui-même ».

rentra au rectorat, quelques mois après, fut nommé membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, inspecteur général et, enfin, en 1852, évêque de Coutances. Il mourut en 1862.

DOCUMENTS

LETTRES INÉDITES

DE

GISBERT CUPER

à P. Daniel HUET

ET A DIVERS CORRESPONDANTS

(1683-1716)

PUBLIÉES PAR

Léon-G. PÉLISSIER

Ancien Membre de l'Ecole française de Rome,
Professeur d'Histoire à l'Université de Montpellier,
Membre non résidant du Comité des travaux historiques,
Membre correspondant de l'Académie.

(Suite et fin. — Voir *Mémoires de l'Académie*,
années 1902-1903-1904.)

APPENDICE I

LETTRES DE G. CUPER A DIVERS SAVANTS

I

Au cardinal Henri Noris (1)

(15 mars 1687).

Præstantissimo viro Henrico Noris salutem dat Gisbertus Cuperus.

Litteras quas ad te una cum *Apotheosi* vel *consecratione Homeri* misi mense septembri A. C. MDCLXXXIII interceptas una cum libro fuisse ex Magliabequio et Raphaele Fabretto intellexi. Quid tamen eo ipso tempore ex Italia ad me missum sit, ex litterarum, quas servavi, exemplari cognosces. Nunc *Harpocratem* et *Monumenta antiqua inedita* ad me fers, et me peccaturum in humanitatis legem putarem, nisi te laudarem meritum in libellis meis, eorumque te participem redderem. Spero tantum tibi otii fore, ut hanc curam perlegere possis; si

(1) Rome, *Bibliotheca Angelica*, 3 R. 21 (anc. 910), fol. 123.

que meretur judicium tuum, persuasus certe sum omnes alios in eandem sententiam facturos discessionem. Tot enim præclara insignis eruditionis tuæ monumenta publicasti, ut inter primos sæculi nostri Philologos et Antiquarios reponaris optimo jure. — Ego certe plurimi facio et amicitiam et eruditionem tuam, idque hoc qualicunque munusculo testari volui. Vale. Hagæcom., vi Id. Mart. 1687.

Si tibi placuerit amicitiam mecum colere, litteras mittere poteris ad consulem Batavum, qui Liburni agit vocaturque Calkberner: is eas fideliter curabitur; habito Hagæcomitis, sumque consul Daventriæ et Deputatus ad Illustrissimum consessum D. Ordinum Generalium fœderatæ Belgicæ.

II

Au même.

(1er septembre 1688).

Doctissimo viro Henrico Noris S. D. Gisb. Cuperus.

Postquam evolvi *Historiam pelagianam, Dissertationem de nummis Diocl. et Licinii, Cenotaphia pisana,* nec non *censuram in Garnerii notas,* omnia a te conscripta doctissima opera, maximi facere cœpi eruditionem tuam; et lætatus admodum sum, ereptis Falconeriis et Ferrariis, te superesse ad studia, quæ ab humanitate nomen habent, tam

præclare excolenda. Magnum revera est hoc sæculo decus in patribus, auctoribus Græcis et Latinis, marmoribus et nummis interpretandis, unum eundemque virum tam probe versatum esse; et, si mihi fidem habes, simul πολυμαθιάν tuam perspexi, ingenti flagravi desiderio te propius cognoscendi. Nomen præterea meum, licet illud tanto præcone vix dignum sit, video ter quaterve in illustri opere laudari ; illique humanitati nullam aliam gratiam reddere potui, quam mittere *consecrationem Homeri* inque ea testari, me haud parum ex diligenti lectione librorum tuorum profecisse. Scripsit nuper ad me Italûs ignotus vestri idiomatis litteras, rogatque et monet serium in modum, ne illud facere animum inducerem; vel ut verba hominis tibi reddam : « Non s'impegni a nominarlo nel suo dottissimo libro dell' Apotheose d'Omero, perche questo non succedera che con gran damno della sua reputazione. » Illum amicum tibi esse vix credo, et ipse tam inopportuna monita, ut cum poetis loquar, ventis dedi; nec a me impetrare potui, ut dignum laude virum sinerem illaudatum. Quod si tibi amicitia, quam offero libens lubens, mea non displicet feres subinde a me πεπαιδευμενα ζητηματα, nec unquam cessabo eam, ubi admiseris, litteris diligenter colere ; nisi nonnunquam obstent negotia quæ celsissimi et præpotentes Fœderatorum Belgarum ordines, quorum illustrissimo Consessui adscriptus sum, exercere solent. Vale. Cal. sept. 1683.

III

Au même.

(10 mars 1690).

Illustri et præstantissimo theologo Henrico Norisio S. D. Gisb. Cuperus.

Binas epistolas, quas pridie Non. Mart. et XXIV ejusdem mensis die, ad me dedisti eruditissimas, recepi ; easdemque legi singulari cum voluptate, majorem certe longe percepturus, ubi evolvere dabitur volumen tuum *De anno et Epochis Syro-Macedonum* quod mihi et amplissimo Wittio te donum mittere significasti. Nam amici Galli me certiorem fecerunt, hoc in opere, non secus ac in aliis omnibus tuis, elucere præclaram et summam eruditionem ; teque in eo esse ut illius appendicem pares.

Lactantius, *de Mortibus persecutorum,* anni proximi initio publicabitur tandem ; egoque prima occasione tibi eum dono mittam : rogoque ut levidense et crasso filo munusculum æqui bonique consulas : χρύσεα χαλκείων ; si miniatulas meas ceras spectes. Recte per *Ripam* intelligis, ripam Danubii ; et Nicolaus Heinsius mutabat *ripam strigam* (ita enim apud Lactantium scribitur) in *ripam istricam.*

Quæ de Imperatorum et Cæsarum insignibus mittis, mihi placent mirifice ; et recte omnino observas

per *purpuram* apud Capitol. c. 2. Albini intelligendam esse *tunicam purpuream ;* quod eruditis interpretibus non observatum fuisse animadverto ; et hinc patet utique Cæsares quidem ad instar Augustorum gestasse pallium coccineum; sed tamen tunicam eorum non fuisse ut horum auro exornatam vel distinctam. Et certe habitu Cæsares et Augustos distinctos fuisse patet satis superque ex. c. XIV. Spartiani in Severo : *Cæsarem deinde Bassianum filium suum Antoninum a senatu appellari jussit, decretis Imperatoriis insignibus.* Nam si omnia Cæsarum et Augustorum eadem tunc temporis fuissent insignia, non necesse erat Severum Cæsari filio decernere insignia Imperatoria. Et quia vestis exterior, vel pallium eadem plane materia et colore constabat ; hinc nemini insolitum videbitur, Diocletianum apud Lactant. c. 19. *de Mort. persec.* cum sese imperio exueret, *purpuram suam injecisse* Maximino Dajæ, qui Cæsar renuntiabatur, id est, purpuream sive coccineam chlamydem vel paludamentum : neque enim hic tunicam intelligi posse satis patet ex τῷ *injicere*, quod de exteriori veste usurpatur. Quin et Commodus in epistola ad Albinum videtur haud obscure nos docere, non semper etiam Cæsares coccineo pallio insignes fuisse ; *Sane* ait, *ut tibi insigne aliquod Imperialis Majestatis accedat, habebis utendi coccinei pallii facultatem me præsente*, *et ad me, et cum mecum fueris ; habebis et purpuram, sed sine auro.* Nam significanter Commodus dicit, *me præsente ;* ita ut Albinus alibi agens jus gerendi palii coccinei nequaquam

habuerit; idque fortasse ideo factum, ne milites et provinciales crederent eum non Cæsarem, sed Augustum esse, quod nequaquam præsente Commodo metuendum erat, quia Cæsares erant plane in potestate Augustorum pallio coccineo vel purpureo; postea *sericum blatteum,* vel pallium ex filis blatta vel purpura tinctis textum successit; qualem tamen vestem holosericam Aurelianus in vestiario suo non habuit, neque alteri utendam concessit; unde et uxori roganti ut ipsa *unico pallio blatteo serico* uteretur, respondit, *absit ut auro fila pensentur,* et ita petitionem ejus rejecit, teste Vopisio in *Aurel.* c. 45.; adeo, ut recte notes, vir eruditissime, Diocletianum primum ejusmodi pallio et quidem gemmato usum esse.

Quod autem scribis, rationem te reddere in libro *De anno et Epochis Syro-Macedonum* quare Cæsares, unico Domitiano excepto, priores careant laurea, desiderium illius legendi in me valde accendit.

Volupe mihi fuit intelligere inscriptionem, quæ secundum consulatum A. Fulvii Rustici Æmiliani conservat, tibi gratam fuisse. Antiquitates meæ dispositæ quidem, sed nondum illustratæ sunt; vixque, ut verum fateor, iis manus admovere possum; augentur tamen illæ quotidie, atque ex Asia multas ineditas inscriptiones expecto; nique tempore excluderet et otii tui rationem haberem, communicarem tecum nonnullas, quæ veneres et elegantias suas habent. Vale plurimum, vir maxime, Hagæ Com. VI. d. id. Nov. CIƆIXLXXXX.

— 8 —

IV

A Ludov.-Ant. Muratori (1).

(1er octobre 1696).

Lud. Anton. Muratorio viro præstantissimo S. D. Gisb. Cuperus.

Amplissimus Copesius me certiorem Venetiis fecerat, te non modo eruditionis Græcæ et Latinæ cultorem summum, verum etiam erga exteros officiosum et stili esse elegantis atque adeo multa polliceri inedita, doctissimis notis tuis illustranda. Ex eo tempore ingens me desiderium cepit penitus te cognoscendi; et de modo, quo id commode fieret, constitueram agere cum Copesio simul ac eum reducem amplecti daretur. Ille quidem redditus est suis, sed cum per hanc urbem non transierit, nondum mihi licuit esse tam felici. Et bene habet quod consultationem eam mihi exemerit epistola tua eruditissima et humanissima, quæ me non solum, credas velim, exhilaravit mirificum in modum, verum etiam unde summa cum animi mei voluptate cognovi verissima esse quæ Copesius ad me misit, teque ἀναμφιλόγως iis accenseri debere qui in interiora studii nostri penetralia inspexerunt et quibus Italia

(1) Florence, *Bibl. nazionale*, Cod. Magliab, VIII. Var. Al-Gr. T. 1., 1329 : « G. Cuperi Epist. Var. 8. »

jure merito sese hodie extollit. Ego certe plurimum tibi debeo, quod amicitiam meam expetiveris; nec necesse erat tam officiosis verbis excusare hanc compellationem, quia inter eos nomen meum profiteor, qui cum omnibus eruditis commercium litterarum instituere, atque ex animo inservire eorum utilitatibus et commodis conantur. Habebis igitur me amicum eumque firmum et fidelem; nihilque mihi erit acceptius quam litterarum ope subinde tecum confabulari et agere de rebus, quæ pertinent ad philologiæ et antiquitatis studium, in quo tam diligenter et tanta cum laude versaris; et optandum utique foret ut expectationi tuæ satisfacere ita possem.

Multum lætor te invenisse in Ambrosiana bibliotheca S. Paulini episcopi Nolani varia poemata inedita atque adeo ea a te dissertationibus iri illustrata. Hoc nomine tibi revera plurimum debebit Respublica litteraria, tum quia non nisi edolata a te proficiscentur, tum quia ex ijs de quibus me consulis perspicio multa interioris eruditionis ijs carminibus contineri. Quæris igitur qualem ethnicorum superstitionem perstringat Paulinus binis hic versibus :

Quid quod et INVICTUM spelæa sub atra recondunt,
Quæque tegunt tenebris, audent hunc dicere solem.

Invictus ille procul dubio Deus gentilium est; in monumentis vetustis apud Cruterum, Reinesium et alios, Apollo, Hercules, Mercurius, Mars, Serapis, Sol, *invicti;* Isis, Venus, Diana, *invictæ* vocantur. Quin absque alio proprio nomine Deus INVICTUS obvius

est in Ins. 9. 10. XXI, 7, XXXIII, 7, 8. MIX; et *Dominus invictus,* ii MLXVI apud Gruterum. Et puto has inscriptiones, in quibus nempe proprium dei nomen non additur, ad Paulini *invictum* referri debere, qui et ita absolute vocatur in Inscriptione veteri apud Ferret. p. 4. Mus. lap: « *Hic pater invicti mystica victor habet et veneranda movet Cysbeles.* » Commodianus, poeta christianus qui floruit tempore Silvestri I cujusque scripta inter apocrypha retulit Gelasius, in Concilio romano I. A. Ch. 494, *invictum* hunc Deum describit Instruct. XIII.

Invictus de petra natus si Deus habetur,
Nunc ergo retro vos de istis date priorem:
Vicit petra Deum; querendus est petræ creator.
Insuper et furem adhuc depingitis esse.

Et notat Rigaltius Commodianum respicere ad Acdestin, quem depingit Arnob., lib. 5, p. 158 adv. Gentes: Hanc (Magnam Matrem) *in vertice ipso petræ datam quieti et somno, quam incestis Jupiter cupiditatibus appetivit; sed cum obluctatus diu id quod sibi promiserat obtinere nequisset, voluptatem in lapidem fudit victus. Hinc* PETRA *concepit et mugitibus editis multis prius, mense nascitur decimo, materno ab nomine cognominatus Acdestis* (mons sc. Agdus dicebatur.) *Huic robur* INVICTUM *et ferocitas animi fuerat intractabilis.* etc. Ab Arnobio abit Pausanias, lib. 7, p. 430, narratque Jovem in somno semen profudisse in terram indeque natum Agdestin, et, ut similem fabulam habeas, Plutarchus in libro *de Fluminibus* ubi de Arane agit

narrat Mithram, cum filium habere cuperet et mulieres odio prosequeretur, petram quandam concubitu suo calefecisse, eamque prægnantem factam stato tempore progenuisse juvenem nomine Diorphum. Sed licet historia Acdestis commode illustret Commodianum, puto tamen eundem ante oculos habuisse *Mithram* vel *Solem* qui sæpissime *invictus* appellatur: licet non legerim apud gentiles eum fuisse natum de petra, nisi hoc inde arripuerit Commodianus quia Mithra in specubus tenebrosis colebatur, κροφύς inde dictus et Θεὸς ἐκ πέτρας, quod ultimum posset verti *e petra natus*. Scilicet gentiles maxime Solem coluerunt, ortoque Christianismo, tanquam eos multitudinis deorum puderet, viderentque illam rationi rectæ refragari, omnes deos ad Solem retulerunt; atque inde et Persarum, qui maxime sidus illud colebant, *Mithram,* vel solem fecerunt, vel soli dederunt socium, eumque appellarunt INVICTUM ET OMNIPOTENTEM DEUM. Inde in lapidibus vetustis legimus MITHRÆ DEO SOLI INVICTO: MITHRÆ INVICTO, ΜΙΘΡΑ ΑΝΙΚΗΤΩ, ΗΛΙΩ ΜΙΤΡΑ ΑΝΙΚΗΤΩ, vel SOLI SOCIO DEI INVICTI MITHRÆ. tanquam Mithra solem inhabitaret, et OMNIPOTENTI DEO MITHRÆ; atque adeo absolute etiam INVICTUS vocatur. non modo in lapide a Ferrotio edito, apud quem et sequitur PERSIDICIQUE MITHRÆ ANTISTES BABILONE (forte scriptum fuit BABILONIE) TEMPLI, verum etiam in calendario vetust. quod post alios edidit Lambecius tom. IV. Bibl. Cæs. VII Kal. Jan. NATALIS INVICTI, uti vides rejecto natali Constantini me sequutum Pagium Harduinumque doctissimos certe viros, hunc locum referre in

epistola ad amplissimum Voetium; quæ notis meis in Lactantium subnectitur ad solis natalem. Quam sententiam etiam amplectitur Grævius, vir clarissimus et sœculi decus, ad c. 25. Lact., nec non, si bene memini, illustris dignitatis et præclaræ eruditionis vir Ezechelius Spanhemius in notis ad orat. Juliani, quæ commodum nunquam satis laudandæ lucem aspiciunt; atque inde est ut etiam in nummis Maximi, Quieti, Aureliani, Constantini legatur SOLI INVICTO COMITI vel SOLI INVICTO. Hujus autem *Mithræ Solis* sacra in speluncis fuerunt peracta Jul. Firm. lib. de err. profan. relig. « virum vero abactorem boum colentes, sacra ejus ad ignis transferunt potestatem. Hunc Mithram dicunt; sacra vero ejus in *speluncis* abditis tradunt, ut semper obscuro tenebrarum squalore demersi gratiam splendidi ac sereni luminis non videant ». Et quidem Zoroastrum *primum speluncam* in Persiæ montibus consecrasse in honorem rerum omnium auctoris et parentis Mithræ testatur Eubulus apud Porphyr., lib. de Antro Nymph., et ita speluncam Mithræ tribuit Stat. I. Theb.

Adsis, o memor hospitii, Iunoniaque arva
Dexter ames, seu te roseum Titana vocari
Gentis Achæmæniæ ritu, seu præstat Osirin
Frugiferum, seu Persei sub rupibus *antri*
Indignata sequi torquentem cornua Mithram.

Ubi notat scholiastes vetus, sive is Lutatius, sive Lactantius appellatus fuit, Persas in spelœis Solem coluisse, hunc Solem proprio nomine vocari *Mithram*, et intra *antrum* coli quia eclepsim patitur;

Solem, fuisse leonis vultu cum tiara persico habitu et utrisque manibus bovis cornua comprimentem; hanc interpretationem ad lunam duci quæ indignata sequi fratrem occurrit illi, et lucem ei obscurat; atque similes Mithræ figuras etiam nunc Romæ cerni editasque esse a variis viris eruditis non ignoras; atque inde puto cum Berthio patres accepisse et arripuisse cum fuisse boum abactorem, quia bovis cornua tenens, eum abigere velle videbatur; cum tamen gentiles pro varia sua superstitione ad lunam cui cornna tribui doceo satis multis in *Harpocrate* meo, pag. 12 et 109, vel ad terram, (ut nonnulli eruditi censent) referebant ejusmodi picturam. Atque ut magis illustretur Paulinus *spelæa* etiam memorat in Mithræ solis sacris Tertull. lib. de cor. militis: « Erubescite jam, Romani comilitones, ejus non ab ipso judicandæ, sed ab aliquo Mithræ milite qui initiatur in SPELÆIS », et Hieronymus epist. ad Lætam, etiam *specum Mithræ* non secus ac Porphyrius aliique memorant; spelœumque obvium est in lapide apud Grut., 5. XXXV, DEO SOLI, INVICTO MITHRE FL SEPTIMIVS SOZIMVS VP SACERDVS *(sic)* DEI BRONTONTIS ET AECATE HOC SPELIVM CONSTITVIT, et in alio qui sequitur eodem Deo Tib. Claudius Thermodorus dicitur voti compos dedisse SPELEUM CUM SIGNIS; in priore autem inscriptione, ut hoc addam obiter, AECATE mihi est dea Hecate, et puto male inde Scaligerum in Indice diversam hanc ab ea deam facere. Atque hinc puto clare patere, quare Paulinus *invictum* canat *solem* esse; nam Mithram Solem habitum fuisse non modo ex iis, quæ adlata a me

sunt patet, verum etiam ex Strabonis lib. 15, Hesychio, Suida, aliisque. Quod sequitur apud Paulinum

Quis ferat hoc sapiens, illos quasi claudere solem
Hos proferre palam propriorum monstra deorum

partem ex Mithriacis, partem ex Isiacis sacris interpretandum est; et jampridem docui solem vel Mithram in speluncis fuisse cultum; id quod vocat Paulinus *claudere solem.* In Isidis autem sacris vel pompis portabantur *portentuosa* ut Hieronymus loquitur *simulacra* videlicet Anubis canino capite insignis; quem et portasse imperatorem Commodum ex Spartiano constat; qualia monstra in iis procul dubio processionibus multa fuerunt, obvia in tabula Isiaca Pignorii nec non in lamina aurea, cujus ectypus ad me Neapoli missus et *actis* etiam *eruditorum Lipsiensium* insertus est an. 1695, p. 46; quo de ritu vide quæ notavi in Harpocrate pag. 165. Sequitur.

Suspendunt soli per vulcalia vestes
Utque notent Venerem tunc et portatur Adonis,
Stercora tunc mittunt, ipsum pro stercore jactant.

Difficile hoc explicatu est, et nescio profecto an conjecturas meas tecum audeam communicare; ita illæ mihi ipsi parum satisfaciunt tentandum tamen aliquid, quia jubes, et ut tibi occasio detur diligentius hos in ritus inquirendi. Sol, uti fabulatur Ovidius lib. Metam, adulterium Veneris et Martis indicavit marito Veneris Vulcano hicque eos in lecto deprehendit: illius rei in memo-

riam forte vestes tempore Vulcanaliorum, id est stragulæ, quibus lecti sternebantur, fuerunt soli suspensæ, nam vestes de stragulis usurpari constat ex Horatio et aliis; quod si quis tamen vestes designari velit quibus amicimur, nequaquam illi repugnabo, cum et illæ suspendi potuerint ad exprobrandam Veneri illam nudam cum Marte jacuisse: certe videtur hoc factum esse ad Venerem uxorem Vulcani notandam, non secus ad id quod sequitur, *utque notent Venerem tunc et portatur adonis; tunc* scil. etiam in festo Vulcanaliorum Adonis simulacra portabantur; unde et mos in pomparum deductionibus usitatus et modo laudatus illustratur, non secus ac vestes soli suspendebantur ad notandam etiam Venerem, quæ scilicet, licet nupta Junonigeno marito Adonin amavit, uti est notissimum. Ultimus versus æque est difficilis, et quid sibi velit *stercora tunc mittunt* ἐπέχω plane. Apud Festum in VV. *Quando stercus* et *stercus ex æde Vestæ* et apud Varr. lib. 5 de L. l. pag. 50 legitur: « certo die stercus (i. e. sores) ex æde Vestæ everri », et per Capitolinum clivum in locum certum deferri. Sed hæc res nihil habet commune cum Vulcanalibus vel cum Adoni. In Adonis festo circumferebantur testæ vel cophini in quibus fruges proveniebant, quas testas vocabant κήπους 'Αδώνιδος, traditque Simplicius lib. 5 in phys. Aristot. citius in iis frumentum excrescere: procul dubio quia terra erat bene culta et fimo commista. Illæ testæ, mortuo deo vel cum ejus mors solemniter celebratur, projiciebantur una cum terra et fimo in fontes vel mare, Zenob.

cent. I., prov. 49 Γίνονται δὲ οὗτοι οἱ κῆποι τοῦ Ἀδώνιδος etc. *Fiebant autem Adonidis horti in testis semine consitis at gramine duntaxat* (imo *usque dum viresceret); efferuntur autem una cum extincto deo, jaciuntur in fontes*. Eustath ad. Odys. λ, p. 1701, ed. Rom. Κῆποι Ἀδώνιδος, φυτάρια ταχὺ ἀναθάλλοντα ἔσω χύτραις ἢ ἀῤῥίχου καὶ ὅλως κοφίνου τινὸς καὶ αὐτίκα ῥιπτούμενα κατὰ θαλάσσης καὶ ἀφανιζόμενα, καθ' ὁμοιότητά τινα τοῦ κατὰ ὠκύμορον Ἄδωνιν θανάτου. Et observa hoc factum esse in memoriam et similitudinem mortis Adonis atque ut ille in prima juventa raptus vel occisus est ab apro sive Marte in aprum mutato, (ut fabulantur) ita et hi horti dum adhuc virides erant, neque ad maturitatem fruges, quæ in iis erant pervenerant, projiciebantur in mare vel fontes. Quin et ipse Adonis vel simulacrum ejus in mare projiciebatur, uti notat schol. Theoc. ad idyll. 15, V. 135. ἐπὶ γὰρ τὴν θάλασσαν ἐκφέροντες τὸν Ἄδωνιν, ἔρριπτον ἐπ' αὐτήν, et tuum jam erit judicare an ad missas in mare testas Paulinus respexerit cum canit *stercora tunc mittunt*, et an ad Adonim. Restat tandem *Draco Vestæ*, de quo ita canit episcopus :

... Vestæ quas virgines ajunt
Quinquennes epulas audis portera draconi

Vestales eligebantur valde teneræ et juvenes ut certo constaret de earum virginitate ; nosti enim Quartillam apud Petronium dicere « Junonem meam iratam habeam si unquam me meminerim virginem fuisse », et Labeo Antistius apud A. Gellium I, c. 12, scribit « minorem quam annos 6, ma-

jorem quam x natam capi non potuisse »; unde et recte Prudentius lib. 2, contra Symm.:

Ac primum parvæ teneris capiuntur in annis
Ante voluntatis propriæ quam libera facta
Justa maritandi condemnet vincula sexus.

Et postea videtur usu invaluisse, ut etiam quinquennes eligentur (1) uti ex Paulino tuo patet; illæ igitur virgines quinquennes dicuntur portasse epulas draconi: unde videor colligere has virgines simul ac captæ erant epulas draconi apposuisse; idque forte ideo factum esse ut constaret plane de earum virginitate, quales a dracone non lædi videntur habuisse persuasum; tale quid nos docet Tertullianus l. I, ad uxor., c. 6. « Romæ quidem, quæ ignis illius inextinguibilis imaginem tractant, auspicia pœnæ suæ cum ipso dracone curantes de virginitate censentur ». Scio Rigaltium per *draconem* intelligere Satanam, sed Paulinus testis est omni exceptione major, tum creditum fuisse (neque enim apud gentiles Romanos scriptores Græcosve tale quid legitur) virgines Vestales in adytis aluisse serpentem; et huc pertinet quod in quibusdam actis Silvestri pontificis legimus : « Draconis eum ora clausisse et perpetuo ergastulo mancipasse cui calendis singulis a virginibus Veste suppeditare solita sint alimenta », uti notat Lipsius c. X de Vesta. Quin et huc pertinere videtur statua vestæ sedentis et pateram porrigentis ingenti serpenti cum inscrip. VESTÆ SA-

(1) Sic, pour *eligerentur*.

CRUM C. PUPIUS FIRMINUS ET MUDACENA TROPHIME; quam statuam videre licet apud ill. Fabrettum, p. 339, ad tabellam Iliades; nam vel inde patet quodammodo serpentem aluisse Vestales virgines vel ex ejusmodi picturis statuisque fabula hæc originem habere potuit; maxime cum Pupius ille Firminus vixerit medio sæculo secundo, ut ex alio lapide ibidem laudato patet, et Tertulliano illo exeunte floruerit et initio tertii scripserit libros ad uxorem. Hæc sunt, eruditissime Ludovice, quæ mihi in mentem venerunt, postquam epistolam tuam utpote, mihi acceptissimam, legi et relegi. Quod si quid præstiti dignum tua expectatione, erit quod serium in modum gaudeam; sin minus, titubantem quæso sustenta et æqui bonique consule: quæ ut tibi satisfacerem in chartam conjeci vale plurimum.

Daventriæ, Cal. oct. Sancti Gregorii 1696.

V

A Benedetto Bacchini de Modène (1).

(14 juillet 1697).

Reverendo admodum et præstantissimo viro Benedicto Bacchino s. d. Gisb. Cuperus.

Ill^mus Magliabechus me certiorem fecit honori-

(1) Florence, Bibl. Nationale, cod. Magliab. VIII. Var. Al-Gr. T. 1, 1329 : « G. Cuperi Epist. var. 8 ».

ficam te valde mei facere mentionem in litteris, quas ad Musarum illum egregium sacerdotem dedisti nuper; atque adeo, cum ipsa tua verba miserit, perspexi inde non absque aliquo sensu voluptatis, non ultimo apud te loco esse eruditionem meam et doctrinam, licet ipse mihi probe sim conscius quam curta mihi sit supellex domi. Ut igitur præclarum hoc testimonium tribuo voluntati erga me tuæ et benevolentiæ, qua omnes eruditionis studiosos amplecteris; ita mei officii esse duxi tibi gratias agere quas possum maximas; id quod eo libentius facio, quia ita spero eventurum ut subinde de rebus agere possimus, quæ ad interiorem pertinent doctrinam, in qua tam diligenter es versatus. Probat hoc certe elegans de sistris Dissertatio, quam anno proximo elapso novis typis curavit, dissertatiuncula et notulis auxit Jacobus Tollius; quibus optandum foret ut non inservisset chemica arcana; ad quæ scilicet exemplo Michaelis Majeri aliorumque omnem Deorum gentilium Historiam revocare conabatur. Inseretur docta illa dissertatio *thesauro antiquitatum Romanarum* et ita magis magisque nomen tuum veteris ævi studiosis innotescet; id quod certe debetur eruditioni et humanitati tuæ. An quæ alia similis vel alterius argumenti præter dialogos quos beneficio ill. M. *(sic)* recipiam propediem, et præter *Ephemerides Eruditorum Italicas* (quas utinam hic nancisci daretur!), edideris mihi latet; sed tamen M... me exhilaravit mirum in modum certioremque me fecit te agere in monasterio Montis Cassini, ibique invenisse varios Mss., dignos

ut emittantur in lucem id quod te facere velle etiam atque etiam rogo.

Amplissimus etiam Copesius, senator Silvæducensis, enarravit mihi præclaras ingenii tui dotes et in primis humanitatem, lenitatem et mansuetudinem, quas virtutes in te summas invenit; atque inde eo magis commotus sum ad officia mea tibi deferenda.

Quod si importunus supervenio interpellator, veniam enixe rogo, atque vehementer peto, ut hanc libertatem imputare velis ardori fere incredibili, penitius cognoscendi viros tam egregia doctrina et humanitate præditos. Ego, ut quid agam si et hæc te sollicitat forte cura, scias : manus admoveo Antiquitatibus ineditis; sed irascor sæpe negotiis quod tam sæpe me distringant et faciant ut editionem cogar ἀναβάλλειν. *Historia IV Gordianorum* quæ in Galliis prodiit paucos hic adstipulatores invenit; atque ego persuasus sum auctorem eruditi et elegantis ingenii falli, et non plures quam tres Gordianos sedisse ad clavum reipublicæ romanæ; quod si id nunc agerem, facili opera et invictis, si quid video, argumentis docere possem. Sex volumina Criticorum sacrorum, sex tomi Thesauri Antiquitatum Romanarum typis descripti sunt et ante aliquot hebdomadas prodiit tomus I Antiquitatum Græcarum, quem IV alii excipient. Ultimo inserentur Jo. Meursii opera rariora, quæ Græcas antiquitates explicant, ut sunt Græcia feriata, Panathenæ et Eleusinia, quæ ego omnia augere et illustrare possem, cum mihi plurima sint observata quæ eruditum

llum virum et antiquitatum Græcarum promum condum fugerunt. Vale plurimum. Daventriæ, 14 jul. 1697.

Reverendo et præstantissimo viro Benedicto Bacchino).

VI

Au même (1).

(11 juillet 1699).

Præstantissimo Celeberrimoque Viro || Benedicto Bacchino || S. D. || Gisb. Cuperus.

Diu responsum debeo litteris quas V. id. Jan. ad me dedisti, et rogo ut me excusatum habere velis, si illud diutius quam amicitia nostra postulat distulerim. Copesius ubi sit et quid agat rerum ignoro plane. Significavi viro amplissimo te desiderare exemplar opusculorum Poggii, Leonardi Aretini et dialogorum tuorum; sed tacet veluti « Œbaliis habitet taciturnus Amyclis », adeo ut videatur vel occupatissimus esse (id quid tamen verosimile nequaquam est), vel abjecisse amicos veteres et, versa scena, novis adquirendis operam dare. Fuit mihi ille ab ineunte adolescentia conjunctissimus et Gallicæ peregrationis comes; sed nunc nescio quid in eo desiderem, adeo mihi

(1) Florence, Bibl. Nationale, cod. Magliab. VIII, Var. Al-Gr. T. 1, 1329 : « G. Cuperi Epist. var. 8 ».

videtur veteres mores compositamque mentem exuisse.

Ephemerides Parmenses ann. 86, 87, 88, 89 et 90 mihi nuper comparavi atque in iis inveni judicium tuum de Scipionis nummo, quod ut elegans et multifaria eruditione est refertum, ita ex te quæro an non plures tomos vel partes edideris; id quod si factum est, omni ope annitar ut eæ omnes bibliothecæ meæ forulos exornent. Vellem autem, uti vulgasses simul nummi istius ectypum, uti ipse et illo frui potuissem; nisi tamen is sit quem in *Aula Heroum* publicavit, p. 69, Jacobus Zabarella, in quo supra triumphalem currum legitur CART. SUBAC; cujus inscriptionis nullam facis mentionem: sed tamen ubi considero in tuo legi PRO facili opera, video eos diversos esse. Et hunc quidem inter adulterinos referri debere, nullum mihi est dubium, non secus ac alios magno numero ab eodem Zabarella vulgatos sc. qui nobis exhibent L. Papirium Cursorem Q. Fab. Max., M. Curium Dentatum, L. Fabricium, C. Marium, Q. Sertorium, et quos non alios?

Sed dissertatio tua facit ut paucis tecum agere constituerim de iis, qui vultus suos in nummos signarunt primi; et quidem C. Julio Cæsari id jus concessum fuisse Antiquarii statuunt ad unum omnes sequuti Dionem, qui, lib. 44, p. 292, inter honores Cæsari delatos refert *pecuniam vultu ipsius signatam* καὶ ἐς τὰ νομίσματα ἐνεχάραξαν, id quod et eum fecisse constat ex nummis, quanquam Harduinus p. 236 *Chronologiæ Veteris Testamenti* nescio quas ob causas scribat, Julium se vivo nummos ex ære non

vidisse Romæ aut S. C. Senatusconsulto, suo nomine ac vultu inscriptos. Hoc ante usurpatum fuisse ex nummo C. Antii Restionis observas qui vixit per eadem tempora, quibus Cicero floruit; quin etiam Joh. Harduinus p. 234 *Chronol. Vet. Test.* notat Pompejo factam primum esse anno U. C. 691 potestatem conⁿandi nummos aureos atque argenteos, quos vultu suo insigniret ad stipendia militum persolvenda. Quod ad Antium attinet, vix puto eum ipsum nummis vultum suum indidisse, quia id insolens plane libera, licet tunc jam anhelante, republica; et crediderim potius C. ANTIVM RESTIONIS, illius filium, eum nummum signasse; et optime omnium novisti majorum effigies a posteris qui curam monetæ habebant ita etiam fuisse conservatas. Firmaturque hoc, ut mihi equidem videtur, ipsis nummis; nam hinc in illo quem explicamus legitur C. ANTIVS C. F. et in altera area RESTIO circum caput nudum; sed in alio hinc C. ANTIVS, inde ad latera aræ incensæ RESTIO; hinc ad Restionem Ciceronis tempore florentem, illum ad filium ejus refero, trumvirum procul dubio monetalem. Ita Sullæ et Rufi coss. vultus cernuntur in nummis sed recte puto Ursinum notare eos signatos esse a Q. Pompeio Rufo, filio Rufi consulis, et qui uxorem habuerat Sullæ θυγατριδοῦν vel Corneliam L. Sullæ filiam; ita Marcelli qui Syracusas cepit, effigies cernitur in nummo gentis Corneliæ quem signavit Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus; atque idem etiam de aliis multis statuendum est.

Pompeio (quod tradit Harduinus) potestatem da-

tam esse signandi vultu suo nummos nullibi mihi lectum est; et velim nos vir præstantissimus docuisset quis veterum hoc privilegium memoriæ mandaverit; apud Appianum, libr. de bell. Mithr. invenio, illi permissum fuisse χρήματα ἀγείρειν, i. e, pecunias colligere, qualia etiam tradit Dio l. 36, p. 18, et Plut. in Pomp., p. 632, ubi narrat Pompejo ad bellum Piraticum conficiendum concessum fuisse « ut quantum argenti vellet ex aerario et a publicanis sumeret », et militum sociorumque navalium, quantum visum esset, conscriberet; sed de altera omnes re ne γρύ quidem; et Dio lib. 37, p. 39, honores Pompeio obtatos enarrans, hujus ne quidem meminit. Cn Pompeium magnum in nummis nobis repræsantari, qui ipso viro (1) percussi sunt, facile credo; licet plurimi filiis adscribendi sint; sed illi in provinciis primo cusi videntur, uti de eo judicat Ursinus, cui inscribitur M. MIMAT. SABIN. PR. Q. secundo inde non sequitur Pompeio jus illud datum fuisse a senatu Romano. Est certe Harduinus in explicandis nummis veteribus versatissimus, sed nemo eruditorum ignorat eum multa paradoxa et a prompto ingenio non satis examinata in medium proferre; eorum ex numero arbitror esse honorem quem Cn. Pompeio delatum fuisse scribit; quæ res si ita sese haberet, non puto silentio præterituros fuisse diligentissimos Romanæ Historiæ auctores, nisi forte eas omnes supposititios et nummis Pompeii solis credendum esse existimet; id quod tamen

(1) Sic, pour *vivo*.

mihi nunquam quispiam persuadebit. Sic. p. 235 putat a. V. C. 703 πτωχοδοχεῖα a Pompeio in urbe exædificata fuisse, illudque probare sublatos deferentium humeris egenos, quos nummi ejus exhibent; hanc pietatem Cæsarem quoque imitatum esse, et in nummis ejus pariter scalpi voluisse, eosque hariolari qui Æneam in iis depictum putant, cum nullus adsit Julius; quem in illis præsertim nummis repræsentari oportuit, si Julia gens ab eo traxit ortum, ut vates et alii finxere; et pergens, p. 261, notat gentem Octaviam e Phrygiæ regibus descendere; tum Horatium significare lib. 2, sat. v. ubi Augustum *ab alto demissum genus Ænea* vocat; tum Virgilium 1, Georg. ubi idem dicitur, *Cingens materna tempora myrto,* quoniam Æneæ parentem fuisse Venerem proditum est ab Homero, et si Julia gens tandem ab Ænea profluxisset, ut creditur, nullam in ea laude partem habiturum Octavium, qui solo adoptionis jure insertus in Julia est, et quia adoptio non genus et sanguinem transmittit, sed opes tantum et facultates.

Plurimi equidem facio viri eruditionem; sed tamen nescio qua fronte rejicere possit tot veterum auctorum testimonia, qui uno ore testantur Juliam gentem a Julo Æneæ et Creüsæ filio originem ducere. Non jam dicam ipsum Cæsarem ap. Dionem lib. 41 præfari, sese ab Ænea et Julo ortum esse; non eundem scribere lib. 44 neminem tunc in dubium vocasse Veneris filium esse Æneam et ab eo atque Julo Juliam gentem descendere; non eodem lib. Cæsarem consecrasse templum Veneri ut gene-

ris sui auctori ὡς καὶ Ἀρχηγέτιδος τοῦ γένους αὐτοῦ οὔσης; non Manilium canere

...... Venerisque ab origine proles.
Julia descendit cœlo cœlumque replevit.

Ecce tibi sæculi Augustæi, quo etiam referendus ex præstantissimorum virorum sententia est Manilius, auctores Ovidium et Virgilium, quorum ille in libris Metamorphos et alibi, hic vero lib. 4 Æneidos hoc quam clarissime testantur *Julius a magno deductum nomen Iulo;* ecce tibi tandem ipsum Caesarem qui pro rostris genus suum inde laudavit apud Suetonium: « *Amitæ meæ Juliæ, maternum genus a regibus ortum, paternum cum diis immortalibus conjunctum est.*

Quid quod ipsi nummi rem hanc plane firment? Nam quæ alia ratio reddi poterit cur *Venus* toties in Julii Cæsaris nummis occurrat et cur ipsius Anchisæ et deæ illius amores in alio, ex sententia Tristani et aliorum, repræsententur; imo si figura gerens aliam ad pauperes respicit, quid causæ est cur eadem simul gerat Palladium? ne jam dicam in Iliensium nummo apud Tristan et Goltzium hinc conspici caput Julii et Γ. ΙΟΥΛΙΟΥ ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ ΔΟΥΚΤΑΤΟΡΟΣ L. Γ. inde Æneam gestantem penates et patrem, ante eum *Julum* et ΙΛΙΩΝ ΒΙϚ ΝΕΩΚΟΡΩΝ. qui nummus, si modo genuinus omnem tollit dubitationem; et in aliis satis præsidii est ad historiam hanc firmandam.

Quod ad Pompeii nummum attinet, crediderim eum vulgatum esse ab Ursino et hinc cerni caput

nudum cum lituo et cantharo vel vase et MAG. PIVS. IMP. ITER., inde figuram radiatam nudam tenentem manu plustre, et pede prementem rostrum navis; ab utroque illius latere binos viros gestantes binas alias figuras. Et primo quidem hic non est signatus a Pompeio, verum a Sex. Pompeio filio ipsius, qui fuit oræ maritimæ præfectus teste Paterculo; deinde in nummo repræsentantur Amphinomus et Anapias fratres Catanenses, qui patrem et matrem senio confectos ex incendio eripuerunt, propterea dicti εὐσεβεῖς testibus Pausania, Conone, Strabone, uti optime adnotare Ursinum puto. Certum mihi quoque tunc temporis et diu postea nulla Romæ πτωχοδοχεῖα esse extructa; variisque id argumentis firmare possem, si id ageretur. Et si Harduini sententia vera est, mirum utique neminem veterum originem Octaviæ gentis ab Ænea repetere et Suetonium tantum scribere eam Velitris oriundam esse. Nec quicquam Horatius juvat Harduinum cum canit « *ab alto demissum genus Ænea* », vel Virgilius lib. I, Georg. ubi Augustus dicitur « *Cingens materna tempora myrto* »; nam ita de Augusto loquuntur, quia in familiam Juliam adoptione erat insertus; ad quem propterea pertinebant omnes adoptantis prerogativæ; quippe exibat plane ex sua familia et transibat in patris adoptantis, familiæ illius assumpto nomine. Certe nemo aliter sentiet, qui adoptionem veterum examinare velit; et si locus ille Virgilii referendus est ad familiam Octaviam, quid causæ erit cur in Æneidos libro quarto dixerit

« Julius a magno deductum nomen Julo ? »

Sed nimis diù te detineo, et nimis diù occupatus sum in adstruenda re quam nemo negat præter Joh. Harduinum, cujus liber varia quidem eruditione est refertus; sed tot paradoxis et a veritate alienis explicationibus eum replevit, ut jam non epistolam, sed librum scribere, eumque satis verbosum et grandem, deberet qui easdem examinare vellet. Vale plurimum et me, quod facis, amare perge. Daventriæ $\frac{11}{21}$ julii 1699.

Suscription : Reverendo plurimum et || præstantissimo viro Bene || dicto Bachino || Mutinam.[1]

VII

A Antonio Magliabecchi (1).

(26 décembre 1702).

Viro illustrissimo et præstantissimo Antonio Magliabecquio. S. D. Gisb. Cuperus.

Summa me affecerunt lætitia literæ quas 28 octobris mensis die, longas et eo nomine gratissimas ad me dedisti; nec dubito quin crediturus sis haud parvam me sentisse titillationem gloriæ, postquam intellexi eas non displicuisse in summo rerum humanarum constitutis fastigio, atque dignitate et

(1) Florence, Bibl. Naz., cod. Magliab. VIII. Var. Al-Gr. T. 1, 1366 : G. Cuperi Epist. ad Magliab. 8 »

eruditione illustrissimis nec non excellentissimis viris. Et certe hinc ita sum affectus, ut nunc primum bona fide credam me operæ pretium ingens ferre; et haud indiligenter nunc in eo studiorum genere horis subcisivis versari, quibus adolescentiam dedi et quæ mihi a rebus privatis et maxime publicis fesso requies sunt et solatium. Tibi autem plurimum debeo, quod mihi tam diligenter significes quid in dulcissima orbis terrarum regione agant eruditi; teque etiam atque etiam rogo, ut iisdem semper vestigiis insistere, et me certiorem perpetuo facere velis, qui libri tam in Urbe quam alibi typis describantur.

Ex indice, quem mitto, perspicies quæ curæ occupatos teneant Musarum hujus orbis et proximarum regionum sacerdotes, et spero te aliosque præstanti eruditione viros ibi reperturos libros qui vestra summa diligentia non indigni sunt.

Quemadmodum autem ultimis literis meis significavi me admiratum fuisse Homeliam pontificis R. qui hodie ad clavum Ecclesiæ, quæ ipsum ut caput veneratur, summa cum laude sedet, habuit die natali D. N. J. C., ita nunc mitto me non minorem voluptatem et fructum cepisse ex altera quam Idem pronuntiavit dominica resurrectionis Salvatoris Nostri. Inserta et illa est *actis eruditorum* qui Trivoltii componuntur, et ego sane, si fas mihi est judicare de tanti pontificis oratione, invenio in ea multa acute et sublimiter dicta, tot aculeos ad bene beateque vivendum, tot calcaria et incitamenta ad christianos impellendos, ut diem illum, non perfunctoria

et tralatitia, sed pia diligentia atque a vitiis purgata mente, colant; ut liquido testari possim me ab hinc multis annis nullum sermonem magis politum, magis flexanimum, magis gravem et fortem legisse. Quin et inde majorem quodammodo quam ex altera adlocutione voluptatem cepi, quia prima Gallice reddita, hæc autem latina est; qua lingua usum fuisse pontificem utique habeo persuasissimum.

Iisdem literis significavi serenissimum Borussiæ regem me recepturum ædibus meis: factum id est, et tantus hospes eas illustravit. Non narrabo tibi honores, quos Ordinum hujus regionis nomine tria eorundem membra, quorum e numero, quos magistratus hujus urbis, quorum tunc temporis caput eram, regi habuerunt; neque etiam memorabo qua adlocutione usus sim, quam placide nos receperit, quantum ipsi placuerint ædes meæ quibusque id verbis testatus sit; sed dicam tantum, quia hæc tangunt ecclesiæ R. (1) purpuratum et studia nostra, regem dormivisse in conclavi quo ipse uti soleo; me summo mane (pauci enim somni est tantarum terrarum dominus) officia eidem exhibentem de variis rebus interrogasse; cumque videret effigiem Eminentissimi Norisii, quæsivisse ex me quid sibi vellet in meo cubiculo Cardinalis Romanus; hinc ego de eruditione Eminentiæ suæ sermonem instituere cœpi et narrare quale literarum commercium exercuerimus, cum adhuc Pisæ professor et antequam purpura donatus foret; eum in tanta illustri

(1) Romanæ.

dignitate constitutum et ex more aulæ Romanæ nullas amplius mittere; sed tamen mei subinde meminisse, et hanc effigiem Roma ad me deportatam ab amico esse, meque eam servare uti aspectu tanti viri admonear amicitiæ nostræ et incendar ad ejus eruditionem et perfectam illam nummorum veterum antiquorumque rituum cognitionem, si id ullo modo fieri posset, consequendam. Hæc narratio, et quæ ad alias interrogationes respondebam, Regi placuerunt; et mihi in signum et ad memoriam quod ædibus meis mansit, donavit primo nummum aureum, valentem quingentos florenos monetæ nostræ, effigie regis insignem; et postea misit tres tomos *Thesauri regii Brandeburgici*, corio rubro circumlectos et undique auro perfusos; quæ certe dona maximi facio, et signa sunt luculenta liberalitatis et munificentiæ regiæ.

Non credo tomum *Thesauri* hujus tertium apud vos visum esse, quia illum nunquam hic nancisci potui, nec vel Amstelædami venalis fuit. Prisci autem ævi relliquiæ splendidissimæ eo continentur et quidem quæ Romæ fuerunt Petri Bellorii; de quibus quid judicet doctissimus *Thesauri* illius editor et interpres, Laurentius Begerus, e hisce ejus verbis patet : « Quæ tertio hoc volumine exibeo numis-
« mata, gemmas, supellectilemque reliquam anti-
« quariam, et inter eam Museum Bellorianum sta-
« tuasque et thoraces numerosissimos ex Italiæ
« visceribus ipsaque Roma, terrarum olim domina.
« Ingenti sumtu coëmit, tantaque per marium
« spatia, tantos per fluminum tractus Berolinum

« advexit (sc. Rex Borussiæ) ut augusto tanti « herois in palatio priscam hodie et Græcorum « et Romanorum potentiam cum voluptate in- « tueamur. »

Revera vir ille præstantissimus plurima monet et observat quæ aliis non dicta sunt; et luculentissimam facem accendit abstrusis et parum obviis rebus. Nihil tibi narrabo de ejusdem singulari eruditione, quippe quam perspexisti ex variis libris ab ipso editis; sed dicam tantum mihi illum dono misisse duas dissertationes, quæ veneres suas habent et multa doctrina sunt refertæ. Primam examinat tres tomos *thesauri Græcarum antiquitatum* Gronovii et ostendit multa iis inserta esse quæ non Græciam, sed Romam spectant, et virum illum subinde etiam lapsum esse; altera agit de nummis Cretensium, variorumque Asiæ populorum, Antonii et Augusti, serpentiferis, et mihi videtur diligenter et præclare in hoc argumento versatus esse.

Bonjourii viri doctissimi librum, quem Cathbernero commendasti, nondum recepi; significavit tamen mihi vir amplissimus eum terrestri itinere Roterodamum missum esse, et spero me propediem tam docta lucubratione animum meum exhilaraturum; quod gaudium utique plenius foret, si iterum ut antea exercere cum eo possem literarum commercium, quo mihi nihil dulcius, nihil ad acuendum ingenium certius videtur. Cum autem propediem ingressuri simus novum annum, muneris mei et officii existimavi esse, eum tibi faustum

et felicem precari. Vivas igitur et valeas diu atque athletice.

Dav. 26 Dec. 1702(1).

(1) A cette lettre est annexé un feuillet contenant la liste de livres ci-dessous:

Histoire des Conclaves, etc. Cologne, 1703, 3e éd.

Cornelii van Bynhershoek Icti Ad. L. Ἀξίωσις IX. De Lege Rhodia, etc., diss. Hagæ Batav. 1703, in-8°.

Vita Caroli V ducis Lotharingiæ, Cæsaris generalissimi, etc. Amstel.

Brevis Italiæ descriptio. *Ibid.*, 1702.

Schola politica vel descriptio reipublicæ Venetæ. Amstel. 1703.

Nouveaux voyages de M. le baron de La Hontan dans l'Amérique septentrionale. A la Haye, 1703.

J.-B. Renoult, L'antiquité et la perpétuité de la religion protestante, etc. Amsterd., 1703, in-12.

Catéchisme chrestien de M. Olier. Cologne, 1703.

Theologiæ pacificæ, itemque illustræ, etc. etc. Amst., 1703, in-8°.

Adriani de Pape I. C. Observationes ad consilia, etc. Lugduni, 1703, in-12.

Gronovii, Oratio de geographiæ origine. Lugd.-Batav., 1703, in-8°.

Perizonii, Justitia et Necess. belli contra Gallos, etc. Lugd.-Batav., 1703, in-4°.

Dodwelli, Annales Xenophontei, etc. Oxoniæ, 1702, in-4°.

De Bruin Flor., Ludi sæculares Romanorum, etc. Amstel., 1703, in-8°.

Mémoires du chevalier Hazard, trad. de l'anglais. Cologne, 1702.

La guerre d'Italie ou Mémoires du Cte de ***. Cologne, 1702.

Histoire abrégée d'Espagne, Utrecht, 1702.

Etc., etc.

VIII

Au R. P. Nuzzi d'Altamura (1).

(18 février 1708).

Reverendissimo patri Adeodato Nuzzi ab Altamura, ordinis S. Augustini generali, S. D. Gisb. Cnperus.

Ignorare nequaquam potes, vir reverendissime, me ante aliquot annos instituisse literarum commercium cum Guielmo Bonjourio ingente ordinis vestri ornamento, et fidem tibi facere possum me non modo inde singularem cepisse voluptatem, verum semper ab iis quas ad me scribebat abiisse longe doctiorem. Et certe miratus frequenter fui quomodo tam singularis et tam recondita eruditio, linguarum græcæ, latinæ, copticæ, syriacæ, aliarumque orientalium cognitio cadere potuerit in unum virum, et quidem juvenem valde cum initio mihi innotuit.

Quare equidem non destiti celebrare semper illius doctrinam, meque felicem prædicavi frequenter quod virum tam præclarum super rebus abstrusis plane consulere possem. Spem mihi fecerat, vivo Em^mo Cardinali Norisio, cujus nunquam obliviscar, se Hollandiam aditurum et me invisurum, idque ut fieret summis votis et ardentibus expetebam; consi-

(1) Rome, Bibl. Angelica, R. 3. 2. (actuellement 891).

lium illud suum tunc cardinali non probabatur, et ita res successu caruit. Sed quid putas mihi animi fuisse, cum ex Tusculano meo domum rediens XXI decembris proximi die, inveni et amplexus fui Guielmum Fabri? Exultavi utique omnibus lætitiis et vix me ab immoderato gaudio continere potui. Post acceptam et redditam salutem, refecti nobilissima herba *thea* aliisque rebus, confabulati sumus ad cœnam et inde ad mediam noctem de rebus quæ profecto ad interiorem eruditionem pertinent, idque per totum alterum diem, tam in bibliotheca mea quam in cœnaculo, et per matutinum tertii diei tempus, summa cum consensione animorum et voluptate perpetuavimus, eodemque mane iter suum prosequutus est; non absque dolore virum tam egregium dimisi, optabamque ut per mensem adhuc integrum in ædibus meis tam eruditis et exquisitis adeo colloquiis frui possem.

Atque uti de multis rebus egimus, ita nos valde detinuerunt res Ægyptiacæ et temporum ratio; affirmabatque mihi Guielmus sese digessisse dynastas et multis exemplis docuisse sacram historiam cum profana consentire, et huic ex illa magnam lucem accendi posse; dissertationem manuscriptam eum tibi, vir reverende plurimum, tradidisse servandam. Inde multa mihi narrabat de singulari tua eruditione, morum facilitate et erga omnes et præcipue erga eos qui studiis operam dant benevolentia; sese insuper Magliabequio commisisse nonnulla sua opuscula præter ea quæ ante aliquot annos tuli; nec te negaturum mihi apographum libri

quo Dynastias illustrat et reliquarum exercitationum suarum exemplaria; idque ut facere velles, ipsum se enixe rogaturum.

Misit ad me olim vir eruditionis omnigenæ brevem exercitationem in monumenta coptica: dissertationem de nomine patriarchæ Josephi, triduanam de Canone librorum sacrorum concertationem. Reliquis autem careo, cumque eas viderim et persaltaverim (habebat enim secum libellos illos Guielmus) magnum in me incensum est desiderium eos cum attentione animi et mentis legendi. Unicum singulorum habebat exemplar, quod comes longinquo ibat itineri; et testabatur sese urbem æternam relinquentem, non cogitasse de aliis secum in Belgium asportandis, maxime cum crederet Magliabequium quæ fidei ipsius credita erant recte curasse. Sed spes illa nanciscendi decolavit cum ex Germania ad me missum sit virum illum insignem et studiosissimum nobis ereptum esse. Quare equidem te, vir reverendissime, summopere oro et per omnia Musarum sacra quæ tam mirifice illustras, peto ut ea sis in me benevolentia uti Guielmi quibus careo opuscula et apographum digestarum Dynastiarum ad me mittere et fidei Francisci Strycheri, qui Venetias consul (uti vocant) ab Ordinibus Generalibus Fœderatæ Belgicæ missus est, tradere velis; qui eas recte procul dubio curabit.

Da hoc, quæso, mihi, da hoc studiis, imo da hoc Guielmo tuo, qui equidem exoptabat summopere ut lucubrationes ipsius legere atque adeo de iisdem judicium ferre possem. Nam aliquo loco præfiscine

dixerim, habebat eruditionem meam et non absque voluptate videbat quæ parata editioni habebam opera, nec non centum fere volumina epistolarum quas ad eruditos scripsi et ab iis accepi et in quibus maxima partem *(sic)* agitur de rebus ad interiorem eruditionem spectantibus.

Profisciscenti omnia fausta et felicia fui precatus litterasque commendatitias dedi ad Illustrissimos viros Nicolaum Witzenium et Ezechielem Spanhemium, illum consulem Reipublicæ Amstœledamensis, hunc regis Borussiæ legatum ad Annam Reginam. Witzenius mihi significavit sese miratum fuisse ingenium viri et Chinensium rerum historiarumque notitiam, seque eumdem commendasse præfecto Promontorii Bonæ Spei et gubernatori summo qui Bataviæ Indorum agit, et commendatio illa procul dubio magni erit ponderis, quia amplissimus ille vir membrum est Societatis Indicæ et magna valet auctoritate. Nec dubito quin eundem amplexurus sit baro Spanhemius, cujus insignis eruditio Romæ et toto orbe erudito satis superque nota est.

Sed (quod caput epistolæ hujus esse debuit) narrabat Guielmus etiam mihi insignes et excellentes Clementis XI virtutes, amorem quo literas literatosque prosequitur: fuitque princeps ille augustissimus magna pars confabulationum nostrarum. Rarum profecto exemplum et ingens sæculo decus, Pontificem Summum tanto studiorum amore teneri et ad ea tanquam e fastigio descendentem se demittere atque adeo tam præclara rerum pondera verborumque homiliis complecti. Sed de sacris illis con-

cionibus, brevibus quidem sed nervosis et succi plenis, nihil dicam amplius, cum tempore quo ad me missæ fuerint apud alios eruditos Italos testatus fuerim quantopere illæ mihi placuerint. Vale quapropter, Vir reverendissime, et libertati, si nimiæ, attamen innoxiæ veniam da et habe rationem qua es singulari et eximia humanitate petitionis meæ. Vale. Daventriæ, 18 febr. 1708, quem annum tibi hilarem et felicem precor.

IX

Au même (1).

(1er juin 1709).

Reverendissimo atque præstantissimo viro || Adeodato Nuzzi || Generali ordinis Eremitarum Sancti Augustini || S. D. || Gisb. Cuperus.

Pudore, et, qui eum sequi solet, rubore suffundor, quod nondum literis tuis et amantissimis et pulcherrimis responderim. Annus enim elapsus est, postquam eas accepi, et postulabat utique humanitas tua ut citius mitterem mihi easdem redditas esse. Non aram mihi vel precatorem parabo, nec pararios advocabo, plurima, quibus obvior, negotia, neque acerbissimam et toties repetitam hyemem ; quia utique satis temporis insuper fuit, quo

(1) Rome, Bibl. Angelica D. 3, 1 (nouv. cote 395).

hoc officio defungi potuerim. Habes igitur confitentem reum, teque mihi veniamdaturum, fidem atque sponsorem habeo singularem tuam semperque patentem humanitatem, atque eruditionem.

Immensas autem tibi ago gratias, quod tam prolixa de studiis meis sentias, et quod testeris acceptam tibi fuisse compellationem meam, nec non ea placuisse multum, quæ feci in gratiam Guielmi Fabri, viri utique doctissimi, quem credit illustris Witzenius, cum quo ante quindecim dies de eo loquutus sum, jam in ultimos Seras usque penetrasse, cum eum diligentissime et magnopere commendaverit Gubernatori summo Regnorum atque Regionum, quæ in India Orientali ditionis sunt fœderatæ Belgicæ.

Libellos Bonjourii, de quibus loqueris, possideo omnes, exceptis dissertationibus in Sacram Scripturam, quarum excerpta nobis copiose et luculenter dedit Clericus, tom. XV *Bibliothecæ selectæ,* qui et eum valde laudat ab eruditione et candore. Eum librum avide legere desidero, quia de tam abstrusis rebus clare agit, et quia me incendit par ejus, vel *Triduana De Canone librorum sacrorum Concertatio,* quam antea ad me miserat præstantissimus auctor. Irascor Strykero, quod illum ad me non curet, vel, si missus fuit, nescio profecto quid scævi in via eidem obtigerit. Lætor autem summopere conscripsisse Bonjourium Dissertationes Dynastiarum Ægyptiarum, easdemque te, vir perfectissime, servare ; et inde mihi spes magna fit, illas non interituras, sed aliquando publici juris fore.

— 40 —

Non dubito, quin præclaræ vir doctrinæ multa traditurus nobis sit, quæ ante ignorabamus, et unde melius cognosci poterunt ea quæ Marshamus præcipue de iisdem dynastiis commentatus est, quæque illi opposuit Hermannus Witzius, theologus primo Ultrajectinus, inde Lugduno-Batavus, qui nuper nobis ereptus est.

Cum autem recipias, te mihi missurum, si quid putem iis in dissertationibus contineri unde alia loca quæ in libris Bonjourii extant illustrari possent, faciundum mihi putavi, ut arriperem animi tui benevolentiam agamque de uno vel altero capite quod pertinet ad Ægyptias antiquitates.

Aveo igitur vehementer cognoscere, quibus argumentis: 1. Probet *Mycerinum* Herodoti esse *pharaonem* qui Israelitas tam crudeliter vexavit, et mari rubro submersus est; 2. *Cephrenem* vel *Cheopem* illum, qui regnavit tempore Josephi; 3. Ob quas rationes existimet *Ammon-No*, vel Diospolim, *Thebas* Homeri tempore dictas esse ; et an non, licet vastata sit plane, testibus Pausania, Juvenale, aliis, urbs hæc sub Romanis Imperatoribus resurrexerit, quia tunc videmus nummos in ea percussos esse; 4. An tantam ejus magnitudinem statuat fuisse, quantam veteres tradunt auctores; 5. An fuerit Diospolitana dynastia alia quam Thebana; et an illa fuerit Diospoleos parvæ sitæ insuper in superiore Ægypto, vel Diospoleos prope Mendetem; 6. An Diospolis ultima ad tantam potentiam pervenerit unquam ut verba prophetæ Nahum 3, 8, eidem convenire possint, uti censent eruditi Trivultienses

in *actis* mensis septembris 1702, et tandem an verisimile Diospolim illam prophetæ tempore fuisse extructam.

Multum, vir reverende plurimum, tibi oneris impono; sed facit humanitas tua, facit eruditio, facit denique amor quo Fabrum nostrum prosequor, ut talia efflagitare audeam, maxime cum mihi mirifice placeant, quæ a tam erudito viro proficiscuntur. Multa mihi itidem de Thebis annotata sunt, nec dubito, quin illius scripta errores meos correctura sint; et digna profecto urbs maxima et potentissima est ut illustretur describaturque melius et accuratius, quam huc usque ab eruditis factum est. Vale etiam atque etiam. Daventriæ, ipsis Cal. Juniis 1709.

X

Au même.

(25 août 1709).

Primus, ut opinor, ευαγγελια Cicero quondam ita epistolam quamdam ad Atticum inchoavit meque tanti viri exemplum optimo jure sequi posse vel aspectus illius quam ad te mitto significabit. Tuus enim Guielmus eam fidei meæ commisit et lætor mihi occasionem datam qua testari queo quanti et te atque adeo eum singularem amicum meum faciam, data epistola quam scripsit in Promontorio

Bonæ Spei et infinitas mihi gratias agit quod eum commendaverim illustri Witzenio, consuli Amstelædamensi et præfecto commerciorum Indiæ Orientalis; ejus enim literæ commendatitiæ tantum effecerunt ut humanissime et luculenter sit exceptus a Promontorii illius præfecto; id quod procul dubio etiam tibi significat, vir reverendissime.

Illustrissimus Bianchinus te certiorem omnino fecit me accepisse donum tuum selectas Guielmi nostri in S. Scripturam dissertationes, et faciunt tam præclara argumenta et eruditio qua illa illustrantur eminens et perfecta uti tibi gratias eo nomine agam maximas. Alacriter librum illum perlegi et verbis vix exprimere possum quantopere mihi arriserit; hoc profecto est sapere et res antiquissimas atque obscurissimas clara luce perfundere. Spero virum eximium nobis redditum iri finita missione, ut aliis lucubrationibus aperire tot adhuc clausa penetralia et omnes πεπαιδευμένους incitare suoque exemplo eruditiores reddere possit. Legatio enim quam suscepit non patitur eum græcis et latinis, hebræisque et aliis in Oriente conscriptis libris operam dare, quanquam certus sim eum nobis explicaturum, qua valet ingenii sagacitate, antiquitates Chinensium, quæ utique magni etiam ponderis sunt et unde deprompsit in dissertationibus suis argumenta quibus sacri codicis hebræi ratio temporum mirifice firmatur. Non dubito quin acceperis litteras quas ipsis calendis junii proximi ad te dedi; audeo repetere rogationes meas et nihil est quod dubites quin tibi plurimum sim debiturus si

ad me mittere velis quid Guielmus iis de quæstionibus statuat.

Quin et desidero vehementer cognoscere quid vir ille insignis judicet de Dynastia pastorum. Nosti enim, Reverende Adeodat, esse eruditos qui eam tribuunt Israelitis et ita censent illos regnum Tanaiticum constituisse. Et quanquam mihi hoc parum verisimile videatur et Sacra Scriptura varia loca illi opinioni directo fuit contraria, nolo tamen aliquid ut certum amplecti nisi antea sciverim quam in partem fecerit discessionem doctissimus amicus noster. Tum navibus quæ ultimo hoc anno petent Indias Orientales scribam ad eum et communicabo quid rerum in Europa gestum sit tam publicarum quam eruditarum; et id dabo operam diligentem ut per Witzenium in manus illius litteræ perveniant; quod si et ipse ad eundem aliquid mittere velis, illius summi viri fidei omne quidquid est committam, nec dubito quin mihi hoc daturus sit, ut in sese hilaris suscipiat hanc curationem et administrationem. Vale plurimum, vir reverendissime.

In villa mea prope Daventriam vel suburbana. XXV Augusti 1709.

XI

A L'ABBÉ NICAISE (1)

(Deventer, 6 mars 1796).

A Monsieur || *Monsieur l'abbé Nicaise* || *à Dijon.*

MONSIEUR,

J'ay eu l'honneur de vous mander de mes nouvelles et de vous entretenir le 6me nov[*embre*] dernier; j'espère que cette lettre-là vous sera rendue, quoyque vous n'en fassiez pas mention dans celles que vous m'avez escrites le 28 jan[*vier*] et le 16 février, dont je vous suis obligé infiniment. Et pour y répondre il faut que je dise que je manquerois à nostre amitié et à mon devoir, si je ne vous souhaittois aussi de tout mon cœur ANNUM NOVUM FAUSTUM FELICEM, comme porte la légende d'une médaille d'Antoninus Pius.

Je suis fort aise que les inscriptions de M. Gudius s'impriment en Angleterre; je les ai feuilletées par quelques jours à La Haye, il y a cinq ou six ans; il

(1) Carpentras, Bibl. Inguimb., cod. 435. Lettres de divers savants à Thomassin Mazaugues, fol. 234, 235, 236, fol. 237r *blanc* 237. V. suscription.

y en avoit de bellissimes, et si le sçavant Mr Leibnitz en possède des meilleures, ce sera sans doute un très grand thrésor; j'en ay copiées quelques-unes où il se faict mention du *Præfectus Prætorius*, qui était un officier d'une partie de la garde de l'Empereur et qui est mal confondu avec le *Præfectus Prætorio*, comme j'ay clairement prouvé en deux lettres que j'ay escrites sur ce sujet à M. Grævius.

Mes *Inscriptions* et mes *Antiquitez* s'avancent *testudineo gradu*, et l'hiver que nous avons eüe fort rude, et semblable presque à celle de Nova Zembla, en a empesché le progrès. J'y travaille néantmoins, et j'espère que les sçavans y trouveront leur contentement, et qu'ils attribueront aux affaires qui me suivent tousjours les fautes que j'y pourrois faire. Vous avez tant de bonté pour moi que vous n'en croyez sans doute rien, car vous me parlez des lettres pleines des parfums d'Arabie et de mes belles [fol. 234 v.] et sçavantes explications, où il n'y devroit point par conséquent estre des bevues, mais *amori nimium indulges* et vous n'aurez pas de moy, Monsieur, ce que vous en espérez. Mais laissons ces contestations et suivons le fil de vostre lettre. J'espère donc que vostre *Minerva Arnalya* et vos *Hermathenæ laoræ* seront bientôt mis au jour; ces sont assurément des énigmes pour moy. Mais ils ne pourroient pas trouver un meilleur Œdipe que vous, et à l'occasion d'Hermathene, je vous prie de vouloir examiner si le sçavant M. Spon, tome III, part. I, p. 84, ne fasse pas une faute en interprétant le grec Α πολις μαρκου καλη ναιου γιον βιβλον τον κατρανα και

ευεργετα Ερμαι Ηρακλει. « La ville de Corfou consacre à Mercure et à Hercule Marcus », au lieu que le sens en est à mon advis que ceux de Corfou ayent érigé en l'honneur de ce Marcus une statue dont l'inférieure partie estoit quarrée et qui avoit une teste d'Hercule, comme il y avoit d'Hermathenæ Hermerotes, et que la dite inscription y estoit gravée.

M. Morel me fait beaucoup d'honneur en louant le peu des belles choses qu'il a vuës et copiées chez moy. Il me faisoit les même plaintes qu'il vous faict dans sa lettre, et il seroit à souhaiter que les Mæcenates se trouvassent en grand nombre partout. Je n'ay pas encore vu le *Thesaurus Brandeburgicus* de M. Begerus ; il y aura sans doute des rares médailles comme aussi dans le premier volume des médailles, grecques de M. Vaillant, qui va estre publié à ce que vous me mandez. Et à cette occasion, il faut que je vous fasse part que j'aye attrapé quelques médaillons et médailles où il y en a des fort rares ; et entr'autres un médaillon de L. Ælius Verus qui mérite d'estre mis dans le cabinet d'un Roy : il est très-bien fait et très-bien conservé, et l'on y voit le nom d'une ville de Pannonie qui s'appelloit CVRTA. Occo en a fait mention et après luy le comte Mezzobarbe, mais la description du revers n'est pas bonne ; je crois que nostre amy le sçavant M. Vaillant ayt en vue cette médaille quand il met à la p. 71 du tome I de ses *Numismata Impp. R.* « Eiusdem est [fol. 235] farinæ (vel novæ fabricæ) alter ab Occone relatus p. 63 cum depravata epigraphe », et que le P. Hardouin ait esté du même sentiment

parce qu'il ne fait pas mention de cette ville dans le livre *de Nummis Popul. et Urbium*. Mais mon médaillon prouve le contraire et la légende en est bonne: *Pannoniæ Curta Æl.* Le nom de cette ville se trouve dans Ptolémée et dans l'Itinéraire d'Antonin: elle a eu sans doute le surnom d'Ælia de L. Ælius Verus, qui fut envoié par Hadrien dans la Pannonie: « cui provinciæ non defuit, nam bene gestis rebus vel potius feliciter, et si non summi, medii tamen ducis obtinuit famam », et *Pannonia* se voit aussi sur ses médailles.

Les scavans de Leipsic m'ont appris que Mess. Rigord et Graverol ayent expliqué une médaille grecque qui porte le nom du Dieu Pan; ils ont asseurément publié des fort belles remarques. Mais je ne puis nullement comprendre pourquoy le nom du Dieu Pan soit mis à l'entour d'une teste de la déesse Isis. Écoutez, je vous en prie, ce qui m'est venu dans l'esprit : je n'en veux pas estre garand moy-même, encore moins vous obliger à me croire, mais la chose mérite d'estre examinée. Je me suis donc imaginé que la légende de cette médaille pourrait estre Θεου πανος, c'est à dire παντος, *Deæ universi*. Vous sçavez qu'on dit en bon grec ἡ θεὸς Dea, et qu'à leur exemple les poëtes latins se servent aussi de Deus, et que le mot παν ou τὸ παν signifie *universum, universam naturam, totum mundum,* dont Isis est comme le chef, estant pour cela appellée par Apulee *rerum natura parens, omnium elementorum domina* et dans une inscription ancienne *Una quæ es Omnia Dea*. Ouy, l'un Philargy-

rius nous apprend que le nom d'Isis signifie qu'elle est la seule déesse : *Isis dicitur quasi sola dea, cui enim Ægyptus placet,* et vous sçavez que Plutarque nous apprend qu'Isis *est natura et ea naturæ pars quæ quasi feminea omnes in se recepit ostus tanquam nutrix quædam et omnium commune receptaculum* et qu'elle a û de là le surnom de *Myrionymos;* lequel l'on rencontre aussi dans une inscription de Gruter, pag. 83., et dans une autre publiée par le P. Mabillon, p. 91. *Itin. Germ.* et t. 4 *Anal.;* et c'est pour cela aussi qu'elle soit nommée [p. 235 v.] πολυονυμος ou, comme Apulée s'exprime au liv. II, *Dea multinominis.* Il est avec cela constant qu'on mettoit ainsi la lettre T sur une pointe de la lettre H ou N. Dans les familles romaines d'Orsin, il y a le mot Hémis, d'où l'on doit faire *Thémis* (1) vel Thémis, comme un de nos sçavans a fort bien remarqué, et c'est ainsi qu'on lit dans une inscription publiée par Reinesius *Partheniano* et dans une autre PAREN, c·a·d· *parentibus.* Voila, Monsieur, les rêveries qui me sont venuës dans l'esprit à l'occasion des livres des médailles, et je vous prie de les vouloir examiner comme je prie aussi le possesseur de cette médaille grecque de vouloir attentivement considérer si ce mot ne soit pas fait de cette manière παντος (2).

Le médaillon dont vous me parlez dans votre

(1) Cuper écrit ce mot en combinant en une seule lettre le T et l'H.

(2) Ici le ν et le τ sont reliés.

dernière lettre est d'une rareté extraordinaire, s'il n'est pas contrefait. Car il est certain qu'en l'an 161 de nostre grand Sauveur, Marc-Aurèle ait esté consul pour la troisième et L. Aurelius pour la seconde fois, comme S. E. le Cardinal Noris prouve par une inscription de Gruter à la page 95 de sa Lettre consulaire, et à son exemple le sçavant P. Pagi à la p. 53 de sa critique sur Baronius. Vous remarquez aussi bien que Spartien n'ait pas escrit la vie de L. Aurelius Verus, mais de L. Ælius Verus; et néantmoins ces paroles de cet autheur « *Tantumque hujus rei novitas et dignitas valuit ut Fasti consulares nonnulli ab his sumerent ordinem consulum,* » conviennent à Marc-Aurèle et à L. Aurelius Verus. Spartien, au chapitre 5, raconte qu'Antoninus Verus, « *qui adoptatus est a Marco,* » c'est-à-dire nostre L. Aur. Verus ait esté fils de L. Ælius Cæsar dont il escrit la vie; après il parle de cet Antoninus Verus jusques au chapitre 6, et de là il recommence la vie d'Ælius Cæsar, et dit *pro ejus adoptione infinitam pecuniam,* etc., et deux consuls qui estoient ensemble Augustes estoit une chose si extraordinaire *ut fasti consulares nonnulli ab his sumerent ordinem consulum;* lesquelles paroles si signifient comme le prétend le sçavant Casaubon, *nonnullos a consulatu duorum Augustorum annos posteriores* [fol. 236] *numerasse, ut dicerent hoc vel illud accidisse anno post consulatum duorum Augustorum, tali.* Voile *(sic)* l'origine de cette manière de conter les années par un P. C. ou Post Consulatum, qui d'ailleurs a esté premièrement introduite à l'année 309 de N. Sei-

gneur, comme il paroit par les Fastes de Cassiodore, et par ce que remarque le cardinal Noris à la p. 339 de ses *Epoques*. Car, quoyque le même Cassiodore nous veuille faire accroire que cela se soit fait auparavant et immédiatement devant les deux Augustes consuls, par ces paroles : « Verus II et Bradua, Antoninus V et Aurelii III P. C., Antonini V et Aurelii III, duo Augusti Coss. », il est bien apparent que cela soit une bévüe, puisque dans les autres Fastes les consuls T. Vibius Baius et Antonius Bradua suivent les deux Augustes consuls, et parce qu'on apprend par les médailles qu'Antoninus Pius ait été seulement par quatre fois consul et que M. Aurèle ait pris son troisième consulat avec L. Aurelius Verus. Je suis donc persuadé que ces paroles de Spartien doivent estre expliquées de M. Aurèle et de nostre L. Aurelius Verus, qui ont esté consuls tous deux ensemble l'année 161 de N. S., l'un pour la troisième, l'autre pour la deuxième fois; qu'au commencement de l'année M. Aurèle n'estoit que César et que L. Verus fust privé et point César, comme le prouve le cardinal Noris à la p. 94 de son épistre consulaire, et après luy le Père Pagi à la p. 53 de sa critique sur Baronius ; quoy qu'il ait esté d'un autre sentiment dans sa Dissertation Hypatique, p. 219; que Marc-Aurèle devenant Auguste après la mort d'Antoninus Pius, arrivée au mois de mars la même année, ait déclaré aussi son frère L. Au[*reli*]us Verus Auguste ; qu'on mettait dans les fastes et dans les actes *Duobus Augustis Coss.*, et que quelques-uns, ne considérant pas le temps passé, en ayent fait le commencement de leur épo-

que à cause de la rareté du fait, et qu'ils aient marqué les noms des consuls suivans et non pas p. c. *Augustorum* 1, 2, 3, etc. Ce passage justifie donc la légende de cette médaille autant que M. Aurèle et L. Verus aient été consuls ensemble, ce qni ne s'est pas fait qu'à l'année 161. [235 v.] Mais le nombre ne convient pas, et si ce médaillon est authentique, il n'y a qu'à dire que peut-estre le temps ait effacé une ligne du nombre ou que les monétaires y aient mis par abus II pour III. Car il est constant, et vous le prouvez bien, que M. Aurèle ait esté consul pour la troisième et L. Verus tous deux Augustes pour la deuxième fois à l'année de N. S. 161; et puisqu' ils ont esté cette année seulement consuls ensemble, il s'en suit que la date de la deuxième [..... .....] (1) est corrompue, et qu'on la doit corriger *Ipsis Divis Fratribus* IV *et* III *Augustis Coss.*, M. Aurèle aiant esté par trois fois seulement consul et L. Verus pour la troisième fois avec Numidius Quadratus en l'an 167; et qu'il y ait aussi une faute dans l'Inscription CLVI, où M. Aurel dit avoir esté Cos. XIII au lieu de III et L. Aurelius Verus Cos. II; comm' aussi une autre dans celle de la page CCLX, où M. Antonin est fait par IIII fois consul, ce qui est notoirement faux. Mais, Monsieur, il me semble pourtant qu'on ait attribué dans quelques fastes le deuxième consulat à M.-Aurele et à Lucius Verus ensemble, car le *Chronicon Alexandrinum* en parle ainsi à la page

(1) Déchirure du papier qui a enlevé un ou plusieurs mots.

604 de la première édition. Les sçavans ont fort bien remarqué qu'on y met deux consulats au lieu d'un, mais il me semble pourtant que le το δεύτερον et le το β soit applicable à M. Aurèle et L. Verus, et que cet autheur ait escrit qu'ils aient esté en cette année consuls pour la deuxième fois: ce que je vous prie de vouloir examiner, car ce seroit d'un grand pois pour expliquer le médaillon du P. Roubaud dominicain.

Je vous suplie enfin de vouloir faire tenir l'enclose au P. Pagi, et de vouloir estre persuadé que je suis de tout mon cœur,

Vostre très-humble serviteur,

CUPER.

A Deventer, le 6 mars 1697.

APPENDICE II

LETTRES DE GISBERT CUPER AU R. P. BONJOUR

I

(4 juillet 1697).

Reverendo et præstantissimo viro
Guielmo Bonjour Romam.

Reverendo admodum et præstantissimo viro || Guielmo Bonjour. || S. D. || Gisb. Cuperus. || Quod si mecum fuisses, cum amicitiæ non minus quam humanitatis plenas litteras tuas accepi, certe mihi ipse dedisses testimonium gaudii atque lætitiæ credidissesque nihil mihi abhinc multos annos inopinum magis et simul magis gratum evenisse.

Eruditionis tuæ fama jam ad me pervenerat, excitaveratque in me singulare desiderium te cognoscendi Josephi patriarchæ historia, tempus Isiorum, ætas Gemini, tempus Serapionum et passionis S. Marci Evangelistæ: quæ opuscula te simul Romæ in lucem emisisse significaverat Ant. Magliabechius. Sed postquam ex eodem viro illustri intellexi te dynastias Ægyptiorum novis observa-

tionibus et calculis illustraturum vel, uti ipse ad me scribis te, mutato titulo, editurum *Antiquitatem Temporum,* novis plerumque observationibus illustratam ex sacris paginis et exoticæ historiæ monumentis Chaldaïcis, Phœnicis, Arabicis, Idumæis, Ægyptiacis, Sinensibus, Græcis, etc, Hebraïcæ veritati consonantibus, facili conjectura assequi poteris desiderium illud in me auctum esse summopere. Neque enim fieri posse putabam quin multa præclara nos docturus sis in tam eruditi et tam ardui argumenti libris; quos si quis ἀμόυσος et interioribus litteris non succinctus aggredi vellet, famæ revera suæ foret prodigus seque deridendum omnibus eruditis præberet.

Dissertatio de nomine Josephi patriarchæ nondum, id quod equidem vehementer doleo, ad nos adlata est. Et quamvis aliam si quid video editionem promittas, ardeo tamen cupiditate incredibili illam legendi, cum quia summam voluptatem capio ex libris in quibus eo modo Historia sacra et profana illustratur, atque adeo simul illius veritas et antiquitas adstruitur quodam modo, tum quia ipse paucis egi de Josepho patriarcha p. 83. *Harpocratis* mei; quibus plura adjicere possem ad refellenda Bocharti argumenta qui in *Hierozoico* probare conatur Josephum non fuisse cultum sub nomine Serapidis, sed cum tu, Guielme eruditissime, procul dubio exhauseris omnem hanc materiam, veniam uti spero dabis si nunc tecum ea de re non agam pluribus.

Eminentissimum Norisium adprobasse primum volumen quod paratum habes *Antiquitatis Tempo-*

rum gaudeo vehementem in modum, et cum decus illud et lumen ecclesiæ Romanæ summa eruditione et puro candidoque pectore sit, nullus dubito quin argumenta tua et ratiocinationes magni ponderis sint, licet, ut verum ea quæ par est animi ingenuitate, confitear, eorum mihi non displiceant rationes qui LXX interpretum calculos præferunt et Sinensium annales in auxilium vocant : quos tamen tum jamjam docebis ab Hebræis stare et reaptæ mundi ætati adstipulari ; quæ res faciunt utique ut lucubrationum tuarum vix feram desiderium utque tibi otium atque vitam precer ut ea via absolvere inchoata opera et animos eruditorum ejusmodi opiparis bellariis reficere possis.

Irascor acerbitati temporum, quod ejusmodi libri emptores non inveniant et quod auctores recipiant sumptus non modo, verum etiam quod existimationem fere amittant, idque iis in locis ubi eruditorum tam felix proventus et ubi semper tanto in honore interiores litteræ fuerunt. Unde illud Catulli mihi in mentem venit : « O sæclum insipiens et inficetum ! » Et quamvis apud nos etiam gravissima hac belli tempestate studia frigeant, tamen ejusmodi libri diripiuntur et bibliopolæ nostri magnis laudibus non excidunt ; quippe quorum præla exercent cum maxime critici sacri, *Thesaurus Antiquitatem Romanarum* et *Thesaurus Antiquitatum Græcarum*, quorum librorum singuli variis voluminibus constabunt. Utinam pacem suam Christianis Deus largiri vellet, atque ita tuto Belgas meos invisere posses ! Invenies certe me tui studiosissimum et

eruditionis tam maturæ et tam singularis admiratorem egregium et optime mecum actum putabo, si dabitur te amplecti. Neque tamen ad oraculum aliquod, uti qua es summa humanitate, loqueris, venies; sed perspicies verum esse illud Taciti « major e longinquo reverentia » teque amori nimium indulsisse, simul ac animum induxisti credere me præclara adeo eruditione præditum esse. Et quanquam ego me vera loqui fidem tibi facere possim, tamen cum jactura et dispendio qualiscumque famæ meæ vellem te ad nos venire, ut ita virum intueri et alloqui possem cujus primi labores admirabilem copiam reconditæ eruditionis nobis promittunt et spondent.

Eminentissimum Norisium, quæso, observantissimis meis verbis salutes, et certiorem præsulem illustri dignitate et doctrina facias me æternam memoriam servare perfectæ qua imbutus est eruditionis, et singularis benevolentiæ qua me complectitur, meque libentem et lubentem officia mea ipsi delaturum, si modo hæc venia mihi daretur et nisi vererer tot arduis rebus occupato litteris meis esse molestus.

Vale plurimum.

Dav., $\frac{14}{4}$ Iul. 1697.

P.-S. — L'on mande dans les gazettes de Paris ce qui s'ensuit « De Rome le 11 juin 1697 : On continue de travailler au port d'Anzio, où on a trouvé en fouillant dans la terre quantité d'antiques, et le pape a ordonné au cardinal Altieri de les aller voir pour lui en faire

son rapport. » Je vous prie de me vouloir bien faire sçavoir ce qui en est et ce que j'en dois croire, et, si cela se peut, quelles pièces antiques y aient été trouvées.

II

(15 décembre 1697).

Præstantissimo doctissimoque viro Guielmo Bonjour S. D. Gisb. Cuperus.

Quas ad me $\frac{31}{21}$ Augusti proximi dedisti litteras accepi, tibique eo nomine plurimum me tibi debere confiteor. Nam primo inde intellexi Emin. Norisium memoriam mei servare perpetuam ; qua re certe mihi nihil honorificentius evenire potest: cum quia vir ille in tam alto dignitatis fastigio positus est, tum quia sacra et profana eruditione aliisque præclaris virtutibus animum succinxit, uti vel patet iterum ex dissertatione *De uno ex Trinitate passo*, quam ad me opera Magliabequii nostri perlatam summa cum voluptate et fructu perlegi; id quod rogo significes viro eminenti, quem nunc spero non secus ac te recepisse *Historiam III Gordianorum* quam subcisivis horis composui.

Dissertatio tua de nomine Josepho a Pharaone imposito nondum in orbem nostrum est deportata; ex *actis* tamen *Lipsiensibus*, cognovi nonnulla que eadem complexus es et quidem te existimare in nummo Ægyptiaco nobis exhiberi Osirim imberbem

et cornutum, et addi insuper Θεου πανος, quia multi Osirim et Pana eundem esse existimabant. Verum mihi diligenter nummi illius ectypum inspicienti non alia quam muliebris figura sese offert, talemque omnia lineamenta totusque habitus et cultus προτομῆς referunt; quare etiam atque etiam te rogo ut examines an non hæc Isis sit et an non adscriptum illi fuerit Θεου πανος vel παντος. Deæ Universi. Nosti ita describi nobis Deam Isidem et litteras N et T ita jungi non modo, verum etiam transversæ litteræ T lineam tenuem valde esse, uti patet ex nummis et inscriptionibus atque adeo facile lapsu temporis atteri potuisse.

Gaudeo *Harpocratem* meum tibi placere et multum tibi debeo quod ejus mentionem constitueris facere in dedolatis tuis operibus. Iac. Gronovius, vir eruditus et celebris, putat hanc icunculam repræsentare IV anni tempora : quod certe mihi probabitur nunquam, licet non is sim qui jurem in propria placita. Sed continuo ea damnem potius, simul ac video alios melius res tam obscuras enarrare. Tu qui abstrusæ in antiquitatis penetralia admissus es, examina, quæso, si tanti num illi opinioni aliqua veri species insit.

Defensionem chronologiæ Hebraïcæ valde legere desidero, quia adversa pars non videtur validis argumentis. Et revera ego capere nullus queo Noaehum usque ad annum Abrahami 58 in vivis fuisse et Semum supervixisse Abrahamo annis 34, id quod Hebraïcus calculus nos docet, si bene subducantur rationes. Præterea cum primi mortales narrentur

tarde liberis operam dedisse, vel certe tarde genuisse eos quorum memoriam Historia sacra conservat, et sequentibus sæculis illud paulatim decreverit; verisimile mihi nequaquam est Arphaxad anno ætatis 30 genuisse Sala, Sala an. 30 Heberum, et Tharam postea genuisse Abrahamum anno 70. At si sequimur LXX interpretas, Iared ante diluvium an. 162 genuit Enochum; alii omnes tardius dicuntur genuisse; post diluvium vero usque ad Nachorem non infra annum 135 generandi initium constituitur. Nachor inde a. 79 genuit Tharam, Thara a. 70 Abrahamum; cum contra ut dixi patriarchæ illi in Cod. Hebræo dicantur genuisse anno 35 vel circa et inde post aliquot sæcula Nachoro tribuatur annus 79 et Tharæ an. 70; quæ quidem mihi ἀσυςήτο... plane videntur esse.

Sed næ ego mihi nimis placeo, quod de his rebus agam cum viro qui contraria docebit, ex monumentis diversarum gentium ineditis, atque ex ipso Josepho, quem cæteroquin LXX Interpretum defensores sibi vendicant. Nihil igitur restat quam ut libertati huic veniam, (id quod cum maxime facio), a te petam. Qui libri in Batavis editi sint ex Magliabequio cognosces.

Vale plurimum.

Daventriæ, $\frac{15}{25}$ Dec. 1697.

III

(20 mai 1698).

Reverendo et doctissimo viro Guielmo Bonjour S. P. D. Gisb. Cuperus.

Litteræ quas ad me III kal. febr. proximas S. Greg. dedisti, recte curatæ sunt, plurimumque me tibi debere confiteor quod tam prolixe et tam erudite mihi responderis. Si literæ N in V ΠΑΝΟΣ non imponitur virgula, ego facile conjecturam meam abjicio et tuam amplector, cum nihil certius sit quam veteres sibi finxisse deos θηλυμορφους et ἀνδρογύνους atque eosdem ex Osiride fecisse Bacchum, Pana aliaque numina; et omnes deos imo et deas ad unum solem reductos esse doceo uti nosti in *Harpocratem*. Vocem φομθομφανηχ *(sic)* significare *Salvatorem mundi* a ratione non est alienum; imo illud tua fide nunc fere amplector et plane affirmare tecum possem, si orientalium linguarum forem peritus. Agit etiam de hoc nomine Steph. Le Moyne, p. 130 notarum in epistola Polycarpi; putatque cum Mullero illud denotare *Salvatorem hominum* et non sine ratione vulgatum interpretem et Hieronymum reddidisse per « *mundi, creaturarum,* seu *hominum servatorem* » et vocem πανηχ descendere putat a πι et αναξ; unde ἄναξ Græcorum, Rex, Servator, σωτὴρ : agit etiam de eodem nomine Campegus Vitringa in

Obs. Sacr, c. 5, putatque idem esse quod *absconditorum occultorumque contemplator* ονείροκρίτης και κρυπτῶν ἐνεστής; præterea notat πι vel φι non fuisse præpositivum articulum apud veteres Ægyptios et hodiernam Coptarum linguam veteri Ægyptiæ, id quod alii eruditionis præstantis censent etiam viri, nequaquam fuisse similem, et propterea alienum esse plane ex lingua Coptarum hodierna vocum Mosis tempore usitatarum originem repetere. Quanquam quoad præpositionem πι vel φι exempla a te adlata contrarium videantur suadere, si modo vetus Ægyptiorum lingua Pausaniæ tempore adhuc in usu fuit. Ultima autem nominis Josephi pars facit, ut te rogem an aliquam cum ea cognationem vel similitudinem habeat vox *Phanax*, quomodo Bacchum vel Osirim appellasse Μυσος canit Auson. Epigr., 30, apud quem alii legunt *Mystæ*, et forte meliori jure.

Postquam hæc scripseram, ipsa tua dissertatio ad me adfertur cura Magliabecquii nostri; summa eam cum voluptate et fructu perlegi, et, ne quid invidi carpant, patere ut te moneam apud Justinum lib. 43 non legi « *unde Fauni templum Pana vocant* », uti scribis p. 4, sed « Græcos Lyceum id est deum illo nomine appellasse Pana » : *in hujus*(montis Palatini) *radicibus templum Lycæi, quem Græci* Pana, *Romani* Lupercum *appellant*, constituit. De simulacro numinis quod a Ptolemæo Sinopi est advectum ago etiam p. 83 Harpocratis mei, et rogo ut æqui bonique consulas si nonnulla suppono quæ ad illustrandum Cl. Alexandrinum faciunt et ad

refellendos eruditos qui Josephum non cultum fuisse nomine Serapidis contendunt. Id quod ante credebam dubitabundus, nunc autem post lectam dissertationem tuam plane persuasus sum cum tot novis et firmis argumentis id fulciveris.

Clemens igitur Alexandrinus p. 31. *Admon. ad gent.* male distinguit *Sinopenses* et *Pontum;* scribens alios narrare Sarapidis simulacrum missum fuisse a Sinopensibus ad Ptolemæum; alios vero dicere Ponticam esse statuam ποντικὸν εἶναι βρέτας τὸν Σεράπιδα. Hi enim auctores ejusdem sunt sententiæ quia Sinope est urbs διαφανεστάτη Ponti Asiatici et inde etiam recte Tac., 4. H. 83 *Ponti* et *Sinopes* meminit in eadem historia. Deinde narrat Sesostrin jussisse fieri a suæ ætatis Briaxare Osiridis avi sui vel a quo genus deducebat simulacrum, et de eo ita loquitur p. 32 Καὶ τῷ ἐκ τῆς ὀσίριδος, quod ita vertit interpres. *Et cum pharmaco ex sepultura Osiridis et Apis relicto omnia permiscuisset, duplicavit Sarapin.* Sed tuum erit judicare an non græca interpretari debeant: *Et cum pharmaco, medicamentis, unguentis quæ ex sepultura vel conditura Osiridis et Apis reliquum erat omnia miscuisset* διέπλασεν τὸν Σαραπιν, *fecit, finxit Sarapin.* Puto enim διέπλασεν descendere a διαπλαττω vel-σσω *fingo,* et non a διπλωω vel διπλάζω *duplico.* Et Clementem respicere ad unctionem feralem et condimenta cadaverum, qui mos sepeliendi usitatissimus apud Ægyptios [est], et miscuisse Brizaxarem illa unguenta et condimenta; quæ quidem comparata erant ad condienda illa cadavera, sed quæ supererant.

Bochartus, vir utique doctissimus, ut eo me conferam, ostendere conatur lib. 2. c. 34. part 1. *Hieroz.* Josephum patriarcham non fuisse cultum nomine Sarapidis, et licet hanc provinciam jam ornaverit doctissimus Spencerus lib. 3, c. 9. dissert. 5 *de Leg. Hebræarum,* tamen puto me additurum ea quæ plane convellant viri docti eruditionis clarissimæ sententiam. Ille igitur ostendere conatur Josephum patriarcham non fuisse cultum nomine Serapidis, et Tacitum auctores Græcos, unde sua hausit, non intellexisse, et, ante Serapin a Sinopensibus acceptum, nomen illud non fuisse cognitum in Ægypto; verum jam olim in locis citra Pontum et Polyb. 4, 39, in ora Proponditis vetus Σεραπιειον describere oppositum Hiero, ubi Jasonem fama est XII diis sacrificasse. Quod si Jasonis tempore Serapis ibi fuisset cultus, magnum certe hoc argumentum foret, sed Polybius scripsit historiam suam tempore Ptolemæi Philometoris qui sextus Lagidarum fuit; cum Sarapis, si concedamus eum ex Sinope advectum esse in Ægyptum a Philadelpho secundo rege, jam fuerit cultus; deinde Thraces, illud numen ad exemplum Atheniensium de quibus id testatur Pausanias potuerunt ex Ægypto Ptolemæorum temporibus accepisse, imo acceperunt procul dubio, late vagante dæmonis illius superstitione, postquam a Ptolemæis tam enixe coli cœpit. Præterea Polybius non memorat vetus Σεραπιειον, sed simpliciter narrat Serapidis fanum fuisse in Europa vel Thracia ad ostium Ponti, oppositum loco vel promontorio aut ἱερῷ nomen in quo loco Jason sacrificaverat. Taciti

tamen verbis nihil absurdius, nihil falsius esse scribit Bochartus, nec ante Ptolemæos putat in loco cui nomen Rhæotis fuisse sacellum Serapidis atque Isidis; et inde putat Clementis verba, εὖθα κὰι τὸ ἱέρον τετὶμῆται τοῦ Σαραπιδος verti debere « *ubi et Serapidis templum colitur,* vel *ubi et Serapidis coli solet templum* », tanquam sensus sit Ptolemæum hanc Serapidis statuam posuisse, ubi hodieque templum eius erat, et Tacitum suspicatur ex similibus Græci scriptoris verbis collegisse, jam antea Serapidis sacellum ibi fuisse, quia τὸ ιερον tam *sacellum* quam *templum* sonat, et quia τετιμηται verbum est temporis præteriti, et huiusmodi præteriti significatio sæpe est præsens. Verum si temporis hoc verbum est præteriti, ergo certe nullus video cur non æque commode imo commodius verti possint Græca : *ubi in honore,* vel *cultum fuit antea templum Serapidis.* Et quamcumque interpretationem amplecti quis velit, puto ex utraque patere Serapidis ibi ante advectum ex Ponto Ditem templum fuisse; certe Serapidis nomen diu ante Ptolemæorum tempora cognitum Ægyptiis fuit. Quia Timotheus et Manetho conjecerunt ex cerbero et dracone statuam ponto advectam, cujus illi nomen ignorabant, nullum alium quam Sarapidem esse, Deum Memphi et tota Ægypto notissimum ; cumque ita adventitius ille ex ponto Deus Serapidis nomine Alexandriæ coleretur, dii isti in unum conflati sunt, Alexandrinique propter Ptolemæorum potentiam statim cultus late fuseque sparsus est ; ita tamen ut nullus alius coleretur quam Serapis. Origenes quidem lib. 5 *adversus*

Celsum scribit Naucratitis fuisse visum alios deos colere, quam qui a veteribus culti fuerant et recepisse τον Σαράπιὸν τον οὐ ποπωτε γενόμενον θεον, et mox ita de eodem Deo loquitur: *De Serapide vero longa est et parum sibi constans* historia χθὲς καὶ πρώην εἰς μέσον ἐλθοντος, *heri aut midius tertius prolato in medium quibusdam imposturis Ptolemei volentis deum hunc nobilitare apud Alexandriam,* ubi et forte meliori jure scriberetur κατὰ πινας ματρανειας, Βουλήθεντος του Πτολεμάιου; *imposturis nonnullis,* idest Timothei et sacerdotum, volente Ptolemæo, etc. Ita prior locus ita vertendus est, « *quod si Naucratitis priscis visum est alios deos colere, junioribus vero adorare eum qui antea fuerat Deus. Non ideo et nos novum qui ante non fuerat Deus, neque ignotum hominibus Deum dicimus esse* ». Quæ ultima quantum ab interpretatione abeant et quam valde cum sequentibus et ratiocinatione conveniant Origenis optime omnium judicabis. Sed hæc Origenis verba nihil obstare meæ sententiæ arbitror neque enim dubitandum est quin Serapidis cultus valde auctus sit, postquam a Ptolemæo statuam Ponto advectam Serapidis nomine colendam esse instituit; et si Serapidis nomen illi datum fuit, sequitur absque ulla controversia illud ante Ægyptiis cognitum, non autem una cum statua ex Ponto venisse; atque istud claris verbis Tacitum et Plutarchum tradere in *Harpocrate* meo docui. Naucratiae igitur ad exemplum Ptolemæi Sarapidem illum ex Ponto arcessitum procul dubio coluerunt, et forte antea numen illud vel Serapidem Ægyptium non adorarunt, con-

statque unamquamque fere Ægypti urbem sua sibi atque adeo diversa numina habuisse. Et quia in Serapidis historia sumus, patere ut addam largiter errare Suidam cum in verbo Σαραπις scribit Aprin regem Memphis, cum fames ingens esset, Alexandrinis victum præbuisse, et deinde ab Alexandro Serapidi exstructum esse magnum et splendidum valde templum. Utrumque enim a veritate est alienum; nec tempore Apis ulla fuit Alexandria nec Alexander in urbe Nominis sui tale templum extruxit, uti jam partim observavit Bochartus. — Ut autem revertar ad dissertationem tuam, quæ pag. 16. notas De Fortuna conservatrice et Genio conservatore elegantia sunt; sed vide tamen, quæso, an satis argumento tuo conveniant; quia Fortuna non simpliciter vel absolute *conservatrix* nec Genius *conservator horreorum* dicuntur; ita ut, quod inde sequitur, habuerint curam omnium horreorum, sed *horreorum Galbianorum*, quia procul dubio Fortunæ et Genii in iis erant simulacra, vel saltem Fortunæ; et ea horrea, ut omnia loca, peculiarem Genium putaverint habere, atque ab eo et fortuna conservari: quadraret potius Insc. 6. CIX, in qua *Genius Horreorum* absque ulla additione memoratur. Quanquam mihi videantur certa horrea et forte Cæsarum designari quorum Genio *Saturninus et successus horrearii pro salute dominorum* (i. e. Vespasiani et Titi qui consules fuisse dicuntur), hoc *donum dederunt*.

Isia tua et Serapia valde mihi placuerunt; et ab iis certe, uti etiam ab ipsa dissertatione, doctior longe

abii, et illa opuscula faciunt ut me mirificum teneat desiderium legendi speciale opus tuum de Mercurio quod te editurum in lucem postmodum promittis p. 15, necnon Chronologiam de qua per litteras egimus.

Plurimum etiam tibi sum devinctus quod Harpocratis mei memineris honorifice; non est is tanti ; sed tamen inde agnosco benevolentiam et humanitatem tuam. Vale etiam atque etiam. Daventriæ, $\frac{20}{30}$ maii 1698.

IV.

(15 novembre 1698).

(Même suscription.)

Quod non ante amantissimis et acceptissimis litteris tuis responderim factum est peregrinatione. Trajectensi, in quam plus temporis impendi quam constitueram, et inde domum redux aliis negotiis implicitus fui; quæ ne nunc quidem cessant, cum ordines Transisalaniæ hac in urbe rebus ad justitiam et rempublicam pertinentibus incumbant. Nolim tamen diutius differre responsum ne videar parvi facere, imo effundere amicitiam quam tam vastæ eruditionis cum viro colo. Iter illud mihi felix valde cessit, et varios raritatis eximiæ et ineditos quantum quidem scio nummos mihi comparavi; estque inter eos unus in quo Tiberius vocatur *Impera-*

tor unicus. Qualis nunc alicubi exstet in cimeliis urbis scire equidem summopere desidero, teque etiam atque etiam rogo, ut, posthabitis gravioribus studiis tuis, eam in rem apud celebres antiquarios velis inquirere; neque enim a Mediobarbo vel ullo alio similem video recenseri. Lætor valde dissertationem meam de III Gordianis tibi probari, augere certe eam et ita historiam temporum illorum illucidare magis possem, sed illud differre constitui quia editio hæc nondum gratiam novitatis exuit quanquam omnia exemplaria sint distracta.

Ex litteris Megliabequii nostri ultimis perspexi Pentateuchum tuum Ægyptio-Arabicum typis descriptum esse, quo nomine certe tibi plurimum Respublica litteraria debet. Quod si non essem natus anni 54 et si mihi otii abunde esset, operam darem linguis illis, ut ita tecum de iis agere possem. Spero Deum tibi vitam daturum longam uti et alia quæ effecta habes opera absolvere possis; ex quibus mei gustus et stomachi erit præcipue dissertatio de Mercurio, quia in ea procul dubio varia illustrabis auctorum loca et docebis illum etiam gentilium deum ex historia Judaïca divinisque libris desumptum esse more usitato gentibus, veritatem in fabulis obfuscando.

Amstelœdami auctio bibliothecæ habetur quam 24 annorum juvenis nomine Nicolai collegit. Jungitur illi συλλογη nummorum et aliarum antiquitatum elegantissima. Inter quas sunt statuæ hieroglyphicis litteris inscriptæ, quæ nescio an tibi inservire possint: Idolum marmoreum Ægyptium, mire bar-

batum, tunica manicata vestitum, utraque manu nescio quas tænias humeris impositas retinens; Ei et a fronte et a tergo inscriptæ notæ hieroglyphicæ.

Idolum æneum Ægyptium (Isidis certe simulacrum) pectore tenus basi marmoreæ impositum. Vas alabastrinum Ægyptium cui inscriptæ notæ hieroglyphicæ. Idolum æneum fœminini sexus, utraque manu (revulsa tamen periit læva) tenens sphyngem. Bos apis æneus in marmorea basi coronatus loto.

Spero te accepisse litteras meas quas $\frac{20}{30}$ maii proximi ad te dedi, et iterum peto atque rogo ut æqui bonique facias libertatem quam mihi tunc sumpsi. Eminentissimum Norisium verbis meis officiosissimis quæso salutes, significesque me præclaras virtutes ejus summopere colere et semper victurum memorem benevolentiæ qua me olim complexus fuit, et uti equidem spero adhuc complectitur, licet merita sua virum evexerint in tantæ dignitatis fastigium. Vale plurimum.

Daventriæ, $\frac{15}{25}$ nov. 1698.

Hæc cum scripsissem, adferuntur ad me opera vel potius opuscula posthuma Joh. Lighfooti angli, inter quæ sunt λειψανα de rebus ad τῶν ό versionem Græcam spectantia; et vir doctus probare conatur: 1° Quod Biblia publice in Hellenistarum synagogis usitata non fuerint τῶν ό, contra quosdam qui hoc factum fuisse asseruerant etiam apostolorum temporibus. 2° Hanc versionem revera non fuisse τῶν ο, ut vulgo perhibetur. 3° Examinatur Josephi assertio versionem hanc contra omnes alias sancitam fuisse gra-

tamque imprimis genti Judaicæ. 4° Enumerat specialiter varios hujus versionis errores, qui certe ex ejus sententia haud pauci sunt, etc. Vale iterum.

V

(Avril 1699).

(Même suscription.)

Haud communi gaudio perfusus fui simul ac eruditissimam et amicissimam epistolam tuam accepi et inde summa cum animi mei voluptate perspexi te natum esse restituendæ veteri Coptorum linguæ in qua quidem Kircherus multum desudavit, sed tamen omnium exspectationi non satisfecit, quia instructus non erat iis studiis quæ ad perficiendum tam illustre opus requiruntur et quibus tu, eruditissime Bonjouri tam præclaram operam, dedisti.

Nullo modo capere possum quare vero in monumentis Copticis vocetur *Cæsar Tarsus*, et hunc nodum si solveris, uti te facile facturum credo, magna certe nomen tuum fama circumdabitur. Libanii epistolas ab eruditissimo Rostgardo tam splendida occasione auctiores fore, Gezzium Arriani periplum integriorem editurum, et D. Bern. de Montfaucon publicaturum nonnulla S. Joh. Chrysostomi opuscula ἀνέκδοτα, multum equidem lætor. Lambecius testatur in Bibliotheca Vindobonensi

extare varias ejusdem Libanii epistolas ineditas et Holstenius nonnullas ex codice Vaticano ad eum misit, quas (uti non ignoras) edidit Tom. V ejusdem operis. Det hoc quæso mihi eruditissimus Gezzius ut inspiciat Arriani periplum maris Erythræi et quidem hunc locum τῶ δε βασιλεῖ κατ' εκεινους τους καιρους ἐνφερόμενα βαρύθιμα ἀργυρώματα καὶ μουσικὰ και παρθένοι εὐειδεῖς. « *Regi autem iis temporibus tributi nomine mittebantur pretiosa vasa argentea, instrumenta musica,* uti vertitur ». Mihi enim illud Μουσικα vix locum habere videtur posse, et si instrumenta musica habuisset ante oculos Ardianus crediderim eum additurum fuisse το ὄργχνα. Nec credo veteres αργυρώματα μονσικὰ vel μενσικὰ absolute pro instrumentis musicis posuisse. Quid multis ? Crediderim vel locum corruptum vel μουσικα αργυρωματα esse vasa argentea affabre et concinne facta; quo certe sensu μουσικῶς frequenter occurrere et a qua loquendi ratione Latinos etiam non alienos esse constat.

Vellem nunc etiam ad te mittere possem ejusmodi thesauros in orbe nostro repertos esse, sed talium hic magna penuria est. Ego tamen nactus sum Everardi Peithei *antiquitates atticas* et *rempublicam Atheniensium;* inediti et varia eruditione reperti sunt hi libri, auctoremque verum initio hujus sœculi virum doctissimum fuisse patet ex *Antiquitatibus* ejus *Homericis* quæ an. 1677 prodierunt Lugduni Batavorum. Præterea dissertationem paratam habeo cui titulus erit *Elephas numismaticus.* Ago in ea de causis quare varii tam libera repu-

blica quam sub Imperatoribus nummi bellua illa sint signati. Historiam elephantorum. si Romam spectes. ordine dispono et varia noto. quæ viri etiam eruditissimi non satis diligenter. uti mihi equidem videtur, examinaverunt.

Typographi Trajectenses et Lugduno-Batavi pergunt in edendis *Thesauris Romanarum et Græcarum Antiquitatum*, et Perizonius. professor haud minimi nominis, totus est in adornando luculentissimo et eruditissimo commentario in Aeliani variam historiam. Horatius prodiit cum lectionibus venusinis Jani Rutgersii et eiusdem viri docti in Val. Flaccum aliosque auctores notæ expectantur. Inscriptiones Palmyrenæ, a Bernardo et Smithio pereruditis Anglis illustratæ, lucem aspexerunt publicam, et spero illas quas Ill[mus] Fabrettus explicavit cito ad nos delatas iri, ut ita rerum præclararum copia animum explere et exhilarare queam. Hæc enim cum scribo, adferuntur mihi a viro præstantissimo litteræ quibus certior fio bina exemplaria Grævio et mihi destinata curæ Cathberneri, qui Batavorum mercatorum negotia Liburni curat, commissa esse. Em[mum] Norisium. nisi Eminentiæ suæ vel tibi id grave est, verbis meis officiosissimis salutes rogo. Vale plurimum.

Daventriæ, ipsis Kal. Apr. St. Iul. 1699.

VI

(11 juillet 1699).

(Même suscription.)

Nullus dubito quin acceperis litteras quas ipsis cal. aprilibus misi satis prolixas; postea cura et opera ill^mi Magliabequii reddita mihi est exercitatio tua in Monumenta Coptica seu Ægyptiaca Bibliothecæ Vaticanæ; in qua non modo mei honorificam mentionem facis et ita ostendis mutuam nos amicitiam conjungere (quo nomine plurimum tibi debeo), verum etiam multa præclara nos doces. Certe quæ notas de Racoti, Phostato, Babylonis, Cæsare Tarso, urbibus On et Pethom, nec non aliis veteris ævi rebus, mirifice me oblectarunt.

Quod autem ad antiquitatem linguæ Copticæ vel Ægyptiacæ attinet, patere ut mittam in alia omnia ire Joh. Harduinum, (p. 34 Chronol. Vet. Testam. « Considerandum etiam, ait vir excellentis sed prompti et præcipitis ingenii, amplius an Coptica ipsa lingua quæ nec in usu uspiam terrarum est, ab annis saltem, ut in confesso est, amplius 500, nec in libris quidem existit, nisi recentioribus et admodum dubiæ vetustatis ac fœde corruptis (quales sunt interpretationes Veteris Novique Testamenti ex Græco in linguas peregrinas), et habet præterea voces plerasque omnes ex Græco Hebræoque deductas. Deli-

berandum, inquam, an ficta in otio censenda sit.

Alia certe omnia censes, et censuit olim forte Salmasius cum linguæ Ægyptiacæ nobis promitteret, nam si non aliæ linguæ istius relliquiæ superstites forent, quam quas agnoscit Harduinus, non video quomodo de ea commentarium scriberes. In Liturgia sæpe video legi vocem πιαγιος et reddi per τὸ *Sancti*, sed ignoro plane quam vim habeat τὸ πι. Maxime cum πιαποστολος vertatur per Apostolorum; cum tamen primo fonte πιαγιος nihil aliud videatur esse quam *Sanctus*, πιαποστολος, Apostolus; uti etiam πιάγιος Κούριλλος, *Sanctus Cyrillus;* teque etiam atque etiam rogo ut mihi hunc scrupulum eximere velis; præterea video plerasque voces liturgiæ istius, etc. Græcas esse, et in eadem celebrari memoriam patrum nostrorum SS. Romanorum, teque, vir præstantissime, existimare memorari martyres Romæ passos vel pontefices, si modo bene capio notam tuam p. 8.; sed perpende quæso an non potius celebrentur martyres nomine *Romani:* quorum unus sub Diocletiano, teste Prudentio, alii sub aliis, martyrio coronati sunt, quorum memoria in martyrologiis servatur. Sed me bona fide hariolari credes, et ridebis procul dubio conjecturas meas ut leves et inanes; quare quidem eas missas facio; et monebo tantum in Paulini quos laudas versibus legendum videri :

Nomine ferali abscondens venerabile nomen ;

vulgatum enim *abscindens* nihil plane est. *Serapis* autem dicitur esse *ferale nomen,* quia nonnulli

putabant illud descendere a Σνρος, loculus quo cadavera condebantur, et illo funesto nomine celabatur, occultabatur et abscondebatur nomen Josephi. Sed cum tam pulchre illustraveris Serapidis et Josephi historiam, doce me, quæso, an alibi talia legantur de Serapide qualia canit Paulinus, Carm. ult. v. 122.

Quid Serapis meruit qui sic laceratur ab ipsis
Per varios turpesque locos ? hic denique semper
Fit fera, fitque canis, fit turpe cadaver aselli;
Nunc homo, nunc panis, nunc corpore languidus ægro.
Talia cum faciunt, nihil hunc sentire fatentur.

Hic aquam hærere mihi lubenter fateor cum Muratorio, sed tamen primo putabam scribendum esse, *per varios turpesque jocos;* ita ut jocantes et ludentes Serapin vel vocaverint vel effinxerint ut feram, canem, asinum mortuum, hominem, panem, ægrum, atque ita fatebantur nihil deum illum sentire, quia alias ultus fuisset insignes has contumelias; quin et τὸ *laceratur* optime *jocis* convenit; significat famam imminuere, contumeliis replere; neque credibile est μέγαν Σέραπιν, ut illum sæpissime impurus Julianus appellat, cultum fuisse in locis turpibus. Et tuum erit examinare an dicterium (vel potius figura) *Panis* non referri possit ad Josephum et procurata ab ipso Ægyptiis vicinisque alimenta. Verum mirum mihi plane videtur neminem veterum memoriæ mandare Serapin sub talibus figuris cultum fuisse; quid quod *asinus* cum ejus relligione certet plane cum illud animal odio habuerit, teste Æliano 10, 28, *de animalibus*. Ego crediderim Pauli-

num respexisse in genere ad Ægyptiorum sacra, et omnem illorum cultum retulisse ad Serapin, quem eundem cum Osiri aliisque diis, vel τὰ πάντα, putabant esse. In sacris autem gentis illius erat fera, id est Hippopotamus, quem miror non cognoscere Onzelium in *Animadv. ad Min. Fel.* p. 173; crocodilus, leo, lupus, etc., *canis* vel κυνοκέφαλος, Anubis; atque adeo verus canis, (juxta Cicer. lib. 3 *Tuscul. quest.* Clem. Alex., Herodot., Diod. Sicul. et Juvenal. *Oppida tota canem venerantur)*; Asinus, homo, et denique panis vel penis potius (honos sit auribus) quem in adytis vel templis suis statuebant et colebant; quique cultus inter *turpes jocos,* (si modo ita legendum est), potest referri non secus ac *asinus,* cujus cadavere canit Nolanus Episcopus Serapin fuisse repræsentatum. Certe in Ægyptiorum sacris asinus fuit. Min. Felix: « nisi quod vos et totos asinos in stabulis cum vestra Hippona consecratis, et eosdem asinos cum Iside religiose devotatis. » Quin et Coptitæ asinum dejiciebant asinum *(sic)* de præcipitio propter odium in Typhonem; quem asino vectum effugisse e prælio fabulantur, apud Plut., *lib. de Is. et Osir.* Quo forte *cadaver* hoc referri debet, nisi etiam in aliis urbibus inter sacra fuerit occisus et ostentatus? *Homo* autem pertinet, si quid video, ad superstitionem quam idem Minutius nobis narrat p. 33. *Ægyptii sane hominem sibi quem colant eligunt, illum unum propitiant, illum de omnibus consulunt, illi victimas cædunt; et ille qui ceteris deus, sibi certe homo est, velit nolit;* et quidem ἐν Ανναβ. κωμῃ uti ex Theodoreto notarunt interpretes. Cum

igitur Ægyptii antiquos ritus observarent diligentissime et præcipua relligione colerent Serapin, ejusque cultus per totum fere terrarum sese extendisset, Paulinus omnia quæ de superstitionibus eorum legerat vel acceperat ad Serapin retulit, et inde canit eum in varias figuras fuisse effictum, quo pertinet initium loci a te laudati :

Fugit et Ægypto Satanas sub mille figuris,
Nomina mille sibi vanis ad commoda monstris
Sumpserat, ut Serapim sanctum formaret Ioseph.

Hæc mea de intricato hoc loco sententia; et te, utpote in penetralia Ægyptiorum admissum, rogo etiam atque etiam ut eam examinare et aperto pectore ad me mittere velis quid tibi de illa videatur; uti etiam quæ tibi notata sunt unde magis hæ tenebræ illustrari possent. Vale plurimum et em^{mum} Norisium verbis meis observantissimis salutes. Daventriæ, $\frac{4}{14}$ Jul. 1699.

Cum jamjam litteras hasce traditurus eram hemerodromo, ecce mihi adferuntur a te novæ quas $\frac{20}{30}$ Maii proximi scripsisti et quibus rogas ut mittere velim quid repererim animadvertendum in *Exercitatione in monumenta Coptica* et in *Digressione de LXX Hebdomadibus Danielis*. Exercitatio tua credas velim mihi valde placet, sed cum linguam Copticam ignorem plane, omnia videbis facile me valde imparatum ad eam accedere. Græcam tamen esse magnam partem patet, et observo voces non flecti more Græcorum, ex. gr. p. 15. legitur πιευαγγελιων,

πιαποστολος, cum Græca desiderent πιαποστολου, evangelium apostoli, uti mox μάρτυρος, ubi tamen iterum sequitur Μαρκος et ratio postulet ut scribatur μάρτυρος Μάρκου, et cum videam te p. 14 statuere articulum πι vel νι præfigi solere ad designandum numerum pluralem, quid ille nobis designat in πιευαγγελιων, in πιαποστολος, similibusque vocabulis quæ sunt numeri singularis? Quæ de LXX Hebdomadibus notas docta sunt et plane prima fonte videntur esse. Sed cum materia hæc intricata sit valde et obscura, vel ex sententia Origenis et Hieronymi, multumque in iis inveniendis desudarint eruditi, tam qui a vobis, quam qui a nobis stant, cumque sim occupatior, veniam dabis si illum campum nunc non ingrediar. Neque etiam ignorare potes eamdem materiam tractasse nuper Jo. Harduinum et intentatam aliis viam esse ingressum, quam persuasissimum habeo te examinaturum. Vir certe ille est doctissimus; sed, si quid video, amat admirandas et paradoxas opiniones, quas tamen tot solertibus et novis argumentis firmare conatur ut inde non modo voluptas singularis, verum etiam sæpe fructus, ad legentes perveniat. Referta certe chronologia illa est multis rebus quæ accuratum examen sibi deposcunt, videorque mihi adnotasse varia loca quorum explicationes si non destrui, plane attamen labefactari possunt. Sed non is sum qui me committere cum tam acuto, tam acri et tam eleganti ingenio vel velim vel ausim; aliisque quibus plus otii et doctrinæ est hanc provinciam trado libens lubens. Neque enim dubito quin surrecturi sint qui

librum illum a capite ad calcem examinabunt, qui defendent aliorum placita et ostendent nova hæc non satis firmis inniti fundamentis.

Non ago, in dissertatione quam *Elephas numismaticus* inscripsi, de sceleto elephantino Tonnæ effosso. Scripsit de eo quidem ad me Tentrelius: significavit se publicaturum iterum epistolam suam cum judiciis variorum doctorum Italorum, Gallorum, Germanorum, etc., et rogavit uti et ego a symbolis esse vellem, sed cum in interiora naturæ penetralia admissus non sim, antiqui ævi reliquias dedi, atque de solis nummis egi qui elephantis signati sunt. Subministravi tamen quæ censeat Amplissimus et Illustrissimus Reipublicæ Amstelœdamensis consul Nicolaus Witrenius, qui eam in rem diligenter inquisivit in *Historia* vel *Descriptione inedita Tartariæ,* quia ad fluvium Obium multi animalis illius σκελετοὶ et dentes inveniuntur. Quos idem credit a diluvio ibi fuisse, explosa mosiorum fabula, qui nugantur cælum conversum et septentrionem, vel tractum suum, olim caloribus ut hodie Indiam fuisse infestum.

Vale plurimum. $\frac{11}{21}$ Julii 1699.

Suscription: Reverendo plurimum et || præstantissimo viro Guielmo || Bonjour, ordinis eremitarum || S. Augustini. Romam.

VII

(27 janvier 1700).

Lecta eruditissima epistola tua, veniebat mihi in mentem Horatianum illud *Jamjam efficaci do manus scientiæ* (1), et certe multum tibi debeo quod me errantem reduxeris in viam et docueris differentiam litterarum copticarum Π et N. Quam cum non secus ac reliquas ejusdem linguæ ignorarem plane, nihil mirum itaque me lapsum esse et inutilibus quæstionibus te fatigasse.

Prodiit nuper Dordraci « viri clarissimi Stephani Lemoyne, theologi et professoris dum viveret Lugduno-Batavi, dissertatio theologica ad locum Jerem. 23, V.1, *De Jehova justitia nostra* »; multa quæ ad interiores litteras pertinent nos ille docet. Et cum ille liber forte Romam non perferretur, et tamen eadem contineantur quæ argumento de quo egimus plane conveniunt, rem me tibi non ingratam facturum spero, si ea tecum communicarem. Capite igitur tertio, profert nobis fragmentum anonymi cujusdam ανεκδοτον, quo agitur de decem Dei apud Hebræos nominibus. *Aliud præter hæc est Tetragrammaton quod non potest pronunciari apud Hebræos; abusive apud illos Adonai vocatur, apud nos vero Dominus:* Τοῦτο δε φασί γεγράφθαι ἐπι τῶ πετάλω τῶ χρνσώ ἐπι τῶ μέτωπω τοῦ Ἀρχιρέωσ κατά τό ἐν νόμῳ εἰρημένον εκτνπων

(1) Epod. XVII, *ad Canidiam.*

σφραγῖδος Ἁγίασμα τῷ κυρίῳ π π. *Dicunt vero inscriptum fuisse laminæ aureæ sacerdotis fronti impositæ, sicut dictum est in lege, cælatim sanctitas Domini P. P. Alia vero nomina hæc sunt: El, Eloi, Adonai, Sabaoth, Schaddai, Iarth, Eserie, et prædicta tria. Quorum est nomen Tetragrammaton his scriptum characteribus. Joth, Hep, Ouau, Heth, Pipi.* Sequentia notat eruditus ille (mihique amicissimus quum superstes esset), theologus: « Ubi primo hæc occurrunt corrigendo « τετράγραμμα τὸ ἀνεκφώνητον legendum τετραγράμματον « ἀνεκφώνητον. Deinde pro μετὰ δίο legendum μετα δυο, « tertio pro ιαι legendum ..... (1) Pro εκ τυπων, « εκτυπωμα. Denique addendum Eloach vel Eslohim « Sebaoth ut denarius numerus hic possit inveniri. « Observandum præclara hæc decem Dei nomina « occurrere etiam iisdem fere vocibus et characte- « ribus apud Hier. ep. 136, quæ est ad Narcellam, in « qua fit etiam mentio nominis Pipi quod in nostro « fragmento non præteriundum censemus; illa « quippe voce Deus designatur, vel quia duobus Iod « Samaritanis nomen Dei repræsentatur, quæ ad « figuram ππ Græcorum proxime videbantur acce- « dere. Vel voces π'π' vel πιπ' a Græcis retrograda « lectione et scriptione fuerint usurpatæ, unde facili « lapsu πιπι fluere potuit; vel qui Copto-Ægyptii « Deum per articulum designabant. Cum vero πι sit « articulus Ægyptiacus, ut superiori capite observa- « vimus, hinc fieri potuit ut per πιπι designeretur

(1) Il y a ici et plus bas, dans le texte, des caractères hébraïques indistincts.

« quasi ὁ ὁ sicut apud Hebræos per ..... sæpe desi-
« gnatur. Vox vero πιπι in hoc fragmento est indi-
« cium manifestum illud esse venerandæ antiqui-
« tatis. Nam occurrit illa vox tantum apud Origenem,
« Hieronymum et in eximio isto codice manus-
« cripto Parisiensi in quo Prophetæ e LXX interp.
« versione continentur et ad cujus marginem vocem
« illam πιπι pro πιπι' magna cum voluptate memini
« me olim multoties deprehendisse. Sed non tan-
« tum vox πιπι vetustatem huius fragmenti prodit;
« ea quæ ibi notantur de literis nominis πιπι viden-
« tur redolere ætatem Hieronymi, etc. ».

Antea tantum dixerat π esse articulum Ægyptiacum et ita πιερμης esse Mercurius, ὁ Ἑρμης; πιρωμι, homo, ὁ ἄνθρωπος; πιιος luna; πιφη, sol, ὁ ἥλιος; πιζευς Jupiter; πιεω vel πιαω, Jupiter, ex qua ultima voce putat fluxisse asini cultum quem Judæis objiciebant gentiles; quia scilicet Ægyptii videbant Deum Ιαω religiosa ab ipsis observantia coli.

Quod ad linguam copticam attinet, Harduinum utique nihil moror, quia eo est ingenio ut nobis nihil nisi paradoxa vel velit vel possit tradere, uti patet ex Chronologia Veteris Testamenti et Numismatibus sæculi Constantiniani, qui bini libri a capite ad calcem pleni sunt novis, iisque absurdis plane, opinionibus, uti plusquam quingentis, si non mille, exemplis docere si id ageretur possem, sed sub Herculis sidere natus sit oportet qui innumera atque ab omni vero aliena placita redarguere susciperet! Et quid cum viro erudito agas, qui rejectis omnium Historicorum testimoniis (quos scilicet heri aut nu-

dius tertius fictos et suppositos putat), tot nobis Constantinos ex nummis profert qui ignorantur a fide dignissimis scriptoribus Lactantio, Libanio, A. Marcellino, atque adeo ipso Imperatori Juliano. Quem puto eos in suis Cæsaribus silentio non præteriturum, si unquam Romani imperii ad gubernacula sedissent.

Lætor valde tibi, vir eximie, non displicere emendationes et explicationes meas; fieri potest ut intricatum illud Paulini carmen illustrandum sit ex Serapidis simulacro, quod Macrobius describit; quia *fera* convenit leoni aliisque animalibus quæ mihi in mentem venerant, ut ita eidem figuræ *canis* aptari potest, quem retulisse Serapidem canit Nolanus episcopus; sed tamen, (pace quod dictum sit tua), nondum video per *turpe cadaver aselli* posse designari *lupum*, qui tertium monstri illius caput constituebat, et quidem quia de asinis maxime notatur quod eos multo negotio lupi comprehendant, ut videre est apud Ælianum lib. 8, 6. *de animalibus*. Nam varias Serapidis formas vel figuras quibus efformabatur tanquam singulas et separatas describit Paulinus, nec dubito quin triceps nobis monstrum cecinisset, si ad illud respexisset; nec certe verba hæc, « *sit turpe cadaver aselli* », aliter possunt explicari quam de asino, et quidem mortuo, in quem Deum suum primarium effingebant superstitiosi Ægyptii. *Homo* satis apte ad statuam humanam referri potest; quanquam cum tam significanter dicat, *fit homo*, videatur alio digitum intendere et forte ad *hominem vivum*, de quo ex Minutio tunc agebant. Sed ut tuam explicationem facile admitto, ita per *panem*

designari modium frumentarium vel *cerealem calathum* vix puto; quia commodius potuisset dixisse *calathus* vel *modius*, nec quicquam necesse sit ut tam obscure loqueretur; adeo ut nondum abjicere possim ultimam meam conjecturam, de qua nunc ne verbum quidem dicam amplius, ne honestas tuas atque adeo meas aures offendam, nisi quod summopere conveniat verbis illis *per varios turpesque jocos*, uti putabam emendari debere pro *locis*. Sed quia sumus in illustrando Paulino, patere ut tecum communicem quid sentiam de alio quodam pii viri loco qui extat carm. 12. v. 40 : « *sunt etiam Physici naturæ nomine dicti*. Doctissimus Muratorius arbitratur designari philosophos qui de natura rerum scripserunt, et propterea Physici dicti sunt, sed tibi do considerandum annon potius ita hoc appellentur loco philosophi qui ita vivebant quemadmodum a natura vel naturaliter homines vivere poterant, qui nullarum rerum in edendo et bibendo (ex. gr.) ope utebantur? et annon illud quam clarissime pateat ex exemplo (quod mox recenset) philosophi qui vas fictile vel vasculum unde potabat abjecit, postquam vidit rusticum manibus aquam haurire potandam? et tales ante ocula habet (v. 40).

Hi neque vina bibunt, nec victu panis aluntur,
Nec lecto recubant, nec frigora vestibus arcent,
Ingratique Deo quod præstitit ille recusant.

Cynicis talia tribuuntur ab aliis, et tamen *Physicos* a *Cynicis* distinguit Paulinus, quia scilicet non omnes Cynici tam erant impudentes et quia alii

etiam ita vivebant; certe mihi videntur Philosophi qui de rebus naturalibus scripserunt huc nequaquam pertinere, si modo tu album calculum sententiæ meæ adjicias. Multa mihi alia in ἀνεκδοτα hæc notata sunt, sed nolo abuti patientia tua. Cum autem hæc prima epistola sit quam a me fers anno et sæculo novo, peccaturum me crederem in amicitiam nostram, nisi tibi et sæculum et annum novum faustum felicem, uti in Antonii Pii nummo legitur, optarem. Facio id certe ex animo et spero te diu fore superstitem Reipublicæ litterariæ, mihi, aliisque amicis tuis.

Em^mum^ Norisium verbis meis observantissimis, nisi grave est illi, salutes. Vota pro salute tanti purpurati facio; annum et sæculum, cujus initium nunc tanta Romæ cum pompa celebratur, felix ex animo precor; vellem equidem summopere ut nuntius ad nos si quid accideret afferret decantatum illud ἐπιφώνημα: *ad multos annos*. Vale plurimum. Daventriæ, 27 Jan./7 Fev. 1700.

VIII

(30 octobre 1700).

Litteræ quas ad me dedisti XXIII aprilis proximi die, mihi venerunt acceptissimæ; tibique plurimum debeo quod tam erudite ultimis meis et levidensibus responderis, et quod apud Em^mum^ Norisium sermonem de me habueris. Ego certe eruditionis tam

consummatæ purpuratum plurimi facio, nec unquam de eo, nisi cum admiratione et veneratione, apud amicos eruditos loquor; quod ut nuper etiam acciderit, fecit nova qua ornatus est provincia, custodia nempe Bibliothecæ Vaticanæ, cui certe muneri nemo, majori cum jure, vel evidentiori reipublicæ literariæ emolumento, admoveri potuit, quamque illustrem dignitatem præcellentiæ doctrinæ præsuli gratulor; id quod eidem te significare velle, ubi erunt commoda fandi et alloquendi tempora, etiam atque etiam rogo. Quin et, nisi grave est Eminentiæ suæ, significo Roterodami apud Bernardum Bos nuper editum esse librum hoc titulo : *Jani templum* « *Christo nascente reseratum,* seu tractatus chrono- « logico-historicus vulgarem refellens opinionem « existimantium pacem toto terrarum orbe sub tem- « pus servatoris N. Natale stabilitam fuisse. Quo « opere multa Romanam Historiam spectantia illus- « trantur; adduntur et numismatum quæ passim in « hoc opere elucidantur effigies, ac synopsis chro- « nologica indicesque necessarii, auctore Joanne « Masson, M. A., ecclesiæ anglicanæ presbytero. »

Titulus ipse satis docet, auctorem illum redarguere et refellere vulgarem opinionem Jani templum Christo Domino et Servatore nostro nato clausum fuisse. Et cum Em^mus Norisius in Cenotaphiis Pisanis etiam hac de materia agat, et auctor ille sæpe, sed summa cum modestia et laude, ab eo dissentiat aliterque bella et res quæ circa nativitatem Domini nostri in Romano gestæ sunt imperio disponat, firmetque placita sua nummis, inscriptionibus,

variisque Horatii, Virgilii et Ovidii locis, optandum utique foret Eminentiæ suæ tantum temporis superesse ut omnia hæc ad rectæ rationis amussim examinare posset. Disponuntur res insuper gestæ in Synopsi Chronologica ab A. U. C. 689 usque ad mortem Augusti vel annum 767. Et Em[mus] Norisius sæpissime laudatur, quamquam et variis locis ab eo dissentiat, honorifice. Janum ter ab Augusto clausum putat a U. C. 725, 730 et 744; Christumque D. N. natum esse a. 754.

Recte judicas e calamo mihi excidisse τὸ Jupiter secundo loco, nam apud Stephanum Le Moyne scribitur *asinus;* et quæ de ιαῶ, Ἰῶ et Ιο Bacchus, nec non aliis nominibus notas, mihi valde arrident; et te natum esse profiteri audeo exornandis gravissimis et obscurissimis antiquorum temporum rebus et explicandis Ægyptiorum Coptarumque mysteriis.

Quæ ad verba Paulini « *turpe cadaver uselli* » notas pererudita sunt, sed tamen patere ut mittam me illis facile manus daturum si Paulinus fuisset Ægyptius, et eum relligio et superstitio adflasset gentis illius; sed cum fuerit christianus, utique non videtur abstinuisse a nominando *lupo,* si sæpius ita effictus fuit, potius quam tam obscure animal illud describere: quin etiam arbitror Synesium nobis non narrare tam venerandum vel ominosum Ægyptiis λύκου nomen fuisse ut illo abstinuerint, verum eum tradere ἱερον λόγον εἶναι, sacram narrationem esse, ὁ δε λύκος ὅστις εστιν *quis lupus ille sit, quid lupus ille significat*, quod adeo abscondebant ut ne quidem sub involucro fabulæ promere auderent, et forte hæc eo

respiciunt quod Horus dicatur, eo tempore quo Isis cum filio Horo Typhonem bello adoriebatur, ab inferis rediisse et sub lupi forma illis opem tulisse, (teste Diod. Sic. lib. II), id quod sane ut ridiculum et propudiosum occultandum erat. Quin et *lupus* nominandus erat *Lycopolitis;* qui eum venerabantur tanquam Deum, (teste Plutarcho p. 340 *de Iside;* eosque pari religione Apollinem, vel Solem, itemque *lupum* colere, — qui solis erat symbolum —, docet Macrobius, Saturn., c. 17. Aliam rationem culti lupi ab Ægyptiis reddit,(ut nosti), Diodorus Siculus (lib. I. p. 16. et p. 79 ed. Rhod.) Eumdemque a Lycopolitanis fuisse cultum docent etiam Strabo, lib. 17, et Clemens Romanus in *Recognitionibus.* Apud Plutarchum autem nescio an *equus* ponatur vice *lupi;* video quidem Synesium narrare Horum filium Osiridis, electurum *lupum* potius quam *leonem* belli socium; et Plutarchum, p. 358, Horum ab Osiride interrogatum quodnam animal ad pugnam eunti esset utilius respondisse *equum;* Osirimque admiratum fuisse quod non potius *leonem* nominasset. Sed inde tamen non sequitur Plutarchum vel Ægyptios, ex quibus germanas has fabulas hausit, equum loco lupi nominasse. Quia ab hoc nomine religiose abstinebant, nam historia hæc diversimode potuit fuisse narrata, et quis ejusmodi futilia figmenta sibi consonare putabit? Sed cum in Ægyptiorum sacris asini fuerint, nihil utique mirum est Paulinum memorare *turpe cadaver aselli.* Nam apud Plutarchum p. 362 de Iside, legimus Coptos ignominiose tractasse homines rasos

et asinum *de præcipitio dejicere* et quidem in sacris Typhonis, quem nonnunquam sacrificiis nonnullis demulcebant atque lenibant; at contra in aliis festivitatibus contumeliose tractabant Και Καθυβρίζουσιν ἐν τισιν ἑορταις. Quod cum sciret vel legerit Paulinus, *asinum* vel *asini cadaver* ad Serapidem potuit retulisse. Sic narrant iidem Ægyptii (apud Plut. p. 363). Typhonem per septem dies asino vectum fugisse. Et quanquam eorum nonnulli asinum oderint, adeo ut non modo Coptitæ eum, uti monui, de alto loco dejecerint, verum etiam Busiritæ et Lycopolitæ abstinuerint tubis, quia sonus earum voci asini similis est, existimaverintque τον ὄνον ού καθαρόν ἀλλὰ δαιμονικὸν ζῷον esse, et mensibus Payni et Phaophi in placentis quas offerebant fecerint παράσημον ὄνον δεδεμένον, *Asinum vinctum,* et in solis sacrificio hortati sint Dei cultores ne in corpore aurea ferant ornamenta μηδὲ ὄνῳ τροφὴν διδόναι, nec *asino alimentum præbeant,* teste eodem Plutarcho; — tamen in Isidis sacris locum suum habuit: unde apud Fel. Minuc. *Nisi quod et totos asinos in stabulis cum vestra Hippona consecratis et eosdem asinos cum Iside religiose devotatis.* Atque hoc sufficere puto ad stabiliendam meam opinionem. Quæ tamen si tibi non placet, in posterum ne γρυ quidem ad eam defendendam mittam, quia nolo cum viro tam erudito mihique amicissimo serram super tantula re reciprocari. Ceterum recte me facturum insuper existimavi, si tibi significarem Hamburgi editam esse integram Procli Platonici philosophi a Marino Neapolitano conscriptam

vitam, a Jo. Alb. Fabricio, eumque in notis p. 72, præferre Andreæ Mulleri apud Stephanum Le Moyne, Var. Sacr., explicationem agnominis Josephi Ψοντομφανεχι; jam cum a tua illa nihil discrepet, nescio quare hæc adjiciat vir doctus « Nam quæ expenderit, facile præferet musteis hariolationibus Gulielmi Bonjour, quas nuper vulgavit in dissertatione de nomine Josephi Romæ edita ». Nollem sane factum. Est cæteroque vir ille doctus admodum, promittitque, in notis ad librum illum *Bibliothecam Græcam* in qua aget de auctoribus Græcis, *notas ad Eunapium* et *vitam philosophicam* ac *scripta Empedoclis Pythagoræi:* qui dictus est Ἀλεξιμένος quod ventos compescere posset. Præter quæ opuscula vel opera, in *Novis litterariis maris Baltici* (p. 317 mensis octob. 1699) promittuntur: *Chalcidius* ad manuscriptos et veterem editionem parisiensem recensitum Græcisque auctorum locis animadversionibus ac figuris mathematicis illustratum: *Dicæarchi* de monte Pelio fragmentum nunquam editum; *Isidori Characeni* Stathmos Parthicos e manuscriptis auctos et emendatos (hic jam typis Oxoniensibus describitur); *Spicilegium ad Manethonem;* poema *Maximi* περὶ καταρχῶν; Anonymi christiani dialog. *de astrologia* qui inscribitur Hermippus. Ediditque a. 1697 *Bibliothecam latinam,* sive notitiam auctorum veterum latinorum, quorumcumque scriptâ ad nos pervenerunt; *Centuriam plagiariorum* et *exercitationem de lexicis Græcis* quæ brevi apud Batavos auctior prodibit hoc titulo: *Historia Lexicorum Græcorum; Notas breves ad historiam Aristeæ de 70 interpret.*

editas cum Josepho a Lipsiensibus, et *libros Judith, Tobiæ, Sapientiæ et Sirachidis* cum prolegomenis. Hæc tecum communicare volui, cum quia credo nova litteraria lucensia vel Fabricii libros Romam deferri, tum quia persuasus sum te cognoscere velle quid agatur nostro in orbe rerum in Republica Litteraria; ne jam dicam, singulari me perfundi voluptate, ubi tecum longum sermonem instituere possum : quare et cum maxime factus est ut tibi molestus esse audeam et explicationem petere nonnullorum locorum quæ apud Plutarchum in libro in Iside et Osiride mihi crucem figunt, ut p. 359 ubi memorantur κρυπτὰ καὶ σκότια στολιστήρια Θηβάις ἐοικοτα και σηκοῖς, *cellulis similia et adytis;* adeo ut interpres videatur legisse Θηκαις, quam vocem Plutarcho vel Θηλάκοις restitui debere censet idem in notis; certe mihi Θηβαιοις, nisi tu Ægyptiorum sacrorum callentissimus aliter statuas, non placet; et puto scribi debere Θηκαιοις quod idem est ac Θήκαις; alii Θηκιον vocant, sed et Θηκαῖον videtur in usum fuisse, et puto inde apud Hesychium scribi debere Θηκαῖοι οἱ ἀπόθετοι etc. pro Θῆκαι, οι απο θετοι; neque enim leges, quæ seponuntur, possunt recte dici Θηκαι, sed quidem Θηκαῖοι, quia in cellis conservantur vel thesauris.

Præterea p. 362 memoratur, si Xylandrum sequimur, *Charopos filia Herculis* et *Herculis Isiaci filius Typhon;* quod si vere scribendum foret, τοῦ μεν τοῦ Ηρακλ et Ισιακοῦ, non autem τοῦ μεν τοῦ Ηρακλ et Ισιακοῦ non autem τόυς μεν et Ισαιακου. Sed quis ille *Isaicus* vel *Isiacus Hercules?* pande, quæso, eruditionis tuæ thesauros et consule, si tanti, manuscriptos Vati-

canæ Bibliothecæ ut locus hic clarior nobis fiat... Θόγγοι Διονύσου redduntur *exsulia Bacchi;* quæ quid sibi ve[ri petant fat]eor me scire cum ignarissimis; an non potius sunt sonitus, nam Bacchi orgiæ celebrabantur clamoribus Mænadum et [rumori]bus instrumentorum musicorum.

P. 366 male me habet μηνοειδες αγαλματιον, *Icuncula luniformis* quidem vestita et ornata. Και τουτο sequitur σολιξουσι καὶ κοσμοῦσιν, Icuncula hæc nihil aliud fuit quam luna corniculata, an vero eam capiti impositam habuit Isis? illud suadet vox μηνοειδές; alterum vero (per)se ratio; et alius p. 372 locus ubi legitur : Τὴν δὲ Ισιν οὐχ ἑτέραν τῆς σελίνης ἀποφαίνοντες εὖ μεν των ἀγαλμάτων ἀυεῆς, τὰ μὲν κερας... ὁρα τοῦ μηνοειδοῦς γεγομέναι μυμήματα ; adeo ut μηνοειδες ἄγαλμα...τιον forte fuerit vel Isidis cornutum, vel luna corniculata ornatum, nisi tu tamen, vir eximie, putes, totam illam Icunculam nihil aliud fuisse quam lunam corniculatam, qualis nescio an occurrat in[cujusdam] nummi area quem publicasti p. 10 dissertationis de *Josephi nomine* et huc pertinet λαρναξ μηνοειδής, *arca lunata forma,* Plutarcho laudata p. 368, quæ utique non videtur alia esse quam quæ ferebat lunam corniculatam. Sed abutor otio et patientia tua; neque tantam mihi libertatem sumerem nisi certus forem te omnium optime hos scrupulos mihi eximere posse et velle, idque te facturum esse fidem et sponsorem habeo tam eruditionem tuam quam erga me benevolentiam. Verbis quæso meis observantissimis Eminentiam suam dominum Cardinalem Norisium salutes, et tam excel-

lenti tamque erudito ecclesiæ romanæ principi me semper officium debitum exhibiturum, si non coram, attamen animo, significes. Vale plurimum.

Daventriæ, 30 octobr. 1700.

Occupatione mea factum est, ut juvenis qui mihi subinde a manu est opera uti debuerim : id quod te equi bonique facturum nec laturum ægre spero.

IX

(24 juillet 1702).

Reverendo plurimum et doctissimo viro
Guielmo Bonjour, etc.

Quid putas mihi animi fuisse, cum illustris Magliabequii opera litteras tuas accepi? Incessi continuo omnibus lætitiis et si illud vidisses, interrogasses me procul dubio cum Cicerone : « quibus tu gaudiis exultas? quanta in voluptate baccharis? » Nam cum plus quam bini anni sint quibus illud Antonii, me si spectes, a tibi convenit :

Tu velut Œbaliis habites taciturnus Amyclis
Aut tua Sigalion Ægyptius oscula signet
Obnixum, Wilhelme, taces.

cumque magnam semper utilitatem et voluptatem acceperim ex litteris tuis te non dubitaturum persuasissimum habeo me vera scribere, nec quicquam

dare gratiæ vel favori. Facile admitto excusationem silentii tui, tum quia illud nostra postulat amicitia, cum quia a Nicasio τῷ μακαρίτῃ edoctus sum diu aliam tibi provinciam fuisse impositam atque adeo severioribus studiis te esse intentum.

Ultimis meis litteris respondebis ubi commodum erit. *Calendarium* tuum *romanum*, quod mihi donum mittis, spero mihi salvum fore nec venturum in eorum manus qui atrocissima hac belli tempestate maria habent infesta, et in cyclis ecclesiasticis digerendis non dubito quin idem præstaturus sit quod Dodwellus præstitit in Græcorum Romanorumque cyclis et in *cyclo Judæorum ætate Christi* quod opus doctissimum initio anni elapsi lucem aspexit publicam.

Eminentissimo Norisio ubi commoda nactus fueris fandi tempora, quæso defer officia mea et tantæ dignitatis atque eruditionis viro significes, me perpetuam maximorum illius meritorum memoriam servare et optare ex animo ut diu rebus intersit humanis atque veluti lucidum et eruditum sidus Urbem exornet et illustret.

Elephantem meum et *Historiam III Gordianorum* ejusque *Defensionem* absolvi et nunc sum in augendis et digerendis notis meis in Lactant. *De Mortibus persecutorum*. Plurima antiquitatis capita in libris absolutis elucidare conor. Sed cum eo sub cælo agas ubi non modo antiquæ res sunt plurimæ, verum etiam earum intelligentissimi viri, doceas me, quæso, vel, si hoc gravioribus studiis tuis non convenit, ex aliis exquire atque ad me mitte, an septem cohortes

vigilium ab Augusto institutæ posterioribus temporibus fuerint auctæ usque ad 24, secundum Onuphrium, vel 38, secundum Victorem; (apud quos legitur frequenter *cohortes V vigilium, cohortes VI vigilium*, etc.; et Nardinus notat eas ab aliis imperatoribus multum auctas fuisse, necessitate id exigente, lib. 7. ch. 3. *Vet. Romæ*); an vero *cohortes* idem sit quod *cohors*, quia apud Victorem legitur in Regione V. *Statio cohortis VII vigilium, alias cohortes VII vigilium* et in Gruteri inscriptionibus non nisi septem cohortes vigilium memorantur, atque apud Victorem in *Anacephalæosi*, ubi numerum locorum per XIV regiones urbis dispersorum recenset, *cohortes vigilum sex, alias quatuor*. Digna utique hæc res est examine, et Romæ antiquarios etiam atque etiam rogo uti me eripere hisce difficultatibus, qua sunt summa humanitate et doctrina, velint.

Nunc, si hæc te cura sollicitare non potest nec avocare ab operibus quibus summa cum laude incumbis, accipe simul quod magis, nisi me plane fallo, gustus tui erit. Missæ ad me sunt variæ ex Oriente inscriptiones, in quibus memorantur dii, eruditis adhuc (quantum equidem sciam) incogniti plane; uti ex earum initio patet: ΔΙΙ ΜΑΔΒΑΧΩ ΚΑΙ ΣΕΛΑΜΑΝΕΙ ΠΑΤΡΩΟΙΓ ΘΕΟΙΓ. An quid unquam de iis audivisti? Sed cum Orientalium linguarum promuscondus sis rem mihi facies gratissimam si me docere velis quid sibi *Jupiter Madbachus*, quid *Selamanes* velit. Vale plurimum. Daventriæ 24 Julii 1702.

X

(5 avril 1703).

Reverendo admodum et eruditissimo viro Guielmo Bonjour S. D. Gisb. Cuperus.

Nullus dubito quin mihi affirmanti crediturus sis epistolam tuam mihi venisse acceptissimam. Nam ne dicam me summopere lætari quando nudas, ut sic loquar, et simplices tantum a veris eruditis literas accipio; omnibus incedo profecto gaudiis, quando illæ tam profunda eruditione ac tuæ repletæ sunt, et quando præ se ferunt tot signa non fucatæ amicitiæ.

Quare equidem tibi gratulanti mihi annum novum faustum felicem gratias quas possum maximas ago, et agnosco libens lubens tuam perpetuam et singularem erga me voluntatem. Atque ut vicem reddam, ego certe Deum veneror summopere, ut hunc et multos alios annos transmittere possis hilariter atque inoffenso pede; utque idem ille summus Imperator, te diu vegetum et alacrem in statione servare velit, et tantum otii tribuere, ut omni liberatus semper ægritudine, absolvere possis lucubrationes quæ tot eruditis sunt profuturæ et quæ æterna te optimaque fama circumdabunt.

Quæ de VII vigilium cohortibus notas optime sese habent, et licet, post missam ad te alteram epistolam, animadverterim veterem et dum viveret præstantissimum amicum meum Fabrettum, rem

eam dilucide explicasse; tamen et sic plurimum tibi debeo, quod observationem illam tam erudite firmas, et quod fulcitur suffragio tuo cui certe ego tribuere soleo plurimum.

Jupiter Madbachus et Selamanes erudite a te, vir præstantissime, est explicatus; miraberis fortasse me linguarum orientalium plane ignarum id tam confidenter affirmare, et putabis fortasse me multum dare gratiæ et favori, sed primo habeo fidem singulari tuæ eruditioni, et consummatæ earum linguarum cognitioni; deinde illustris Huetius Episcopus Abrincensis in epistola quam ad me dedit iisdem vestigiis insistit, at quæ etiam explicat sacrificium pacificorum, salutis, expiationis, θυσιάν σωτηρίου, quemadmodum cognosces ex iis quæ ad me scripsit quæque tibi aliisque in Urbe πεπαιδευμενοισ non ingrata fore habeo persuasissimum. Alius in orbe nostro eruditionis vir præstantis arbitratur per Jovem *Madbachum* designari *Jova O. Max.* quia matrimonium instituit et conjuges individuo nexu copulavit et conglutinavit, et *Selamanem* esse *Junonem,* matrimonii item deam præsidem, et matronarum maxime puerperarum, sive *pacificam* illam, vel *placidam,* aut *deam concordiam,* sive *Soppitam,* sive deniquæ *Lucinam,* atque a pace et incolumitate vocem hanc ductam et formatam esse terminatione græca.

Nondum recepi lucubrationem tuam de computo Ecclesiastico quam jussu Eminentissimi Card. Barbadici edidisti apud Montem Faliscum; illustris Magliabequius mihi significavit se eam missurum, et

ego nihil aliud facere possum quam curæ tuæ pereleganti procul dubio, sævissima hac belli tempestate qua terra et mare infesta sunt, felix iter precari.

Dodwelli liber *de Græcorum, Romanorum et Judæorum Cyclis* multa eruditione refertus est, et leges eum magna cum voluptate; ejusdem viri doctissimi ad nos nunc adlati sunt *Annales Thucydidei et Xenophontei,* una cum prioris vita; quibus ex opusculis etiam patet eum cum musis rationem optime deduxisse, licet stylus subinde sit obscurior.

Atque ita quidem epistolæ tuæ respondi; sed patere ut nunc iterum importunus sim, et tecum agam de binis inscriptionibus græcis, quæ, itidem prope urbem Aleppensem inventæ, a Christianis, et nisi me plane fallo, saxis incisæ sunt

ΕΙC ΘΕΟC ΚΕ ΧΡΙΣΤΟΣ ΑΥΤΟΥ
ΒΩΗΘΜΑ ΑΝΔΡΟC
(Ligne illisible).
(Deux mots illisibles) ΜΗΝΟC ΑΡΤΕΜΙΣ
ΣΙΟΥ Κ ΤΟΥ ΑΙΥ ΕΤΟ
CΥΜΕΩΝΟC
† ΚV ΦΥΛΑΓΗ
ΙΟΝ ΤΗΝ ΕΙΣΟ
ΔΝ ΚΑΙ ΤΗΝ ΕΞΟ
ΔΟΝ ΗΜΩΝ ΑΜΗΝ
ΕΠΛΗΡΟΘΗ.....
(Quatre lignes illisibles).

Et ego quidem puto hoc monumentum fuisse Simeonis cujusdam; per crucem denotari Christum

KV esse Dominum, et vel Symeonem ita vocari quia sacris muneribus erat admotus, vel Christum Dominum invocari, ut velit benedicere vel sanctificare introitum et exitum ejus sive nostrum, si O forte positum est pro Ω. Sed præcipue observandi menses Macedonum et epocha : et memorantur qui demlocus et Artemisius, et forte etiam Gorpiæus, quia scribitur ΓΟΡ. nisi sit numerus 173 sed clare in priore lapide memoratur annus ΗΝΦ. 558, in altero 411, diesque trigesimus Artemisii. Utinam, utinam auderem adire Eminentissimum Norisium, et ab eo accipere possem epochæ hujus explicationem ! Sed te etiam atque etiam rogo ut oraculum id consulere, vel ipse me docere velis quid de ea statuendum sit. Ego quidem nonnunquam arbitrabar Christianos tunc temporis æra Seleucidarum usos esse ; quam incepisse ab anno quo per Seleucum recuperata fuit Babylonia docet decus illud Purpuratorum, ante æram Christianam 312 ; atque inde sequeretur priorem inscriptionem positam esse anno Christi 246, alteram vero anno 109 ; id quod tamen mihi verisimile nequaquam videtur, quia tunc temporis non ausi fuissent sibi publice monumenta ponere Christiani, cum sub gentilium jugo gemerent, et necdum pax Ecclesiæ data foret. Præterea suspicabar epocham hanc posse esse Antiochenorum Cæsarianam, quam adhibuerunt ob accepta a C. Julio Cesare beneficia, uti idem' vir Eminentissimus docet.

Sed hæc sunt meræ hariolationes et nugæ : quare quidem ego vobis lampada trado, et addam alios

annos in aliis inscriptionibus ibidem inventis et ineditis obvios, ut Θ Π Τ 359; ΓΜΥ 443; ΖΝΦ 557; ΔΝΦ, 557; ΡΠΒ 152, additis semper mensium Macedonum nominibus; imo in binis videntur indictiones memorari, nisi et hic ut in prioribus hallucìner plane. Importunus fortasse sum tibi; sed quid agas cum amicis, quibus curta domi supellex, et qui tamen desiderio feruntur singulari ad cognoscenda veteris ævi abscondita? Quod ultimum restat, da hoc, quæso mihi, ut Eminentissimum Norisium verbis meis observantissimis salutare velis; tantumque et talem virum certiorem facere, memoriam erga me benevolentiæ suæ nunquam apud me morituram; quin et illud me petere atque rogare enixe ut me, si ad hasce leviores res sese demittere potest, docere per te velit quid de hac epocha et his inscriptionibus statuendum sit, et an non, quæ mihi commode in mentem venit, sit æra Diocletiani, vel Martyrum, qua Christianos usos esse ante Dionysium Exiguum et (ut videtur) post eum in Oriente constat. Quod si alias quarum epochas misi inscriptiones legere desiderat vir summus, ego non gravabor illas cum eo communicare, simul ac ejus rei certior factus fuero. Vale. Daventriæ, 5 aprilis 1703 (1).

(1) A cette lettre est joint un extrait de la lettre écrite par Huet à Cuper le 24 mars 1703. Cf. Recueil Beyer, p. 571-3, et ci-dessus p. 41.

XI

(20 octobre 1703).

Plurimum Reverendo et Præstantiss. viro Guielmo Bonjour. S. D. Gisb: Cuperus.

Illustris Magliabequius recte curavit literas tuas quarum lectione vix me explere ac satiare potui : sunt enim adeo eruditæ et interiori doctrina tam probe refertæ, ut non modo repetitæ placeant, verum etiam ut eas e manibus dimittere vix possim. Quare quidem id primo mihi faciendum esse video, ut tibi gratias quas possum maximas agam, quod me ignarum docere et titubantem sustinere volueris; id quod certe magnum et firmum est argumentum perpetuæ tuæ erga me benevolentiæ et amicitiæ. Quin et plurimum debeo Joanni Patrizzio, viro clarissimo quod et præluxerit mihi per tenebras incedenti, et quod symbolas contulerit ad illustranda monumenta illa Christianorum; teque etiam atque etiam rogo ut eundem verbis meis amantissimis salutare velis.

Placent mihi summopere quæ de Simeone Stylita commemorasti, et facile credo priora hujus inscriptionis ad eum respicere, vel hoc apophthegma in memoriam ejus hic recenseri ab iis qui hoc monumentum posuerunt; neque enim, uti recte judicas, illud ad Stylitam referri potest, si

æra Antiochensium usurpata est; id quod nunc, verum post admonitionem tuam, puto, quamvis ante quo me verterem nescirem. CYMEΩN EIC, uti scribendum existimas, valde mihi arridet, quanquam diligenter inspiciendo apographa, quæ bina ad me missa sunt, videam scribi CYME ΩNHΣ, fateorque me male penultimam literam hoc modo formasse H. Recte errorem meum notas, et subducta ratione video me scribere debuisse 99, non autem 109; cujus properationis cum maxime veniam peto; alio tempore ero diligentior; et credere te velim me frequenter gravibus negotiis esse circumvallatum, et inde horis fere subcisivis literas tantum scribere et huic dulci commercio solum fere vacare, nec multis libris legendis operam dare posse. Alteram autem inscriptionem te etiam explicare pereleganter fateor, et quanquam antea crediderim Christum D. N. appellari βωήθειαν hominis perditi vel corrupti, tamen nunc sententiam muto, et tibi facile adsentior; maxime cum clarissimus Patrizzius recte viderit lacunam expleri debere per HTIΣ EΓTIN; id quod certe verissimum est, et referri debet ad BOHΘIA. Quæ de Juliano notas, et inde elegantem hunc lapidem explicas, cedro sunt digna, et ego ambabus manibus amplector.

EIC ΘEOC MO	Est cœteroquin alia apud me
NOC BOHΘΩN	et ibidem inventa inscriptio: *Unus*
ΠACI AΦIΛOIC	*Deus solus opem ferens omnibus*
ETOYC ΓMYMH	*inimicis anno 443 mensis Loi, die*
NOC ΛΩO ΘI	*19. Cassiani.*

KACCIANOY.

Et in ea Deus, dicitur *auxiliator*, nisi me fallo, vel tu aliter statueris, *inimicorum;* et inde fiebat, ut βοηθειαν in alia inscriptione obviam ad Christum D. N. referrem, quum et alia lapis *auxilii* meminit, quem itidem tecum communico.

† Κ' Ε ΒΟΗΘΙ ΕΛΕΗΣΟΝ ΔΙΑΜΑΡΑ
ΠΡΕCΒ' Μ ΓΟΡΠΙΕΟΥ ΚΓ ΤΟΥ ΖΝΦ
ΕΤΟΥC ΑΡΞΑΜΗΝΗΣ

Christe Domine miserrere (ita enim siglas K. E. explico) *auxilium sit Diamaræ presbytero. Mensis Georpiæi die 23. Anno 557 incipiente.* Fluctuo tamen in nomine illo proprio, cum illud nunquam mihi lectum sit, sed quidem *Maras;* deinde Αρξαμηνησ videtur positum pro ἀρξαμένου, nisi referri debeat ad ημεραν, ita ut significetur incipiente die 23 mensis illius et anni hoc fieri; et forte, quod mihi emendanti hanc epistolam in mentem venit, *per Maram presb.* Indictiones autem in similibus marmoribus numerari patebit ex binis aliis, quas itidem inde accepi:

† ΕΓΕ	*Natus i. e. mortuus est*	ΕΓΕΝΕΤΟ Μ (Η)
ΝΕΤΟ	*mense Gorpiaeo indictione*	ΠΑΝΕΜΟΥ ΙΝΔ'
Μ (Η) ΓΟΡΠ.	*tertia anni 603 incip.*	Ζ ΤΟΥ ΒΞΦΕΤΟΥ
ΙΝΔ' Γ	*Mortuus est mense panemo, indictione J.*	
ΤΟΥ ΓΧ	*anno 562* nisi tamen ἐγένετω exponi simpli-	
ΕΤΟΥC	citer debeat *fit*. Id quod tu optime judica-	
ΑΡΞ	bis, et me docebis.	

Et cum eodem in loco inventa etiam sint genti-

lium monumenta, in quibus eadem æra conservatur, credo a te edoctus Antiochensium solam hic locum habere, cum altera Augustæa admitti non possit; et Diocletiani in Syria non videatur in usu fuisse, sed apud Ægyptios et Æthiopos, uti optime animadvertis, quibus Spanhemius noster in Historia Ecclesiastica addit Arabes et Persas, uti Ambrosio Epiphanium Evagrium, Bedam, Hermannum Contractum, etc. Atque hæc quidem ad te mitto, non tam cognoscendi quam emendandi causa, et sufficiet mihi in hisce judicium tuum. Cum autem tam probe perspexeris res Orientis, haud gravate uti spero feres si agam tecum de binis nummis æreis, quos Smyrna accepi, et quorum inscriptiones num Arabicæ sint dubito. Unus est valde tenuis, inque illius una area cernitur eques, pileo vel alio capitis tegmine insignis (supremo enim capiti tantum impositur), hastam vel sceptrum tenens; a tergo et a fronte et infra equi ventrem stellæ, ita ut sint tres; in altera quatuor lineis constat inscriptio, quarum in prima hasce litteras, si modo bene pingo, video (1), quæ mihi totidem sunt enigmata; alterius ectypum mitto, et videbis inde hinc quatuor figuras, quarum una compressis, uti apparet, manibus sedet, reliquæ stant, et literæ itidem descriptæ mihi maximam crucem figunt; licetque priores possint esse Arabicæ, tamen hæ nihil cum iis, si quid de characteribus hisce judicare possum, habent commune.

(1) Il est impossible et inutile de reproduire les caractères indistincts tracés ici par Cuper qui ne savait pas lire les originaux.

Hic plane Davus sum, et ne conjectura quidem adsequi possum, quam historiam ultimus nummus nobis repræsentet, et quando ambo signati sint. Illud tamen in sinu et gremio tuo depono mihi videri hosce nummos satis antiquos esse, et si ab Arabibus signati sunt, percussos esse antequam gens illa impia Mahometis placita fuit amplexa; quia notum est tales abominari imagines, unde et in nummis eorum non nisi literæ vel inscriptiones occurrunt. Libera me hisce, namque potes, vir præstantissime, fluctibus, et quid de hisce monumentis statuendum sit, quod commodo fiat, mitte. Plurimum eo nomine et ob alia beneficia tibi semper debebo, nec desinam celebrare candorem illum et humanitatem, atque adeo eruditionem, quas in te singulares semper et summas expertus sum.

Grande illud purpuratorum decus Eminentissimus Norisium verbis meis observantissimis salutes rogo: Eum mihi salutem referre atque adeo mei meminisse lætor summopere, et gratias tam altæ dignitatis et tam perfectæ eruditionis viro ago quas possum maximas. De ejus valetudine nuntius gravis et tristis huc adlatus fuerat; gaudeo illum melius se habere, et spero non modo propediem sanitati integræ restitutum iri, verum etiam per longum adhuc tempus rebus interfuturum humanis, et daturum plura præstantissimi ingenii sui et æterna monumenta; quanquam Eminens illa et Excellens dignitas, quique eam comitantur labores et molestiæ, ne quid jam de ejus ætate dicam, faciant ut

desperem illud futurum unquam. Vale plurimum. Daventriæ, 20 oct. 1703.

P. S. Alterum nummum etiam curavi exscribendum et pingendum; et spero te melius nunc percepturum, quid nos doceat illius inscriptio; quod si nummos ipsos videres, credo te vel alios mysteria hæc enodoturos; ferax enim Roma est virorum qui Orientis res linguasque norunt ad amussim.

XII

(8 avril 1704).

Reverendo et doctissimo Viro Guielmo Bonjour
Gisb. Cuperus.

Eminentissimum Norisium rebus humanis ultimum et triste *Vale* dixisse ad nos perlatum est; verbis vix exprimere possum dolorem quem accepi ex tam acerbo vulnere et morte, quam intempestivam et immaturam jure vocare possum, si specto integram et vegetam in grandiori ætate mentem, et damnum quod sentit inde res nostra literaria. Jacet igitur eminentis atque excellentis vir dignitatis et ingenii, et nobis nihil relinquit aliud, præter doctrinæ suæ æterna monumenta, quam memoriam præstantium virtutum et perpetuum sui desiderium. Ego confiteor me amisisse virum qui me olim inter amicos, et postquam merita eundem evexerunt ad tam altum et illustrem in Romana Ecclesia gradum, inter

cultores suos recepit et admisit, atque adeo etiam, nisi mihi ipse placeo nimis, in tanto fastigio collocatus, me amicitia sua dignatus est; cum soleret ex te, vir præstantissime, intelligere cum voluptate me valere et bona fide rationem cum musis deducere, atque adeo officia mea in litteris ad te missis ipsi delata compensare blanda salute et nominis mei perpetua memoria.

Quid agas? visum ita fuit summo Imperatori, qui milites, quorum in hac statione opera per quam utilis poterat esse, evocat, et de præsidio vitæ discedere jubet; et nos in animo cum Seneca habere debemus reconditum illud vetus præceptum DEUM SERVARE; id quod utique faciemus si acquiescimus in ipsius voluntate et placito, et, ut nobis grave sit hoc damnum, patienter ferre, servare assiduam recordationem defuncti, imitari virtutes, et exemplo tam illustri atque eminenti nos reddere doctos et eruditos conamur.

Doce me, quæso, an aliqua tanti antistitis opera posthuma expectanda sint, et annon auxerit ea, quæ tam singulari cum laude, et approbatione omnium quicquid est hominum elegantiorum publicavit; et rogo te etiam atque etiam ut manibus pedibusque anniti et id agere sedulo velis apud purpuratos, imo apud ipsum Pontificem Summum, (quem gaudemus summo studiorum amore teneri), ut illa omnia publicis typis describerentur, id quod est ἀληθῶς viri Eminentissimi memoriam servare et colere.

Tandem primo accepi Calendarium Romanum,

quod certe magno labore et non minori industria a te compositum esse forte putant omnes qui studium hoc amant; et ego pro munusculo tam erudito gratias quas par est ex animo habeo.

Epistolam grandem ad te dedi 20 octob. anni proximi elapsi; eam commisi curæ Antonii nostri, sed nondum certior factus sum eam tibi redditam vel viro illustri esse. 12 octobris ultimas suas literas ad me scripsit illique respondi 22 februarii proximi : cumque solitus fuerit diligentissime vicem reddere, suspicor vel meas male curatas esse, vel Magliabequium non satis bene valere. Egi autem in epistola illa de variis aliis inscriptionibus ex Oriente ad me missis, uti etiam de binis nummis arabicis; et te nunc quoque summopere rogo, ut mihi lumen de lumine tuo accendere et illustrare qua polles eruditione velis hasce veteris ævi reliquias. Postea animadverti Hontingerum, *p. 59 typorum Hebraicorum* tres nummos arabicos exhibere vultibus humanis signatos a Mahumedanis, notatque p. 161 idem vir eruditus icones in Muhamedanorum nummis rarius reperiri, reperiri tamen nonnunquam. Patere nunc ut tecum agam de binis nummis quos vidi Amstelædami; neque enim a me impetrare possum, ut nudas ad virum eruditum adeo litteras mittam. Eminentissimus Norisius in *Epochis Syro-macedonum*, Emanuel a Schelstrate aliique publicarunt nummos Antiochiæ proconsule Silano percussos.

Cum in aliis tantum scriptum sit HIII Σιλανου Αντιοχεων, ego certe quid sibi hoc velit ignoro plane,

nec adseverare possum an sit factum vitio artificum vel num debuerit scribi ΕΠΙ ΣΙΛΑΝΟΥ ΑΝΘΥ.Π, nam nummus est integerrimus, et litteræ illæ quam clarissime in eo leguntur.

Quid factum sit, cum memoria alicujus fuit damnata, constat satis superque. Dejiciebantur statuæ, detrahebantur clypei, et nomina eradebantur ex fastis et marmoribus: sed an unquam observasti idem in nummis obtinuisse? Apud Dion. p. 679 lego Senatum ægre ferentem Caii memoriam, jussisse *conflari omne æreum numisma* quod imaginem ejus haberet; et apud eundem (in Excerptis Valesii) Caracallam tanto odio fratrem Getam prosequutum fuisse ut conflaverit τὸ νονμισμα τὸ πρcφρον ἀυτον. Et quamvis illorum (saltem Getæ) memoria non sit damnata, et mortuo Caligula, quidam Senatorum sententiæ loco consuerint *abolendam Cæsarum memoriam, et abolenda templa,* tamen illud factum fuisse patet præclare ex Tertull. (l. 2. ad Nat. c. 7): *At e contrario impios* (Reges sive Imperatores) *turpes, etiam pristinis humanæ gloriæ præmiis aufertis, decreta eorum et titulos lancinatis, imagines detrahitis, monetam repercutitis.* Sed nemo quid sciam annotavit nomina eorum quorum memoria erat damnata ex nummis erasa fuisse: L. Ælius Sejanus consul fuit cum Tiberio V Consule A. U. C. 784. (uti vel patet ex nummo municipii Bilbilis apud Vaillant), to. 1. p. 95, et vidi tres primæ magnitudinis æreos in eodem municipio signatos, in quibus Sejani nomen erat instrumento fabrili deletum, quorumque in binis haud obscura illius

nominis vestigia apparebant. Rodulphus Fornerius, lib. 2. c. 17 et 18., agit multis de hoc argumento, sed id obtinuisse in nummis non annotat, id quod et nescio an ulli alii observatum sit. Quare te peto ut me docere velis num similes Antiochensium, et municipii Bilbilis vel aliorum nummos videris unquam. Hic quidem finem facere literis hisce constitueram, ne nimis diu te a seriis magis et a sacris studiis avocem; sed faciunt bini apud Vaillantium nummi p. 94 et 95, quorum in uno Bilbilitani testantur se TI. CAESARE III Cos. (male in ipso nummo scribitur II-VIR.) et in altero T. CAESARE V. L. AELIO SEIANO COS. eos signasse, ut te rogem; an non putes mecum illorum nomina et consulatus legi hic, quia cum Consul Romæ III foret, solus et cum V una cum Sejano, Bilbili erat Duumvir Tiberius? Nam Imperatores et primariæ dignitatis viros in coloniis municipiis liberisque urbibus ejusmodi magistratus gessisse ex Historia Augusta et nummis patet; quo pertinet Medio 6 p. 68, recensere nummum inscriptum itidem TI. CAESARE V. L. AELIO SEIANO, et in corona civica II VIR, quam dignitatem puto tunc a Bilbilitanis accepisse Tiberium et Sejanum, et non omitti in similibus nummis Duumvirorum nomina, id quod cæteroquin existimabat Vaillantius.

Altera quam mihi vir doctus et elegans suppeditavit quæstio est, an alibi quam in Inscriptione ab ipso ex Pighio petita, et quæ edita alias est a Grutero 9. XXVI. Observaveris Consulis ordinarii, et quidem Cæsaris, nomen omitti ad significandum

tempus. Anno 771, uti monui, Consules ordinarii fuerant Ti. Cæsar III Germanicus Cæsar II; at lapis ille positus est

GERMANICO CÆSARE II
L. SEJO TUBERONE COSS.

quorum ille ordinarius, et hic procul dubio suffectus.

Hasce tandem tibi litteras tradit juvenis, qui insignes in arte pingendi progressus fecit, et per aliquot annos Romæ commemoratus est ad eam perdiscendam et videnda tot mirabilia pictorum, statuariorum, et architectorum opera. Civis est hujus urbis consulari ortus familia, mihi adfinitate junctus, nomine Artsien. Eum quæso admitte, eidemque tuto committere poteris, (domum enim redibit), si quid mecum communicare velis. Vale plurimum. Daventriæ, 8 Aprilis 1704.

XIII

(15 juin 1704).

Reverendo plurimum et præstantissimo viro Guielmo Bonjour. S. D. Gisb : Cuperus.

Spero te a pictore Belga et cive Daventriensi accepisse litteras, quas VIII. Aprilis proximi die ad te dedi, quibusque deploravi acerbam Eminentis-

simi Norisii mortem, atque dolorem meum in gremio tuo et sinu deposui; nuncque argumento illi nihil addam ne refricem et tibi et mihi ipsi dolorem atque desiderium tanti viri, cujus memoriam servabo inviolate pieque fidelem et sempiternam.

Egeram tunc simul de nummis nonnullis, qui mihi crucem figebant quam te sublaturum mihi propediem spero; cum autem epistolam eam inspicio, animadverti me statuere in uno nummo Tiberii male scribi « IIVIR » loco « COS. », id quod forte verum est. Et non consulum nomina uti putabat Vaillantius in eo legi, sed Tiberium III consulem vel IIII (scriptura enim non satis clara est) fuisse etiam II virum Bilbili; vel inde puto patere quod alterius consulis vel Germanici Cæsaris qui collega Tiberio fuit nomen non adjicitur.

Accepi postea summo meo cum gaudio eruditissimam epistolam, quam Roma ad me dedisti VII Cal. Febr. et inde perspicio te alteris meis erudite respondere, et revera lumen mihi splendidum accendere de tuo lumine. Plurimum igitur tibi eo nomine debeo, et illa, quæ tam docte me doces, ambabus manibus amplector. Neque etiam parum me devinctum esse confiteor illustrissimo Episcopo Hierosolymitano, quod symbolos conferre voluerit ad explicandos nummos Arabicos, nec non clarissimo Joh. Pastritio, quod tantum fecerit apud Episcopum ut tibi mihique hoc dare et ænigmata tanquam alter Œdipus interpretari voluerit. Age quæso viris illis præstantissimis meo nomine gratias, eosdemque verbis meis amantissimis et obser-

vantissimis saluta. Pastritium non ignorabam, cum ejus laudes legerim apud Fabrettum, virum sane insignis eruditionis p. 281 suarum inscriptionnum, ubi nomina HARNES et BARAMMAS Hebraica esse putat; idque me non invito, sed tamen non puto virum illum ejusque conjugem fuisse relligione Judæos, quia monumentum hoc inscriptum est more gentilium D. M., idest DIIS MANIBUS; nisi ille, si Judaicam religionem secutus est, inde facere voluerit *Deo Magno;* et ita sese gesserit tempore quo Judæi persequebantur, ut ita lateret, vel tandem religioni suæ nuntium remiserit.

Sed cum in gentem illam inciderim, facere non possum quin ad te mittam me mirari valde sepulchrum Gordiani pii fuisse inscriptum *Græcis, Latinis, Persicis, Judaicis et Ægyptiacis literis*, teste Capitolino, cum tamen Judæi tunc non habuerint rempublicam et inter alias gentes fuerint justo Dei judicio dispersi; sed illud mihi ideo factum videtur, quia multi in Oriente erant Judæi, et quia illi suis legibus viventes etiam sibi habebant suam linguam et litteras quamvis uterentur etiam linguis nationum inter quas vivebant, id quod eos et hodie facere videmus.

Sed ut hoc leve est nec forte attentione tua dignum, ita nunc tecum agam de re valde mirifica, et qualem nunquam in Urbe narratam fuisse confido. Inventum est anno proxime elapso in Siberia, damnata illa frigoribus regione, sepulchrum subterraneum concameratum; jacebant in eo ossa humana, lanx ex incognito vel mixto metallo literis

sinicis vetustis inscripta binæ parvæ icunculæ ex auro sed cavæ, quarum una erat corpore vituli, altera avis, et utræque capite humano. Ipse Amstelædami lancem et unam icunculam manibus tractavi et oculis meis vidi apud illustrem virum Nicolaum Witren Reipublicæ illius consulem, et tam eruditione quam summis gestis honoribus insignem, ad quem jussu Magni Moscovitarum Imperatoris illa missa sunt.

Mira hæc res est profecto, cum ejusmodi sepulchra in tam horrido tractu et apud eligentiæ omnis expertem gentem videantur extrui non potuisse; nec mihi lectum sit Chinenses ejusmodi ludibria (quanquam alia plurima sibi faciant) et illa potius Ægyptiam superstitionem sapiant; quæ tamen quo pacto eo penetrare potuerit, equidem mihi ignotum plane est.

Et cum persuasissimum habeam te aliosque eruditionis spectatæ viros, imo et illos qui in summis honorum fastigiis constituti sunt, velle equidem ejuscemodi res extraordinarias et paradoxas cognoscere, ecce tibi icuncularum illarum ectypos (1) quarum unam notatam litera A ipse vidi; alterius autem ex Moscovia ad illustrem illum Consulem ectypus missus est.

Quod si vel te ipsum vel alios desiderium teneat videndi etiam lancem, ego id operam dabo seriam ut eandem pictam atque exscriptam accipiam, nihilque est quod dubites quin eam continuo ad te,

(1) Ces croquis n'ont pas été conservés.

utpote omnis elegantiæ studiosum valde, missurus sim, et ita qui Romæ commorantur præstantissimi in omni studiorum genere viri, examinare poterunt, an revera in ea sculptæ sint Chinensium an vero alterius cujusdam populi litteræ.

Multa sunt alia de quibus tecum agere vellem; sed habeo rationem otii tui; quin etiam sum occupatior; quare summopere rogo ut nunc hoc Catone contentus esse et mei memoriam perpetuam servare velis. Vale plurimum.

Daventriæ, xv junii 1704.

XIV

(10 septembre 1704).

Illustri et Amplissimo viro Jobo Ludolfo S. D. Gisb: Cuperus. (1)

Verbosam et longam satis ad te epistolam dedi xxv Aprilis die anni, quem ultimum transmisimus, et illo tempore nihil de te, vir illustris, vel fando audivi, adeo ut nesciam an sanitate sis quam equidem tibi ex animo opto incorrupta, aut quibus materiis et argumentis eruditas manus admoveas. Cum enim ex eo hominum genere sis, qui cum otio

(1) Cuper explique lui-même plus loin (lettre XV, p. 288) la présence de cette lettre à Ludolf parmi celles qu'il adressait à Bonjour.

indulgent, minime sunt otiosi, peccarem in diligentiam et curiosam tuam doctrinam, si crederem te compressis manibus sedere, nec scribendo adiuvare Rem litterariam, quæ vigiliis et lucubrationibus tuis tam multa debet præclara.

Fac me igitur certiorem, quid a te expectare propediem debeamus, et, si tanti, mitte quid tibi de ultimis quæstionibus meis videatur. Stabunt enim illæ vel cadent judicio tuo.

Scis Joan. Alb. Fabricium, virum utique doctissimum et in historia Ecclesiastica, (ne quid de aliis ejusdem scientiis dicam), versatum valde, edidisse codicem apocryphum Novi Testamenti : docet is nos p. 3. Joh. Frid. Wincklerum tuum in Æthiopicis συνεργον, editurum Serapionem et Titum græce et latine, nec non alia multa, et Golfridum Starkium libros Photii, quorum epitomen dat Euthymius in Panolio. Lætor certe ejusmodi operibus incumbere viros præstantis doctrinæ, et multum me devincies, si mihi significare velis, quando hæc opera et alia in lucem publicam prodibunt, ut si tempus hoc breve futurum sit lenius desiderium illa videndi et legendi feram.

Bellum acerrimum facit, ut bibliopolæ typis describere non audeant opuscula mea, quorum, uti nostri, parata sunt inter cætera, *exercitationes de Elephantibus* et *historia III Gordianorum;* causantur illi infestas terra marique vias, interdicta commercia et clausum regnum, cujus eruditi quorum ibi magna copia est ejuscemodi librorum sunt avidissimi. Quid illi egerint agantque per integrum

annum non intellexi; nunc cum litteras in Galliam mittere concessum sit, spero me propediem ab Huetio et Gallando edoctum iri, qui libri editi, et quæ veteris ævi reliquiæ et monumenta illustrata ibi sint.

Johannes Smetius ultimum valere dixit rebus humanis ante tres circiter menses; cimelium vendidit Serenissimo Electori palatino anno proxime elapso, pretio 20000 florenorum valoris hollandici; illud adhuc Neomagi servatur. Perdidimus etiam Petrum Francium, poetam non minimi nominis, et ita gymnasium florentissimi toto terrarum orbe emporii professore orbatum est.

Nicolaus Rhenferdus edidit *Periculum Palmyrenum,* in quo agit de inscriptionibus palmyrenarum επιχωρίοις literis saxis insculptis, quas in Batavis celeberrimus Smithus edi curavit, datque nobis alphabetum istius gentis, et varias res obscuras plane detexit. Mihi opusculum illud dedicavit, quia auctor fui et ἐργωδιώκτης hujus lucubrationis; sed laudes, quibus me cumulat, attribuo benevolentiæ viri et humanitati. Ostendit etiam nummum quem ex Tristano in notis ad Lactantium edidi non pertinere, ut vir ille eruditus putabat, ad Chofroem, sed ad sultanum Gyathoddinum, qui, anno Christi 1236 rerum potitus, mortuus est anno 1242. Lætor certe propterea multum, quia dubitabam Chofroem nobis repræsentari, cujus tempore stapedas putabam etiam nondum in usu fuisse. Varia alia promittit vir spectatæ doctrinæ, et quidem explicationem nonnularum inscriptionum Græcarum quæ Indæis

positæ sunt et de quibus a Fabretto amico quondam meo editis ipsum consulueram, agitque ille breviter in dedicatione. Fui Amstelædamii circa ultimum Pascha, et vidi thesaurum veterum nummorum locupletissimum, quem ex Hispania deportavit Jacobus de Bary, qui Hispali per xx annos egit, et summa cum laude curavit res negotiatorum Batavorum ibi consistentium. Possidet plus quam octo eorum millia et quidem elegantissimos rarissimos omnis magnitudinis, et magnam partem ἀνεκδοτοις; mutuis litteris varios explicare conamur et si eos edere animum inducerem, perspiceres certe me vera loqui, et affirmaturos eruditos sese plurimum eo nomine debere nobis. Notabiles imprimis sunt nummi Gaditani punicis vel Phœniciis litteris inscripti, nec non omnium Hispaniæ regionum, coloniarum et urbium, unde nunc primum docemur gentes illas diversis valde litteris usas, nec illas punicas, uti hucusque creditum fuit, sed meras topicas esse. Verbis exprimere, vir eximie, elegantias et præclaras veteris ævi relliquias, quas ibi singulari mea vidi cum voluptate, vix possum. Credo nullum in Europa thesaurum esse, qui tot ejus generis, et tam exquisitos nummos servet : ad me uti dixi frequentes ectypos mittit, et ego eos prout vires ferunt explicare conor; nec ab incepto deterreor licet cimmeriis tenebris nonnulla sint obscuriora, et facile credam me subinde cespitare et toto aberrare forte cælo. Sed Oedipus verus sit oportet, qui continuo ejusmodi paradoxa et ænigmata explicaturus sit; tempus multarum rerum

magister est, et illud nobis suppeditabit ut spero alia monumenta, unde [quæ] jam e terræ visceribus eruta sunt melius explicari poterunt..... Vale plurimum.

Daventriæ, 10 sept. 1704.

XV

(26 décembre 1705).

Reverendo plurimum et doctissimo viro Guielmo Bonjour S. D. Gisb: Cuperus.

Ecce tibi apographum epistolæ qua Eminentissimi Norisii mortem deploravi et dolorem, quem ex ea cepi summum, inque sinu tuo deposui. Juvenis, cui eam curandam transmiseram, procul dubio tunc temporis Roma excesserat, et inde factum est uti in manus tuas non pervenerit. Occupatione tandem mea evenit ut adolescentis qui mihi subinde a manu est opera uti debuerim et peto ut istud excusare velis.

Rogavi illustrem Reip. Amstelædamensis Consulem Nicolaum Witren, uti ad me mittere velit lancem in sepulchro apud Siberios inventam pictam et exscriptam; faciet illud qua est summa humanitate procul dubio; et simul ac ectypus ad me fuerit adlatus, continuo eundem a me feres, et spero Oedipos Romanos nobis patefacturos hæc mysteria et miranda.

Utque adeo tu ipse, vir insignis, et illi sese exercere possint, mitto ectypum nummi quem ex Hispaniis deportavit Jac. de Bary, qui per xx annos Consul ut vocant Hispali fuit, et plusquam octo numismatum millia ibi collegit et comparavit, quorum pleraque elegantiæ sunt stupendæ et raritatis, imo nunquam visa vel edita; adeo ut cimelium illud sumptuosissimum eo in genere comparari possit. Nonnulli putabant Gordianum III nobis in eo repræsentari, quia ille in nonnullis nummis ita pictus est fere, et ideo eundem ad me misit Jac. de Bary. Sed ego vix iis fidem habeo nisi inscriptio quam explicare nullo modo possum id nos doceat plane. Fateor in nummo maximi moduli Gazæ Gallorum Regiæ Gordianum clypeum similiter ostentare, non secus ac in minori quem æneum possideo, et cujus in altera area pictus est ΑΒΓΑΡΟϹ ΒΑϹΙΛΕΥϹ; sed ille non gerit humero ejuscemodi clavam, verum manu tenet spiculum, vel hastam hamato ferro munitam, et caput tectum est corona radiata; deinde capillus ut videtur crispus, et labia pleniora loqui videntur Maurum vel Æthiopem aliquem Regem sive Ducem; id quod te nos vel eruditissimum Pastritium aliosve docturos fidem habeo vestram eruditionem et doctrinam.

Litteræ quas ad me dedisti VI kal. novembris venerunt mihi acceptissimæ, et facile tibi credo propter rationes quas iis complexus es monumentum Gordiani etiam hebraice fuisse inscriptum; et mihi multitudinem eam Judaeorum Antiochiæ, Alexan-

driæ et variis Orientis urbibus atque regionibus ante oculos fuisse versatum, ex epistola proxima procul dubio intellexisti.

Sed quod hærebam etiam sic dubius, faciebat clades Judæorum quam passi sunt Babylone initio Claudii, quo tempore Josephus testatur (18, c. ult.) occisa *(sic)* esse supra 50000, eumque terrorem omnes ejus tractus Judæos invasisse adeo ut plerique Neerda et Nisibin se reciperent; et res accisas Judæorum in eodem ibi statu perseverasse non absque ratione suspicatur vir egregie doctus Ben. Bacchinius in dissert. *de ecclesiasticæ Hierarchiæ originibus*, cum Josephus hæc scriberet. His adde Euseb. 4. H. Eccl. 2. tradere Trajanum, cum Judæi in Ægypto et Cyrenaica rebellarent, Lusio Quieto mandasse ut Judæos in Mesopotamia (ditionis scilicet Romanæ) opprimeret, ne quid simile tentarent; Eusebius ipse ita loquitur προσεταξεν εκκα θὸραι τησ επσεχιασ (quod vertitur, *ut eos extra provinciæ fines deportaret*, imo *tolleret*, sive *occideret*); nam sequitur eum instructa acie ingentem eorum multitudinem occidisse; cui paria facit Orosius 7, 12. Et cum simul perpenderem cladem quam in Palæstina sub Hadriano acceperant, Dioni memoratam, conjecturabar nullam causam esse, cur hebraice monumentum Gordiani inscriberetur, et aliam forte rationem inveniri posse; cui investigationi nunc nuntium remitto, et in partes tuas facio discessionem libens lubens; ita tamen ut adfirmare non ausim, an sepulchro huic indicta sit lingua Hebraica, qualis in veteri fœdere nobis relicta est, an vero illa, qua

post captivitatem Judæi sunt usi; quos etiam nosti jam inde a Christi Servatoris nostri tempore, et procul dubio diu antea, sibi assumpsisse linguas vel dialectos populorum in quibus nati erant, uti quam clarissime patet ex cap. 2 Actorum: quanquam præter eas potuerint, si non omnes, attamen multi habuisse linguam propriam Hebræam; nam ad *omnes* id nullo modo restringere ausim, quia ita miraculum festo Pentecostes factum, non fuisset necessarium.

Nescio an acceperis Job. Ludolfum, qui tanto impetu ferebatur ad cognoscendas res Æthiopicas, nobis ereptum esse; ultimæ quas ad eum ignorans Reip. literariæ damnosam mortem destinaveram, literæ ad me remissæ sunt; cumque in iis agam de monumentis palmyrenis, de quibus tecum colloqui etiam constitueram, haud gravate feres si illarum apographum ad te mittam. Ipsius dissertationis exemplum tibi servo, et data occasione illud accipies; id in primis desiderat Rhenferdus ut quis Romæ diligenter inspicere velit characteres Syriacos, vel alios qui supponuntur inscriptionis Grecæ, cujus initium ΑΓΛΙΒΩΛΩ etc., et emendare quæ vides a viro pererudito annotata esse et desiderari; at hæ paginæ partem libelli constituunt, quem mihi dedicavit, quia auctor fui aliquid tentandi et εργωδιωπτησ. Spero te id daturum mihi et communibus studiis, et inquisiturum diligenter an hoc marmor, quod Romæ exstitit in vinea Card. Carpensis (teste Grutero p. 95), quoque etiam una cum figuris edidit Jac. Sponius init. *Miscellan. eruditæ antiquitatis*, recte descriptum sit.

Libros qui in Batavis editi et ex Anglia atque Germania ad nos adlati sunt, tibi non annumerabo, quia eorum indicem ad Magliabequium, virum inlustrem et historiæ literariæ cupidissimum, mitto, et ille procul dubio cum te aliisque Romæ excellenti eruditione viris eundem qua est humanitate communicat.

Linguæ Syriacæ et Punicæ peritos nunc valde exercent nummi in Hispania, Gadibus, et aliis ejus in urbibus signi, qui magno numero Amstelædamum deportati sunt, uti modo monui, et ex epistola ad Ludolphum scripta percipies. Si vel te, vir insignis, vel alios Romæ hæc mysteria delectant, ego id agam sedulo, ut ectypos nonnullos nanciscar, nec dubito quin tibi mirum in modum placituri sint. Nam sunt nummi rarissimi et integerrimi quos, si quid video, frustra in aliis instructissimis cimeliis quæras. Nunc hoc Catone contentus sis rogo, et me, quod facis, amare perge. Daventriæ a. d. VII. Cal. Jan. 1705. Quem annum tibi ex animo felice et jucundum precor.

Hæc cum scripsissem, ecce mihi literæ ab amplissimo Consule Amstelædamenso, et ut vides, ectypum mitto Janus vel disci æri incisum, idque admodum eleganter : spero ænigmata hæc Romæ detecta iri.

XVI

(14 février 1705).

Guielmo Bonjourio viro rev[*erendo*] *et pererudito S. D. Gisb. Cuperus.*

Spero te accepisse litteras quas prolixas et verbosas satis ad te dedi a. d. VII. Cal. jan. 1705, atque ex iis non modo te intellexisse quæ res eruditos orbis hujus exerceant, verum etiam jam te id egisse ut ectypus lancis vel speculi in Siberia reperti a literaturæ Chinensium gnaris explicatus sit; id quod certe summopere desidero, ut fieri possit.

Egi eodem tempore de nummo Arabico vel Copto, sed oblitus fui mittere illius ectypum; quam culpam ut emendem, ecce tibi non modo illum, verum etiam variorum nummorum alios, quas *(sic)* in Hispania conquisivit Jacobus de Bary, de cujus gazophilacio proximis litteris tecum egi.

Utinam, utinam veterum Orientalium linguarum gnari illos nummos explicare possent! rogo vehementem in modum, ut te ipsum aliosque in consilium adhibere velis, uti ita aliqua saltem lux hisce prisci ævi relliquiis accendi possit. Ego enim in omnibus istis Davus plane sum, nisi quod credam in gemma anaglypha, quæ medium tabulæ occupat loci, nobis exhiberi hystoriam Eleezeris servi Abrahami et Rebeccæ, quanquam in sacris literis

non *equorum,* sed *camelorum* fiat mentio; sed non capio quid sibi primus et alii velint nummi, nisi quod quartus absque dubio signatus sit a Catanensibus; in 2 videatur caput Jovis: in 3 caput nescio cujus barbatum, caduceus, apex vel tintinnabulum in medio coronæ, et in 7 caput Palladis. Quæ omnia num vera sint juxta scio cum ignarissimis, et persuasus sum eadem non facile a quodam iri intellecta, nisi inscriptiones nobis explicare possit.

Id quod doctissimus Rhenferdus per me te rogavit, quæso facias; quia non nisi ingens emolumentum pervenire potest ad Rempublicam eruditam, ubi tam acris judicii viri in mysteria ista diligenter inquirere animum inducunt.

De aliis rebus nunc non agam tecum, quia mihi videor satis tibi oneris et molestiæ imponere; et inde est quod rogem ut libertatem meam æqui bonique facere et illud mihi aliisque eruditis viris dare velis, ut vel ipse lumen accendas nobis de tuo lumine, vel id operam dare velis, ut id alii facere velint. Vale plurimum.

Daventriæ, 14 febr. 1705.

XVII

(27 mai 1705).

Reverendo plurimum et præstantissimo viro Guielmo Bonjour S. D. Gisb. Cuperus.

Spero te accepisse litteras, quas a. d. VII. Cal. Jan. et XIV Februarii ad te dedi, unaque tibi redditos esse variorum nummorum, nec non lancis in Siberia repertæ ectypos, et tandem ex iisdem te percepisse quid doctissimus Rhenferdus una mecum uti a te flat, summopere exoptat.

Ecce nunc tibi quatuor exemplaria *Periculi palmyreni*, in quorum uno desiderantur paginæ quas tecum communicavi: hoc tibi destinatum est, et ita integrum possidebis; alterum Corradino, tertium Justo Fontanino, et ultimum Abbati Vignoli, illustrissimis et præstantissimis viris quos verbis meis officiosissimis et amantissimis ut salutare velis etiam atque etiam peto.

Spero salva tibi fore hæc exemplaria, et me propediem accepturum doctas tuas explicationes monumentorum quæ tecum communicavi. Nunc de aliis etiam iisque perelegantibus agere tecum vellem; sed illud omne alii tempori servabo; cum quia hic fasciculus itinere terrestri tarde ad te perferretur procul dubio, tum quia vehementer desidero ante cognoscere quid de quæstionibus a

me tibi, vir eximie, positis sentias; id quod futurum propediem spero et exopto equidem vehementer. Vale plurimum.

Daventriæ, 27 Mai 1705.

XVIII

(22 août 1705).

Reverendo plurimum et doctissimo viro Guielmo Bonjour. S. D. Gisb. Cuperus.

Plurimum exhilararunt me litteræ quas XVI kal. Junii proximi ad me dedisti, cum quia inde perspicio te mei memoriam servare, tum quia rogatu meo inquirere volueris in Inscriptionem quæ olim exstitit in hortis Eminentissimi Cardinalis Carpensis.

Doleo equidem vehementer illam inveniri non posse, et miror quid eidem a mala sit objectum manu; Sponius eam videtur inspexisse, quia figuras exhibet, quæ in Grutero non inveniuntur; scribit tamen, tabulam eam marmoream fuisse *in hortis quondam Carpensibus,* adeo ut ante plures quam viginti annos inde procul dubio alio translata sit.

Multum autem debeo Francisco Blanchino, quod eam operam, licet incassum, suscipere voluerit, et nisi grave, viro excellentis doctrinæ meo nomine gratias agas rogo meritas debitasque. Historia illius universalis mihi valde placet et relliquiæ veteris

ævi, quas exhibet in ea et inlustrat feliciter, me magna perfundunt voluptate, quotiescunque librum istum, id quod sæpe fit, consulo.

Illustri Witrenio, Reip. Amstelædamensis Consuli et gestis ad Reges legationibus claro, significavi, quid Episcopus Rosaliensis de scriptura disci in Siberia reperti sentiat. Ex quatuor characteribus quos interpretatur vir illustrissimus judicare certe debemus scripturam esse Chinensium; auctorque Witrenio fui ut ectypum mittat Bataviam Indicam vel ad ipsos Chinenses, ubi vix dubito quin sapientes inveniantur qui eam sint explicaturi. Facile credo te Romæ occupatum valde fore præcipue cum Comitia Augustiniani ordinis, cujus tam illustre lumen es, ibi habeantur; nec nunc tibi propterea molestus forem, nisi scribere debuissem ad Magliabequium, qui litteras Romam curat.

Nihil igitur est quod te crucies te non posse respondere ad singula literarum mearum præcedentium capita, et forte agere non posse cum illustrissimo Blanchino de nummis quorum ectypa tecum communicavi XIV Februarii. Eo enim sum ingenio ut nolim amicis gravis esse, nec unquam ægre fero si tarde respondent, dummodo memoriam mei conservent, id quod te facturum semper fidem habeo singularem tuam humanitatem, benevolentiam et amorem quo eos qui eruditioni acquirendæ incumbunt foves et complecteris.

Elogium positum Eminentissimo Norisio dignum est tanto viro, cujus recordatio mihi semper ob oculos versatur, et cujus vultu æri inciso incen-

dor et inflammor quotidie ad vestigia ejus si id fieri posset sequenda.

Academica tua dissertatio in Historiam sacram primæ mundi ætatis, non potest nisi erudita esse, nec dubito, quin multa aliis pratermissa nos in ea doceas, cum revera animum habeas succinctum tot tantisque bonis quæ frustra in alio quæras; illa veniet mihi certe acceptissima, et illustris Magliabequius exemplaria bene curabit.

Venetias misi aliquot exemplaria libri Gallici, quem publici juris fecit Juriæus; supplementum est historiæ illius criticæ, cujus titulus est, *Histoire Critique des Dogmes et des Cultes bons et mauvais qui ont esté dans l'Église depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ, où l'on trouve l'origine de toutes les idolatries de l'ancien paganisme, expliquée par rapport à celles des Juifs.* Multa profecto erudita illo libro continentur, et quia in supplemento binæ meæ epistolæ editæ sunt, et a variis eruditis Jupiter *Madbachus et Selamanes* explicantur, inter quos tu, vir egregie, non minimus es, recte me facturum cxistimavi si tibi aliisque Romæ eruditis exemplaria nonnulla mitterem. Fasciculus missus est ad Franc. Stryherum, consulem ut vocant mercatorum Belgarum qui Venetiis consistunt, isque eum tradet Antonio quem rogavi ut illius curam habere velit.

Hac in urbe publice docet theologiam Nicolaus Gustlerus, variis libris editis clarus; is impetum cepit conscribendi Historiam universalem Sacroprophanam, mihique asseveravit, sibi multa in promptu esse aliis vel neglecta vel omissa; et credo

eum fidem 'qua sese obstrinxit liberaturum; cum alia ejus opera certa nobis exhibeant indicia eum in interiora Musarum penetralia admissum esse : Vale.

Davent., 22 Aug. 1705.

XIX

(5 décembre 1705).

Reverendo admodum et præstantiss. viro Guielmo Bonjour. S. D. Gisb. Cuperus.

Ultimis tuis litteris quas ad me dedisti XVI kal. Jun. respondi 22 Augusti, easque tibi redditas esse ex Antonio nostro intellexi. Cum autem sciam te occupatum valde esse, nunc iterum te non convenirem nisi persuasissimum haberem me tibi et Episcopo Rosaliensi, quem rogo salutes verbis meis observantissimis, pergratum facturum, si mitterem lancis vel speculi sinici integram explicationem. Eam ecce habes excerptam ex literis illustris Witrenii, eidemque junxi quæ alia similis argumenti idem mecum communicavit; et Episcopus ille me plurimum devinciret si te et tu me, vir eximie, docere velitis quid de illis rebus statuendum sit. Magliabequius me certiorem fecit te ad eum misisse exemplar libri mihi destinatum cui titulus *Dissertatio in Historiam sacram primæ mundi ætatis* quo nomine tibi gratias ingentes ago et habeo ; singulari

ejus teneor desiderio, et spero propediem hanc lucubrationem in manus meas venturam, quia fidem habeo singularem et profundam eruditionem tuam te aliis indicta nobis annumeraturum.

Fui nuper per aliquot dies Amstelædami, et inspexi varia cimelia et inprimis illud quod possidet Barius rarissimis et ανεκδοτοισ nummis refertum. Inscripti sunt characteribus plane incognitis, uti memini tibi me antea significasse, sed elegantis et acris vir ingenii putat se eos nobis certo explicaturum; ejusque inventionis varia mihi ostendit et scripsit indicia quæ certe laudes suas merentur. Composuit dissertationem placituram eruditis, nisi me fallo plane, *de primis Hispaniæ incolis;* et Joh. Clericus ad eundem misit explicationes suas nummorum Gaditanorum, quas legi summa mea cum voluptate. Nunc nihil de rebus meis aliorumque doctrinæ studiosorum mittam, quia rationem habeo otii tui; et dicam tantum, *Elephantem* meum propediem forte prælo subiturum, si eum ut emendem et diligenter legam negotia publica permittunt. Vale plurimum.

Daventriæ, 5 Dec. 1705.

Excerpta ex litteris illustris Witrenii quas ad Gisb. Cuperum dedit.

(20 octobris 1705).

Lanx Sinica vel speculum est magnæ antiquitatis, et linguæ gentis periti affirmant, monumentum hoc esse plus quam octodecim centum annorum. Vulgus Chinensium

Bataviæ nihil intelligebat, sed unus eorum doctrinæ spectatæ characteres explicavit :

« *Deus est purus, castus et immaculatus totus. Deus est tam pulcher, uti clara et liquida aqua.*

« *Aliquis a Rege vel principe dilectus et quo in multis rebus utitur, eum adspicere debet ut suum Deum et cavere ne alios lædat. Nam si illud facit, eveniet illi quod aquæ ascendenti et descendenti.*

« *Sed quando Rex aliquem extollit honoribus, et conspicit eum rem bene gerere, lætatur corde suo in tantum, ac mare omne vel totum. Timemus Dominum nostrum, quando male facimus, sed quando bonum facimus et recte ambulamus, animus semper lætatur, ac tam pulcher est ac radii solis. Et tunc homines te respicient ut Deum in terra, quia nemo Deo similis.* » Credo debere esse *similior,* certe id sensus postulat.

Sunt nonnulli præterea characteres quos vir ille capere non poterat ; indicant plura præcepta moralia lanci illi inscripta esse Illudque imprimis notandum hosce characteres jam desiisse esse in usum, ante annos plus quam mille, illosque nullo modo a vulgo intelligi posse, et hoc monumentum esse symbolum unius ex vetustioribus Imperatoribus Chinensium, circa tempus Confutii, viri docti valde et pii.

Si placet Deo, anno proximo plura argumenta et probationes ex India accipiam Sinicæ hujus sapientiæ ; nunc ad me miserunt viginti aut triginta symbola regum et doctorum virorum, litteris vetustis gentis illius et hodiernis conscripta, sed tantum necdum mihi temporis fuit, ut illa examinare vel inspicere potuerim.

XX

(6 mars 1706).

Reverendo plurimum et pereruđito viro Guielmo Bonjour S. D. Gisb. Cuperus.

Ultimæ literæ tuæ ad me scriptæ sunt Romæ XVI kal. Jun. anni proxime elapsi : iis respondi XXII Augusti, alterasque ad te dedi VIII. Dec. proximi, et facile credo negotiis tuis fieri, ut nondum responderis ; spero tamen te mihi, ubi a curis illis liber eris, significaturum quid eruditi sentiant de rebus de quibus in iis tecum egi et præcipue de monumento Sinico, quod reg onis illius homines qui Bataviæ in Indis consistunt explicare conati sunt.

Nunc iterum tibi molestus non essem, nisi recepissem *triduanam* tuam *de canone librorum sacrorum concertationem*, in qua præclare ostendis quantopere in rebus tam sacris quam profanis sis exercitatus et evincis S. Scripturam divinitus esse inspiratam, Christumque verum Messiam esse et Judaeos frustra alium expectare, quod argumentum anno proximo luculenter tractavit nescio quis eruditus in lucubratione qua evincit omnia subterfugia et argumenta gentis illius futilia et nullius momenti esse.

Multum autem tibi debeo quod ad me concertationem illam miseris; perlegi eam alacriter, et

probo, exceptis paucis quæ interlocutores tui in mediam adferunt.

Putaveram nonnulla operum meorum exercitura jam prælum, sed per binos menses fui occupatissimus; et exercitationes meas de Elephantibus, quos in dies novi et inediti nummi exornant, ne quidem in capita distinguere potui; id quod judico esse commodissimum, quia lectores lassantur, quando una serie et absque intermissione libros legere coguntur: idemque iis evenit quod de viatoribus canit Rutilius:

Intervalla viæ fessis præstare videtur.
Qui notat inscriptus millia multa lapis.

Credo me antea vel tibi vel Magliabequio significasse ex Anglia ad nos adlatos esse Humfredi Hodii libros IV *de Bibliorum textibus originalibus, versionibus Græcis, et latina Vulgata;* et nunc vir iste pereruditus in eo est ut adornet *Thesaurum Antiquitatum Alexandriæ* tam sacrarum quam profanarum, quo absque ullo dubio continebuntur res parum obviæ et aliis indictæ. Nosti *Musæum* insigne ejus urbis fuisse decus et ornamentum; de eo egisse Jo. Fr. Gronovium et Rechenbergium Germanum: antequam prodisset Gronovii per filium dissertatio, ego multa eo de loco notaveram ut spero tantum mihi otii fore ut mea cum aliorum collectaneis conferre possim.

Clericus pergit gnaviter in vulganda *Bibliotheca Selecta* gallice, et tam erudita interserit passim, sive Hebræam sive Græcam aliasve Antiquitates spectes, ut mirer unum virum tam immenso labori

sufficere. Tomus jam prodiit octavus; et ecce tibi, utpote orientalium linguarum studiosissimo, aliquot specimina, tom. 7. p. 131. Tradit. *Osiris* descendere de voce Hebræa *Osiri* quam explicare possumus *qui facit meam lucem;* p. 13, *Hercules* phænicibus est *Harochel,* quæ vox significat *mercatorem* et *peregrinatorem,* et inde cum Eusebio vocari Διωδαν, ά διοδενειν, *voyager;* tom. 8, p. 274 *Merin* Syris notare *aquam,* et inde factam esse *Majumam,* ut *Majam,* a voce Hebræa quæ significat rem eandem denotarique venderem; pag. 178 *Britanniam* a *Brithan* quæ Chaldæis *ext...rius.*

Ad Magliabequium misi quid præterea hic geratur in Rep[ublica] litter[ar]ia litterasque etiam dedi ad illustrissimos viros Corradinum et Fontaninum; quibus res nonnullæ scitu non indigne continentur, nisi tamen mihi, id quod cœteroquin facere non soleo, nimis mihi placeam. Ut autem plane sterilis non sim, et aliquid etiam, bona tua quod fiat cum venia, ex paupere penu mea promam, ecce tibi binas Solonis leges, quas non intellexisse viros etiam doctissimos existimo. Prima est hæc apud Plutarchum, in Legislatoris illius vita: Τῶ κομίσαντι Λυκον, πεντε δραχμὰσ δίδοζαι Λυκίδου δέ, μίαν: vertunt *Ei qui lupum attulerit, quinque drachmæ dantur: una ei qui lupam;* eam versionem amplectuntur Petitus in Leg. Atticis, et harum rerum promuscondus Johannes Meursius c. 19. *Solonis;* id quod equidem miror, cum moribus hodiernis hic et alibi receptum sit, pro *lupa capta* plus publice expendere, quam *lupo;* id quod etiam ratio suadet omnino: ego non dubito, quin per

λυκίδον sit intelligendus *Catulus lupi,* quo sensu vox hæc, uti notissimum usurpatur Schol. Aristophanis λνκον τεκνον appellat, illique scribit præmium positum, *talentum unum,* si quis vero τελειον *adultum* lupum caperet, accipiebat *duo talenta;* nec dubito quin per λύκον τέλειον intelligatur tam *lupus* quam *lupa.*

Altera lex agit *de fœminarum foras profectionibus:* ἐξόδονσ mulierum appellat Plutarchus et viri supra laudati ita de hoc loquuntur, tanquam agatur de profectionibus mulierum extra urbem et ad alias urbes vel regiones; cum mihi nihil aliud designari videatur quam mulieres in publicum in urbe prodeuntes illa quæ ibi leguntur, observari debere. Vale plurimum.

Daventriæ, 6 Martii 1706.

XXI

(5 janvier 1707).

Reverendo plurimum et doctissimo viro Guielmo Bonjour. S. D. Gisb. Cuperus.

Accepi ante complures menses binas epistolas, quas ad me doctissimas dedisti XV cal. Febr. et V. nonas Majas anni proxime elapsi; et uti verbis vix exprimere possum gaudium quod ex earum lectione una cum eximio fructu percepi, ita Mars et arma fecerunt, ut iis tardius respondeam, quam

certe facere volebam. Nosti enim procul dubio, vir eximie, me per ipsos septem menses fuisse in castris cum aliis Ordinum Fæderatæ Belgicæ Legatis, ut videremus ne quid Respublica caperet detrimenti, et uti eorum nomine summæ rei præessemus; et facili conjectura adsequi potes, mihi egregiam victoriam et gloriosam, tot urbes obsidione vel deditione captas, tam ingentem terrarum tractum Regi Carolo vindicatum, toties mutata castra et constitutos magistratos summos atque ordinata vectigalia, parum vel nullum tempus reliquum fecisse, quo amicorum litteris respondere possim. Ne jam dicam tuas semper tales esse, ut Musas, otium, secessus et libros quærant, quæ omnia laborioso et tumultuoso illo tempore procul a me fuerunt.

Nunc igitur domum redux officio meo satisfaciam, et quidem cum te verbis amicis compellem anni novi initio eum tibi faustum et felicem precor, et spero te eundem transmissurum hilariter et alia editurum opera, quibus tam pulchre et tam strenue res parum cognitas imo absconditas illuminas.

Ut igitur ad litteras tuas priores accedam, non dubito quin jam Venetiis acceperis supplementum Juriæi, atque adeo epistolas meas aliorumque eruditorum qui Jovem Madbachum et Selamanem explicare conati sunt, et videbis inde tibi ea gentilium numina multum debere. Ipso illo tempore, quo priorem epistolam tuam accepi, misi ectypum speculi Chinici ad amicum Parisiensem eumque rogavi, ut illum tradere in manus vellet Episcopi

Rosaliensis. Sed ante binos menses ab eo qui legato Suecorum Regis ab actis est edoctus fui ectypum perditum esse et Episcopum Rosaliensem alium desiderare; quem tabulario in manus Hagæcomitis tradidi, et spero nos propediem lecturos quæ vir ille reverendus et eximius una cum Chinensibus suis in medium adlaturus sit, ad veteris illas ævi Chinici relliquias explicandas, et unde monumentum illud in Siberiam una cum aureis parvis monstris pervenerit; quæ res mihi certe admodum singularis et miranda plane videtur.

Ea autem mihi mirifice, non secus ac aliis placent, quæ ad me mittis *de Cœlo et Deo materiali*, vel *Deo*, quem illud esse putabant Chinenses, id quod etiam patet ex quæstionibus et dissidiis, quæ inter missionarios Ecclesiæ Romanæ orta sunt super ritibus eorum qui Christo nomen dant, et quæ magnis animorum motibus utrinque defenduntur. Nec certe a ratione alienum est gentem eam etiam *aquas* ad instar aliorum gentilium coluisse, et inde Deum comparasse aquæ claræ et liquidæ ; quanquam fatear me nihil tale observasse in itinerariis, in quibus nobis regnum illud opulentissimum et florentissimum describitur : et forte ita de Deo loquuti illi sunt, quia certe nihil pulchrius et clarus, quam liquidi fontes et fluvii, et melius longe me nosti, vir præstantissime, Orientales populos architectos esse mirabilium comparationum.

Nunc transeo ad alteram tuam epistolam, et miror tantum tibi super esse temporis, ut tam eruditam et tam longam, eoque nomine acceptiorem ad me

dare potueris, cum non modo publicis lectionibus illustres Sacram Scripturam, verum etiam alia provincia tibi imposita sit, disserendi enim *de Ecclesiæ Ritibus Antiquis,* qui certe plurimum tibi debebunt, cum fieri non possit quin largam a te lucem accepturi sint.

Quæ de nomine *Osiris,* et aliis nominibus disputas, mihi certe perpulchra videntur, communicabo ea cum Clerico, utque est vir doctrinæ et humanitatis singularis, ita procul dubio eo nomine se tibi fatebitur multum debere, et placide atque amice examinabit sententias tuas : nec ego laudi tuæ deero, ubi *Harpocrates* novis typis describetur, cujus nominis explicatio mihi placet mirifice.

Lætor insuper valde te non improbare conjecturas meas in legibus Solonis, et probo tuum λυκιδεα *catulum lupi, vel lupellum,* et recte miraris phraseos inæqualitatem, si vulgatam lectionem sequimur. Non animadverteram, credas velim, Salmasium Εξοδους γυναικῶν jam recte explicasse, et quæ ea occasione adjicis lectu non sunt injucunda. Vide tamen an verba, quæ Chorus pronuntiat apud festivissimum Comicum Aristophanem, mulieres respiciant. Illas quidem ex lege Solonis in publicum prodeuntes non plus cibi aut potus quam obolo emptum secum efferre debuisse constat ; sed mulieres in Concionatricibus loquuntur de viris, qui ex Astea(?) veniebant ad comitia, quos dicunt usque ad illud tempus *unicum obolum accepisse* singulos ; sed ante Myto quidem Archonta nihil et unumquemque venisse habentem in sæ-

culo potum, panem et duas cepas, tresque olivas adduntque, tunc viros *triobolum* postulasse accipere etc. quam in rem multa eaque haud injucunda in medium produre possem. Alter locus in quo vir alloquitur *Cinachyram* suas certe habet difficultates, cum nondum liquidum sit an *Cinachyra* sit mulier, an vero vas aliquod, vel suppellex. Certe Faber Tanaquillus lib. 2. Epist., pag. 250, putat genus cribri esse; et vir ille plebiscito muliebri obtemperans, vult in forum ferre τα σκευη *vasa,* ut vertant, vel *supellectilem,* quæ apud Latinos etiam *vasis* et *vasarii* nomine comprehenditur; hinc evocat *cinachyram, diphrophorum, ollam* et alia, quæ in domo erant. Neque tamen vel Scholiastæ, qui *Cinachyram* servam facit, vel tuam opinionem abjicere volo, cum et non incommode statui possit *Cinachyram* tulisse e domo *calathum, diphrophorum ollam,* κομμωτριαν, vel ornatricem fuisse itidem servam, hydriaphorum hyriam gestasse, *Catharistriam* esse servam, et denique alium prodiisse *alveolum* σλαφην gestantem; et eo ducere videtur hæc verba καὶ καθιζε πλησιον, *et prope eos statue,* et quæ ibi sequuntur; ut et tandem verbum αφιέτε, quo monet s[.....] servasque ut reliquia in ædibus relinquant; noto cum aliis eruditis serram, nedum tecum reciprocare, et relinquo unicuique opinionem suam, cum utique certum sit Aristophanem mirum jocorum artificem fuisse, et alloqui potuisse res inanimas, tanquam viverent.

Sed et illud, οπως ον εύ τετριμμένη κανηφορῇ Faber explicat *ut bene Ficta Canephoros sis* putatque

poetam innuere illam Cinachyram (quidquid tandem sit) emeritam esse, quia puellæ cum jam nubiles essent, εκανηφόρουσ. Docet certe id præclare locus Scholiastæ Theocriti (tibi, vir egregie, inprimis et Meursio lib. *de Festis Græcorum* V προτέλεια laudatus), qui varia alia in hoc festo fieri solita nobis annumerat, quibus nova etiam adjicere si id ageretur possem, uti et pleraque Græciæ festa pluribus elucidare. Neque tamen puto hæc *canistra sacra* confundi debere, cum ordinariis quæ cubito non erant majora juxta Solonis legem; nam illa in Panathænæis et προτελέιοισ portabantur cum magna veneratione, hæc vero usus erant communis; et tibi do considerandum an statua, quam repræsentat Capacius lib. 1, p. 18. *Hist. Neapol.* sit Κανηφόροσ in sacris pompis virgo, vel *cistiphera*.

Plurimum autem tibi debeo, quod mecum communices Inscriptiones nonnullas ineditas, quarum ultimam que de Leonticis sacris et similibus agit, video editam esse ab illustri Vignolio inter Inscriptiones selectas quas una cum Columna Antonini publicavit, p. 328. Recte equidem Langium notas, et ego miniatulæ tuæ ceræ adjicio album calculum. Ceterum hæc Mithriaca sacra a variis explicata sunt, et nuper ab Illustrissimo Philippo a Turre Adriæ Episcopo, cujus amicitia glorior, et ab Antonio van Dalen, Archiatro Harlemensi qui librum illum dedicavit, sed tamen velim aliquis expiscari liquido posset an hæc sacra statos dies habuerint vel an pro libitu celebrata sint; deinde quæ differentia proprie sit inter has loquendi formas, *tradere Leon-*

tica, et *Cryphios; Facere Taurobolium; Restituere Criobolium; Movere Criobolium; Taurobolium publice facere; Accipere et percipere Taurobolium. Monere Criobolium et Taurobolium;* etc. Agit quidem Antonius van Dale cap. 6. Dissert. suarum de ultimis loquendi modis, et notum satis superque est quid sit *restituere sacra;* tamen reliqua mihi videntur eruditi adhuc viri curam desiderare, quanquam, ut verum fatear, sacra hæc obscura et optimo jure cryphia sint.

Quod ad Triduanam tuam disputationem attinet, illa mihi placet, sed, uti facili conjectura adsequi potes, quæ de Canone mones (pag. ejus 6) mihi probari non possunt. Scis multis ab utraque parte de eo disputatum esse, et mihi nequaquam animus est in campum eum ingrediendi; cum illa materia nos nimis diu detineret, et alter alteri nequaquam cedere vellet, quia ut tu, vir egregie, putas veritatem a tuis partibus stare, ita ego eandem mihi vindico; idque animo valde deliberato, et ne viderer assentiri tibi in talibus, recte me facturum existimavi, si scriberem nonnulla stomachi mei non esse. Alio tempore agam tecum de aliis rebus, nunc hoc Catone contentus sis rogo, et vale plurimum.

Daventriæ, ipsis Nonis Januarii 1707.

Parmi les lettres ci-dessus imprimées, celles qui proviennent des manuscrits de la Bibliothèque Laurentienne et de la Nationale de Florence ont été collationnées sur les originaux par M. Enrico Rostagno, bibliothécaire à la Laurentienne. Les lettres provenant de la Bibliothèque Angélique à Rome ont été copiées par M. Paolo Angiolini et collationnées par M. Presutti.

M. Rostagno a relevé les inscriptions grecques des lettres de Cuper à Huet dans son *Indicis codicum græcorum Bibliothecæ Laurentianæ supplementum* (in Studi italiani di filologia classica, t. VI, pp. 129-166, Firenze, tip. Bencini, 1898). Les textes grecs communiqués par Cuper à Huet et à Bonjour sont très incorrects et souvent indéchiffrables; les inscriptions envoyées à Bonjour paraissent inédites.

Je dois en terminant adresser mes remerciements à M. Guido Biagi, préfet de la Laurentienne, à M. Rostagno, qui a bien voulu prendre la peine de revoir ces textes, et à M. Bourguet, professeur à l'Université de Montpellier, qui m'a communiqué de très utiles renseignements.

UNE LETTRE INÉDITE

DE

VOLTAIRE

PAR

M. Charles METTIER,

Président.

UNE LETTRE INÉDITE

DE

VOLTAIRE

PAR

M. Charles HETTIER,
Président.

UNE LETTRE INÉDITE
DE VOLTAIRE

Il y a déjà quelque temps, un de mes amis, grand chercheur d'autographes, M. Sieveright, de Londres, me communiquait un assez long fragment d'une lettre inédite de Voltaire, écrite en anglais, pendant son séjour dans cette ville.

On sait qu'après sa querelle avec le chevalier de Rohan et sa courte incarcération à la Bastille, Voltaire passa pour la seconde fois en Angleterre, vers la fin du mois de mars 1726. Ce fut de Londres, où il demeura presque continuellement jusqu'en mars 1729, qu'il adressa à son ami Thiriot, les fameuses « Lettres sur les Anglais ». La collection des « lettres inédites » publiées, en 1856, par M. de Cayrol, contient plusieurs lettres anglaises à Thiriot. Il en écrivit certainement davantage; et quand on songe à la facilité merveilleuse avec laquelle il se servait de cette langue, à son étonnante fécondité épistolaire, on ne peut qu'être surpris de la rareté de ses lettres pendant cette période de 1726 à 1729.

Il y a certainement là une lacune importante. Pour Voltaire, écrire c'était vivre. Bien plus encore que de nos jours, la lettre était l'arme la plus puissante du publiciste. Il savait que les siennes et leurs copies circulaient et que la clandestinité leur donnait un attrait et une saveur très appréciés du public lettré. Il y donnait libre cours à ses rancunes, en même temps qu'il y faisait sans doute un tableau de la vie anglaise et des cercles littéraires et mondains. Le caractère des deux nations offrait infiniment plus de contrastes qu'aujourd'hui, les types et les caractères étaient infiniment plus tranchés; et ce devait être pour Voltaire un spectacle dont sa verve satyrique et ses puissantes facultés d'observation et d'analyse lui permettaient de tirer grand parti. Il suffit, pour se rendre compte des différences profondes qui existaient entre les mœurs des deux pays, de rapprocher une peinture d'Hogarth d'une toile de Watteau ou de Coypel. Les contrastes éclatent et, en examinant les curieux documents que nous a laissés le peintre anglais, on ne peut que regretter davantage la perte des lettres de Voltaire, qui en eussent été le commentaire le plus instructif et le plus amusant.

Cette perte paraît irrémédiable. Les *Mémoires* de Grimm pour 1772 ne laissent pas d'espoir: « Thiriot n'était pas homme de lettres; c'était une espèce de colporteur littéraire qui avait fait de sa mémoire un répertoire très instructif et très intéressant. Il savait une foule innombrable d'anecdotes de tous les gens célèbres de son temps. Il savait par cœur

un grand nombre de pièces fugitives de nos plus grands poètes, qui n'avaient jamais été imprimées. Il les récitait volontiers à ceux qui les lui demandaient, mais il n'en donnait pas copie. Il fut même, je crois, trop paresseux pour les mettre par écrit; et je suis persuadé que tout ce répertoire est perdu avec lui. Intimement lié avec M. de Voltaire, à qui cette espèce d'agent en sous-ordre a toujours été d'un grand secours, il en possédait dans sa mémoire une infinité de petites bagatelles charmantes qui, sans doute, sont aussi perdues; et dans son portefeuille, un nombre prodigieux de lettres dans lesquelles on trouverait une foule de particularités curieuses et intéressantes ».

A la mort de Thiriot, Grimm nous dit que M. d'Argental, au nom de Voltaire et avec l'aide de la police, réclama un nombre prodigieux de lettres qu'il lui avait adressées: « Ce trésor sera perdu pour nous », dit-il; et il semble avoir eu de bonnes raisons pour parler ainsi, car, depuis, rien n'est venu en faire soupçonner l'existence.

Le fragment de lettre qui m'a été communiqué est écrit sur deux feuillets in-4°, et ne commence malheureusement qu'à la page 4. L'encre en est très jaune. Les corrections, d'une encre plus noire, semblent être de la main de Voltaire. Ce fragment se termine à la page 9, et pourrait avoir servi de brouillon pour la lettre qui fut envoyée à Thiriot. Il est extrêmement probable que ce document n'est jamais sorti d'Angleterre. Le style témoigne d'une connaissance approfondie de la langue, et les

divers événements auxquels il fait allusion en fixent la date à la fin de 1726 ou peut-être au commencement de 1727.

En effet, ce fut en octobre 1726 que Voltaire reçut de M[lle] Bessières la nouvelle de la mort de son unique sœur, qui avait épousé le sieur Mignot, correcteur de la Chambre des Comptes. Elle était mère de M[me] de Fontaine et de M[me] Denis. Cette perte lui fut extrêmement sensible; il y fait allusion, et elle lui inspire des réflexions philosophiques sur le néant de la vie et le fleuve Léthé.

Le juif « Médina », auquel il fait également allusion, ne doit être autre que le banquier juif qui figure dans la *Vie de Voltaire,* de M. Parton, sous le nom d'Acosta; celui qui, d'après Voltaire, accueillit la présentation d'une lettre de change par cette déclaration pleine de franchise : « Je suis désolé, je ne peux vous payer; je prends Dieu à témoin que depuis trois jours je suis banqueroutier ». — Un gentleman ayant appris ses embarras financiers lui envoya cent guinées. Il est assez croyable que le roi Georges II était ce « gentilhomme anglais » qui le força à accepter quelque argent.

Viennent ensuite les détails sur la publication de *La Henriade* en 1728. Elle se vendait une guinée. Trois éditions in-8° furent rapidement épuisées. Le poème était dédié à la reine; et malgré son dégoût pour le métier de courtisan et sa philosophie républicaine, Voltaire ne dédaigna pas le cadeau de deux mille écus que lui envoya Georges II.

Voltaire n'avait pas encore eu de démêlés avec

l'abbé Desfontaines ; il lui consacre quelques lignes. Notons également le passage très flatteur pour le peuple anglais, qu'il qualifie de « peuple philosophe malgré quelques fous ».

Quant au livre ennuyeux qu'il dissuade de traduire, ce sont les *Voyages de Gulliver*, dont la première partie avait justement paru en 1726. Les contemporains et la postérité n'ont pas ratifié cet arrêt, « d'autant plus surprenant que, dans ses Lettres sur les Anglais », il assimile Swift à Rabelais dans ce qu'il a de meilleur; et il lui reconnaît des qualités de justesse, de délicatesse et de bon goût, dont, selon lui, manquait le grand rieur. A noter enfin la haute estime qu'il déclare professer pour Pope.

Le London citizen, dont l'affection généreuse et soutenue contribua beaucoup à adoucir l'amertume de l'exil, était Everard Falkener, Faulkener ou Faukener, marchand de drap et de soieries, plus tard sir Everard Falkener, ambassadeur à Constantinople. Voltaire lui dédia la tragédie de *Zaïre*.

D'après Parton, il entretint avec Falkener une correspondance assez active, pendant une trentaine d'années, à partir du séjour de Wandsworth, c'est-à-dire jusqu'à la mort du marchand de Londres. Il donna plus tard l'hospitalité aux deux fils de son ami, parvenus à l'âge d'hommes. « J'ai été prophète une fois en ma vie, écrivait-il à Thiriot ou Thieriot (car on trouve les deux orthographes), mais ce n'a pas été dans mon pays. C'était à Londres, chez mon ami Falkener: il n'était que marchand, et je lui

prédis qu'il serait ambassadeur. Il s'en amusa; mais, vous voyez, il l'est devenu ». Le marchand ambassadeur fut un mandataire fidèle des intérêts anglais, bien qu'il fût tourmenté de la passion du jeu. Il mérite mieux que le jugement qu'en a porté l'historien Carlyle: à savoir qu'il ne doit d'avoir échappé à l'oubli que grâce à l'amitié de Voltaire.

On ne trouve plus de lettres inédites de Voltaire. Il semble, du moins, que depuis quelques années, la série soit épuisée. Celle-ci vient à point pour nous démontrer que les chercheurs trouvent toujours. Si l'on veut bien considérer l'intérêt qui s'attache à la manifestation, dans une langue étrangère, de la pensée d'un grand écrivain, la longueur du document et les renseignements biographiques qu'il contient, nous pensons que celui-ci peut être classé parmi les plus intéressants qui aient été exhumés depuis la publication de M. de Cayrol.

Voici le fragment en question, d'après ma traduction (1):

(1) " the best poet of England, and at present, of all the world. j hope you are acquainted enough with the English tongue, to be sensible of all the charms of his works. for my part j look on his poem call'd the essay upon criticism, as superior to the art of poetry of horace; and his rape of the lock *la boucle de cheveux* [that is a comical one], is in my opinion above the lutrin of *despreaux*. j never saw so amiable an imagination so gentle graces, so great varyety, so much wit, and so refined knowledge of the world, as in this little performance.

" now my dear Tiriot after having fully answered to what

« Pope est le meilleur poète d'Angleterre et, pour le moment, du monde entier. J'espère que vous vous êtes assez familiarisé avec l'usage de la langue anglaise pour être sensible à tous les charmes de ses ouvrages. Pour moi, je considère son Essai sur la Critique comme supérieur à l'Art Poétique d'Horace, et sa Boucle de Cheveux enlevée, dans le genre comique, infiniment supérieure au Lutrin de

you asked about English books, let me acquaint you with an account of my for ever cursed fortune. j came again into England in the latter end of july very much dissatisfied with my secret voiage into france both unsuccesfull and expensive. j had about me onely some bills of exchange upon a jew called *Medina* for the sum of about eight or nine thousand french livres, rekoning all. at my coming to london i found my damned jew was broken. j was without a penny, sick to death of a violent agüe a stranger, alone, helpless, in the midst of a city, wherein j was known to no body. my lord and my lady bolingbroke were in the country. j could not make bold to see our ambassadour in so wretched a condition. j had never undergone such distress; but j am born to run through all the misfortunes of life. in these circumstances, my star, that among all its direful influences pours allways on me some kind refreshment, sent to me an english gentleman unknown to me, who forced me to receive some money that j wanted. an other London citizen that j had seen but once at paris, carried me to his own country house, wherein j lead an obscure and charming life since that time, without going to london, and quite given over to the pleasures of indolence and of friendship. the true and generous affection of this man who sooths the bitterness of my life brings me to love you more and more. all the instances of friendshipp indear my friend Tiriot to me. j have seen often mylord and mylady Bolinbroke. j have found their affection still the same, even increased in proportion to

Despréaux. Je n'ai jamais rencontré une imagination plus aimable, des grâces plus charmantes, une variété aussi grande, autant d'esprit, et une connaissance plus raffinée du monde.

« Maintenant, mon cher Thiriot, après avoir répondu à toutes vos questions sur les livres anglais, laissez-moi vous mettre au courant de ma mauvaise fortune. Je suis donc revenu en Angleterre

my unhappiness. they offered me all, their money, their house; but j refused all, because they are lords, and j have accepted all from mr faulknear, because he is a single gentleman.

" j had a mind at first to print our Poor Henry at my own expenses in london, but the loss of my money is a sad stop to my design: j question if j shall try the way of subscriptions by the favour of the court. j am weary of courts my thiriot. all that is King, or belongs to a King, frights my republican philosophy, j won't drink the least draught of slavery in the land of liberty.

" j have written freely to the abbot desfontaines it is true, and j will allwais do so, having no reason to lay myself under any restraint. j fear, j hope nothing from your country. all that j wish for, is to see you one day in london. j am entertaining myself with this pleasant hope. if it is but a dream, let me enjoy it, don't undeceive me, let me believe j shall have the pleasure to see you in london, [drawing up] the strong spirit of this unaccountable nation. you will translate their thougths better, when you live among em. you will see a nation fond of her liberty, learned, witty, despising life and death, a nation of philosophers, not but that there are some fools in england, every country has its madmen. it may be, french folly is pleasanter, than english madness but by god english wisdom and English Honesty is above yours one day j will acquaint you with the character of this strange people, but tis time to put an end to my english talkativeness. i fear, you will take this

vers la fin de juillet, fort désappointé de mon voyage secret en France, à la fois stérile et dispendieux. Je n'avais sur moi que quelques lettres de change sur un juif du nom de Médina, pour la somme de huit ou neuf mille livres françaises. A peine étais-je à Londres que j'appris sa déconfiture. Je n'avais pas un penny, j'étais dévoré par la fièvre, seul, sans ressources, étranger à une cité

long epistle for one of those tedious english books that j have advised you not to translate. before j make up my letter, j must acquaint you with the reason of receiving yours so late. t'is the fault of my correspondent at Calais master *dunoquet*. so you must write to me afterwards, at my *lord bolingbroke's House london*. this way is shorter and surer. tell all who will write to me that they ought to make use of this superscription.

" j have written so much about the death of my sister to those who had writ to me on this account, that i had almost forgotten to speak to you of her. j have nothing to tell you on that accident but that you know my heart and my way of thinking. j have wept for her death, and j would be with her. Life is but a dream full of starts of folly, and of fancied, and true miseries. death awakes us from this painful dream, and gives us, either a better existence or no existence at all. farewell. write often to me. depend upon my exactness in answering you when j shall be fixed in london.

" write me some lines in english to show your improvement in your learning.

" j have received the letter of the marquess of Villars, and that which came from turky by marseille.

" j have forgot the romance which you speak of. j don't remember j have ever made verses upon this subject. forget it, forget all these deliriums of my youth. for my part j have drunk of the River lethé. j remember nothing but my friends. "

dans laquelle je ne connaissais âme qui vive. Milord et Milady Bolingbroke étaient à la campagne, et je n'osais me présenter à notre ambassadeur dans un état aussi misérable. Je n'ai jamais souffert une telle détresse; mais je suis né pour subir toutes les vicissitudes de la vie. En ces circonstances, mon étoile, qui, au milieu de ses influences les plus désastreuses, ne me refuse jamais une sorte de soutien, dirigea vers moi les pas d'un gentilhomme anglais, inconnu de moi, et qui me força d'accepter l'argent dont j'avais besoin. Un autre habitant de cette cité, que j'avais vu une fois à Paris, m'a emmené à sa maison de campagne, où, depuis, j'ai vécu d'une façon obscure, mais charmante, sans mettre les pieds à Londres, absorbé par les plaisirs de la paresse et de l'amitié. L'affection véritable et généreuse de cet homme, qui adoucit l'amertume de ma vie, me porte à vous aimer davantage. L'amitié qui m'est témoignée me rend mon ami Thiriot encore plus cher. J'ai souvent vu Milord et Milady Bolingbroke. Leur affection est toujours la même et grandit en proportion de mon infortune. Ils m'ont tout offert, argent et maison ; mais j'ai tout refusé parce qu'ils sont lords : tandis que j'ai tout accepté de Faulkener parce qu'il n'est que simple gentilhomme.

« J'avais l'intention d'imprimer mon *Pauvre Henry*, à Londres et à mes frais : mais ma perte d'argent a mis un empêchement absolu à ce projet. Je me demande si je ferai appel à une souscription patronnée par la Cour. Je suis fatigué des Cours.

mon cher Thiriot. Tout ce qui est roi ou dépend d'un roi épouvante ma philosophie républicaine. Je ne veux pas tremper mes lèvres à la coupe de l'esclavage sur cette terre de liberté.

« J'ai écrit librement à l'abbé Desfontaines. C'est vrai et j'agirai toujours de même, n'ayant aucune raison de me contraindre. Je n'ai rien à espérer, je le crains, de votre pays. Tout ce que je désire, c'est de vous voir un jour ou l'autre, à Londres. Je me plais à vivre dans cet espoir. Si ce n'est qu'un rêve, ne le détruisez pas ; ne me désabusez pas, laissez-moi croire que j'aurai le plaisir de vous voir ici, vous assimilant l'esprit vigoureux de cette nation inexplicable. Vous traduirez mieux leurs pensées, lorsque vous aurez vécu au milieu d'eux. Vous verrez une nation fanatique de sa liberté, savante, spirituelle, méprisant la vie et la mort, une nation de philosophes, bien qu'il y ait ici quelques fous, comme partout. Il se peut que la folie française soit plus agréable : mais, par Dieu, la sagesse anglaise ne le cède à aucune autre. Un jour, je vous initierai au caractère de ce peuple étrange. Mais il est temps de mettre fin à ce bavardage anglais. Vous prendrez, je le crains, cette longue épître pour quelqu'un de ces ennuyeux livres anglais que je vous dissuade de traduire. Avant de clore cette lettre, je dois vous dire pourquoi j'ai reçu la vôtre si tard. C'est la faute de mon correspondant de Calais, maître Dunoquet. Aussi, désormais, vous devrez m'adresser vos lettres chez lord Bolingbroke, à Londres. Ce sera plus court et

plus sûr. Dites à tous ceux qui veulent m'écrire de se servir de cette adresse.

« J'ai eu tant à écrire à propos de la mort de ma sœur que j'ai presque omis de vous en parler. Je n'ai rien de plus à vous dire sur ce malheur, sinon que vous connaissez mon cœur et ma manière de penser. J'ai pleuré sa mort et je voudrais être avec elle. La vie n'est qu'un rêve traversé par les traits de la folie et rempli de misères vraies ou imaginaires. La mort nous réveille de ce rêve pénible et nous donne soit une existence meilleure, soit le néant. Adieu, écrivez-moi souvent ; comptez sur mon exactitude à vous répondre lorsque je serai fixé à Londres. — Écrivez-moi quelques lignes en anglais, afin que je puisse juger de vos progrès dans cette langue.

« J'ai reçu la lettre du marquis de Villars et celle qui est venue de Turquie par Marseille.

« J'ai oublié le roman dont vous me parlez. Je ne me souviens pas avoir fait de vers sur ce sujet. Oubliez tous ces délires de ma jeunesse. Pour moi, j'ai bu l'eau du Léthé. Je ne me souviens de rien, sauf de mes amis. »

Il me semble juste de s'arrêter sur cette note vraiment aimable qui contraste avec la réputation de sécheresse et d'égoïsme qui accompagnera Voltaire aussi longtemps qu'on le lira. Le seul commentaire qu'il convienne d'ajouter, c'est que Voltaire ne fut pas récompensé des nombreux témoignages

d'amitié qu'il donna à Thiriot. Ce garçon de lettres, vaniteux, sensuel, inexact, paresseux, soupeur éternel et adorateur perpétuel de Mlle Sallé, ce parasite enfin, ne composait et n'écrivait rien du tout. Simple reflet de Voltaire, il ne lui était d'aucun secours dans ses immenses recherches d'histoire et de philosophie.

Un jour cependant, Voltaire crut devoir mettre son obligeance à contribution. Ne pouvant revenir en France, il lui confia la mission de recueillir des souscriptions pour son édition de *La Henriade*. Thiriot reçut bien les souscriptions, encaissa l'argent et ne le rendit pas. Il prétexta qu'un voleur s'était introduit chez lui pendant qu'il était... à la messe. Ce n'était pas assez vraisemblable pour qu'on le crût. Voltaire ne put jamais obtenir d'autre explication, et ne pouvant faire entrer en France les exemplaires souscrits, il proposa divers arrangements qui eurent peu de succès.

Thiriot continua ou tenta d'exploiter jusqu'à la fin son célèbre ami. Mais le charme était rompu. Voltaire était désabusé : il avait sondé le dévouement de ce personnage et il l'avait trouvé peu profond.

Dans ses démêlés avec l'abbé Desfontaines, il avait pu apprécier les hésitations de cet ami superficiel, toujours prêt à le sacrifier. Aussi, à partir de ce moment, sans rompre avec éclat, il s'en était détaché insensiblement. Plus tard, à Ferney, il recevait de Thiriot une demande de 4.000 fr. de pension. « Donner une pension à Thiriot, dit-il, ce

serait trop *salé* ». Ainsi finit cette belle amitié qui avait duré si longtemps et ne lui avait guère donné que des déceptions. Mais, il avait trouvé des compensations ailleurs et cessa de s'occuper de Thiriot.

La Ville de Caen en 1763

MÉMOIRES

DU

LIEUTENANT GÉNÉRAL DU PORTAL

Sur la Ville et le Château de Caen

1759-1771

MANUSCRIT INÉDIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE CAEN

PUBLIÉ ET ANNOTÉ

PAR

M. Gabriel VANEL,

Ancien Magistrat,
Membre titulaire.

MÉMOIRES

DU

LIEUTENANT GÉNÉRAL DU PORTAL

Sur la Ville et le Château de Caen

1759-1771

INTRODUCTION

Le manuscrit du lieutenant général du Portal fait partie de la bibliothèque de la ville de Caen. Il est inscrit à la section des manuscrits sous le n° 76. C'est un cahier in-folio, en papier, cartonné, de 24 pages, divisé en trois mémoires, qui sont des copies, écrites et signées par l'auteur, d'originaux qui ont été envoyés à Paris, au ministère de la guerre. L'écriture de ces copies, que nous avons pu comparer avec celle de plusieurs documents conservés aux Archives du département et signés *du Portal,* est bien, en effet, de cet officier général. Il fit ces mémoires au Hâvre, où il résida de 1759 à 1773.

Le lieutenant général du Portal appartenait à l'arme du génie. Nommé brigadier le 10 février 1759, il était, le 25 juillet 1762, élevé au grade de maréchal de camp et signait, en cette qualité, diffé-

rents devis pour les réparations du château de Caen, devis qui se trouvent aux Archives de notre département.

Cinq ans après, le 16 août 1767, il parvenait au grade de lieutenant général.

Directeur des fortifications de Haute et Moyenne-Normandie, en résidence au Hâvre-de-Grâce, il eut à s'occuper, pendant une période assez longue, de l'entretien et des modifications qui furent apportés, à cette époque, aux fortifications des villes et des côtes de la province.

La prise de Cherbourg par les Anglais en 1758, les conditions déplorables dans lesquelles s'était trouvée la défense et les tristes résultats de ce coup de main, avaient provoqué partout, aussi bien en province qu'à Paris, des craintes sérieuses qui se traduisirent par des ordres donnés d'urgence pour remettre en état tous les travaux de défense du littoral.

Malheureusement, presque rien n'avait été fait. M. de Fontette avait bien, dès 1756, demandé aux ingénieurs un rapport sur l'état de sa généralité (1), mais ce rapport, fort long, n'avait pas beaucoup remédié à la situation. Ses conclusions n'avaient été que partiellement appliquées. Quand la guerre éclata, on se hâta de prendre quelques mesures, mais, trois ans après, on se trouvait en présence d'une situation presque aussi précaire.

Loin de laisser quelque trêve aux malheurs de la

(1) Arch. du Calv., série C, n° 1816.

guerre ou quelque soulagement aux populations, l'année 1759 n'avait apporté que de nouvelles épreuves. Notre marine, déjà si éprouvée, avait subi partout des pertes irréparables; le bombardement du Hâvre avait jeté la terreur dans la Haute-Normandie; enfin, le 20 novembre, l'amiral Hawke avait achevé la série de nos malheurs en détruisant la flotte de M. de Conflans, qui devait porter en Angleterre une armée d'invasion.

Notre littoral se trouvait donc à la merci des Anglais. Des ordres furent expédiés sur tous les points de la province et le ministre, aussi bien que les intendants, firent une enquête dont on retrouve les traces aux Archives. Le chevalier de Mirabeau (1) fut envoyé spécialement dans ce but au mois de septembre 1759. Sa correspondance avec le duc d'Harcourt démontre à quel point les quatre capitaineries de la Basse-Normandie étaient mal tenues, mal disciplinées et incapables de défendre le pays. Une lettre de M. de Martené, inspecteur des milices garde-côtes, ne laisse aucun doute à ce sujet (2).

(1) Jean-Antoine-Joseph Riquetti de Mirabeau, frère de Victor Riquetti de Mirabeau, l'ami des hommes, et oncle du célèbre orateur, né le 8 octobre 1717, fut gouverneur de la Guadeloupe, servit en 1756 au siège de Mahon et fut nommé inspecteur général des compagnies garde-côtes de Normandie en 1759. Chevalier de l'ordre de Malte, il fut élevé au grade de général des galères. On le désigne ordinairement sous le nom de bailli de Mirabeau.

(2) M. de Martené écrivait, le 14 novembre 1759, au duc d'Harcourt : « Le désordre augmente toujours dans les capitaineries de Ouistreham et de Bernières, occasionné par la

Au point de vue des fortifications, l'enquête ne donna pas de bien meilleurs résultats. Et ce n'était pas seulement dans notre région que de pareilles constatations se succédaient. Dans le Cotentin, l'ingénieur Franquet de Chaville avait remis, le 6 septembre 1759, à l'intendant un long mémoire qui accusait la même situation (1).

désertion. Dans la commune de Mathieu, seule, il manquait 63 hommes: des 17 qui restent, il n'y en a pas un de la paroisse de Mathieu, qui est la plus mutinée. Vous sentez, M. le Duc, qu'on ne peut exiger de 17 hommes le service de 80. Cette contagion gagne dans la capitainerie de Dives ; il y en a 15 ou 16 par compagnie de partis. Nous n'en avons pas trouvé de complète. Je crois qu'il est temps que vous avisiez à réprimer ces mutineries ».

Ni M. de Mirabeau, ni M. de Martené n'étaient partisans des milices. Ils signalaient des abus de toute nature. Le soldat laboureur est encore à trouver. « Je suis partisan, écrivait le dernier, de soldats de carrière plutôt que de milices ; dix de ces soldats vaudraient mieux qu'une compagnie. Mais il faut pour cela donner le moyen d'apprendre à charger et à tirer leurs fusils, ce qu'ils ne savent pas faire en Basse-Normandie ».

M. de Martené, ancien major général des camps de Normandie, était inspecteur des milices garde-côtes. Chevalier de Saint-Louis en 1753, lieutenant-colonel en 1758, il devint brigadier en 1780.

(1) On doit faire remonter à l'ingénieur en chef Franquet de Chaville la première idée de la transformation de la rade de Cherbourg et de la création de la digue. On lit en effet dans son rapport: « La rade, quoique foraine, est bonne. Mais la proximité des principaux ports de la côte anglaise, qui ne sont éloignés que de dix-huit lieues, a fait naître l'idée d'embrasser cette rade par plusieurs môles qui formeraient une retraite assurée aux vaisseaux du Roy, ne laissant qu'un intervalle pour entrée principale, qui serait défendu par les feux croisés des batteries posées à l'extrémité des môles. Comme l'île Pelée

En 1760, 1761 et 1762, de fréquentes correspondances furent échangées entre les intendants et le ministère ; quelques modifications furent introduites dans la répartition des troupes, des réparations et des travaux de défense furent entrepris le long de la côte ; on fit une nouvelle division des capitaineries; mais la pénurie d'hommes et d'argent était devenue telle que ces mesures furent illusoires.

La ville de Caen, éloignée de la mer de 16 kilomètres, paraissait à l'abri d'un coup de main. Toutefois, des craintes s'étaient élevées qui avaient motivé le second mémoire de du Portal. Ce mémoire a été écrit pendant l'année 1763; il est daté du 1er novembre, ce qui prouve que, même à la veille de la paix, — elle devait être signée le 10 février 1764, — on se préoccupait en haut lieu de la position plus ou moins précaire et du degré de résistance que notre cité pourrait opposer à l'ennemi.

Les riverains étaient, en effet, continuellement tenus en alerte par les débarquements imprévus de détachements anglais, qui surprenaient et détruisaient souvent les corps de garde et les redoutes. brûlaient les approvisionnements et se retiraient en emmenant parfois des prisonniers. La descente des Anglais à Sallenelles et l'épisode du sergent Cabieu sont présents à toutes les mémoires; mais la

couvre en partie pendant les grandes vives eaux, on pourrait la traverser d'une chaussée contre la levée des vagues et y établir une batterie. Si ce projet était exécuté, il serait des plus avantageux à la France ». Il y a là en germe l'idée de tous les travaux qui ont été, depuis, exécutés à Cherbourg.

plupart du temps, ces escarmouches ne se terminaient pas aussi heureusement et jetaient le trouble et le découragement au milieu des populations de notre littoral.

Pendant ces mêmes années 1760, 1761 et 1762, on avait travaillé au château de Caen : les pièces conservées aux Archives en font foi. En 1759, une allocation de 1.800 livres avait été accordée par le Roi pour les places de Caen et de Granville ; en 1761, une somme de 64.525 livres était répartie entre les places de Cherbourg, Granville, La Hougue et Caen. Enfin, en 1763, une autre somme de 31.920 livres était consacrée aux mêmes services.

Ces dépenses arrivaient à peine à maintenir les ouvrages en état ; elles n'étaient que des palliatifs et Caen restait surtout protégé par sa situation et par l'ignorance où était l'ennemi de la faiblesse de sa garnison. Ce sont les propres termes du rapport de du Portal : « Il semble, conclut-il en terminant son second mémoire, qu'on ne doit avoir rien à craindre d'un ennemy qui ne peut être que l'Anglois, par la difficulté qu'il y aurait pour luy de débarquer un gros corps de troupes, de parcourir l'espace de trois lieues qu'il y a de la mer à Caen, pour la venir piller (1). C'est, cependant, il semble, ce qu'il aurait

(1) Au mois de juin 1758, une flotte anglaise parut cependant devant La Délivrande. Elle voulait, croyait-on, tenter un coup de main sur Caen. Le vent, heureusement, tourna et ne permit pas un débarquement. (*Journal d'Étienne Desloges*, p. 95, publié par la Société de l'Histoire de Normandie, dans le *Recueil de Journaux Caennais*. Rouen, 1904.)

pu faire, lorsqu'au commencement de la guerre, on fit marcher du côté de Cherbourg, où il était descendu, non seulement ce qu'il y avait de troupes réglées à Caen, mais encore toute la milice gardecôte. Ne peut-on pas dire que si l'ennemy avait prévu un tel abandon et profité du moment, il luy aurait été facile, même avec peu de troupes, de piller cette ville, sa garde n'étant composée alors que de ses seuls habitants ».

Sur ce point, toutefois, les avis étaient partagés. Le mémoire avait été provoqué par un rapport envoyé au ministre Choiseul, au sujet des projets de la municipalité qui voulait agrandir la ville de divers côtés en démolissant les vieux remparts, et procéder à des embellissements qui, du reste, furent exécutés plus tard, malgré les conclusions qu'on vient de lire.

Les Jésuites venaient d'être exilés; leurs biens faisaient retour à la ville qui pouvait, en conséquence, disposer des terrains avoisinant le rempart de la Cercle; de plus, la vieille porte Millet avait été démolie pour faciliter l'accès de la ville du côté du faubourg de Vaucelles. C'est à propos de ces changements et d'autres en vue, notamment du côté de la place Saint-Sauveur (1) et de la rue

(1) La vieille porte Saint-Étienne avait d'abord été murée au moment de l'installation des Jésuites à Caen, vers 1609, dans le collège du Bois. Elle fut rouverte au mois de février 1695, et ce fut, en effet, en 1758 qu'elle fut démolie par suite d'un arrêt du Conseil d'État du 29 avril de la même année. On la reconstruisit plus loin, en même temps qu'on perça la rue Saint-Benoît.

Saint-Benoît qui longeait l'abbaye de Saint-Étienne, que les projets de l'échevinage avaient été dénoncés au ministre Choiseul.

Il écrivit, en effet, le 17 septembre 1762, à M. de Fontette, intendant, la lettre suivante : « J'apprends, Monsieur, que l'on agite le projet d'ouvrir une partie de l'enceinte de la ville de Caen, du côté de la prairie ou du Cours. Comme il est très essentiel de ne rien faire, sous prétexte d'embellissements, qui puisse altérer les moyens de défense qui restent encore à cette ville, à la laisser trop ouverte, je compte que vous ne laisserez exécuter aucun projet sur son enceinte sans me l'avoir communiqué, afin que je sois à portée de faire examiner s'il n'en résulterait pas de préjudice à la sûreté de cette ville et de prendre les ordres du Roy en conséquence ».

M. de Fontette comprit aussitôt d'où venait l'avertissement et, le 3 octobre suivant, il répondait ainsi qu'il suit au ministre : « Je crois deviner d'où est parti l'avis que vous avez reçu que l'on agitait le projet d'ouvrir une partie de l'enceinte de la ville de Caen, du côté de la prairie ou du Cours, et, en supposant que mes conjectures soient vraies, je ne vous dissimulerai pas qu'il me paraît surprenant qu'un homme qui n'a aucune mission dans cette place, qui n'y tient par aucun endroit, veuille traverser des opérations qui n'ont que l'utilité publique pour objet. M. de Brassac vous a mandé, le 27 may dernier, en vous adressant son travail sur la garde-côte, tout ce qu'il pensait des donneurs de projets.

Je crois pouvoir dire aussi que l'auteur de l'avis qui vous a été donné ne connaît pas la matière qu'il a voulu traiter, puisque l'enceinte qu'il voudrait faire conserver n'est d'aucune ressource pour la défense de cette ville, qui se trouve absolument ouverte par toutes ses entrées principales.

« Quoi qu'il en soit, M., je vous supplie de croire que je me garderai bien de souffrir qu'on détruise des ouvrages qui intéresseraient véritablement la défense de cette place. M. de Brassac, qui y commande, et qui est par conséquent plus intéressé que personne à cette défense, saurait bien s'y opposer aussi, et enfin il est à présumer que les habitans de la ville seraient les premiers à l'empêcher, surtout dans les circonstances actuelles où le peuple croit pouvoir craindre des insultes de la part de l'ennemy.

« Il n'est point question de faire aucune ouverture à l'enceinte de la ville du côté du Cours ou de la prairie, à moins qu'on ne veuille parler d'un petit pont que l'on a le projet de construire pour abréger aux habitans le chemin qu'ils ont à faire pour gagner la promenade du Cours. — Mais, s'il était vray qu'il pût résulter de cette ouverture que la ville fût moins en sûreté, il semble qu'au lieu de vouloir empêcher l'exécution de ce projet, l'auteur de l'avis aurait dû se contenter de proposer d'y faire faire une porte solide: mais je ne crains pas de vous assurer, M., que la ville n'aura jamais rien à craindre de ce côté-là, qui est opposé à celuy où l'ennemy aurait à se présenter pour l'insulter.

« L'enceinte de la ville, dans cette partie, est très ancienne; elle a été faite apparemment dans le temps des guerres de la religion, et alors elle était nécessaire; mais aujourdhuy il est évident qu'il y aurait de la folie à la faire construire, puisqu'elle n'environne qu'une partie de cette place et que tous ses faubourgs, plus considérables ensemble que la ville, sont absolument ouverts à l'ennemy, ainsi que les arrivées de Paris et de Bayeux, où il n'y a aucune porte, ny aucun ouvrage pour arrêter l'ennemy.

« Si l'auteur de l'avis a voulu parler de l'enceinte du côté du port ou du quay, il s'est également trompé. La ville, de ce côté-là, est plus en sûreté que dans tout autre endroit à cause de la rivière qui interdit le passage, et, si les murs d'enceinte sont encore existans, ce n'est que parce que on les juge nécessaires pour empêcher la contrebande au moyen des différentes portes qui s'y trouvent et que les employés des fermes ont soin de tenir fermées pendant la nuit.

« D'ailleurs, M., il est bon de vous observer que j'ay été autorisé cy-devant à faire démolir toute cette partie de l'enceinte, jusques à la hauteur du feu rasant. M. le marquis de Paulmy l'a examinée en 1755, lorsqu'il vint icy, et je suis persuadé qu'il n'aurait pas hésité à la décider tout à fait inutile, sans la difficulté de la contrebande et sans les représentations intéressées des officiers de l'état-major et des ingénieurs.

« Les murs de cette partie de l'enceinte sont

aujourdhuy dans le plus mauvais état. Il y a des réparations considérables à y faire, et, dernièrement, il s'en est écroulé une portion assez étendue. Comme la ville est elle-même chargée de l'entretien, j'ai décidé, pour diminuer la dépense, que cette portion tombée en ruine ne serait relevée que jusques à une certaine hauteur, et peut-être que, sans la nécessité de soutenir un amas de terre énorme qui se trouve derrière, j'aurais eu l'honneur de vous proposer d'épargner cette dépense à la ville. Mais je n'ay rien fait là-dessus que de concert avec M. le marquis de Brassac, que j'ay mené sur les lieux et qui a très fort approuvé le party que j'ay pris. Si ces murs sont jugés nécessaires pour la sûreté de la ville, la partie qu'on rétablit aujourdhuy remplit l'objet aussy bien que le surplus de l'enceinte, puisqu'elle a encore au moins huit pieds d'élévation.

« Vous me chargez, M., de ne laisser exécuter aucun projet sur toute cette enceinte sans vous l'avoir communiqué. Je ne peux mieux vous prouver mon attention à cet égard qu'en vous adressant les différentes lettres de MM. d'Argenson et de Paulmy, que je joins icy et qui prouvent que j'ai été effectivement autorisé à faire abattre les murs dans toute la partie du port, jusques à une certaine hauteur et même à faire vendre au profit de la ville les matériaux qui proviendraient de la démolition. Cette opération est encore à faire aujourdhuy et elle n'est suspendue que par les malheurs de la guerre qui ont arrêté l'exécution des travaux que j'aurais fait approuver au Conseil, pour rendre le

port plus beau et plus commode et la rivière plus navigable jusques à son embouchure.

« Au reste, M., s'il vous restait encore quelque doute sur la nécessité de conserver les vieilles murailles, ou sur la possibilité de faire une place de guerre, vous pourriez, je crois, consulter M. le marquis de Brassac et même l'ingénieur en chef qui y est employé. Mais il est fort difficile de se persuader que l'ennemy entreprenne jamais de l'insulter, sans avoir des forces assez considérables pour n'avoir pas à craindre d'être coupé dans sa retraite jusques à la mer, ou pour s'y maintenir et pénétrer plus avant dans le pays.

« Je suis, avec respect, etc. ».

Les raisons données par M. de Fontette étaient certainement plausibles et l'intérêt de la ville était évident, mais on était en guerre et le ministre voulait se renseigner exactement sur son état et sur son utilité comme place forte.

C'est alors qu'il envoya, l'année suivante, en 1763, M. du Portal, qui n'était encore que brigadier, pour inspecter l'enceinte fortifiée et lui faire un rapport circonstancié qui lui permettrait de juger en connaissance de cause. M. du Portal n'était directeur des fortifications que de la Haute et Moyenne-Normandie, en résidence au Hâvre. La Basse-Normandie n'était donc pas dans ses attributions ; le directeur, pour cette partie de la province, résidait à Saint-Lô. On pourrait croire qu'il fut choisi ainsi, en dehors du cercle de sa charge, pour des motifs que l'on comprend sans peine, si nous

ne l'avions vu, pendant quelques années, de 1758 à 1763, s'occuper spécialement de Caen et des ouvrages fortifiés qui en dépendaient (1). On peut même se demander si le « donneur d'avis », comme l'appelle M. de Fontette dans sa réponse, n'est pas du Portal lui-même. Un passage de son premier mémoire nous autorise à cette supposition. On y lit, en effet, à propos des murailles bordant le terrain des Jésuites, du côté de la prairie : « J'ay cru, voyant le mauvais état de ces murailles, ne pouvoir me dispenser d'en parler, l'année dernière, à celuy qui était pour lors chef du magistrat, lui faisant remarquer, entre autres dégradations, celles qui étaient à deux angles d'un des bastions terrassés derrière les Jésuites, dont les pierres étaient prêtes à tomber et qu'on pouvait raccommoder avec peu de dépense. Il me répondit que j'avais raison, mais que M. le Contrôleur général ayant arrêté tous les revenus de la ville jusqu'à ce qu'elle ait payé le joyeux avènement, il ne pouvait disposer de la moindre partie pour faire la réparation que je jugeais et qui était effectivement si nécessaire » (2).

(1) De 1760 à 1762, on trouve aux Archives du Calvados des lettres, des devis de travaux, des observations présentées sur les prix d'adjudication pour le château de Caen, signés par du Portal. A partir du 15 mai 1762, sa signature n'existe plus au bas des pièces. Elle est remplacée par celle du titulaire de la charge de directeur des fortifications de Basse-Normandie, le sieur Ricard, résidant à Saint-Lô.

(2) Dans son second mémoire, fait sur l'ordre du duc de Choiseul, du Portal ajoute en terminant, après avoir essayé de

On voit que les avis différaient sensiblement. Il est certain qu'il y eut antagonisme entre l'intendant et du Portal. Celui-ci dut signaler au ministre un état qu'il jugeait dangereux et la paix vint à point pour décider une question qui divisait les meilleurs esprits.

Les conclusions du mémoire ne furent pas appliquées. Peu à peu, la ville s'étendit; on rasa les vieux murs, ou on laissa sans réparations certaines parties des remparts qui s'écroulèrent et ne furent pas rétablies. La porte Millet, qui laissait la ville ouverte du côté de Vaucelles et dont le mémoire demandait la reconstruction à l'extrémité du pont donnant accès au faubourg, ne fut pas réédifiée, et quant à la « couvrir de quelques fortifications, afin qu'on ne pût s'en approcher impunément », il eût fallu, pour cela, démolir plusieurs maisons et donner des indemnités que, ni la ville, ni l'État n'étaient jaloux de solder par ces temps de malheurs publics.

La porte Saint-Étienne fut transportée plus loin et complètement modifiée pour le plus grand bien des habitants de ce quartier. Sur l'emplacement des remparts et de la tour Châtimoine, on créa la place Fontette et l'on mit à l'étude la construction du

justifier l'urgence des réparations demandées : « Ne pourrait-on point, à tout événement, et sans une trop grande dépense, qui d'ailleurs pourrait se faire peu à peu à mesure qu'on établirait la ville, concilier cette dépense avec les embellissements qu'on se propose d'y faire ? »

palais de justice, qui, décidée dès 1758, ne fut cependant commencée qu'en 1783, pour ne se voir terminée qu'en 1792.

Du côté de la porte Saint-Julien, non seulement les réparations demandées en 1759 et dont le mémoire signalait l'urgence en 1763, ne furent pas exécutées, mais le projet de sa démolition était déjà soulevé ; on laissait bâtir en dehors des murs, et finalement cette porte disparut en 1785.

La longue paix qui suivit la guerre de Sept ans favorisa les projets de la municipalité, en reléguant au second plan les nécessités militaires. Le château lui-même ne fut plus l'objet que de dépenses d'entretien. Dans son mémoire sur le château, du Portal passe en revue toutes les fortifications et tous les édifices existant en 1763, l'artillerie garnissant les remparts, les approvisionnements en munitions et fusils, les salles servant au casernement de la garnison et de l'état-major, etc. Il signalait, en même temps, des ouvrages et des bâtiments à construire, des réparations à effectuer, des plates-formes à établir, des pièces d'artillerie à envoyer. La plus grande partie de ces travaux ne fut jamais exécutée.

Les considérations d'un brigadier du génie sur la défense de la ville et du château de Caen en 1763 ne peuvent plus guère nous captiver de nos jours. Mais ces mémoires nous intéressent surtout par un autre côté. Rédigés par un homme instruit qui joignait aux connaissances nécessaires à un militaire et à un ingénieur, des notions très exactes sur

l'histoire et la topographie de notre ville, les descriptions qu'ils contiennent ne sont pas sans valeur à notre époque.

En décrivant avec une scrupuleuse exactitude l'enceinte de la ville, en donnant sur sa population, ses églises, ses couvents, ses places, son commerce, ses corps de métiers, ses magasins, ses hôpitaux, etc., des détails précis et d'une incontestable vérité, du Portal nous a conservé des renseignements que nous retrouverions difficilement ailleurs, sur l'état de notre cité au milieu du XVIII[e] siècle.

De tels rapports sont d'ailleurs assez rares et c'est à ce titre qu'ils méritent d'être classés parmi les documents dont l'importance, négligée naguère, est aujourd'hui reconnue par tous ceux qui s'occupent de l'histoire de nos provinces.

G. V.

Mémoire sur la Ville et le Château de Caen.

—

I

Son Origine.

On n'a aucune connoissance de l'origine et du fondateur de Caen, à moins qu'on ne veuille admettre une ancienne tradition qui l'attribue à Cadmus le Phénicien, qu'on dit être l'inventeur des caractères grecs, du nom duquel est dérivé par corruption le mot: Caen ; ce qui paroît plus tenir de la Fable que de la réalité.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'avant l'irruption des Danois ou Normands, arrivée en l'an 841, cette ville faisoit partie de la Neustrie ; elle a été, depuis, possédée par Raoul, premier duc de Normandie, et ses descendants, jusques à Jean sans Terre, son dernier duc, qui fut dépossédé par Philippe-Auguste, en 1204.

Les Anglois la reprirent en 1346 et elle n'est rentrée sous la domination de la France que sous Charles sept, en 1450.

II

Sa Situation.

Cette ville est située à trois lieues de la mer, entre deux spacieuses prairies ; une, au levant et l'autre, au

midy, et entre deux campagnes fertiles, dont la meilleure est du côté de la mer.

Elle est traversée par la rivière d'Orne, qui, grossie de la petite rivière l'Odon, et du flux de la mer, porte des bâtimens, depuis quatre-vingt, jusques à cent tonneaux, lesquels abordent à un petit quay, devant lequel il y a une espèce de bassin, capable de contenir vingt-cinq à trente de ces bâtimens.

Il y a six portes dans la ville, dont quatre ferment avec pont-levis et quatre gros faubourgs : ceux de Vaucelles, Saint-Gilles, Saint-Julien et le faubourg l'Abbé.

III

Sa Fortification.

On n'est guère mieux instruit du temps auquel cette ville a commencé à être fortifiée que de son origine. Il paroît, cependant, que sa fortification a été commencée en 1346, au dépens des habitants, auxquels Philippe de Valois accorda la permission qu'ils lui avoient demandée de clore leur ville de murs et de fossés, pour se défendre contre les incursions des Angloys qui l'avoient prise, faute de fortifications ; et, en l'année 1354, le roi Jean fit un présent de huit cent livres aux Cordeliers, pour les dédommager d'une partie de leur jardin qui avoit été compris dans l'enceinte.

La fortification de la ville consiste en un mur d'enceinte de six à sept pieds d'épaisseur, de hauteur assez inégale, surmonté d'un parapet percé de cré-

neaux, flanqué de trente-deux tours rondes ou quarrées sans être terrassé, si ce n'est dans une partie d'environ trois cent toises de longueur, derrière les Jésuites, du côté du midy, où il y a un rempart assez large, sans parapet, avec un fossé plein d'eau.

Il y a, sur quelqu'une de ces tours, des restes de platte-formes pour y mettre du canon ; le tout en assez mauvais état.

Comme les entretiens des murs d'enceinte sont à la charge de la ville, ils sont, comme presque partout ailleurs, fort mal entretenus, quoyque la ville ait un octroy de dix mille livres pour subvenir à cette dépense.

J'ay cru, voyant le mauvais état de ces murailles, ne pouvoir me dispenser d'en parler, l'année dernière, à celuy qui étoit, pour lors, chef du magistrat, lui faisant remarquer, entre autres dégradations, celles qui étoient à deux angles d'un des bastions terrassés derrière les Jésuites, dont les pierres étoient prêtes à tomber et qu'on pouvoit raccommoder avec peu de dépense. Il me répondit que j'avois raison, mais que M. le Contrôleur Général ayant arrêté tous les revenus de la ville, jusqu'à ce qu'elle ait payé le joyeux avènement, ils ne pouvoient disposer de la moindre partie pour faire la réparation que je jugeois et qui étoit effectivement si nécessaire.

LE CHATEAU

Le château n'est pas si ancien que la ville. Il a été bâti d'abord par Guillaume le Bâtard et beaucoup augmenté par Henry I[er], son fils, roy d'Angleterre,

qui, vers le commencement du douzième siècle, y fit bâtir le donjon et les quatre grosses tours ou cavaliers qui le flanquent. Il fit rehausser les murailles du château.

Louis XII, roy de France, eût grand soin de faire entretenir ce château ; et, sous François I[er], François de Silly, pour lors gouverneur et grand bailly de Caen, fit mettre en platte-forme, pour le service de l'artillerie, le donjon qui n'étoit auparavant couvert qu'en tuiles, comme la tour des poudres. Ce fut luy aussi, qui fit faire les deux boulevards ou pièces détachées, nommées *bonnets à prêtre,* qui couvrent la porte, du côté de la ville, et la porte de secours, dont le centre est voûté et mis en platte-forme.

La fortification de ce château, qui fait la principale, pour ne pas dire la seule défense de la ville, est composée d'un mur d'enceinte d'une grande élévation, avec un parapet percé de créneaux, flanqué de tours et entouré d'un fossé, dont la plus grande partie est taillée dans le roc ; il l'est également par le donjon et les deux ouvrages détachés qui couvrent les portes dont il est parlé cy-dessus, ce qui compose en gros une fortification très irrégulière et de peu de défense.

IV

Nombre des maisons et des habitans.

Il y a 7.858 maisons, tant dans la ville que dans ses faubourgs, sans y comprendre les communautés religieuses, et environ 26.000 habitans de l'un et

l'autre sexe, au-dessus de huit ans, sur lesquels on compte 5.000 hommes en état de porter les armes.

V

Couvents et Églises.

Il y a dix couvents d'hommes, neuf couvents de filles et douze églises paroissiales dans la ville et les faubourgs et une au Château.

Les couvents d'hommes sont :

Saint-Étienne de Caen, abbaye royalle de l'Ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, fondée et dotée par Guillaume le Bâtard, surnommé le Conquérant, duc de Normandie, en 1064.

Le duc devint, depuis, roy d'Angleterre.

Cette abbaye est composée de vingt-six religieux : elle a 80.000 livres de revenus. M. le Cardinal de Fleury, qui a été abbé commendataire, en avoit la moitié pour sa part.

Le prieuré des chanoines réguliers de l'Hôtel-Dieu, ordre de Saint-Augustin, composés de douze religieux, fondé en 1210, estimé à 3.500 livres de revenus pour les chanoines.

Les Jacobins ou Dominiquains, composés de treize religieux, fondé par Saint Louis, en 1234, estimé à 3.500 livres de revenus.

Les Cordeliers, composés de trente religieux, fondé en 1236, estimé 4.000 livres de revenus.

Les Croisiers, ordre de Saint-Augustin, composés de six religieux, fondé en 1280 ; 3.000 livres de revenus.

Les Capucins, fondé en 1575, composé de quarante-cinq religieux.

Les cy-devant Jésuites étoient composés de vingt-trois religieux; fondés en 1608; estimés à 8.000 livres de revenus. On ignore ce qu'est devenu l'objet de cette fondation.

Les Pères de l'Oratoire, composés de treize religieux, fondés en 1622, à 2.000 livres de revenu.

Les Missionnaires, composés de vingt-six religieux, fondés en 1643, à 2.000 livres de revenu.

Les couvents de filles sont :

L'Abbaye royale de la Trinité, vulgairement appelée l'Abbaye aux Dames, ordre de Saint-Benoît, fondée en la même année 1064 et par le même duc de Normandie que l'Abbaye Saint-Étienne.

Cette abbaye est composée de cent dix religieuses et estimée à 70.000 livres de revenu. Madame la princesse de Carignan en étoit l'abbesse en 1759 (1); c'est aujourd'hui Madame de Belsunce-Castelmorant.

Les Carmélites, composées de trente-deux religieuses, fondées en 1616; estimées à 8.000 livres de revenu.

Les Ursulines, composées de soixante-dix religieuses, fondées en 1624, estimées à 8.000 livres de revenu.

(1) Erreur de date. Marie-Anne Scaglia de Verrue, fille d'Auguste-Mainfroy-Joseph-Ignace de Scaglia, comte de Verrue, et de Jeanne-Baptiste d'Albert de Luynes, née en Savoie le 3 mai 1684, religieuse et abbesse de Sainte-Claire de Vienne en 1720, fut transférée à l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen, au mois de juin 1729. Elle y mourut le 15 janvier 1754 et fut remplacée par Cécile-Geneviève-Émilie de Belzunce de Castelmoron, religieuse du Ronceray.

Les Religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu, ordre de Saint-Augustin, composées de trente religieuses, fondées en 1629 ; estimées à 8.000 livres de revenu.

La Visitation, ordre de Saint-Augustin, de l'Institut de Saint-François de Salles, composées de cinquante et une religieuses, fondées en 1631 ; estimées à 25.000 livres de revenu.

Les Petites Bénédictines de Bon-Secours, composées de quarante religieuses, fondées par Madame de Moüy en 1640 ; estimées à 2.000 livres de revenu.

La Charité, ou les Religieuses de Notre-Dame du Refuge, composées de quarante-quatre religieuses, fondées en 1650 ; estimées à 4.000 livres de revenu.

Les Religieuses de l'Hôpital Général, composées de soixante religieuses, fondées en 1655 ; estimées à 36.000 livres de revenu.

Les Nouvelles Catholiques, composées de quarante-deux religieuses, fondées en 1658, entretenues par le Roy.

Il y a, outre cela, l'église collégiale du Saint-Sépulchre, composée de dix chanoines, fondée en 1219 ; d'environ 8.000 livres de revenu.

Les treize églises paroissiales sont :

Notre-Dame, composée de six prêtres, dont la cure est estimée 1.550 livres de revenu.

Saint-Étienne, composée de six prêtres, dont la cure est estimée 1.250 livres de revenu.

Saint-Gilles ; six prêtres et 1.600 livres de revenu.

Saint-Jean ; six prêtres et 2.000 livres de revenu.

Saint-Julien ; trois prêtres et 1.500 livres de revenu.

Saint-Martin ; trois prêtres et 800 livres de revenu.

Saint-Nicolas; six prêtres et 900 livres de revenu.

Saint-Ouen; trois prêtres et 800 livres de revenu.

Sainte-Paix; deux prêtres et 700 livres de revenu.

Saint-Pierre; treize prêtres et 3.000 livres de revenu.

Saint-Sauveur; sept prêtres et 1.000 livres de revenu.

Saint-Michel de Vaucelles; six prêtres et 1.200 livres de revenu.

Saint-Georges, qui est la paroisse du Château, composée d'un seul prêtre, avec 400 livres de revenu.

VI

Magistrats.

Le corps de ville est composé d'un Maire et de six Échevins, dont deux sont pris du corps de la noblesse, deux d'entre les bourgeois, vivant noblement, et deux du corps des marchands, avec un receveur, dont l'élection se fait de 3 en 3 ans, à l'exception, cependant, de la Mairie, qui est attachée à la charge du Lieutenant général du Bailliage; d'un procureur syndic, un greffier et un sergent, qui sont tous trois électifs à la vie.

Ces officiers jugent des affaires concernant l'octroy, des sentences desquelles l'appel se porte à la Cour des Aydes du Parlement de Rouen. Ils jugent aussi des affaires concernant le patrimoine de la ville; l'appel de leurs sentences, dans ce cas, va au Parlement de Rouen.

La ville a deux sortes de revenus, scavoir: de rentes provenant des lieux vagues fieffés à des particuliers de la ville; l'autre partie consiste en la moitié de l'octroy qui est affermé aujourdhuy cent un mille livres par an; sur laquelle moitié le roy lève, tous les ans, 29.000 livres, au lieu de taille; 60.000 livres pour préciput et fait donner 12.000 livres aux pauvres de l'Hôpital Général.

Les privilèges des bourgeois consistent dans l'élection qu'ils font, le jour des Cendres, de trois en trois ans, des officiers cy-dessus, ainsi que des gardes jurés sur toutes les professions de marchand;

A l'exemption des tailles dans la ville, avec faculté de faire valoir leurs biens de la campagne, dans tout le ressort du parlement de Normandie, sans y être imposés à la taille.

Ils peuvent arrêter leurs débiteurs sur le pavé de la ville et les traduire devant les juges d'icelle.

La ville jouit d'une foire royale, qui commence quinze jours après Pâques et dure quinze jours. Les marchands logent et étalent dans des bâtiments faits exprès et séparés par des rues alignées au cordeau.

Les privilèges et franchises ont été accordés au peuple de cette ville par nos roys, pour avoir été, de tout temps, affectionné à leur service, et, notamment, par Charles V, dit Le Sage, dès l'année 1364, dont la charte porte qu'ils en jouissoient longtemps auparavant, mais que leurs titres avoient été perdus par le saccagement des Anglois en 1346.

Ces privilèges ont été, depuis, confirmés par Louis XI, en 1466 ; par Charles VIII, en 1484 et 1485 ; Louis

XII, en 1498, 1507 et 1514; Henry II, en 1558; François II, en 1560; Charles IX, en 1567, 1568 et 1572; Henry IV, en 1591 et 1592; Louis XIII, en 1617; Louis XIV, en 1694, et par le Roy régnant, en 1716.

Il y a présidial, bailliage, vicomté, bureau des finances, élection, grenier à sel, juridiction consulaire, monnaye, amirauté et siège des eaux et forêts.

Le présidial est de la création d'Henry II, en 1551. Il est composé d'un président et de tous les officiers du bailliage, consistant en un Lieutenant Général criminel, un Lieutenant particulier civil et criminel, vingt et un conseillers, un procureur et deux avocats du Roy, avec un substitut. Ils jugent souverainement jusques à la concurrence de 250 livres: l'appel de leurs sentences est au Grand Conseil.

Le Bailliage est composé de tous les officiers cy-dessus. Il connoît des matières ecclésiastiques et des différends qui surviennent parmy la noblesse. L'appel de ses jugemens se porte au Parlement de Normandie.

La Vicomté est composée d'un Vicomte, un Lieutenant Général, un Lieutenant particulier et dix conseillers assesseurs, un procureur et un avocat du Roy, avec un substitut.

Ce tribunal connoît et juge des affaires entre bourgeois et roturiers, du ressort de son territoire. L'appel de ses jugemens se porte au bailliage du Parlement de Rouen.

On ne scauroit rien de positif sur l'élection de ces deux tribunaux, qui sont fort anciens : on juge qu'ils subsistoient du temps de Philippe-Auguste.

Le Bureau des Finances est composé de vingt

trésoriers de France, d'un procureur, d'un avocat du Roy et d'un substitut.

Ils sont juges de la voierie et des matières contentieuses du domaine, qui étoient cy-devant de la compétence du vicomte : l'appel de leurs jugemens, à ce regard, est au parlement de Rouen.

Ils connoissent aussi du compte des fermiers domaniaux et les appellations sont portées à la Cour des Aydes dudit Parlement.

Leur création est de Henry second, en 1557.

L'Élection est composée d'un président, de huit élus et d'un procureur du Roy, qui connoissent des Aydes et des tailles.

Leur établissement est de Henry IV, en 1597.

Le grenier à sel, établi par François I[er], en 1544, et démembré de l'Élection, est composé d'un président, d'un lieutenant criminel, un grénetier et un procureur du Roy. Ce tribunal connoît de l'imposition et répartition des sels et des fraudes qui s'y commettent. L'appel de ses sentences est à la Cour des Aydes.

La juridiction des Consuls a été érigée en 1710 et connoît des affaires entre marchands.

Ce tribunal est composé d'un prieur et de quatre consuls élus du corps des marchands ; l'appel de leurs sentences est au Parlement.

La Monnoye a été établie par Henry II, en 1550, à la lettre C.

L'appel de ses jugemens se porte à la Cour des monnoyes de Paris.

L'Amirauté, établie par le même Roy, en 1554, con-

naît des affaires entre pilotes, matelots, poissonniers et pêcheurs.

Il y a un commissaire de marine entretenu à Caen.

La Juridiction des Eaux et Forêts, établie par le même prince, en la même année, connoît des ventes et coupes de bois domaniaux, de futayes et taillis.

L'appel des jugemens de ces deux derniers tribunaux se porte à la table de marbre du Parlement de Rouen.

L'Université : ce corps fut établi d'abord par Henry VI, roy d'Angleterre, en 1431, par lettres patentes données à Rouen; confirmées par le même Roy en 1436, et, sur la réquisition des trois États de Normandie, par le pape Eugène IV, en 1437.

Charles VII, roy de France, ayant reconquis toute la Normandie en 1450, érigea de nouveau ladite Université, par lettres patentes, données à Écouché, le 30 juillet de la même année, à la requête des habitans de la ville, lesquelles patentes il confirma à Pommereux en Forest, le 30 octobre 1452.

Ce corps est composé d'un Recteur, de cinq facultés, scavoir : de théologie, de droit civil, de droit canon, de médecine et des Arts.

La faculté des Arts est composée de trois collèges : du Bois, des Arts et du Mont.

Ce dernier a été donné aux Jésuites : on ne sait qui l'administre depuis le renvoi (1).

(1) Après l'expulsion des Jésuites, en 1762, les échevins de la ville de Caen prirent en mains la direction du collège du Mont, suivant la dévolution des biens ordonnée par l'arrêt de la Cour de Rouen. Une commission, composée de MM. Le Mon-

Il y a encore plusieurs officiers à la suite de l'Université, qui jouissent du privilège d'avoir leurs causes devant le lieutenant général, juge conservateur des privilèges de l'Université, soit en demandant, soit en défendant.

Il y a plusieurs beaux édifices à Caen ; entre autres les deux Abbayes royales, vulgairement appelées l'Abbaye aux Hommes et l'Abbaye aux Dames ; leurs pyramides et leurs bâtiments superbes qu'on y a élevés depuis peu de temps.

Les pyramides des églises Saint-Pierre, Notre-Dame et Saint-Sauveur, qui, par leur grande élévation font apercevoir la ville de 7 lieues de distance, à cause de sa situation dans un pays plat.

La place royale est ornée de belles maisons tout autour. On éleva, en 1684, au milieu de cette place, la statue pédestre de Louis XIV, avec de belles inscriptions françoises et latines, sur les quatre faces du piédestal. Les églises du Séminaire et des cy-devant Jésuites, qui occupent l'une des faces de cette place, sont bâties à la moderne ; les portails en sont magnifiques ; le premier est d'ordre dorique et le second est de l'ordre ionique, surmonté du corinthien.

La ville, en général, est bien bâtie : les rues en sont larges et assez bien percées ; l'air y est très bon et le séjour très gracieux.

nier-Dufresné et Mauger, fut chargée de préparer un projet de réglement. La Cour de Rouen, revenant sur ses premières conclusions, faillit supprimer ce collége, dont le premier président Miromesnil n'était pas partisan. Il fut cependant conservé et remis par la ville aux professeurs de l'Université.

Il y a beaucoup de gens aisés et surtout beaucoup de noblesse, dont la plus grande partie, ayant maison en ville et à la campagne, partage l'année entre l'une et l'autre.

Il y a un magnifique cours, planté de plusieurs rangées d'arbres, le long de la rivière d'Orne, dans l'endroit où elle entre dans la ville après avoir traversé une prairie d'une grande largeur et d'une longueur à perte de vue, ce qui forme un très gracieux coup d'œil.

VII

Métiers.

Il y a quarante-deux corps de métiers, scavoir :

Métiers :	Maîtres.	Garçons.
Perruquiers,	26	32
Apoticaires,	7	4
Chirurgiens,	24	12
Barbiers,	19	25
Boulangers,	163	32
Bouchers,	47	60
Charons,	13	12
Corroyeurs,	20	17
Crocquetiers,	179	22
Chaudronniers,	7	6
Carliers,	25	12
Chandeliers,	81	12
Cordiers,	5	5
Cordonniers,	89	160
Couturiers,	68	55
Chapeliers,	32	22

Cuisiniers-rôtisseurs,	28	22
Bonnetiers-fabriquants,	150	450
Gantiers,	7	4
Libraires,	11	4
Menuisiers,	90	22
Maréchaux,	63	60
Mégissiers,	36	12
Orfèvres,	8	6
Pâtissiers,	21	12
Pelletiers-fourreurs,	9	8
Passementiers,	75	23
Pannetiers-vanniers,	16	6
Cercliers-tonneliers,	15	6
Savetiers,	169	54
Serruriers,	42	46
Tanneurs,	44	84
Teinturiers,	21	36
Tailleurs,	76	124
Peigneurs,	145	170
Toiliers-fabriquants,	113	92
Tourneurs,	70	20
Vinaigriers,	75	6
Vitriers,	14	16
Droguistes,	149	180
Drapiers-merciers,	177	112
Couteliers,	15	32
Total :	2.451	2.085

En ce, non compris les professions sans jurandes.

La bourgeoisie est divisée en 9 compagnies.

Les privilèges ont été expliqués dans l'article précédent.

VIII

Commerce.

Le commerce le plus considérable de la ville consiste en serges ou lingettes, bas de laine, dentelles de bas prix et en une espèce de drap ou ratine croisée, dont la manufacture du sieur Massieu étoit considérable et de soutien.

Il s'y fait aussy un assez bon commerce de toiles ouvrées ou linge de table de fil, de coton, de cuirs, de pelleteries et d'épiceries.

Il n'a pas été possible de scavoir précisément ce que chacun de ces commerces produit en particulier, pour l'énoncer dans ce mémoire ; mais on en a scu assez pour pouvoir assurer que tous ensemble peuvent produire cinq à six millions, année commune.

IX

Fours.

Il n'y a aucuns fours appartenant au Roy dans la ville, ni dans le Château.

On en compte environ cent cinquante chez les boulangers de la ville, qui peuvent cuire chacun 700 rations de pain dans les 24 heures, n'étant point d'usage que les bourgeois ayent des fours chez eux. On peut compter sur 105.000 rations par jour.

X

Moulins à eau.

Il y a six moulins sur la rivière d'Orne, dont deux sont dans la ville et les quatre autres en sont à une portée de carabine.

Ils peuvent moudre environ quarante-huit quintaux de bled chacun, en vingt-quatre heures, ce qui fait, pour les six, deux cent quatre-vingt-huit quintaux.

Les deux qui sont dans la ville sont sujets à chômer près de deux mois tous les ans, en hyver, par la trop grande quantité d'eaux sauvages qui tombent des environs et inondent, non seulement les prairies voisines, mais aussy quelques quartiers de la ville.

Il y a cinq moulins sur la rivière d'Odon, dont deux sont dans la ville (1) et trois dans le faubourg l'Abbé. Ils peuvent moudre environ trente quintaux de bled chacun, et les cinq ensemble, cent cinquante quintaux en vingt-quatre heures.

(1) Des changements notables avaient eu lieu depuis le XVIIe siècle. Il y avait eu autrefois plusieurs moulins dans la ville, notamment deux ou trois à Gémare et un dans la rue Froide-rüe, qui appartenait à l'abbesse de Caen depuis le XIe siècle. Dans le courant du XIIe, elle le fit transférer à Gémare. Cela ressort d'une note de l'abbé de La Rue, qui ajoute: « tout ce quartier de Froide-rüe est bien changé depuis ; j'ai vu bâtir sur les bords de l'Odon, où était cet ancien moulin, et on y trouve les fondements d'anciennes bâtisses ». Des lettres patentes d'Henry VI, en 1445, avaient également autorisé la construction de deux moulins, sur la rivière d'Orne, au pont Saint-Pierre

Comme les eaux ne sont pas fort abondantes dans cette rivière, ces moulins sont sujets à chômer deux et trois mois dans les années sèches. Il résulte qu'il n'y a qu'environ la moitié des moutures nécessaires pour l'entretien et le besoin des fours des boulangers de la ville; mais les moulins extérieurs à eau et ceux à vent peuvent y suppléer dans les cas de guerre ou d'approvisionnements à faire au delà des consommations journalières des habitants de Caen et de ses faubourgs.

XI

Inondations.

Il n'y a d'autres inondations que celle qui se forme dans la partie des environs de la ville qui est entourée de prairies; les eaux de l'hyver étant souvent arrêtées par le flux qui monte dans la rivière d'Orne, depuis la mer jusques à la ville. Elle la fait si fort enfler que l'on en a souvent vu des quartiers entiers inondés.

XII

Casernes.

Il n'y a point de casernes dans la ville pour infanterie ou cavalerie ; il y en a un petit corps dans le Château pour l'infanterie, contenant dix-huit chambres, dans chacune desquelles il ne peut qu'un lit. Elles sont humides et malsaines.

Il y a encore quelques chambres dans les différents

bâtiments du Château, dans lesquelles on pourroit loger, dans un besoin, et assez mal, deux cent cinquante soldats, avec leurs officiers.

On a fondé, en 1720, un corps de caserne pour la cavalerie dans un des faubourgs de la ville, dont on n'a achevé qu'une portion (1).

XIII

Logement de Mrs les Officiers.

Il n'y a point ordinairement de garnison dans la ville, celle du Château n'étant que d'une compagnie d'invalides composée de 70 hommes avec un capitaine et cinq lieutenants. Ils sont logés assez au large les uns et les autres.

Le gouverneur du Château a son logement particulier, ainsi que le lieutenant du Roy, le major et le capitaine des portes. Ils sont tous commodément logés.

Lorsqu'il survient quelque troupe de passage, on loge les soldats chez les bourgeois et les officiers dans les cabarets.

(1) On avait aussi commencé la construction des casernes, dont une partie constitue encore aujourd'hui la caserne Hamelin. La première pierre avait été posée le 16 mai 1720. Le travail fut interrompu par suite du manque d'argent; repris en 1742 et 1755, il fut de nouveau arrêté. Louis XVI, à son passage à Caen, en 1786, voulut accélérer les travaux, mais, en 1789, ils furent laissés en l'état et terminés seulement en 1835.

Le projet d'un corps de casernes pour la cavalerie, dont parle du Portal, ne fut jamais exécuté.

En cas de quartier d'hyver, on loge les soldats ou la cavalerie dans les loges de la foire franche et les officiers toujours dans les cabarets (1).

XIV

Arsenal.

Il n'y a, dans la ville, ny arsenal, ny magasin à poudre ; tout ce qui regarde l'artillerie étant dans le Château.

Il y a, près du donjon, un hangard de 200 pieds de longueur sur 34 de largeur, servant à retirer les affûts de canons et autres ustensiles pour l'artillerie, mais il a besoin de reconstruction. Il est à l'entretien de l'artillerie.

Il y a, dans le donjon, une salle aux armes avec des râteliers pouvant contenir 8 à 900 armes à feu et peu d'armes blanches. Elle a 39 pieds de longueur, 22 pieds de largeur et 19 de hauteur sous plancher.

Une autre, à côté, qui est voûtée, a 66 pieds de longueur, 32 de largeur et 19 de hauteur sous clef.

Une troisième, au rez-de-chaussée, est de même dimension que les précédentes : les unes et les autres

(1) Peu de temps après, un pavillon, qui existe toujours et fait l'angle de la rue Saint-Jean et de la place Alexandre-III, fut construit pour le logement des officiers. Il y eut même une singulière discussion pour son ornementation et les armoiries qui figureraient à son fronton. (Voir *Journal de Mauger*, p. 111 et 149. *Recueil de Journaux Caennais*, publié par la Société de l'Histoire de Normandie. Rouen, 1904.)

servent à resserer des outils et paniers à l'usage de l'artillerie.

XV

Magasin à poudre.

Il y a trois magasins à poudre dans le donjon, à côté des salles dont il est parlé à l'article précédent, dont deux seulement sont voûtées. Ils peuvent contenir ensemble environ 300.000 livres de poudre en gerbant de trois ; aucun n'est à l'épreuve de la bombe.

Il n'y a ny magasin de vivres, ny de fourrages appartenant au Roy, dans la ville, ny dans le Château.

Il n'y a pas non plus de souterrains, si ce n'est dans le Château, où il y a lieu de croire qu'il y en a eu autrefois, à en juger par des caponnières et autres ouvertures qui paroissent en dehors ; mais il n'y en a aucune qui soit déblayée et dont on puisse faire usage (1).

(1) Le passage suivant de M. l'abbé de La Rue, dans ses *Essais historiques sur la ville de Caen*, confirmerait cette supposition : « Lorsqu'en 1816, on pava de nouveau la place Saint-Pierre, on découvrit des souterrains qui se dirigeaient vers le château ; on y trouva des réservoirs ou espèces de citernes, dont l'eau était très limpide, et l'on ne peut prendre ces excavations pour des égouts, puisque, dans cette partie de la ville, les eaux sont toutes dirigées dans l'Orne et dans l'Odon. Ces souterrains ont donc eu dans l'origine une autre destination. Ils devaient servir, ou pour communiquer avec la ville, quand elle était prise et le château cerné, ou pour fournir de l'eau et des vivres à sa garnison assiégée. On sait, au reste, que le château est rempli de souterrains dont on ignore l'étendue et les communications ».

XVI

Hôpitaux.

Il y a deux hôpitaux, qui sont l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital Général.

Il y avoit cy-devant à l'Hôtel-Dieu de quoy entretenir 100 lits, qui sont réduits aujourd'huy à 55, par la diminution des fonds. Son revenu est d'environ 1.500 livres, sur quoy il faut prendre l'entretien des pauvres orphelins et enfants trouvés.

L'Hôpital Général: on croit qu'il a été fondé en 1210, par Guillaume, comte de Magneville, et par la ville. Les lettres patentes sont enregistrées au Grand Conseil, en l'année 1669, et, au Parlement de Rouen, en 1674. Il est destiné uniquement pour les gens du pays: on n'y reçoit aucun étranger. Il a 36.000 livres de revenu, sur quoy il y a environ 7.000 livres de charges à payer ; partant, il ne luy reste que 29.000 livres. Il y a présentement environ 800 malades et, lorsqu'il s'y en trouve plus que la maison ne peut contenir, on les porte en un lieu qu'on nomme La Gobelinière, qui est une grande maison appartenant à la ville, à une portée de carabine de ses murailles (1).

(1) *La Gobelinière* était située dans le faubourg de Vaucelles, à Sainte-Paix. Cette maison avait été achetée par la ville, au XVI° siècle, pour servir d'hôpital pour les pestiférés. On l'avait appelée *La Gobelinière*, parce que les voisins, redoutant les pestiférés, prétendaient qu'il y revenait des lutins, que le peuple nommait communément des *Gobelins*.

XVII

Puits, citernes et fontaines.

Il y a peu de maisons dans la ville où il n'y ait un puits dont l'eau est très bonne à boire et ne tarissant jamais. Il y en a deux dans le Château, dont l'eau est également bonne et dans lesquels il reste toujours 12 à 15 pieds d'eau dans les plus grandes sécheresses.

Fait au Hâvre-de-Grâce, le 1er octobre 1759.

Signé : du Portal.

Mémoire raisonné relatif au plan d'enceinte de la ville de Caen, par M. du Portal, lieutenant général des armées du Roy, directeur des fortifications de Haute et Moyenne-Normandie au Hâvre-de-Grâce.

—

Premièrement, il est à remarquer que la ville de Caen est environnée de quatre gros faubourgs, nommés: le faubourg de Vaucelles, qui est au sud; Saint-Gilles, au nord; Saint-Julien, au nord, et le Bourg-l'Abbé, au nord-ouest. Elle est située à trois lieues de la mer: ses fortifications consistent en un mur d'enceinte depuis 6 pieds, jusques à 9, sur lequel s'élève un parapet qui a de hauteur 4, 5 et 6 pieds à des endroits; lequel parapet est percé de créneaux pour la mousqueterie et le canon; tous lesquels murs sont flanqués de plusieurs tours rondes et parties quarrées, sur lequel nombre, il y en a plusieurs où il y a des plates-formes propres à mettre du canon.

Une partie de ces murs est entourée par la rivière de l'Odon et par un bras de la rivière d'Orne, et l'autre partie, par des fossés secs, qui ne sont point revêtus, mais assez profonds.

On prétend que cette enceinte a été faite depuis l'année 1346, jusques en l'année 1354, par une permission que le Roy Philippe de Valois accorda aux habitants de Caen, de clore de tours et fossés leur ville, pour la défendre contre les Anglois, qui l'avoient

prise faute de fortifications. En l'année 1354, le Roy fit un présent aux Cordeliers, pour les dédommager d'une partie de leur jardin qui s'était trouvé dans l'alignement des murs d'enceinte.

Lesdits murs ont six ouvertures. Celle qui vient d'être nouvellement faite au bout de la place Saint-Sauveur, est actuellement sans porte. Il paraît que le projet est, lorsque les deux pavillons attenant le mur d'enceinte, dont l'un est déjà construit et l'autre seulement fondé au niveau du pavé, seront achevés, de fermer cette ouverture au moyen de deux pilastres qui sont déjà fondés, auxquels on attachera une porte principale, avec deux autres moyennes portes. Mais, n'y ayant pas de pont-levis, il conviendroit d'en faire un et qu'il fût défendu par quelque ouvrage qu'il est possible de faire, n'y ayant encore aucune maison construite contre lesdits pavillons.

On pense d'établir à cette porte deux pont-levis latéraux, à cause du grand concours de ce passage (1).

Depuis cette première ouverture jusques à la porte de Bayeux, cet espace est défendu par un mur de 18 à 20 pieds de hauteur, compris le parapet, qui, en quelques endroits, est détruit, et par un fossé large et profond dont les terres, de côté et d'autre, sont taillées en talus fort escarpés. Partie de ce fossé a été nouvellement comblé près de la tour Châtimoine (2), sur la longueur de dix à douze toises.

(1) La porte fut construite et la rue Saint-Benoît aménagée sans les précautions indiquées par du Portal.

(2) La tour Châtimoine ne tarda pas également à être démolie. Le palais de justice actuel est situé en partie sur son emplacement.

La porte de Bayeux (1) est accolée de deux tours rondes; elle est voûtée avec un logement au-dessus et fermée par une porte sans pont-levis. Pont-levis à faire, et entretenir les flèches et bascules en magasin pendant la paix, en substituant des dormans.

Depuis la porte de Bayeux, jusques à la porte Saint-Julien, cet espace est défendu par une muraille et un fossé pareil à ceux dont il vient d'être parlé, à l'exception qu'il y a des arbres plantés dans le fossé, qui sont déjà assez élevés. La contre-escarpe, qui n'est point revêtue, non plus qu'ailleurs, se trouve aujourd'huy exhaussée, en sa plus grande partie, presque au niveau du parapet, par la tolérance qu'on a eue d'y laisser déposer les décombres de la ville.

La porte Saint-Julien est voûtée en partie, avec un logement au-dessus, et fermée par une porte. Elle est sans pont-levis (2). Idem, les approches de cette porte sont défendues par cinq ou six créneaux, percés dans un mur qui est au côté droit en entrant.

Depuis cette porte jusques à la porte au Berger, cet espace est défendu par les murs de l'enceinte du Château et par ses ouvrages extérieurs. Il y aurait beaucoup de réparations à faire à ces murs, dont on a envoyé un état à M. le Maréchal de Bellisle en 1759.

Il est à remarquer que, depuis la porte Saint-Julien, jusqu'où commence le mur d'enceinte du Château, cette partie n'est fermée que par un mur ordinaire qu'on a fait tant dans le fossé du Château, que près de

(1) La porte de Bayeux fut démolie en 1783.
(2) La porte Saint-Julien fut démolie en 1785.

ladite porte Saint-Julien, lequel mur peut avoir de hauteur 15, 16 à 18 pieds par endroits. Un pareil espace, près la porte au Berger, est ainsi fermé, mais il y a beaucoup plus d'épaisseur jusqu'au-dessus; il y a un parapet qui est en mauvais état.

La porte au Berger (1), accolée de deux tours rondes et voûtée avec un logement au-dessus, est fermée par une porte. Elle avoit autrefois un pont-levis qui a été supprimé et on a substitué un plancher pavé en dessus.

A rétablir, avec les changements nécessaires et relatifs à la rampe du Château, ainsi qu'au coude forcé et à l'étranglement, roideur et embarras de la rue qui aboutit au marché aux poissons, à celui du bois et à la place Saint-Pierre.

Depuis la porte au Berger jusques au bras de la rivière d'Orne, qui passe sous le pont Saint-Pierre et sur lequel le pont est situé, cet espace est fermé par un mur et un fossé pareils à ceux cy-dessus. Ce mur et fossé aboutissent à une des tours jumelles (2), ainsi appelées parce qu'elles ont été construites sur le bord de la rivière et vis-à-vis l'une de l'autre pour en défendre l'entrée. Il est à remarquer que cette partie de l'enceinte, depuis la porte au Berger, jusques à la tour Jumelle, a ses parapets détruits en quelques endroits et bouchés dans d'autres, parce que l'on a laissé bâtir sur la muraille. D'ailleurs, on a planté le fossé de pépinières et d'arbres fruitiers (à rectifier).

(1) La porte au Berger fut démolie en 1782.

(2) La tour Guillaume Le Roy, qui existe encore actuellement, boulevard Saint-Pierre.

Depuis la deuxième tour jumelle, jusques à l'endroit où étoit, il y a quelques années, la porte Millet, près l'Hôtel-Dieu, tout cet espace est fermé par une muraille bien crénelée avec un trottoir ou banquette derrière et, pareille, à peu près, en hauteur et épaisseur à celles dont il a été fait mention cy-dessus. Il n'y a point de fossé au-devant, mais le bras de rivière qui passe sous le pont Saint-Pierre entoure toute cette partie et ne laisse qu'une portion de terrain entre ce bras et la muraille, lequel terrain s'élargit dans le milieu pour former le quay.

Vis-à-vis l'emplacement des Carmes et depuis la rue appelée de ce nom, jusques aux Petits Renfermés, on a anciennement rapporté des décombres en dedans et contre le mur d'enceinte, lesquels décombres sont aujourd'huy portés à la hauteur du dessous du parapet. Il n'est pas étonnant que ces terres poussent ladite muraille, ce qui, sans doute, a occasionné la chûte de partie de ce mur, vis-à-vis les Carmes, partie que l'on vient de rétablir en la réduisant à une moindre élévation que celle qu'il avoit avant le rétablissement. M. de Fontette avoit obtenu de M. le marquis de Paulmy, la permission de le réduire depuis la tour jumelle, jusques à l'Hôtel-Dieu (1).

Il est à remarquer qu'il y a sept ouvertures en portes, dans cette partie du mur d'enceinte susdit, qui servent à accéder tant à la rivière qu'au quay. Ces portes ont

(1) Voir, à ce sujet, la lettre de M. de Fontette, citée dans notre Introduction, sur une demande de renseignements à lui adressée par le duc de Choiseul.

de hauteur 8 à 9 pieds. On pense que si la réduction des murs a lieu, ils doivent rester à 11 et 12 pieds de hauteur, afin que les portes qui sont voûtées, soient recouvertes de la maçonnerie, et il faut abaisser assez l'ancienne banquette qui est derrière ce mur, afin qu'il forme un parapet avec la plongée la plus convenable à la direction du feu de la mousquetterie.

Par la démolition qui s'est faite de la porte Millet, la ville se trouve entièrement ouverte dans cet endroit. Il y conviendroit, du moins, de fermer cette entrée de la ville, non à l'endroit où étoit la porte Millet, mais au bout du pont de Vaucelles, lorsqu'il sera élargi comme on en a le projet, et ce, par une porte avec un pont-levis, (deux pont-levis latéraux), du côté du faubourg de Vaucelles. Par ce moyen, tout le terrain qui appartient à l'Hôtel-Dieu et les casernes de la ville s'y trouveroient renfermés; étant à remarquer que ce terrain est entouré de tous les côtés par deux bras de la rivière d'Orne, sur lesquels sont établis deux ponts : celuy de Vaucelles et celuy proche de l'Hôtel-Dieu. En ce cas, il conviendroit de couvrir de quelques fortifications la porte qu'on feroit en tête du pont de Vaucelles, afin qu'on ne put s'en approcher impunément, comme aussy d'élever un mur à parapet autour de cette presqu'île, depuis l'endroit où étoit jadis la porte Millet, jusques à l'angle rentrant près la tour où se termine ce mur de l'ancienne enceinte et où commence l'emplacement de la foire franche. Cet espace est défendu par une muraille de 18 à 20 pieds de hauteur, compris son parapet crénelé ; mais dont les créneaux sont bouchés dans toute la partie qu'occupe l'Hôpital

Général. Partie même des bâtiments de cet hôpital sont construits et élevés sur le mur d'enceinte, de manière, cependant, qu'on y a ménagé le passage libre derrière le parapet.

Il y a deux ouvertures, dans le bas de ce mur, qu'on y a faites pour accéder à un lavoir. Depuis l'hôpital jusques à la tour susdite où commence la Foire, on a, par permission de M. le marquis de Paulmy, détruit le parapet de l'enceinte et l'on a réduit le mur à 10 pieds de hauteur du côté de la prairie et à 6 pieds du côté de la rue où le projet est de former une banquette.

Ce mur doit être mis à 12 ou 14 pieds au moyen d'un petit fossé à la base du pied du revêtement.

Il est à remarquer que ce mur de l'ancienne enceinte, qui se trouve aujourd'huy à la tour où commence le terrain de la Foire, traversait autrefois les Jacobins et aboutissoit au pont Saint-Jacques, où il avoit une porte voûtée accompagnée de quatre tours. De là, ce mur se continuoit jusques au pont Saint-Pierre, où il y avoit une porte voûtée avec quatre tours, laquelle porte, ainsi que les tours, ont été depuis démolies (1). On peut dire, que, dans l'état où étoient les choses avant toutes les innovations, le quartier où est l'île Saint-Jean étoit exactement fermé et entouré de toutes parts par la rivière d'Orne.

Depuis la tour où commence le terrain de la foire

(1) Le château et la porte du pont Saint-Pierre avaient été démolis en 1755. L'hôtel de ville avait été transporté dans l'hôtel Le Valois, ou du Grand-Cheval.

franche jusques à la porte Neuve, dite des Prés, cette partie est fermée par un mur ou rempart, construit en pierre de taille avec un cordon, lequel rempart a 7 à 8 pieds de hauteur, sans parapet. On peut y creuser un fossé de 4 pieds de profondeur au pied du revêtement et élever un mur d'appui au pourtour.

Il est à remarquer que le bras de la rivière d'Orne, qui passe sous le pont qu'on a construit nouvellement près de l'endroit ou étoit la porte Millet, entoure tant l'ancienne enceinte que le rempart de la foire, depuis ledit pont jusques à la porte Neuve, lequel bras de rivière peut avoir 18 à 20 pieds de largeur, vis-à-vis de l'emplacement des casernes et n'en a que 9, 10 et 12 dans les autres parties. Entre ce bras de rivière et la muraille, il y a un espace de terrain de 18 à 20 pieds de large qui forme comme une berme au pied de la muraille.

Il est encore à observer que le terrain de la Foire n'est pas exactement fermé par son rempart du côté de la prairie et qu'aux deux extrémités, scavoir : proche la tour cy-dessus, il y a un espace qui ne l'est que par les maisons, et, près de la porte Neuve, par un bout de mur ordinaire de 7 à 8 pieds de hauteur, qui aboutit sur la rivière et dans lequel il y a une assez mauvaise porte. On peut, sans ruiner la maison, forcer les particuliers à épaissir leurs murs de quelque chose et achever le revêtement de leur terrain pour en boucher les interstices et les faire aider de quelque somme par la ville.

Depuis cette porte, jusques à la porte Saint-Étienne, qu'on a, depuis peu, démolie et à laquelle on a subs-

titué un mur d'épaisseur ordinaire de 10 à 11 pieds de hauteur, un rempart, tel que celuy qui forme les dehors de la Foire franche, ferme aussy tout l'extérieur de l'enclos qui appartenoit cy-devant aux Jésuites. Ce rempart, à partir de la porte Neuve, est défendu, sur une aussy grande longueur, par un canal large et profond qui arrose le pied dudit rempart, mais qui, à l'endroit où se termine la terrasse des Jésuites jusques à la porte Saint-Étienne, est retréci de manière qu'il ne conserve que 9, 10 et 12 pieds de largeur et se réduit pour ainsy dire à rien, en approchant ladite porte Saint-Étienne. On prétend que ce sont les Jésuites, qui, peu à peu, ont comblé ce canal qui, comme le premier, battoit le pied du mur, en y portant leurs décombres ; au moyen de quoy, ils ont formé des jardins. (Abus qu'il faut non seulement arrêter, mais forcer les propriétaires à venir à rétablir la largeur sur l'ancien pied.) On observera de plus, qu'en approchant de la porte Saint-Étienne, on y a bâti des maisons à trop peu de distance du rempart, de manière qu'il ne seroit pas possible de se défendre contre un ennemy qui ne trouveroit aucune difficulté à s'emparer desdites maisons.

Depuis la porte Saint-Étienne, qu'on a dit cy-devant avoir été démolie jusques à l'ouverture nouvelle qu'on a faite à Saint-Sauveur et dont on a parlé en tête de ce mémoire, cet espace est fermé d'une muraille de 18 à 20 pieds de hauteur, compris son parapet, si l'on en excepte la partie où l'on a, depuis peu, par arrêt du Conseil, substitué à l'ancienne muraille un nouveau mur de six pieds de haut du côté de la ville, compris

la banquette de 2 pieds et demi de large, lequel mur en aura beaucoup plus de hauteur à son extérieur, au moyen du fossé que MM. les Bénédictins sont obligés, par ledit arrêt, de laisser au pied de l'ancienne muraille, (Tenir la main à l'exécution dudit arrêt), et de pratiquer au pied du mur neuf. A 9 ou 10 toises environ de ce mur, il y a une brèche qu'il paroît que les Bénédictins ont faite pour le transport des terres qui ont servi à combler le fossé vis-à-vis de l'ancienne enceinte, en face de leur parterre. (Faire réparer cette brèche par les Bénédictins et conserver le fossé.)

Il résulte de tout le contenu de ce mémoire, que la ville de Caen, dans la situation où elle est aujourd'huy et vu les ouvertures qu'on y a faites depuis quelques années, n'est nullement à l'abri d'un coup de main. On scait qu'avant cela, elle n'auroit pas été en état de soutenir un siège dans les formes. La nature et l'espèce de sa fortification n'étoit pas propre à cela; mais comme son enceinte se trouve toute faite, quoyqu'affoiblie dans quelques endroits, ne pourroit-on pas la réparer, fortifier et fermer toutes les ouvertures nouvelles, rétablir les pont-levis aux portes qui en sont susceptibles, ainsy que les parapets de son ancienne enceinte et quelques brèches qui se rencontrent; élever même un parapet sur tout le rempart de la Foire Franche et sur celuy qui enferme le terrain des Jésuites ; ordonner enfin, qu'à l'avenir, il ne sera porté aucuns décombres dans les fossés, ny contre les murs des fortifications, ny contre les contrescarpes, et que les maisons bâties trop près de la fortification, en cas qu'il s'en trouve, seront démolies. Ne pourroit-on point,

dis-je, à tout événement, et sans une trop grande dépense, qui d'ailleurs pourroit se faire peu à peu et à mesure qu'on établiroit la ville, concilier cette dépense avec les embellissements qu'on se propose d'y faire ?

Il est vray que, dans le dessein où l'on paroît être d'avoir plusieurs bataillons et quatre escadrons de cavalerie à Caen, il semble qu'on ne doit avoir rien à craindre d'un ennemy qui ne peut être que l'Angloys, par la difficulté qu'il y auroit pour luy de débarquer un gros corps de troupes, de parcourir l'espace de trois lieues qu'il y a de la mer à Caen, pour la venir piller. C'est cependant, il semble, ce qu'il auroit pu faire, lorsqu'au commencement de cette guerre, on fit marcher du côté de Cherbourg, où il étoit descendu, non seulement ce qu'il y avoit de troupes réglées à Caen, mais encore toute la milice garde-côtes. Ne peut-on pas dire que, si l'ennemy avoit pu prévoir un tel abandon, et profité du moment, il luy auroit été facile, même avec peu de troupes, de piller cette ville, sa garde n'étant composée alors que de ses seuls habitants ?

Fait au Hâvre-de-Grâce, le 1er novembre 1763.

Signé: DU PORTAL.

Copié au Hâvre-de-Grâce, le 23 fév. 1773.

Mémoire abrégé sur le château de Caen.

Le Château n'est pas aussi ancien que la ville; il a été commencé par Guillaume le Bâtard et augmenté par Henry Ier, son fils, Roy d'Angleterre et duc de Normandie, qui, vers le commencement du XIIe siècle, y fit bâtir le donjon et les quatre tours qui le flanquent, avec l'exhaussement de l'enceinte dudit château. Louis XII, Roy de France, fit soigneusement entretenir ce qui existoit, et, sous François Ier, François de Silly, pour lors gouverneur et grand Bailly de Caen, fit mettre en platte-forme le donjon, qui n'étoit couvert qu'en tuiles, comme la tour des poudres, afin d'en tirer plus d'avantages pour le service de l'artillerie.

Ce fut aussi M. de Silly qui fit faire les deux bonnets à prêtre (1), du côté de la ville et ceux de la porte de secours, dont les centres sont voûtés à l'épreuve de la bombe, et couronnés par une tablette cimentée contre la pluye et faite en platte-forme à l'usage de l'artillerie.

La fortification de ce Château, qui fait la principale, pour ne pas dire la seule défense de la ville, consiste dans son mur d'enceinte d'une élévation qui le met à l'abri d'un coup de main ou escalade. Il est surmonté d'un parapet avec des créneaux, passablement

(1) C'étaient des boulevards ou ouvrages détachés qui couvraient la porte principale et la porte de secours.

flanqué de tours rondes et quarrées, ainsi que par le donjon, le couvre-face ou contregarde, les tours et les bonnets à prêtre. Le tout est environné de fossés assez profonds et taillés pour la plus part dans le rocq, dont les parties de tuf sont revêtues, pour les conserver; ce qui compose en tout une fortification très irrégulière et d'une défense qui ne peut être longue ny opiniâtre, mais qu'il faut entretenir et améliorer à cause des motifs déduits au mémoire de la défense de la côte.

Les améliorations consistent en rétablissement du reste des écorchements extérieurs, et quelques-uns de l'intérieur et de la masse des parapets ou des tours, ainsi que des revêtements inférieurs et supérieurs, des escarpes et contrescarpes des ouvrages désignés cy-dessus, dont les parties sont indiquées au plan du projet général.

Les bâtiments qu'il convient d'ajouter dans l'intérieur et qui manquent absolument, sont les suivants.

Tels sont: une augmentation de casernes et un petit pavîllon pour les officiers, capables de loger ensemble un bataillon complet de troupes réglées avec leurs officiers, sans vexer ni surcharger la bourgeoisie de la ville et sans exposer la troupe à tous les inconvénients d'une dispersion contraire à la bonne discipline ou aux opérations qui exigent le secret, la diligence ou la sûreté.

Tels sont encore de médiocres bâtiments capables de contenir un couple de fours, magasin au pain et biscuit, à farine et à grain, des moulins à bras ou à cheval; un couvert dans le bâtiment ruiné du

donjon, pour mettre à l'abri, au rez-de-chaussée, les bois, affûts, chèvres, triqueballes et tous autres agrès pesants pour le service de l'artillerie; et, au-dessus, les mèches, sacs à terre, armements des pièces, madriers des plattes-formes et autres menus approvisionnements de ladite artillerie, non seulement pour la défense du Château, mais pour l'entrepôt provisoire des besoins du corps d'observation destiné à la défense de la Basse-Normandie et du Cotentin.

Il faut encore six à huit pièces de 24 et autant de pièces de 16 et de 12, avec 12 pièces de 4 à la Suédoise, pour les opérations de campagne; enfin 4 mortiers de 12 pouces, 4 de 8 pouces et 2 pierriers ou obusiers, avec 150 coups à tirer pour chaque pièce, et tous leurs affûts, armemens et rechanges.

Nota : il n'y a actuellement au Château que 14 pièces de petit calibre en fonte, aucune pièce de fer, ny mortiers.

Il y faut, également, quelques bois pour palissades, blindages, plattes-formes, ponts, madriers, barrières et socs pour la défense des brèches ; 18 à 20.000 grenades à main; toutes les matières d'artifice et les fusées de bombes et grenades.

Il y a, dans le donjon, deux salles d'armes pour 1.500 fusils au plus ; mais on ignore le nombre de l'effectif actuel.

Il n'y a actuellement audit Château que les logements nécessaires pour contenir 120 à 150 hommes au plus, très serrés, tant dans les 18 chambres du corps simple des casernes existantes, que dans diverses portions de vieux bâtiments qui tombent en ruine. Il n'y a

point de bourgeois au Château. L'état-major y a des maisons suffisantes et qu'on entretient. Il y a un puits suffisant aux besoins de la garnison. Il manque de souterrains. Il y a trois dépôts de poudre, mais peu abrités contre les bombes dont deux au donjon. Ils peuvent contenir ensemble 300 milliers de poudre au plus.

Il n'y a point d'hôpital au Château, et on ne pourroit y pratiquer qu'une salle provisoire, propre à 20 ou 30 lits, en deux étages avec le grenier. Il y a trois cachots au donjon dans une des tours ; deux autres petits aux tours de la porte principale et une prison au bonnet à prêtre. Ces derniers sont entretenus pour la discipline de la garnison et il y a peu de chose à réparer aux cachots de la tour dudit donjon, côté de l'ouest.

Fait à Caen, le 27 août 1771.

Signé : DU PORTAL.

Copié au Hâvre-de-Grâce, le 25 février 1772.

TABLE

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

R

S

T

U

V

LISTE DES MEMBRES

TITULAIRES ET HONORAIRES

PRIX DÉCERNÉS

TABLE

LISTE

DES MEMBRES TITULAIRES ET HONORAIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 1er NOVEMBRE 1905.

BUREAU

POUR L'ANNÉE 1904-1905

MM.

BOURGEON, *président.*
CARLEZ (Jules), *vice-président.*
PRENTOUT (H.), *secrétaire.*
DE LONGUEMARE (Paul), *vice-secrétaire.*
HETTIER, *trésorier.*

COMMISSION D'IMPRESSION

MM.

BOURGEON, *président,* PRENTOUT (H.), *secrétaire,* DE LONGUEMARE (Paul), *vice-secrétaire,*	membres de droit.
BIGOT, POUTHAS, MOISY, DE SAINT-GERMAIN, SOURIAU, TRAVERS.	membres élus.

MEMBRES TITULAIRES (1)

MM.

Date de l'élection.

1870 29 janv. CARLEZ (J.), directeur de l'École nationale de musique.

1872 22 nov. LAVALLEY (Gast.), bibliothécaire de la ville.

1873 24 janv. TRAVERS (Émile), ancien conseiller de Préfecture.

1876 28 janv. TESSIER, doyen honoraire de la Faculté des lettres.

1878 22 fév. DE SAINT-GERMAIN, doyen de la Faculté des sciences.

1881 24 juin. GUERLIN DE GUER, ancien secrétaire général de la Mairie de Caen.

1882 28 déc. VILLEY (Edm.), doyen de la Faculté de droit, correspondant de l'Institut.

1884 25 avril. BOURGEON, pasteur protestant, président du Consistoire.

1886 26 mars. LEBRET, ancien député, ancien ministre de la Justice et des Cultes, professeur à la Faculté de droit.

(1) Quelques membres, déjà titulaires, appelés par leurs fonctions dans une autre ville, ont dû, à leur retour à Caen, se soumettre à une seconde élection. Nous ne donnons ici que la dernière date.

Date de l'élection.

1886 28 mai.	HETTIER (Ch.), trésorier de la Société des Antiquaires de Normandie.
1887 28 janv.	VAUDRUS, président de chambre à la Cour d'appel.
1887 25 fév.	GIDON (Dr), professeur à l'École de médecine.
1889 22 fév.	LETELLIER, docteur ès sciences, professeur au Lycée Malherbe.
1891 27 fév.	BARETTE (Dr), professeur à l'École de médecine.
1891 26 déc.	CAREL (Pierre), avocat, conseiller général.
1892 26 fév.	SAINT-QUENTIN (Comte DE), sénateur, président de la Société d'Agriculture et de Commerce.
1892 26 fév.	LUMIÈRE, vice-président de la Société des Beaux-Arts.
1892 25 mars.	VIGOT (Dr), professeur à l'École de médecine.
1892 24 juin.	BIGOT, professeur de géologie à la Faculté des sciences.
1895 22 fév.	POUTHAS, proviseur du Lycée Malherbe.
1896 27 mars.	LONGUEMARE (Paul DE), sous-directeur de l'Association Normande.
1896 24 déc.	DECAUVILLE-LACHÊNÉE, conservateur-adjoint à la Bibliothèque publique.

Date de l'élection.

1898 25 fév. DROUET (Paul), ancien président de la Société des Antiquaires de Normandie.

1899 23 juin. TESNIÈRE (Paul), bâtonnier de l'Ordre des avocats, conseiller général du Calvados.

1900 26 janv. LE TURC, conseiller à la Cour d'appel.

1900 26 janv. PRENTOUT, professeur à la Faculté des lettres.

1901 27 déc. GOBLOT, professeur à la Faculté des lettres.

1901 27 déc. LEMERCIER, doyen de la Faculté des lettres.

1901 27 déc. LE VARD, artiste peintre, secrétaire de la Société des Beaux-Arts.

1901 27 déc. MOISY, président du Tribunal civil.

1901 27 déc. SOURIAU (Maurice), professeur à la Faculté des lettres.

1904 26 fév. MATHIEZ, docteur ès lettres, professeur au Lycée.

1904 24 fév. VANEL (Gabriel), ancien magistrat.

1905 27 janv. BIRÉ, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel.

1905 24 fév. GRELÉ (E.), docteur ès lettres, publiciste.

1905 24 mars. JASINSKI, docteur ès lettres, professeur au Lycée.

1905 26 mai. PETIT, premier président de la Cour d'appel.

Date de l'élection.

1905 24 juin.	DEMERLIAC, docteur ès sciences, professeur au Lycée et à l'École de médecine.
1905 22 juil.	GALLIER, vétérinaire.
1905 22 juil.	LE PAGE, ingénieur civil, maire de Caen.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Date de l'élection ou de la nomination.	
1861 26 avril.	CHATEL (Eug.) (1), ancien archiviste du Calvados, à Paris.
1872 26 janv.	CHAUVET (2), professeur honoraire à la Faculté des lettres.

(1) Date de l'élection de M. E. Chatel, comme membre titulaire.
(2) Date de l'élection de M. Chauvet, comme membre titulaire.

PRIX

Décernés par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

PRIX LESAUVAGE

« Je lègue à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, une somme de **12,000 fr.**, dont l'intérêt accumulé servira à établir tous les deux ans un prix. Le sujet du concours sera choisi plus particulièrement dans les sciences physiques, d'histoire naturelle et médicales. » (Extrait du testament.)

(Décret, 27 février 1854.)

PRIX DAN DE LA VAUTERIE

Testament de M. Dan de la Vauterie (codicille, 15 avril 1867). Étude de Me Lauffray, notaire à Caen.

« Je donne et lègue à l'Académie impériale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, la somme de **Deux mille francs**, qui lui sera versée dans les six mois qui suivront mon décès, et dont les intérêts accumulés pendant deux, trois, quatre ou cinq ans, selon la convenance, formeront la valeur d'une médaille d'or qui sera donnée, en prix, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un sujet choisi dans le domaine des sciences physiques et naturelles. »

(Décret autorisant l'Académie à accepter ce legs, signé Napoléon III, le 20 décembre 1868.)

PRIX LAIR

« J'aurais bien désiré consacrer à chacune des Sociétés savantes et littéraires de la ville de Caen, auxquelles j'ai l'honneur d'appartenir, une somme suffisante pour fonder des prix ; mais ces Sociétés étant nombreuses, je n'ai pu satisfaire entièrement à mon désir, quelque vif qu'il fût. Je me suis borné à offrir une somme de **12,000 fr.** à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, et à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, dont je suis un des fondateurs, et auxquelles j'appartiens depuis 50 ans. En conséquence, je lègue cette somme aux deux Sociétés pour qu'elles distribuent, tous les ans, des prix sur des sujets de littérature, d'agriculture et de commerce.

« Elles disposeront, chaque année, et chacune à leur tour, à commencer par l'Académie, de la rente produite par les douze mille francs que ma succession remettra, un an après ma mort, aux Présidents des deux Compagnies, afin d'être placés par eux en rentes sur l'État. J'ai une idée trop avantageuse du bon esprit qui anime mes collègues pour leur tracer un plan sur les sujets du prix à proposer. Il me suffit de leur recommander d'avoir toujours en vue l'intérêt public et l'honneur du nom normand. » (Extrait du testament.)

(Voir *Mém.* de 1855, *Préface.*)

PRIX MOULIN

« Je lègue à l'Académie de Caen une somme de **Dix mille francs**, dont les intérêts seront employés tous les deux ans à récompenser une étude sur la vie et les tra-

vaux d'une célébrité normande, soit dans les lettres, soit dans les sciences, soit dans les arts. » (Extrait du testament.)

(Décret du 16 juillet 1886.)

PRIX DE LA CODRE

Par testaments, en date des 7 mars 1867, 20 mars 1870 et 29 janvier 1878, M. de La Codre, ancien notaire à Caen, lègue à l'Académie sa maison située place Saint-Martin, à Caen, à charge par elle de verser le tiers du loyer annuel au bureau de bienfaisance de Caen, et d'instituer, avec les deux autres tiers du loyer, un prix qui sera décerné par elle, tous les deux ou trois ans, à l'ouvrage ayant pour sujet la philosophie pratique, avec le titre qu'il aura plu à l'auteur de choisir et que l'Académie aura jugé pouvoir être le plus utile au perfectionnement de la morale publique.

(Décret du 23 février 1891.)

TABLE DES MATIÈRES

MÉMOIRES

DOCUMENTS.



Caen. — Imp. H. Delesques, rue Demolombe, 34.



